TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 335 — VENDREDI 10 JUILLET 1981

EN CHINE

Vingt-cinq animateurs de revues parallèles arrêtés en trois mois

LIRE PAGE 33



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr. ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La mise en œuvre de la politique du gouvernement

LA « TROISIÈME ROSE »

La déclaration gouvernementale de M. Mauroy ne pouvait apporter beaucoup d'éléments nouveaux en matière de politique étrangère après les exposés relativement complets faits au fil des jours ces dernières semaines par MM. Mitterrand et Cheysson. Du moins la formule a-t-elle l'avantage de présenter une philosophie d'ensemble.

Si l'on devait résumer d'un mot les grands concepts avancés par le premier ministre, c'est de « gaullisme idéaliste » qu'il conviendrait de parler. Du gaullisme, le gouvernement retient l'attachement à l'indépendance du pays, le désir de « tenir sa place dans le monde », et confirme ce principe par un engagement très net en faveur non seulement du maintien, mais du perfectionnement incessant de la force de dissuasion. L'idéalisme s'exprime par l'accent mis sur les droits de l'homme, sur la solidarité internationale, voire sur la valeur d'« exemple » que la France, se fondant sur de nombreux précédents historiques, s'estime en droit de présenter au monde.

Sans doute le général de Gaulle ne manquait-il pas lui aussi de « dire le droit » et même d'admonester sans ménagements ses meilleurs amis et alliés. Mais il le faisait souvent au nom de la « Realpolitik », un concept qui lui convenait mieux pour diriger la France parmi ce qu'il appelait les « monstres froids » des Etats-nations. Ses successeurs, à leurs dimensions respectives, en avaient rajouté dans ce sens, au point de donner parfois l'impression d'une France égoïste, voire mesquine, dans la défense de ses intérêts immédiats et souvent mercantiles. MM. Mitterrand et Mauroy entendent à l'évidence corriger cette image.

Y parviendront-ils ? L'accent mis sur la nécessité d'améliorer l'emploi, sur l'aménagement de l'« espace social » européens, laisse prévoir des joutes difficiles au sein des instances communautaires, sans parler des difficultés qu'annonce la « moralisation » attendue en matière de ventes d'armes.

Il est bon sans doute de dénoncer « l'égoïsme des grandes nations industrielles » qui « maintient des milliards d'hommes dans l'esclavage ». Mais il sera encore plus difficile de trouver dans les ressources d'une économie en crise de quoi affecter 0,7 % du P.I.B. à l'aide au tiers-monde. Et M. Mauroy a raison de prévenir que le but proclamé de faire de ces nations déshéritées un véritable partenaire coûtera de « rudes conversions industrielles ou agricoles ».

Enfin, s'il n'y avait pas des réfugiés de l'Est aux cérémonies du 21 mai — des Latino-Américains y avaient été invités — on remarque que M. Mitterrand a convié jeudi à l'Elysée Mme Chtcharanski, épouse du dissident emprisonné en U.R.S.S., alors que M. Giscard d'Estaing avait refusé de recevoir Andreï Amalrik. Cette audience vient à point illustrer l'appel lancé par M. Mauroy à tous les exilés et aux « hommes bâillonnés ».

Tandis que le premier ministre a réaffirmé l'intérêt porté à l'Amérique latine et à l'Afrique, en s'élevant contre les ingérences étrangères ici et là, les ambiguïtés qui caractérisaient l'attitude des précédents gouvernements dans certains problèmes Est-Ouest sont pleinement dissipées, de l'Afghanistan à la Pologne. C'est un bon départ pour « dire le droit » en Europe et faire fleurir cette « troisième rose » dont a parlé M. Mauroy.

• M. Rocard espère faire voter le plan intérimaire de deux ans lors de la session d'automne

• Les syndicats, à l'exception de la C.G.C., accueillent favorablement les déclarations de M. Pierre Mauroy à l'Assemblée

• Le C.N.P.F. estime peu cohérents les propos du premier ministre

Le débat sur le programme du gouvernement devait se poursuivre jeudi après-midi. Après les réponses du premier ministre aux divers orateurs, en tête desquels MM. Barnier (R.P.R.) et Lajoinie (P.C.), le vote devait intervenir dans la soirée.

Les déclarations de M. Pierre Mauroy ont été mal accueillies par l'opposition giscardienne. M. Stasi (U.D.F.-C.D.S.) parle de la « chape de plomb de l'étatisation », *M. Bariani (U.D.F.-rad.) estime que si le chef du gouvernement a eu raison de* « dénoncer des égoïsmes qui n'ont que trop duré », *son discours est néanmoins marqué* « des illusions et des contradictions habituelles à la gauche ».

A l'occasion de sa première conférence de presse, M. Michel Rocard, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, a indiqué qu'il espérait être en mesure de faire voter, dès la session d'automne, le plan intérimaire de deux ans, qui couvrira la période 1982-1983.

A l'exception de la C.G.C., les confédérations ont généralement bien accueilli l'exposé de M. Mauroy.

« Commençons par ça et faisons-le bien », *a déclaré, au nom de la C.G.T., M. Krasucki, avant de préciser que son organisation* « aura, en toute chose, une position constructive », *tout en gardant* « toute son indépendance ». *La C.F.D.T. estime qu'un* « grand nombre de ses propositions ont été prises en compte » *et se félicite de la volonté du premier ministre de faire* « jouer tout son rôle à la négociation pour résoudre les grands problèmes que rencontre le pays » *et* « de la reconnaissance du fait syndical et de la place des travailleurs comme éléments déterminants de la vie et du développement de la société ». *F.O. approuve que priorité soit donnée à la lutte contre le chômage et l'inflation ainsi que la volonté du gouvernement de voir résolus les problèmes sociaux par la voie conventionnelle. En ce qui concerne les nationalisations, FO se félicite de l'absence de mesures d'*« étatisation ».

En revanche, M. Ceyrac, président du C.N.P.F., continue de considérer les nationalisations comme une « absurdité économique ». *M. Ceyrac, qui s'est déclaré frappé* « par une certaine façon idéologique de prendre les problèmes », *a ajouté qu'il éprouvait* « quelques difficultés à trouver une cohérence dans les propos de M. Mauroy ».

L'élan suffira-t-il ?

Même s'il n'est pas un chef-d'œuvre de construction logique et de rhétorique politique, le discours qu'a prononcé le premier ministre ne manque pas d'impressionner par le solide optimisme dont il fait preuve. A défaut de proposer une *doctrine précise ou* d'exposer clairement comment les ambitieux objectifs que l'on s'assigne pourront être atteints, il frappe par la confiance qui s'en dégage.

Il s'agit de *« faire face à la crise, c'est-à-dire au chômage, à la restructuration industrielle, au problème de l'approvisionnement en énergie »*. Pour répondre à ces défis, ce sont des politiques dynamiques de l'investissement et de l'emploi que l'on annonce à la faveur de mesures que, dans la plupart des pays industrialisés, un grand nombre d'économistes (mais ils se trompent souvent !) présentent en général comme dépassées, mal adaptées au développement des échanges et de la production, *telles que les nationalisations, ou* comme dangereuses, ainsi la forte réduction de la durée du travail.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 10.)

Nationaliser et rassurer

Après le discours de M. Mauroy, le pays est désormais fixé. Sur les *nationalisations, c'est, en principe,* la thèse maximaliste qui a été retenue : toutes les banques ou presque (mais non les assurances), et les fameux onze *groupes industriels, couvrant* les grands produits de base. Mais quel luxe de précautions oratoires *pour exorciser* le *démon* de l'étatisation, ce « péché mortel » du socialisme, et, surtout, quels efforts pour rassurer les action*naires ou partenaires étrangers !* Assurer les militants que le programme présidentiel sera exécuté, mais aussi rassurer sur le comportement du gouvernement, tels ont été les leitmotivs des déclarations officielles.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 10.)

Justice et solidarité

L'aurait-on cru, il y a peu, que cette loi « sécurité et liberté » largement votée par la précédente Assemblée, verrait l'annonce de son abrogation accueillie par les applaudissements de la nouvelle Assemblée ?

S'il ne faut pas abuser du mot symbole, dont le régime s'avoue gourmand, au moins peut-on voir un signe dans le fait qu'au milieu du long discours du premier ministre, c'est ce passage-là qui a recueilli la plus vive et la plus bruyante approbation. Qui sait même si quelques mains de l'ancienne majorité ne se sont pas jointes au concert ?

Au-delà du signe, il y a l'enseignement : les Français, dans la diversité de ceux qui ont approuvé le programme socialiste, n'ont pas seulement réclamé une action plus ardente contre le chômage et les plaies économiques. Ils ont aussi voté pour la liberté. Ils ont condamné une certaine conception de l'organisation sociale ainsi que les méthodes fondées plus sur la répression que sur la prévention en vue d'assurer l'ordre dans la nation.

C'est aussi ce que disait, presque au même moment, lors de son installation officielle, le nouveau procureur général de Paris, M. Pierre Arpaillange, lorsqu'il condamnait cette même loi, « aveu de faiblesse », et qu'il en appelait au ministère de la solidarité nationale pour reconsidérer les conditions de la nécessaire répression. Car le ministre de la justice ne peut, seul, tout affronter.

Il importe, certes, de purger de ses tares le droit français de la répression. C'est ce qui va être accompli avec la suppression des tribunaux permanents des forces armées et de la Cour de sûreté de l'Etat, l'abolition de la peine de mort et l'abrogation de la loi « sécurité et liberté ».

Au-delà, la référence faite au ministère de la solidarité n'est pas que de forme. Car ce ministère, dans l'optique présente, détient probablement pour partie la solution du problème posé par les prisons.

Non pas pour consentir une excessive indulgence, qui serait baptisée laxisme, au bénéfice de délinquants, mais pour faire le choix d'une méthode plus efficace afin de mettre fin à la « psychose de la peur ».

Du dialogue au mouvement

par ANDRÉ FONTAINE

Les Dix à Luxembourg, les 29 et 30 juin, MM. Mitterrand et Schmidt à Bonn, les 12 et 13 juillet, les sept pays occidentaux les *plus industrialisés, les 20 et 21 juillet* à Ottawa : voici revenu le temps des sommets. A leur ordre du jour, un point commun : les relations euro-américaines. Deux *colloques, qui viennent de se tenir,* à quelques jours de distance, ont permis d'en prendre la température.

L'un, à Bonn, était organisé par la Fritz Ebert Stiftung, fondation du parti social-démocrate, et bénéficiait de la présence, entre autres, de MM. Helmut Schmidt, Willy Brandt et Egon Bahr. L'autre, à Strasbourg, par le Conseil de l'Europe et par *la Fondation* du futur. Les Etats-Unis, dans chaque cas, avaient délégué, au milieu de parlementaires et de politologues, un assistant du *secrétaire d'Etat* : à Bonn, M. Lawrence Eagleburger ; à Strasbourg, M. Allen Holmes. Bien entendu, la participation allemande était plus nombreuse à la première de ces rencontres, la française à la seconde.

Quelles conclusions tirer de cette double confrontation qui a *d'autant moins* tourné à l'affrontement qu'il n'y avait, ni du côté américain ni du côté européen, de front commun ? D'abord et avant tout que, pour bien comprendre l'actuelle équipe américaine, il faut se persuader que *le mandat que M. Reagan a reçu* de ses concitoyens lui fait essentiellement obligation de redresser l'économie et l'image de son pays. L'affaire des taux d'intérêt, qui *préoccupe à juste titre* les Européens, doit être comprise dans cette optique, et c'est d'ailleurs ce que M. Bush a exposé à M. Mitterrand. Leur fixation, *faut-il le rappeler, échappe, dans* une large mesure, au gouvernement, puisqu'elle incombe aux banques, et pour commencer à la « Fed », la Federal Reserve Bank, qui se fait gloire de ne recevoir d'ordres de personne. De *toute façon, si le maintien de* taux d'intérêt élevés est une arme efficace dans la lutte contre l'inflation, elle n'est pas la seule. La Maison Blanche s'est lancée *dans une politique* d'économies draconiennes, qui aboutissent à remettre *largement* en cause de nombreux aspects de la redistribution du revenu national au profit des défavorisés mise en œuvre depuis près de cinquante *ans ; et c'est essentiellement sur* l'allégement de la pression fiscale que M. Reagan et ses conseillers misent pour relancer la production.

Peu d'économistes s'attendaient au succès de cette médication et *il est d'ailleurs loin d'être acquis* définitivement. Il n'est pas banal, en effet, c'est le moins qu'on puisse dire, de voir l'activité redémarrer avec des taux d'intérêt très élevés et alors que la suppression de nombreux avantages sociaux réduit sensiblement le pouvoir d'achat des classes les plus modestes.

(Lire la suite page 22.)

AU JOUR LE JOUR

Sagesse

Roissy-en-France, un matin de l'an 2001 : « Le vol solaire à destination de New-York est remis à une éclaircie ultérieure. »

Marseille, un soir de la même année : « Le paquebot à voiles à destination du Maroc partira bientôt, lorsque le vent aura bien voulu se lever. »

Dans la France du vingt et unième siècle, nous n'aurons toujours pas de pétrole, mais nous aurons le temps de voyager...

HENRI MONTANT.

AU KOOL JAZZ FESTIVAL DE NEW-YORK

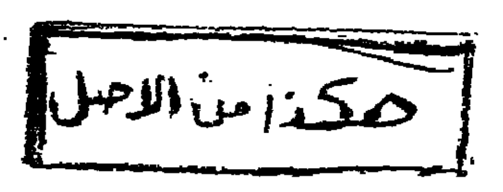
Le retour de Miles Davis

Qu'attendions-nous, au bout de ces cinq *années de silence ? Lorsque* Miles Davis s'est retranché du monde, en 1976, après un dernier concert à New-York, *le jazz-rock, dont il fut* l'initiateur avec l'album *Bitches Brew*, avait atteint ses limites. La créativité *s'était retirée avec lui, pour faire* place à la superbe des brigades électroniques, nettoyant le terrain comme *une armée d'occupation*. De ce jazz-rock-là, qui a la puissance et la gloire d'un B-52, le groupe Weather Report, formé par les ex-davisiens *Wayne Shorter et Joe Zawinul, a fait* une fois de plus, au Kool Jazz Festival (nouvelle appellation publicitaire *du fameux Newport Jazz Festival qui* se tient depuis plusieurs années à New-York), une démonstration irréprochable, provoquant autant de stu*peur que d'admiration*.

De son côté, Herbie Hancock, autre vedette du jazz-rock, a recons*titué la section rythmique de Miles* Davis dans les années 60, avec Ron Carter à la contrebasse et Tony Wil*liams à la batterie, pour présenter* un jeune prodige de la trompette, Wynton Marsalis, de formation clas*sique et dont on nous assure qu'il* sera le Miles Davis des années 80. Pour mieux nous en persuader, ce quartet, *qu'on pourra entendre cet* été en Europe et qui fera la joie des Japonais nostalgiques, a choisi de jouer exactement la musique de *Miles il y a vingt ans. Un trompet*tiste nippon, Terumasa Hino, a singé, lui, le Miles électrique des années 70, *avec la frénésie impérieuse et meur*trière d'un samouraï en skaï chevauchant une grosse cylindrée.

MICHEL CONTAT.

(Lire la suite page 24.)



idées

LES PRÉFETS

La régionalisation est à l'ordre du jour. Pierre Sudreau s'en félicite, quitte à rappeler qu'une sorte de malédiction pèse sur elle, la question-clé demeurant la répartition des ressources fiscales entre l'État et les collectivités locales. Jacques Gandouin souligne la nécessité d'un équilibre entre le pouvoir central et les pouvoirs régionaux. Quant à Roger Génébrier, il juge inopportun le remplacement envisagé des préfets, ces « mainteneurs de l'État », par des « commissaires de la République ».

La décentralisation sans malédiction

par PIERRE SUDREAU (*)

COURAGEUX, Gaston Defferre l'a été particulièrement pendant la Résistance. Courageux, il le demeure en s'attaquant à la décentralisation, éternel sujet de contestation, prétexte à tous les faux-fuyants. Promouvoir la décentralisation, c'est bousculer les mauvaises habitudes séculaires des administrations parisiennes. Prétendre rénover la région, c'est heurter de multiples intérêts étriqués — d'élus et de fonctionnaires — gravitant autour du département. Cependant, deux constatations essentielles s'imposent : il est impossible de décentraliser sans rénover la région : comment gouverner, impulser, planifier à travers le puzzle de quatre-vingt-quinze départements? La querelle département-région est dépassée

Une sorte de malédiction pèse sur la réforme régionale. Son histoire est une longue suite d'occasions manquées, et la loi de 1972, créant les établissements publics régionaux, n'a pas fait exception. Et pourtant, le grand historien blésois Augustin Thierry soulignait, avant même la fin de la Restauration, la nécessité d'assemblées représentatives et dénonçait la centralisation parisienne comme *« un régime de conquête et de non-liberté »*. Et pourtant, sous le Second Empire, le mouvement réformiste réclamait, dès 1865, une meilleure répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités, avec son slogan fameux : *« Les affaires des villes aux villes, celles de la région à la région, celles de la nation à l'Etat »*...

Meurtrie par Vichy, la région a été introduite discrètement dans nos rouages administratifs, il y a vingt-cinq ans, avec les CODER. La loi de 1973 aurait pu aller plus loin. Malheureusement, d'une timidité excessive, elle n'a pas donné à la région l'éclat qu'elle méritait, en refusant de lui accorder les moyens d'une politique dynamique et d'en faire un instrument efficace dans la tourmente économique que nous subissons.

● *Il était maladroit de créer une région sans oser dire son nom*, en refusant d'en faire une collectivité territoriale. Donner et retenir ne vaut. Les établissements publics régionaux, E.P.R., c'était vraiment la formule étroite ! Un établissement public, d'après les manuels de droit, est une personne morale administrative, à compétence et à vocation spécialisées et limitées. Pourquoi avoir refusé dès le départ aux régions une compétence élargie pour certains problèmes ? C'était un énorme contresens de droit public et une erreur politique.

● *Il était inutile de créer une CODER-bis sans services régionaux suffisamment étoffés, avec des miettes de transfert de compétence*. Tout notre système administratif est fondé, et il faut le regretter, sur le manque de confiance, pour ne pas dire le mépris, des grandes administrations parisiennes à l'égard des responsables locaux, hauts fonctionnaires ou élus.

Dans le schéma de 1972, les représentants des grands corps de l'Etat, avec toute leur prépondérance, ont continué à disposer du monopole de la technicité. Par leur intermédiaire, les administrations parisiennes, dont ils dépendent entièrement, ont gardé en réalité tous les pouvoirs. Il était inutile de créer une structure régionale sans accorder aux rseponsables des moyens d'action permettant de lutter contre le centralisme.

Pas de querelle avec le département

Dès que l'on évoque la région, tous les traditionalistes sentimentalement attachés au département s'émeuvent : ils craignent une atteinte irréversible à leurs habitudes et aux intérêts de leur environnement immédiat. Tous les prétextes sont bons pour défendre le *statu quo* : la région porterait atteinte à l'unité nationale, les conseils régionaux pourraient devenir des petits parlements et constitueraient un écran supplémentaire entre l'Etat et les citoyens...

Il serait facile de répondre que la glorification du département est le meilleur rempart de la centralisation... On ne gouverne pas un pays moderne à travers quatre-vingt-quinze cellules administratives, et seule la régionalisation peut permettre de rationaliser, regrouper et lancer les grandes actions nécessaires. Est-il utile d'ajouter que les vanités départementales ont été à la source de multiples gaspillages, chaque département souhaitant disposer d'équipements semblables à ceux des voisins ?...

En réalité, la querelle est dépassée. Le département et la région peuvent, chacun en ce qui le concerne, jouer un rôle bénéfique pour la nation à condition que leurs attributions et leurs actions soient coordonnées.

Nous étions quelques-uns, il y a trente ans, à faire la distinction pour le corps préfectoral entre l'administration de gestion et l'administration de mission. Ce critère peut constituer une ligne directrice dans la répartition des tâches entre les deux collectivités.

Le département est le plus qualifié pour la gestion : cadre à l'échelle humaine, proche à la fois des communes et des administrés, il peut continuer à rendre les plus grands services pour le développement et l'harmonie dans son aire d'influence. La région est mieux armée pour mener à bien les grandes missions. Les structures régionales ont été sous-utilisées. Impulsées, elles auraient pu permettre de sensibiliser l'opinion et les services publics aux grands problèmes qui commandent leur avenir et celui de la nation : notamment en matière d'économie d'énergie, d'emploi et d'expansion économique...

(*) Ancien ministre.

Les régions auraient pu être un instrument de stimulation. Il est quand même insensé que dans le cadre strict de la loi de 1972 elles n'aient pas été mieux orientées pour faire face à la crise. Qu'il soit permis de rappeler que le rapport sur la réforme de l'entreprise préconisait, dans le cadre régional, cinq missions principales pour défendre l'emploi et les entreprises.

1) *L'information économique.* — Juridiquement les E.P.R. n'avaient même pas le droit de recruter des collaborateurs pour créer une association d'information et de développement économique. Il fallut multiplier les démarches pour que l'A.N.P.E. harmonise ses services avec la région.

2) *Instaurer des systèmes d'alerte contre le chômage.* — Les pouvoirs publics sont toujours surpris, parce que informés trop tard de la déconfiture d'une entreprise. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps pour qu'une cellule de réflexion et d'information soit constituée dans chaque région ? Il est indispensable d'organiser en liaison avec l'état-major régional et le trésorier payeur général une structure réunissant les différents services susceptibles de détenir, souvent en ordre dispersé, des informations : Banque de France, inspection du travail, URSSAF, tribunaux de commerce, direction des impôts...

3) *L'aide aux entreprises en difficulté.* — Tous les dossiers sont actuellement évoqués, à Paris, au CIASI (Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles), lequel malgré la compétence et le dévouement de ses membres ne peut suffire à l'immensité de la tâche. Depuis 1976, l'auteur avait réclamé en vain la création d'un « mini-CIASI » par région pour les petites entreprises afin de désembouteiller les instances parisiennes. Le comité évoqué ci-dessus aurait pu remplir cette mission avec des délégués du ministère des finances... Que d'« aller-retour » et de temps perdu auraient pu ainsi être évités !

4) *Mission de développement économique.* — Mission essentielle pour laquelle les régions auraient pu rivaliser d'efficacité. Malheureusement les moyens leur ont été accordés comme à regret : que ce soit pour les agences régionales de développement économique suggérées par Olivier Guichard — les sociétés de développement régional, S.D.R., — la création d'un fonds de garantie pour les entreprises régionales, les primes régionales de création d'entreprise, etc.

Pour toutes ces actions les régions ont été prisonnières des conceptions parisiennes étroites. Il en fut de même, hélas ! pour le dossier des économies d'énergie et pour les directives en matière d'aménagement du territoire. La liste des occasions manquées est longue.

Cependant une meilleure articulation entre région et département ne suffit pas. Il faut aller plus loin. La question-clé reste, bien sûr, la répartition des ressources fiscales entre l'Etat et les collectivités locales. Il n'y a pas de liberté sans un minimum d'autonomie financière.

On ignore généralement que les collectivités françaises sont les plus mal traitées de l'Europe. Ainsi, en Allemagne fédérale, la répartition des recettes fiscales est de 60 % pour l'Etat et de 40 % pour les collectivités locales. Dans les pays scandinaves, l'équilibre est à peu près assuré : 50 % pour l'Etat et 50 % pour les collectivités locales. En France l'Etat garde pour lui environ 80 % des produits de la fiscalité...

Certains trouveront peut-être que cette analyse est opportuniste et qu'elle fait la part trop belle aux projets du nouveau gouvernement. Qu'il soit permis de préciser que ces arguments ont été donnés à l'Assemblée nationale lors de la discussion de la loi de 1973 portant création des établissements publics régionaux par l'auteur de l'article, lequel, après trois ans de mandat, a renoncé à la présidence de la région Centre, estimant ne pas avoir les moyens de faire face à ses responsabilités.

Mainteneurs de l'État

par ROGER GÉNEBRIER (*)

C'EST avec beaucoup de tristesse que nous verrions disparaître l'appellation de préfet, car notre corps a puissamment contribué à la grandeur du pays : les préfets, avec leurs collaborateurs les sous-préfets, assument par délégation de gouvernements successifs la permanence et la lourde responsabilité de l'administration générale, et dans des périodes agitées, ils ont été en province les principaux mainteneurs de l'Etat et de la République. Si leur dénomination est modifiée, alors qu'elle s'applique, dit Mme Morand-Deviller dans *le Monde* du 24 juin, à *« l'un des corps les plus prestigieux de l'Etat »*, l'opinion publique ne manquera pas de les frapper d'une *deminutio capitis* qu'ils n'ont certainement pas méritée.

Je ne cacherai pas non plus que l'appellation de commissaire de la République sonne mal à mes oreilles. Ce titre a toujours impliqué une teinte politique qu'il n'est pas souhaitable de voir appliquer à nos fonctions. Si le préfet veut servir au mieux l'Etat et le gouvernement, il doit être impartial et s'abstraire d'intrusions excessives dans les compétitions politiques. D'autre part, les commissaires de la République ont toujours occupé dans le passé des fonctions éphémères. Avant la libération de la France, une ordonnance d'Alger en date du 3 juin 1944 en avait créé dix-huit, mais il était bien prévu que leurs postes seraient supprimés dès le retour aux institutions républicaines de la France libérée. Ils auraient dû l'être en avril 1945, mais ils ne le furent effectivement que le 31 mars 1946.

Mme Morand-Deviller ajoute que la qualification de préfet n'apparaît pas davantage dans notre actuelle Constitution du 4 octobre 1958. Je crois qu'elle commet une erreur, car les préfets figurent formellement à l'article 13 : ils sont *« nommés par le président de la République en conseil des ministres »*, et si le terme de délégué du gouvernement est introduit à l'article 72, il s'agissait là d'un terme général, qui s'appliquait en même temps, selon le contexte, aux départements, mais aussi aux territoires d'outre-mer. C'est pour cette raison que le mot préfet ne pouvait pas être employé.

Il résulte de ces précisions que, pour supprimer les préfets, la Constitution a dû être modifiée le 19 avril 1946. Pour les rétablir, il a fallu le prévoir dans la Constitution du 29 septembre 1946. Ensuite, la fonction préfectorale a été confirmée dans la Constitution de la Vᵉ République. On peut donc penser que si les préfets sont à nouveau supprimés pour être remplacés par une fonction non constitutionnelle, celle des commissaires de la République, une révision de la Constitution s'impose à nouveau.

Il en est de même si l'on veut reprendre l'importante révolution administrative prévue par l'article 87 de la deuxième Constitution du 13 octobre 1946, qui prévoyait *« que les collectivités territoriales s'administreraient librement par des conseils élus au suffrage universel* (ce qui est parfaitement normal), *mais que l'exécution des décisions de ces conseils serait assurée par leur maire* (ce qui est également la règle), *ou par leur président »*, ce qui enlevait totalement aux préfets l'administration du département et, plus tard, des régions. Mais cette réforme n'a jamais été appliquée ; les présidents des conseils généraux, qui dans l'ensemble s'entendaient parfaitement bien avec les préfets, n'ayant jamais demandé formellement l'application de cet article, sauf le cas du Var.

Mais le fait nouveau, c'est que la Constitution actuelle a délibérément supprimé cette réforme dans son article 72 : il n'est plus question de l'exécution des décisions par les présidents des conseils généraux et régionaux, pas plus que dans le projet de loi relatif à la création de régions déposé par le général de Gaulle, le 3 avril 1969.

Risque de fédéralisme

Si l'on veut maintenant confier aux présidents des assemblées locales l'exécution des décisions prises par les conseils, il semble qu'il faudra aussi modifier l'article 72 sur ce point

De toute façon, les présidents des assemblées départementales ou régionales ne pourraient administrer des services d'Etat qui resteraient placés sous l'autorité des préfets, sinon on ne pourrait plus parler de décentralisation mais de fédéralisme, et la Constitution a bien rappelé dans son article 2, que la France est une République indivisible.

Mais je ne voudrais nullement que ces considérations constitutionnelles formulées à titre personnel puissent être interprétées comme une opposition à la réforme voulue par le gouvernement et soumise au Parlement souverain. M'appuyant sur l'expérience de trente-sept années de fonctions préfectorales, je suis parfaitement conscient que l'évolution provinciale nécessite une très large déconcentration et une certaine décentralisation, mais celle-ci devra être très étudiée, car les risques sont grands et plus importants qu'ils ne peuvent paraître à première vue.

Ainsi prévoir une plus grande autonomie dans les départements est dans l'évolution actuelle, mais accorder une autonomie complète aux régions pourrait entraîner des conséquences imprévisibles. Actuellement, les conseillers régionaux sont tous des élus : députés, sénateurs, conseillers généraux, maires, ayant une très grande expérience des affaires publiques, ce qui est parfait pour déterminer les grands projets pouvant s'intégrer dans une région ; s'ils sont élus au suffrage direct, ils seront certainement moins aptes à cette nouvelle tâche, et avec l'interdiction de cumuler des mandats, les députés et sénateurs, élus au plan national, perdront toute influence locale.

Enfin, sans vouloir dramatiser, on sent confusément que, sous prétexte de régionalisation, on commence à parler de transformations plus profondes, de redécoupages, qui conduiraient vers le fédéralisme et même l'autonomisme. Qu'en serait-il alors de l'unité de la nation ?

(*) Préfet honoraire, président d'honneur de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur.

Coordinateurs et contrôleurs

par JACQUES GANDOUIN (*)

QU'IL me soit permis de présenter quelques réflexions que m'inspire une expérience qui au cours de trente-cinq années, m'a intimement mêlé à la vie administrative locale.

Tout le monde s'accorde, semble-t-il, sur le fait que nous sommes dans un état de centralisation excessif, paralysant et technocratique, et qu'il est urgent d'y remédier.

Le décret du 13 janvier 1970 et la loi du 31 décembre 1970 ont marqué une étape en supprimant presque totalement l'approbation des décisions prises par les collectivités locales, en particulier par les communes, et en élargissant les attributions des conseils généraux. Cela n'est pas négligeable, mais le plus décisif c'est que nombre de compétences détenues par les administrations centrales soient transférées à l'échelon local. Et cela doit nécessairement à peine de rester lettre morte, s'accompagner d'une véritable et profonde réforme des finances locales.

Cette réforme, j'en ai eu le dossier sur mon bureau alors que, jeune fonctionnaire, j'étais en 1944 au secrétariat de la direction de l'administration départementale et communale. Proposée après la guerre de 1914-1918, dès 1920, elle n'a jamais été menée à son terme. Elle implique, en effet, une décision courageuse transférant aux collectivités locales une part importante des ressources dont l'Etat s'est, en France, abusivement réservé la part du lion.

Donner aux élus locaux les moyens financiers d'assurer les dépenses d'équipement et de fonctionnement des collectivités dont ils ont la charge sans avoir à solliciter de subventions est la condition première et *sine qua non* de leur liberté d'action.

C'est, à mon sens, essentiellement en faveur de la commune et du département que doivent être prises les mesures de déconcentration et de décentralisation. Commune et département sont des collectivités bien adaptées aux besoins de la population. Elles doivent l'une et l'autre rester le *« cadre privilégié dans lequel se réalisent la plupart des équipements collectifs »*.

Quant à la région, si elle devient collectivité, si des compétences nouvelles lui sont dévolues, et cela est sans doute souhaitable dans de nombreux domaines, il faut d'abord qu'elle corresponde à une réalité géographique, historique, sociologique. Or l'actuel découpage, Corse mise à part, ne correspond ni à des données naturelles ni à des facteurs économiques. Au lieu d'unir des hommes liés par des aspirations communes, il n'a le plus souvent que créé l'antagonisme entre départements ou villes d'une même région.

Il faut aussi prendre garde que la région ne constitue un échelon supplémentaire de centralisation, vidant de leur substance le département d'une part, le Parlement d'autre part.

Plus grave encore serait qu'elle puisse être un risque pour l'unité nationale.

A cet égard, on ne saurait trop méditer les propos tenus par Jacques-Guillaume Thouret, lors de l'examen par la Constituante des textes qui devaient devenir la loi du 22 décembre 1789 et le décret du 26 février 1790 sur la division de la France en départements.

« Craignons, disait-il, *d'établir des corps administratifs assez forts pour entreprendre de résister au chef du pouvoir exécutif, et qui puissent se croire assez puissants pour manquer impunément de soumission à la législature. Les membres de ces corps seront déjà très forts par leur caractère de députés élus par le peuple : n'ajoutons pas à cette force d'opinion la force réelle de leurs masses. Une administration n'est bonne qu'autant qu'elle administre réellement. Or elle ne remplit bien cet objet que lorsqu'elle est présente, pour ainsi dire, à tous les points de son territoire, et qu'elle peut expédier avec autant de célérité que d'attention toutes les affaires des particuliers. Cette exactitude, sans laquelle le bien ne se fait pas, ou ne se fait qu'à demi, serait impossible à des administrations qui auraient un trop grand territoire. »*

On peut donc tout attendre ou tout craindre de la régionalisation, qui peut être la meilleure ou la pire des choses. M. Gaston Defferre estime pour sa part que, loin d'être un facteur de division, la régionalisation, en supprimant les tensions, sera un facteur d'unité nationale. *« Au lieu de poursuivre la lutte pour l'autonomie, ces régions, libres d'être elles-mêmes, dans le cadre de l'ensemble français, ne chercheront plus à s'évader. »*

C'est au législateur qu'appartiendra la tâche difficile d'établir entre les pouvoirs un équilibre équitable et harmonieux.

(*) Préfet, professeur associé à l'université de Paris IV Sorbonne.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

politique

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'alternance dans l'hémicycle

Pour la première fois depuis le début de la septième législature, elle est apparue, dans sa manifestation parlementaire, tangible, omniprésente, indéniable : l'alternance, si longtemps cantonnée dans le domaine de l'inaccessible, se met en place naturellement, presque insensiblement, à l'Assemblée nationale. La déclaration de M. Mauroy sur le programme du gouvernement, *de par les réactions qu'elle a provoquées*, en a fourni la preuve.

Les rôles de l'opposition et de la majorité sont désormais exactement inversés : la première a interrompu à plusieurs reprises le *discours du premier ministre par des protestations*, la seconde a rythmé ses propos d'applaudissements. M. Gaudin (U.D.F.) s'est exprimé en porte-parole sans concession de *l'une des formations de l'opposition*, M. Jospin (P.S.) a parfaitement tenu le rôle de représentant de la principale formation de la majorité. Le chef du gouvernement, applaudi à *cinquante-neuf* reprises par les députés de gauche, a regretté que les premiers rapports entre la majorité et l'opposition aient abouti à un « statu quo ante » en ce qui concerne le partage des responsabilités au sein des commissions permanentes. Sans « ouverture » pour les uns, sans « compromissions » pour les autres... une situation classique.

Apparemment retranchées sur leurs positions, la gauche et la droite peuvent mettre en marche la procédure législative. Les rouages de la mécanique parlementaire sont parfaitement huilés pour un *tel* cas de figure. Les uns approuvent, les autres s'opposent. Les premiers étant plus nombreux, les projets du gouvernement sont adoptés.

Là est le risque. Sans que l'on puisse préjuger le rôle que chacun exercera, force est d'envisager — pour tenter de l'exorciser — une double hypothèse : la première ferait des socialistes les *nouveaux* « *godillots* » *du gouvernement* ; la seconde verrait les formations de droite se réfugier dans une attitude d'obstruction, ou de refus systématique. Mais peut-être *s'agit-il de vaines alarmes. M. Gaudin n'a-t-il* pas clairement indiqué que ses amis sauront reconnaître les bonnes décisions « lorsqu'elles existeront » ? M. Jospin, en reconnaissant que *tout pouvoir engendre des tentations*, n'a-t-il pas assuré que les siens sauront être dignes de leur victoire ?

A suivre le discours de M. Mauroy au travers des acclamations et des exclamations qu'il *a suscitées*, on peut également tracer quelques lignes de partage entre la droite et la gauche, et à l'intérieur de chaque camp : la classe ouvrière a fêté la « dignité retrouvée » et la « liberté reconquise », la loi « sécurité et liberté » sera abrogée, ainsi que l'affirme M. Mauroy : la droite proteste et la gauche applaudit vigoureusement. En revanche, c'est une partie du R.P.R. et de l'U.D.F. qui applaudit lorsque le *premier ministre s'inquiète de l'accroissement* ininterrompu du potentiel militaire de l'Union soviétique. Avec les socialistes, ils approuvent la notion d'équilibre des forces comme préalables aux discussions sur la diminution du niveau *des armements* : *ensemble*, et toujours sans les communistes, ils sont satisfaits des déclarations de M. Mauroy sur le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan : séparés, ils laissent *le P.C. et le P.S. se retrouver pour applaudir* l'« élan nouveau » que devraient prendre les relations d'amitié entre la France et l'Union soviétique ; majorité de rencontre encore, entre *P.S., P.C. et U.D.F., pour se féliciter* des propos du premier ministre concernant « les problèmes de la Pologne qui doivent être résolus par les Polonais eux-mêmes » ; retour à l'unité de la gauche pour souhaiter que *les Palestiniens* aient une patrie et *silence du P.C. à propos* d'un Cambodge indépendant et des ingérences en Afrique.

Science inexacte que celle des applaudissements ? Sans aucun doute. Mais il n'est peut-être pas sans signification que MM. Stasi et Bouvard (U.D.F.) se soient joints à la gauche pour manifester leur satisfaction à l'annonce de l'abolition de la peine de mort et que le groupe communiste, après avoir vivement applaudi les projets de nationalisations, soit demeuré si discret à propos de l'Afghanistan...

Et si les députés communistes ne se sont *pas levés à la fin du discours de M. Mauroy*, c'est sans doute, ainsi que le notait avec ironie le chef du gouvernement après la séance, parce que seuls les socialistes « avaient envie de se dégourdir les jambes »... Probablement pour *répondre au même besoin, la plupart* des députés de l'opposition ont quitté l'hémicycle juste avant l'intervention de M. Jospin...

L'alternance ? A l'évidence, M. Gaudin en a une conception toute particulière, lui qui dénonce la mise en place d'un socialisme étatique, qui tente encore de ranimer le vieil épouvantail du « collectivisme », qui brandit la menace, à peine voilée, du contre-pouvoir du Sénat, où demeure une majorité de droite. M. Gaudin a *pris* rendez-vous pour l'avenir. Un avenir dont M. Mauroy — qui a réussi son « examen de passage » — a dessiné les contours durant une heure trente-cinq minutes.

Etrangement, *M. Dassault (R.P.R.) a souri à l'annonce* de la nationalisation du groupe Dassault. Le député de l'Oise souriait-il à l'alternance ?

LAURENT ZECCHINI.

Le message de M. Mitterrand

Voici le texte intégral du message du président de la République au Parlement, qui a été lu à l'Assemblée nationale par M. Louis Mermaz et au Sénat par M. Alain Poher :

« Comme m'y autorise l'article 18 de la Constitution, j'adresse en ce début de législature mon salut au Parlement, et j'exprime à chacune, à chacun *d'entre vous, par-delà ses choix* personnels, les vœux que je forme pour un mandat dont, pour avoir longtemps siégé dans vos enceintes, j'apprécie la grandeur mais aussi les contraintes.

» Ces vœux, je les dédie aux membres de l'opposition aussi bien *qu'à celles et ceux qui m'ont* apporté leur concours et qui soutiennent mon action. Tous sont, à titre égal, représentants du peuple. Ensemble ils sont l'image de la France, dans sa diversité et dans son unité. La République n'appartient à personne.

» Le changement que j'ai proposé au pays pendant la campagne *présidentielle*, que les Françaises et les Français ont approuvé, que la majorité de l'Assemblée nationale *a fait* sienne, commande désormais nos démarches.

» J'attache à cette observation d'autant plus d'importance que le *rôle du Parlement*, voter la loi et contrôler l'exécutif, est appelé à s'élargir non seulement parce que *le fait doit rejoindre le droit*, mais aussi parce que j'attends des institutions, toutes les institutions, qu'elles participent à l'œuvre de redressement national.

» J'ai dit à plusieurs reprises que mes engagements constituaient la charte de l'action gouvernementale. J'ajouterais, puisque le suffrage universel s'est prononcé une deuxième fois, qu'ils *sont devenus la charte de* votre action législative. Vous les connaissez et je n'y reviens pas. Le gouvernement, *dans les limites de ses pouvoirs*, s'est déjà attaché à les réaliser.

» Cet après-midi, le premier ministre vous demandera les moyens dont dispose la représentation nationale pour que soit *fidèlement exécuté le contrat* qui, depuis les 10 mai et 21 juin derniers, nous lie au peuple français.

» Puisque j'évoque *ici la notion de contrat*, je précise que s'il fallait un jour aller plus loin que les engagements pris, ce ne *pourrait* être qu'après que le peuple, à nouveau consulté, aura dit son dernier mot.

» Au moment, *en effet*, où vous vous apprêtez à débattre et à décider les nombreuses réformes voulues par la majorité des Français, apparaît plus que jamais la nécessité de faire du contrat le fondement de notre démocratie.

» C'est pourquoi, dans la ligne tracée par l'Assemblée élue en 1936 et par le gouvernement Léon Blum, s'ouvre largement aujourd'hui *le recours à la voie contractuelle*, qu'il s'agisse de la réduction du temps de travail, de *l'aménagement du temps libre*, de la mise en œuvre de la solidarité nationale ou de tout autre domaine de la vie nationale.

» La loi, autant qu'il est possible, ne doit pas se substituer au dialogue, mais le consacrer.

» Nous y réussirons d'autant mieux que nous aurons établi un équilibre des pouvoirs conforme à la Constitution, soit en restituant *aux assemblées le rôle* qui leur revient dans un régime parlementaire, soit en conférant à *l'indépendance du pouvoir* judiciaire, gardien des libertés individuelles, les garanties indispensables.

» Mais s'il est nécessaire que l'Etat donne l'exemple *d'un fonctionnement démocratique*, on ne saurait oublier que la vie moderne et les aspirations des citoyens appellent à d'autres équilibres. »

« Ainsi en est-il d'une *information* libre dégagée des pressions de toutes sortes qui cherchent à peser sur elle. Ainsi des droits des travailleurs dans l'entreprise, de l'organisation de la vie associative, de l'harmonie de l'homme et de *la nature*, et *du projet de décentralisation* dont vous serez saisis sans délai.

» Mesdames, messieurs les députés, il va de soi que l'autre domaine où doivent se développer les relations contractuelles dont *je vous ai parlé* est celui de l'Europe, Europe de la Communauté, Europe partagée entre l'Est et l'Ouest, Europe à *la charnière du* Nord et du Sud. »

» Si sur le plan de la Communauté des progrès *ont été accomplis*, même encore imparfaits, en matière de charbon, d'acier, d'agriculture ou de techniques, il *reste à construire* l'espace social européen où pourront mieux vivre, autrement et ensemble, les travailleurs de *nos pays*.

» Cette grande ambition implique que les Européens, qui ne parlent *pas la même langue*, tiennent au moins le même discours sur la scène internationale. Il s'agit là d'une *nécessité que chacun* ressent et que confirmera la prochaine conférence au sommet d'Ottawa.

» C'est dans ce sens que je *conduirai* l'action de la France, une France ouverte sur le monde qui fonde sa sécurité à la fois *sur sa propre défense*, sur ses alliances, et sur la libre coopération internationale.

» J'ai *la conviction* que la France relèvera le défi et vaincra le chômage et l'inflation si les *Françaises et les Français se sentent* étroitement associés à l'action que nous entreprenons. L'unité nationale sera d'autant *plus affermie* que chacun se sentira à la fois responsable et bénéficiaire de l'effort collectif *demandé au pays*.

» M'adressant au Parlement, j'en appelle à la volonté de tous, à *l'esprit de responsabilité*, au civisme, à l'imagination de notre peuple qui a su faire face chaque *fois qu'on lui avait fait confiance* aux épreuves de son histoire.

» Vive la République ! Vive la France ! »

Le discours de M. Mauroy

« *Le 10 mai François Mitterrand* avait rendez-vous avec l'histoire. La gauche avait, de nouveau, *rendez-vous avec la République*. La France et la gauche marchent désormais d'un même pas. L'élection *du premier président socialiste de la Vᵉ République* ouvre la voie du renouveau.

» *Les Français ont confié l'honneur* d'incarner la République à celui qui incarnait le mieux la volonté de liberté et de justice de la gauche. François Mitterrand, l'homme du rassemblement des socialistes, l'homme de l'union *de toute la gauche, est devenu le* garant de l'unité de tous les Français, le porteur d'une espérance *immense, à la mesure de* l'histoire et de la vocation de notre pays.

» *En élisant*, ensuite, une large majorité parlementaire conforme à la majorité présidentielle, les Français ont voulu donner au changement force de loi. Cette espérance et, plus encore, cette exigence du changement, qui est celle du peuple français, impliquent le strict respect des orientations proposées par le président *de la République. C'est la volonté* de la majorité du peuple. C'est l'engagement du président de la République. *C'est l'ambition de* votre Assemblée. Et c'est la charge de mon gouvernement.

» *Rarement en République*, une majorité aura été, dans des temps aussi difficiles, le mandataire d'une aussi grande espérance. Elle est notre responsabilité commune. Elle est historique.

» Le premier geste du nouveau *chef de l'Etat aura consisté à* jalonner le chemin que nous allons suivre ensemble. Avec trois roses. Trois roses dans la pénombre du Panthéon. Trois roses sur trois tombes, rappel bouleversant de notre mémoire collective. Trois roses sur la montagne Sainte-Geneviève, au milieu de la liesse du peuple de Paris, au milieu de cette jeunesse inquiète de son avenir, hier révoltée devant les portes closes et soudain joyeuse devant les *portes ouvertes* des temps nouveaux.

» Une rose a été pour Jean Jaurès. *Celui qui, en son temps* déjà, sut rassembler les socialistes et mobiliser la gauche. Cette rose *c'est celle de l'héritage*. Née du cri de révolte et de dignité des premiers prolétaires face aux drames et aux échecs de la première *révolution* industrielle, une idée de justice et de liberté a traversé le siècle aux côtés du peuple. *L'union des exploités* a permis l'émergence d'une force sociale. Sur cette force sociale *s'est bâti un pouvoir politique*. De cette longue marche, le moment que nous vivons aujourd'hui n'est qu'une *étape*.

» Notre pays est aujourd'hui engagé dans une nouvelle phase de *mutations industrielles* et technologiques. Les dures lois de la concurrence et de la productivité s'imposent à une économie ouverte qui s'insère dans la mondialisation des échanges. A nous de dominer le progrès, de dominer la machine. A nous de les mettre enfin au service de l'homme. A nous d'« aller à *l'idéal* et de comprendre le réel. » Tel est le message, toujours actuel, de Jean Jaurès. Là est le défi de la première rose.

» Une rose a été pour Jean Moulin. Celui qui, en son temps, sut *réunir toutes* les composantes de notre peuple dans la lutte contre l'envahisseur. La France, aujourd'hui encore, *est confrontée* à des enjeux trop graves pour disperser ses énergies.

» Mon gouvernement rassemble toutes les *composantes* de la *majorité. Cette majorité, ce sont* les Français eux-mêmes qui, à deux reprises et chaque fois avec *plus d'ampleur, en ont défini* les équilibres et tracé les contours. Aujourd'hui, c'est autour de nous que *se rassemble le* peuple de gauche, la France du travail, comme hier Jean Moulin avait su rassembler le peuple de l'ombre, la France combattante.

» La joie simple qui, le 10 mai dernier, déferlait dans les rues des villes et des villages de France à l'annonce de l'élection de François Mitterrand, ramenait spontanément *à la mémoire* les souvenirs de 1936 et de 1944, les souvenirs de Léon Blum et du *général de Gaulle. C'était la joie* d'une foule fraternelle et comme libérée.

» *C'est tout naturellement* que la mémoire collective de notre peuple associe les deux moments où *la classe ouvrière a fêté* la dignité retrouvée puis la liberté reconquise. Deux moments de réconciliation de la France avec elle-même.

» L'unité française retrouvée autour des socialistes : il nous *faut la préserver, l'approfondir* et l'élargir encore. Nous saurons accueillir tous ceux qui souhaitent *s'associer à la politique du* renouveau qui est, désormais, celle de la France. Là est l'espérance de la deuxième rose.

» Une rose a été pour Victor Schœlcher. Celui qui, en son temps déjà, sut faire de la France l'émancipatrice des peuples. Il a ainsi permis que, par leur libre choix, les Antillais et les peuples des *départements* et *territoires* d'Outre-Mer demeurent dans la communauté nationale.

» *Les chaînes n'ont cependant* pas été brisées partout : dictatures, oppressions, restent la règle *dans de vastes contrées du globe*. De nouvelles chaînes ont même été forgées : la faim, la dépendance *économique*, le sous-développement. L'égoïsme des grandes nations industrielles précipite la planète *dans* le *chaos*. Dès à présent, il maintient des milliers d'hommes dans un nouvel esclavage.

» La France refuse de s'incliner devant cet état de fait. Elle combattra pour un nouvel ordre mondial ; pour que le tiers-*monde, mieux compris des Français*, cesse d'être regardé comme un réservoir ou un adversaire *et devienne peu à peu*, même s'il nous en coûte de rudes conversions industrielles ou agricoles, un partenaire.

» La France sera l'amie des peuples en lutte pour leur liberté. *Elle ne sera pas sourde au cri des* hommes bâillonnés ; elle sera accueillante aux exilés et fraternelle aux *immigrés*. *Elle luttera* pour que cessent toutes les formes d'exploitation et de colonisation, pour que tombent toutes les *chaînes*. Tel est le message de la troisième rose.

» Ces trois roses, ces trois *symboles, expriment* en fait une exigence unique : l'homme doit devenir « la mesure de toute *chose* ». C'est à l'« *échelle humaine* » qu'on juge une politique. Oui, la gauche est porteuse d'un *projet de civilisation*. Car les Françaises et les Français le savent, la victoire de la gauche vient de loin, *et vous savez, aussi*, ce que notre victoire porte d'espoir et ce qu'elle porte d'ardeur.

» On a osé dire que la France, en ce printemps de 1981, avait décidé de relâcher son effort, « de faire halte à l'ombre d'un bosquet ». (1) C'est ne rien vouloir comprendre à ce qui vient de se *produire dans ce pays. La victoire* de la gauche correspond à un nouvel élan, et non à une démission. *Ce que la France a décidé*, c'est de dire non à l'injustice ; de ne plus accepter l'arrogance de quelques-uns ; de rejeter le libéralisme sauvage et ses effets catastrophiques.

» Ce faisant, les Français n'ont pas refusé l'effort. Ils veulent seulement, et ce n'est pas une mince espérance, que l'effort soit autrement distribué, qu'il ne pèse plus si lourd sur les épaules des plus faibles. Ils veulent seule*ment, et nous devons répondre* à leur espoir, que l'effort — leur effort — serve le progrès pour *tous, et non la puissance ou le* profit pour quelques-uns.

» Et ils ont aussi dit non à une *certaine manière de gérer leur* pays. Non au langage des chiffres, qui avait balayé tout accent d'humanité. Non à la déshumanisation du travail, présentée *comme un mal inévitable*. Non à l'invitation à « gérer l'imprévisible ». Non à cette sécheresse, à *cette invocation de la fatalité*, à ces appels à la résignation, devant la crise, devant le chômage, qui *menaçaient de briser les forces vives* de notre pays, qui condamnaient la jeunesse à la *désespérance, et les travailleurs*, tôt ou tard à la révolte.

» Sans révolte, démocratiquement, *tranquillement*, mais avec quelle force ! ils ont relevé la tête. Ils ont repris leur avenir en main. Les Français ne nient pas pour autant la crise. Ils savent bien que demain ne sera pas facile, que nous subirons *encore, et pour longtemps*, de lourdes contraintes. Mais ils ont choisi de se battre, autrement, *activement, contre la crise. Contre* ce dérèglement d'un système que nous n'avons cessé de dénoncer. *En s'attaquant aux causes, sans se* borner à en subir les effets.

» J'ajouterai, en regardant cette *Assemblée*, que *la relève* politique qui vient d'être opérée est aussi une relève de génération. Voilà, à coup sûr, un signe de vitalité et non, bien sûr, d'abandon. En réponse à cet élan, le programme que mon *gouvernement vous demandera* de soutenir tout au long de cette législature n'est pas celui d'une *France frileuse, bardée de subventions*, d'une France où le corporatisme et la bureaucratie imposeraient *leurs lois à l'Etat*, d'une France qui renoncerait à ses engagements internationaux et se couperait du monde. Non, la France dont je vous parle aujourd'hui, la France que nous voulons bâtir avec tous les Français, *c'est une France forte* du travail de tous les siens ; c'est une *France solidaire*, soucieuse *de créer pour tous les conditions* de la justice sociale et de la dignité ; *c'est une France responsable, fondant à tous les niveaux* de décision, les bases d'une « nouvelle citoyenneté » ; c'est une *France entreprenante* et volontaire, décidée à reconquérir la maîtrise de son appareil de production ; c'est une *France fière* de son message universel de paix et de progrès, la France des droits de l'homme, championne d'un nouvel ordre international.

Un plan de deux ans sur l'emploi

» C'est d'abord une France tout entière au travail. Telle est *notre ambition*. Tel est l'objectif central de la politique économique que je vais vous proposer. En ce *temps* de chômage, oui, nous voulons remettre la France au travail. L'emploi n'a cessé de *se dégrader depuis sept ans*. Notre pays compte un million huit cent mille chômeurs. Un *jeune sur six est sans emploi* ; sur cent chômeurs, soixante sont des femmes.

» *Les causes du fléau sont* simples. Certes, nous sommes comme d'autres, dans la crise ; la récession est *générale. Mais* fallait-il accepter le rétrécissement de notre appareil de production, la stagnation de *l'investissement*, le vieillissement de nos machines la dévitalisation de secteurs *industriels* entiers, *la* disparition de tant d'entreprises, le ravaudage coûteux et sans effet de tant de branches ? A force de tailler les branches dites mortes de l'arbre, et de ne pas renforcer le tronc, c'est-à-dire les *industries compétitives*, l'arbre s'est rabougri. A poursuivre ainsi, il serait mort.

» *Le bilan ne s'arrête pas là* : nous ne trouvons pas le pays préparé à la troisième révolution industrielle ; l'inflation est *démesurée deux à trois fois plus* élevée que chez certains de nos voisins : depuis le début de 1981, on avait *laissé* l'économie en friche : report d'ajustements de tarifs publics, un déficit budgétaire supérieur à 50 milliards — et non 30, comme nos prédécesseurs l'avaient annoncé. A ce bilan, que dressera précisément la commission présidée par M. Bloch-Lainé, nous avons aussitôt tenté de remédier, sur le plan économique et monétaire.

» Le jour même où François Mitterrand entrait à l'Elysée, j'ai pris les mesures qui s'imposaient pour défendre le franc. Elles ont été, au cours de ces sept semaines pleinement *efficaces*, en dépit d'un contexte extérieur détestable, qui nous vient d'Amé*rique, d'un dollar trop cher*, de taux d'intérêt intolérables.

» Nous avons ensuite entrepris *de relancer l'économie. La relance* de juin, qui devait être prudente pour ne pas accentuer les déséquilibres, a été celle *de la solidarité*. Les premiers à bénéficier du progrès ont été les plus démunis.

» *Nous avons aussi axé ce premier* volet sur l'emploi par la relance elle-même, qui produira *progressivement ses effets*, par un programme visant l'insertion et la formation des jeunes, par l'aide à l'investissement productif, que permettent les crédits que je vous proposerai de voter dans notre collectif budgétaire.

» *Au-delà de ces actions immédiates*, notre politique économique demeurera centrée sur l'emploi. Le redressement ne se fera pas en un jour. Nous subirons longtemps l'ombre portée de la gestion précédente, nous ne reverserons pas avant plusieurs *mois la tendance*, dont nous héritons, à l'accroissement du chômage.

» C'est pourquoi le gouverne*ment vous proposera*, en décembre, d'adopter un plan de deux ans dont *le* ministre d'Etat, ministre du Plan, entreprend aujourd'hui l'élaboration. Ce plan a pour but la mise en œuvre rapide d'une politique pour *l'emploi*, appuyée sur un effort accru de solidarité nationale. Il *comprendra les grandes réformes* de structures, l'extension du secteur public, la décentralisation, *un nouveau partage du travail*.

» Au cours du plan de deux ans, nous lutterons contre le chô*mage en relançant plus durablement* l'activité. Nous créerons deux cent dix mille emplois, *publics ou d'initiative locale*, suivant le programme qui a été entamé en juin. Nous amorcerons la réduction de la durée du travail, dont je reparlerai dans quelques instants.

» Ainsi, le plan de deux ans organisera une lutte sans merci contre le chômage. Il permettra d'engager en 1984 une transformation plus profonde de notre société. Un plan de cinq ans, plus ambitieux, vous sera alors sou*mis. Le calendrier est clair* :

» — Nous avons paré au plus pressé, avec le double souci de la relance et de la solidarité nationale ;

» — Le plan de deux ans doit, d'ici à 1984, retourner la tendance, *en particulier sur l'emploi* ; *il doit* nous replacer sur la bonne ligne de départ ;

» — Dès lors, avec la durée, nous *pourrons changer* la vie et changer la France.

(Lire la suite page 4.)

(1) M. Pierre Mauroy fait allusion aux propos de M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., qui, dans une interview accordée au *Monde* (du 3 juillet), avait déclaré, « à propos des résultats de l'élection présidentielle : « *Tout cela est apparu aux Français comme une sorte de halte dans un bosquet paisible au bord de la route.* »

LE DISCOURS-PROGRAMME

(Suite de la page 3.)

» Cette démarche que je viens d'inscrire dans la durée sera conduite dans la rigueur. Cela signifie la rigueur budgétaire. Cela signifie que nous défendrons le franc, et le maintiendrons dans le système monétaire européen. Cela signifie une lutte déterminée contre l'inflation. Telle sera notre ligne de marche. Nous lutterons contre le chômage, sans céder à la facilité, et en rétablissant les équilibres économiques.

» La guerre que nous menons contre le chômage, nous ne la gagnerons pas sans une forte réduction des temps de travail. Il y a un mois, j'ai dit aux organisations professionnelles et syndicales la détermination du gouvernement : diminuer la durée du travail. Je leur ai fixé un objectif : trente-cinq heures de travail effectif, en moyenne, par semaine, en 1985. Je leur ai demandé d'engager immédiatement des négociations pour l'atteindre. Ces négociations sont difficiles, mais elles s'acheminent vers un accord.

» La réduction de la durée du travail, c'est aussi l'abaissement de l'âge de la retraite. Dans quelques semaines, le gouvernement déposera un projet de loi cadre destiné à ramener à soixante ans l'âge d'ouverture des droits à la retraite. Il s'agira bien entendu d'un droit, non d'une contrainte. Il sera ouvert en priorité à ceux qui ont derrière eux une vie de travail particulièrement longue et usante.

Une protection sociale plus efficace et plus juste

» En luttant pour l'emploi, nous bâtirons, ensemble, une France solidaire [qui] est une France où le droit au travail redevient une réalité. Une France solidaire est une France qui cesse d'être, parmi les grandes nations industrielles, la championne des inégalités. Une France solidaire est aussi une France qui sait donner à chaque citoyen, à chaque habitant, à chaque travailleur, sa part de responsabilité, qui respecte l'autonomie et la dignité de tous.

» Dès son installation, le gouvernement a décidé d'augmenter de 10 % le salaire minimum de croissance. Ce n'est qu'une première étape. Mais si chaque relèvement devait se répercuter tout au long de la hiérarchie, nous n'aboutirions qu'à un surcroît d'inflation.

» Il faut donc reconstruire les grilles de salaires. Non pas pour écraser les hiérarchies. Mais pour que disparaissent les salaires les plus scandaleusement bas, pour que cesse la discrimination actuelle à l'égard des ouvriers, et surtout des ouvrières, trop souvent à la fois mal payés et sans perspective de carrière. C'est aux partenaires sociaux de s'entendre pour que se fassent progressivement les transformations nécessaires.

» Dans la fonction publique et le secteur public et nationalisé, il fera le nécessaire pour que s'engagent, dès l'automne, des négociations sur le niveau des salaires, sur la structure des rémunérations et sur la durée du travail.

» La rigueur appelle la prudence. Ces réformes seront lentes, mais notre détermination est grande. Le travailleur, dans ce pays, doit retrouver sa place ; l'ouvrier doit être payé pour sa peine ; le droit au travail est aussi le droit à un salaire qui permette de vivre.

» *Solidarité, aussi, à l'égard de tous ceux que l'âge, la maladie, la malchance empêchent de travailler*. La France peut s'honorer d'avoir construit depuis 1946 un système de protection sociale efficace et généreux. Mais il doit être rendu plus efficace et plus juste.

» Nos prédécesseurs avaient prétendu fixer autoritairement une limite à l'extension des dépenses sociales, sans souci des conséquences de leur action. Nous voulons raisonner autrement. Il n'y a de limite au financement de la protection sociale que celle que la collectivité nationale se donne. Que veulent les Français ? Veulent-ils améliorer la situation faite aux personnes âgées ? Il doivent accepter un prélèvement plus important sur leurs revenus. Souhaitent-ils le maintien d'une vouverture général des dépenses de santé ? Les cotisations sociales s'en ressentiront. —

» Chaque année, le Parlement débattra de la progression des recettes et des dépenses de la protection sociale. Le brouillard dans lequel ont été maintenus jusqu'ici les *comptes* de la Sécurité sociale sera dissipé. Les choix — et ils seront très difficiles, voire douloureux — seront faits au grand jour. *Dès l'automne*, nous engagerons le débat sur l'avenir de la Sécurité sociale, notamment *sur son financement* — car les prélèvements qu'elle opère doivent être plus équitables et ne pas nuire à la politique de l'emploi, — et *sur les principes de gestion* des caisses de sécurité sociale, où les assurés doivent retrouver un rôle prédominant.

» Les personnes âgées et les handicapés devront bénéficier d'un effort croissant de solidarité — le minimum vieillesse continuera donc à progresser rapidement, — mais ils demandent qu'on leur accorde autre chose que de l'assistance. Ils ne veulent pas être tenus en marge. Notre politique tendra donc au développement des services à domicile, à une transformation réelle des établissements qui les accueillent, mais aussi à l'encouragement à toutes les initiatives qui visent à redonner aux personnes âgées et aux handicapés un rôle actif dans notre société.

» Enfin, il ne faut plus qu'il y ait, dans ce pays, des hommes et des femmes abandonnés à leur sort lorsque celui-ci s'acharne. Il ne s'agit certes pas de construire une société d'assistés. Bien au contraire : il s'agit de donner à tous, et à tout moment, les moyens de participer à la vie active, d'y exercer des responsabilités.

» *Nous avons la chance de disposer d'un système de santé très complet* qui assure une grande liberté aux professionnels de la santé et aux malades avec une prise en charge collective des dépenses de santé. Ces principes seront maintenus. Les malades conservent la liberté de choix de leur médecin, les médecins pourront choisir leur mode d'exercice.

» Une véritable politique de la santé publique est finalement porteuse d'économies. Nous favoriserons les modes de soins les moins coûteux, les mieux adaptés à chaque cas. Le médecin généraliste contribuera en tout premier lieu à cette médecine humaine. Nous encouragerons les initiatives, notamment la mise en place de centres de santé. Nous discuterons de façon approfondie avec les médecins et les autres professions de santé pour définir les nouvelles règles du jeu, pour mettre au *point une véritable charte de la santé.*

» Quant aux prestations familiales, l'une de nos premières mesures a été un relèvement de 25 % de ces allocations. Cet effort sera poursuivi. Le système de compensation des charges familiales doit être simplifié : il existe aujourd'hui vingt-trois prestations différentes ! Le gouvernement engagera des discussions afin de définir des règles plus justes et plus efficaces de détermination des prestations et des déductions fiscales pour charges de famille.

» Les parents rencontrent souvent aujourd'hui d'insurmontables difficultés pour l'accueil et la garde de leurs jeunes enfants. Un programme ambitieux sera mis en œuvre, qui préservera la liberté de choix des parents entre toutes les solutions possibles.

» Solidarité, dignité : tels sont aussi les principes de la politique du gouvernement à l'égard des travailleurs étrangers et de leurs familles. Dès sa formation, il a suspendu les expulsions. Il s'assurera que tous les travailleurs étrangers résidant en France voient leur place et leurs droits pleinement reconnus. Toutefois, compte tenu de la situation de l'emploi, la France n'est pas en état d'accueillir un nombre croissant de travailleurs étrangers. Elle entend donc limiter les entrées et proposer aux pays d'origine des accords bilatéraux définissant les conditions de travail, de séjour et de retour des travailleurs étrangers en France et des Français à l'étranger.

» Permettez-moi, avant de conclure ce chapitre consacré à la solidarité, de dire un mot de nos compatriotes rapatriés. Le président de la République a rappelé que la collectivité nationale avait des dettes à leur égard. Elles ne seront pas oubliées.

» Mesdames et messieurs, en élisant François Mitterrand, les Françaises et les Français ont choisi de substituer à une société dure aux plus démunis, une société juste et équitable. Mais pour donner plus aux uns, il faut donner moins aux autres. Il n'y aura pas de miracle. Il n'existe pas de cagnote où prélever les revenus versés aux uns sans toucher à ceux des autres.

Un impôt sur les grandes fortunes

» A un édifice fiscal vermoulu et injuste, il va nous falloir substituer un système dans lequel, comme le prévoit la Déclaration des droits de l'homme en son article 13, la charge soit « *également répartie entre les citoyens à raison de leurs facultés contributives* ». Mais l'improvisation et la précipitation sont dangereuses. Le gouvernement prendra tout le temps nécessaire à l'étude et à la consultation.

» Quatre orientations vous seront proposées dès la loi de finances pour 1982 :

» — La création d'un impôt sur les grandes fortunes, mais cet impôt ne portera pas sur l'outil de travail ;

» — La remise en cause de certaines anomalies en matière d'impôt sur le revenu ;

» — La lutte contre la fraude fiscale ;

» — Le plafonnement des effets du quotient familial.

» Au-delà de 1982, par aménagements successifs et progressifs, la recherche d'une plus grande justice conduira, par exemple, à instituer un impôt foncier, à aménager les incitations à l'épargne et les droits de succession, à harmoniser les régimes d'imposition et de protection sociale des salariés et des travailleurs indépendants, à répartir différemment les ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

» Mais la solidarité n'est pas seulement affaire d'argent. L'inégalité en France n'existe pas seulement entre ceux qui ont tout et parfois plus encore et ceux qui n'ont rien. Elle est flagrante aussi entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Entre ceux qui peuvent conduire le cours de leur vie et ceux à qui on ne demande jamais ce qu'ils veulent, ni même ce qu'ils pensent. Entre ceux qui élisent domicile et ceux qui sont assignés à résidence. Entre ceux qui commandent sans expliquer et ceux qu'on commande sans les écouter.

Un pouvoir exercé autrement

» Il faut instaurer UNE FRANCE RESPONSABLE. En réponse à ces inégalités, nous allons jeter les bases d'une « nouvelle citoyenneté ». Les votes récents des Français signifient qu'ils attendent un pouvoir qui ne soit pas seulement exercé par d'autres, mais exercé autrement.

» Les structures sociales et administratives qui n'ont en fait cessé de se durcir depuis l'Empire ne permettent pas l'initiative nécessaire pour affronter de nouveaux défis. Nous allons rendre, dans les jours qui viennent — aux cinq cent mille élus — les moyens de la responsabilité et de l'initiative. Nous donnerons aux citoyens, aux usagers, aux consommateurs, les moyens de participer, vraiment, à l'organisation de leur vie quotidienne.

» Nous sommes résolus à promouvoir un progrès décisif de la démocratie économique et sociale. Citoyens dans leur commune, les Français doivent l'être aussi sur leur lieu de travail. Les employeurs ne doivent ni redouter ni contrecarrer cette évolution souhaitable et nécessaire. Le sens des responsabilités dont font preuve les organisations syndicales n'est pas nouveau. Mais il prend toute sa signification au moment où elles sont appelées, par un gouvernement qui partage leurs espoirs, à devenir à part entière les partenaires et les acteurs du changement.

» Bâtir une « nouvelle citoyenneté », c'est d'abord rendre l'Etat aux citoyens. Cette « nouvelle donne » de la démocratie quotidienne, il me semble que c'est d'abord ici même qu'il conviendrait d'en donner l'exemple. Je ne vous cacherai pas que les premiers échanges entre la majorité et l'opposition au sein de la nouvelle Assemblée ne m'ont pas satisfait. Le gouvernement a voulu jouer le jeu de la démocratie loyalement et rompre avec une pratique parlementaire qui excluait l'opposition de toute responsabilité.

» Je regrette que la nouvelle opposition s'y soit refusée. La notion de « statut de l'opposition » est une survivance du précédent septennat. Le problème ne se pose pas ainsi. Pour rendre son rôle au Parlement, pour rééquilibrer le pouvoir législatif par rapport à l'exécutif, pour respecter l'opposition, il suffit de laisser jouer pleinement les règles démocratiques. Je confirme que nous y sommes décidés. Ce qui signifie, par exemple, que vous pourrez, lors des questions d'actualité, vous exprimer totalement et répliquer aux membres du gouvernement. Ce qui signifie également que des propositions de lois pourront venir en discussion, que le recours systématique au vote bloqué est abandonné et que le gouvernement respectera le pouvoir d'amendement de tous les élus. Mais la « nouvelle citoyenneté » correspond à un projet bien plus vaste que les seules procédures parlementaires. C'est vrai de la justice, qu'il faut à la fois libérer de l'Etat et rapprocher des justiciables. C'est une priorité.

» Ici encore, l'héritage est lourd. On a assisté ces dernières années, à un déclin des libertés et, dès lors, à celui de la confiance que les Français accordent à leur justice. Pour restaurer cette confiance, le gouvernement va engager une série d'actions :

» — Le 3 juin, il s'est prononcé en faveur de l'ouverture aux Français du recours individuel prévu par l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme ;

» — Il vous proposera, au cours de la présente session, un projet de loi tendant à la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat. Par la suite, il vous soumettra la suppression des tribunaux permanents des forces armées, l'abrogation de la loi du 2 *février* 1981 dite « Sécurité et liberté » et l'abolition de la peine de mort ;

» — Il présentera à votre vote la réforme, tant attendue, du Conseil supérieur de la magistrature.

» De plus en plus, la justice se trouve directement confrontée à des problèmes économiques, financiers et industriels. En ces temps difficiles pour l'emploi, rien ne peut être négligé pour lui donner les moyens de l'efficacité. C'est pourquoi nous aborderons, avec une ferme détermination, la mise à jour de l'arsenal juridique qui étouffe plus qu'il ne sauve les entreprises en difficulté. Ces entreprises appellent évidemment, d'abord des solutions d'ordre économique, mais la part du droit ne saurait être négligée ainsi que nous avons dû le constater récemment.

» La réaffirmation de la primauté du droit est également indispensable en matière d'écoutes téléphoniques. J'ai décidé d'installer auprès de moi une commission qui m'adressera, avant le 31 octobre, des propositions afin que les écoutes téléphoniques intervenant en dehors des informations judiciaires soient très strictement destinées à prévenir ou à neutraliser les actes de grand banditisme, à aider à la sauvegarde de la sécurité extérieure de l'Etat. Des élus de l'opposition comme de la majorité, appartenant aux deux assemblées, des juristes, des magistrats et des fonctionnaires seront sollicités pour remplir cette mission.

» Un mot enfin du rôle de la police. Il faut que le policier retrouve la fonction de prévention qui est la sienne. Les policiers en sont conscients et ils se sont d'ores et déjà associés à cet effort. La police judiciaire quant à elle, doit agir patiemment, sans recherche du spectaculaire et dan le respect du droit et de la dignité des personnes.

***

» Rendre l'Etat aux citoyens, leur assurer l'exercice de la liberté et de la responsabilité, c'est, au premier chef, leur garantir le droit à une information complète et pluraliste. La culture, l'information, les loisirs des Français, dépendent désormais de façon croissante des moyens modernes de communications. Le dossier de l'audiovisuel, et plus particulièrement de l'information sur les chaînes de radio et de télévision, resurgit régulièrement, à l'ouverture de chaque septennat ! C'est la preuve que la radio et la télévision ne sont pas dotées du statut qui garantirait leur indépendance. Dans ce domaine également, nous héritons d'une situation viciée. De très mauvaises habitudes ont été prises. Des structures sont à réformer. Vous aurez à discuter, dans les prochains mois, d'un projet de loi.

» Tous les problèmes devront être traités dans le souci constant d'une grande liberté, mais aussi dans un cadre juridique évitant un développement anarchique qui profiterait, en fin de compte, à ceux qui détiennent le pouvoir de l'argent. La liberté, oui, dans un souci de pluralisme, d'équilibre et d'équité. Ce texte de loi doit, en outre, permettre de jeter les bases d'un droit susceptible de s'adapter rapidement aux évolutions fulgurantes des techniques.

» Le gouvernement souhaite que la loi atteigne trois objectifs :

» — Assurer une pleine autonomie par rapport au pouvoir politique, qu'il soit national, régional ou local, mais aussi par rapport aux puissances financières ;

» — Organiser la décentralisation et favoriser la pluralité des formes d'expression ;

» — Développer les missions de culture, d'éducation, de divertissement et d'information des citoyens dans un souci de qualité des programmes et d'encouragement à la création.

Élargir la démocratie quotidienne

» Une France responsable, c'est aussi un pays qui doit, désormais, enraciner l'unité de la République dans la diversité et la responsabilité de ses collectivités locales. Tel est l'objet du premier projet de loi touchant aux structures de notre vie collective qui sera déposé, dès la présente session sur le bureau de votre Assemblée.

» Dans l'attente du vote de ces textes, les institutions régionales continueront donc à fonctionner dans le cadre de la loi de 1972, mais avec des dispositions assouplies tendant à rapprocher leur fonctionnement de celui des autres collectivités territoriales et à préparer la mise en place des institutions régionales futures. D'ores et déjà le gouvernement a rapporté les décrets et circulaires qui, au-delà de la loi, contraignaient les actions décidées par les conseils régionaux. Dès l'adoption du projet de loi qui va vous être soumis, le président du conseil régional deviendra l'exécutif de la région, et, comme pour les autres collectivités, la tutelle sera remplacée par un contrôle juridictionnel *a posteriori*.

» La suppression des préfets vous sera proposée non par hostilité à un corps qui a constamment témoigné de son sens de l'Etat, mais par volonté de voir disparaître l'image d'une France centralisée à l'extrême, enfermée dans la rigidité de ses textes, de ses règlements et de ses circulaires.

» La décentralisation ne se limite pas à la réforme des collectivités locales. C'est une logique directrice qui sera à l'œuvre dans toutes les mesures que nous proposons. Ainsi la nouvelle citoyenneté permettra-t-elle d'offrir à la démocratie quotidienne, partout où ce sera possible, de nouveaux espaces de liberté et de responsabilité. Et d'abord au bénéfice de la majorité de nos compatriotes, je veux dire des citoyennes, car il reste beaucoup à faire si nous voulons que les Françaises aient tous leurs droits : droits à un emploi, à un salaire, à une carrière comparables à ceux des hommes; droits aux responsabilités.

» Le gouvernement est également décidé à encourager cette force neuve qui affirme sa capacité de dialogue, de proposition, de négociation et de gestion, je veux parler du mouvement des consommateurs et des usagers. Sous l'impulsion du ministre de la consommation, la politique du gouvernement favorisera le développement d'un véritable pouvoir des consommateurs grâce à la mise à la disposition des associations de moyens juridiques, techniques, financiers et d'expression. Dans le régime de liberté des prix et de concurrence, l'existence d'associations de consommateurs dynamiques est un élément fondamental de la lutte contre l'inflation.

» Rendre les Français maîtres à nouveau de leur vie quotidienne, c'est aussi les associer à l'édification à la gestion du cadre de vie. « Domaine bâti, domaine subi », a-t-on dit : le plus grand nombre n'a toujours pas acquis le droit à un habitat de qualité, le droit à la ville. Les collectivités locales maîtriseront les marchés fonciers. Ce qui signifie la fin de la spéculation. Elles pourront conduire un urbanisme volontaire. A cette fin, le gouvernement vous proposera une politique appuyée sur un impôt foncier déclaratif. La distribution des aides au logement sera refondue. Dès aujourd'hui, le logement social redevient une priorité.

» Nous rendrons aux habitants l'initiative des ... [no] Nous rendrons aux habimies d'énergies dans l'habitat, la sauvegarde des quartiers anciens, la promotion d'une architecture humaine et audacieuse. Nous accepterons l'initiative privée, sans restreindre son action pour autant qu'elle ne contrarie ni la justice aujourd'hui, ni la qualité de la vie demain.

» Nous reviendrons aux habitants les pleins pouvoirs sur leur cadre de vie. En ce sens, le gouvernement vous présentera un projet de réforme du statut des locataires. L'habitat et le cadre de vie seront terre d'élection de la nouvelle citoyenneté, comme ils seront terre d'élection de la décentralisation. Dans bien des domaines, le mouvement associatif sera le support privilégié de la nouvelle citoyenneté, en particulier pour la mise en valeur du temps libre.

» Dans cette perspective, le gouvernement l'invite à définir avec lui une nouvelle règle du jeu. Il nous appartient en particulier de gommer les ségrégations sociales dans le domaine du temps libre. Nous nous y emploierons grâce au « chèque vacances » et au développement des formes sociales du loisir et du tourisme. Le temps libre, c'est aussi l'éducation permanente, c'est le moyen pour chacun de progresser dans sa vie personnelle et socio-professionnelle.

» La formation permanente a été négligée depuis plusieurs années. Il faut la relancer, en revoir le financement, lui ouvrir les écoles et les universités. Le niveau d'éducation et de formation des travailleurs est une des grandes chances de l'économie française. Nous entreprendrons une transformation profonde de notre système éducatif. Tous doivent y participer : parents, élus, associations, représentants des salariés et des employeurs. Et au premier chef, les enseignants, qui ont été trop souvent, dans le passé, injustement critiqués et maltraités.

» L'unification du service public d'éducation sera le résultat d'une concertation et d'une négociation. Ce service public aura vocation d'accueillir, dans le pluralisme, par le biais d'une politique contractuelle, tous les établissements et tous les personnels. Il nous fait également envisager l'avenir des universités et des grandes écoles.

» Avant toute chose, il est indispensable de renouveler les conseils d'université. Dans ce but, le gouvernement déposera prochainement un projet de loi abrogeant la loi Sauvage et instituant de nouvelles règles pour leur composition. De nouveaux conseils seront élus et réunis avant la fin de l'année. A l'issue de cette concertation, la carte universitaire sera établie contractuellement.

» Notre volonté de promouvoir la démocratie quotidienne n'aurait aucun sens si elle ne s'appliquait pas en priorité à la condition des travailleurs dans les entreprises.

» La France attend de ses entreprises tant de performances, de dynamisme, de productivité, d'innovation, qu'elle se doit, par morale et par efficacité, de garantir et de renforcer les droits de ceux dont l'effort — aujourd'hui plus que jamais — conditionne l'avenir même de la nation. Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi sur leur lieu de travail.

» Les comités d'entreprise disposent, de par le code du travail, de pouvoirs importants. Nous veillerons à ce qu'ils soient respectés. Il nous faut sortir d'une situation dans laquelle la négociation est encore l'exception. Les salaires, la politique de l'emploi, la formation, la durée du travail ou son organisation, doivent faire l'objet de négociations entre les dirigeants et les sections syndicales de l'entreprise. Les liens contractuels renforcent le progrès économique et social ; le recours systématique à la loi, au règlement, à l'intervention des pouvoirs publics entraîne irresponsabilité et rigidités.

» Le gouvernement proposera au Parlement des mesures législatives destinées à éviter le recours abusif au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée et à renforcer les droits des travailleurs temporaires. Le ministre du travail a d'autre part engagé, à ma demande, une étude et des consultations approfondies sur les droits syndicaux. Le gouvernement a déjà montré et montrera encore sa volonté de faire participer les organisations syndicales à la recherche de solutions aux difficultés des entreprises malades.

La politique industrielle

» Remettre la France au travail, pratiquer la justice sociale, renforcer les droits des citoyens. Tous ces objectifs ne pourront être atteints sans UNE FRANCE ENTREPRENANTE, imaginative, décidée à reconquérir la maîtrise de son appareil de production. La nouvelle politique économique que nous vous proposons repose largement sur la volonté d'entreprendre, d'innover, d'investir et de créer des emplois du secteur privé. Cette volonté, nous aurons le souci constant de la stimuler.

» Pour soutenir les entreprises moyennes et petites, nous vous proposerons de revoir les mécanismes fiscaux ou réglementaires qui découragent la création d'entreprises et l'innovation ; nous faciliterons leur accès aux marchés publics ; nous favoriserons leur alimentation en fonds propres ; nous élaborerons une charte de la sous-traitance. Nous entendons rénover notre politique du crédit et développer l'épargne productive.

» Pour financer le grand programme d'investissements publics et privés qu'il se propose de susciter, le gouvernement écarte le recours à la facilité monétaire. La croissance de la masse monétaire demeurera strictement contrôlée. Mais, les entreprises attendent que le crédit destiné au financement des investissements et de la trésorerie soit plus aisément accessible et moins cher.

» Nous avons engagé, en liaison avec nos partenaires européens, une action concertée en vue de convaincre les dirigeants des Etats-Unis du caractère dangereux pour les économies européennes de leur politique actuelle de taux d'intérêt élevés. Nous espérons que ces efforts déboucheront sur des résultats concrets à Ottawa.

» Mais c'est surtout à la mobilisation de l'épargne et à la participation active des épargnants que nous en appelons pour assurer une assise financière solide à notre programme de redressement économique et social.

» Je confirme notre intention d'encourager l'épargne stable, affectée au financement d'investissements productifs, et particulièrement l'épargne qui s'investit en obligations. Par ailleurs, seront étudiées, sans attendre, les mesures permettant d'assurer la protection de l'épargne populaire contre les effets de l'inflation. Toujours avec le souci de favoriser la volonté d'entreprendre, le gouvernement s'attachera à alléger certaines charges sociales qui pèsent sur les entreprises et freinent l'embauche.

» Le gouvernement, qui entend poursuivre et amplifier la lutte contre l'inflation, ne souhaite pas, en conséquence, remettre en cause la liberté des prix industriels. Il s'attachera à obtenir une décélération de la hausse des prix dans une économie de liberté et de concertation. Cela signifie que la concurrence sera stimulée, *mais* aussi que les abus seront sanctionnés.

» L'objectif central de notre politique industrielle est simple. Il vise à créer les conditions d'une relance de l'investissement productif. En 1980, l'investissement des entreprises privées a été inférieur de 5 % à son niveau de 1974. Cette évolution est préoccupante, car il n'y a pas d'économie prospère sans industrie puissante, *pas d'industrie puissante sans effort d'investissement et de recherche*. Or l'écart avec nos principaux partenaires ne cesse de se creuser d'année en année.

DE M. MAUROY

» La R.F.A., par exemple, augmente de 5 % par an ses investissements depuis 1976. Cette tendance doit être rapidement inversée. A cet effet, les incitations à l'investissement et à l'innovation seront renforcées. Une loi-programme sur la recherche et l'innovation technologique sera déposée au printemps 1982.

» Je veux réconcilier les Français avec leur industrie. Je n'oublie pas qu'une très large partie de l'industrie française restera du domaine des entreprises privées. A elles revient, pour l'essentiel, la grande responsabilité de créer des richesses, d'exporter.

» Les entreprises, toutes les entreprises de ce pays, doivent se sentir encouragées à l'effort et à la réussite. Je les invite à se comporter à l'égard des pouvoirs publics en partenaires attelés à une même tâche. Dans cet esprit, *je créerai un conseil permanent du développement industriel, animé par le ministre de l'industrie et composé de chefs d'entreprises privées et publiques*. Ce conseil donnera au gouvernement son avis sur l'expansion de notre industrie et formulera toutes recommandations qu'il jugera utiles.

» Par ailleurs, le gouvernement veillera à ce qu'un rôle moteur en matière d'investissement continue d'être tenu par le secteur public. Ceci nous conduit à parler d'une grande question d'une réforme essentielle des structures de notre économie, le renforcement et l'extension du service public. Les nationalisations donneront au gouvernement des *moyens déterminants* pour conduire sa politique économique. Ceci est d'abord vrai dans le domaine du *crédit*.

» Il n'est pas de politique nouvelle possible sans un contrôle effectif du crédit. C'est pourquoi le gouvernement déposera en priorité, dès l'automne, un projet de loi relatif à sa nationalisation. La nécessité de nationalisation du crédit est apparue très tôt dans la vie politique française. Elle a reçu une concrétisation partielle avec la démocratisation de la Banque de France sous le gouvernement du Front populaire en 1936, puis en 1945 avec la nationalisation de l'institut d'émission et de quatre grandes banques de dépôt opérée par le gouvernement d'union nationale dirigé par le général de Gaulle. La nationalisation, longtemps envisagée, des banques d'affaires, fut alors contrariée par la pression des forces conservatrices.

» C'est cette grande réforme que nous entendons aujourd'hui parachever. Il convient donc, dans le prolongement des lois de 1936 *et de 1945, de nationaliser le secteur bancaire*. Ainsi, le gouvernement se dotera des moyens de mettre en œuvre une politique du crédit rénovée et orientée vers l'amélioration du service rendu aux utilisateurs et à l'économie.

La nationalisation du secteur bancaire...

» L'égalité d'accès de tous, et notamment des P.M.E. aux financements à court terme et à long terme sera recherchée. Les établissements bancaires deviendront plus soucieux de l'intérêt général dans la distribution du crédit et ajouteront ce critère trop longtemps *négligé* à *ceux qu'ils* utilisent déjà pour décider de l'octroi des concours. En outre, des dispositions seront prises pour que l'application des textes de 1945 sur la nationalisation des banques soit rendue effective dans les trois grandes banques nationales. Cette nationalisation respectera les principes suivants :

» — Il n'y aura pas de nationalisation indue de l'économie : les participations détenues par *les groupes bancaires ainsi* nationalisés, dans des entreprises situées hors du champ du secteur *public* élargi *tel que l'a défini* le président de la République, seront rendues au secteur privé. Ceci s'applique notamment aux participations industrielles multiples détenues, en dehors des onze groupes industriels nationalisables, par la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas et la Compagnie financière de Suez. Ici encore, nous ferons pendant la législature ce que nous avons annoncé : rien de plus, *rien de moins*, *c'est notre engagement* ;

» — Le gouvernement réaffirme qu'il souhaite que l'activité internationale des entreprises nationales puisse s'exercer sans entraves et que ces entreprises s'insèrent au mieux de leurs stratégies dans la compétition mondiale.

» — Les récentes initiatives prises, avec l'accord des pouvoirs publics, par Elf-Aquitaine et par *Rhône-Poulenc*, montrent que cette orientation s'applique effectivement aussi bien aux groupes publics qu'au *secteur* privé.

» — Rien ne sera fait, à cet égard qui puisse perturber l'action internationale des groupes bancaires nationalisables, action qui, dans la mesure où elle est utile à nos exportations et à nos investisseurs, doit être préservée.

Le secteur bancaire restera pluraliste. Il n'est pas question *d'établir un monopole du crédit*. Cha... ...trepreneur gardera le libre choix de son banquier, en changera s'il n'est pas satisfait, et en mettra, s'il le souhaite, plusieurs en concurrence, afin d'obtenir le meilleur service. Ce pluralisme sera développé par le maintien et la création de réseaux régionaux décentralisés. Enfin, les missionns du Conseil national du crédit et de la commission de contrôle des banques seront *renforcées et étendues* à toute la distribution du crédit.

...et des groupes industriels

» Ainsi la France sera dotée d'instruments nouveaux permettant à toutes les entreprises, comme aux particuliers, de bénéficier d'une politique de crédit et de financement plus efficace, et mieux orientée vers le développement de l'activité économique.

» La nationalisation, bien entendu, ne concerne pas les banques étrangères ni les banques françaises sous contrôle étranger. Elle ne porte pas non plus sur les établissements à statut légal spécial ni sur les réseaux *coopératifs et mutualistes*, et pas davantage sur les sociétés telles que les Sicomi ou maisons de titres.

» La nationalisation n'a pas pour objet de bouleverser des structures ni de porter atteinte à la personnalité des réseaux existants. Elle vise, en s'appuyant sur des cadres et des emloyés qui ont fait la preuve de leur efficacité, à donner une nouvelle *impulsion à l'activité des groupes* concernés. Elle a surtout pour but le retour à la collectivité *nationale du privilège d'émission* de la monnaie partiellement concédé jusqu'ici.

» *Il s'agit de revenir*, dans les faits, à l'esprit et à la lettre de la loi du 2 décembre 1945. Les petites banques indépendantes, souvent très utiles à la vie économique locale ou régionale, seront, selon des modalités que nous définirons, rapidement laissées hors du champ de la nationalisation. Des discussions seront engagées avec leurs dirigeants, d. façon à les associer aux nouvelles orientations de la politique de crédit que je viens de définir.

» Lors de la session d'automne, un second projet de loi concernant les groupes industriels vous sera présenté. Une économie industrielle moderne tire sa force à la fois d'un tissu de moyennes et de petites entreprises très diversifiées et d'un noyau de grands groupes industriels, seuls en mesure d'effectuer les très grands investissements qu'appellent aussi bien les productions de base, fortement consommatrices de capital, que les secteurs de pointe aux recherches très coûteuses.

» *Ces grands groupes doivent* être compétitifs et préserver, par leurs efforts conjoints, la place *de la France dans des secteurs* où la concurrence mondiale est intense. Il revient aux hommes qui les dirigent, groupe par groupe, d'établir une stratégie industrielle et de la mettre en œuvre. C'est leur devoir en même temps que leur responsabilité qui demeurera entière. Le Plan, instrument essentiel de notre croissance, assurera la compatibilité de ces choix, souvent décisifs pour l'intérêt national, avec les grandes options de développement retenues par le gouvernement.

» Cette cohérence vérifiée, nous avons la ferme volonté d'aider les entreprises à réaliser leurs *objectifs*. En particulier, nous savons bien qu'elles sont aujourd'hui plongées dans un environnement international : elles *doivent pouvoir investir au-delà* des frontières ou signer des accords de coopération avec des *partenaires étrangers*, dès lors qu'il s'agit en fait d'obtenir un accroissement direct ou indirect de la richesse nationale.

» C'est dans cet esprit que nous procéderons à certaines nationalisations industrielles, indispensables au développement que nous entendons promouvoir. Conformément aux engagements du président de la République, onze groupes industriels viendront, pendant la législature, s'insérer au sein du secteur public. Onze groupes. Pas un de plus, pas un de moins. C'est notre engagement. La situation diversifiée de ces groupes impose cependant que notre démarche garde une certaine souplesse dans le temps et dans la forme.

» La nationalisation sera immédiate pour le groupe Dassault, qui vit, pour l'essentiel, de commandes militaires. Il en ira de même pour la branche « armements » de la société Matra. Des études seront engagées sans délai pour tenir compte de *la situation spécifique* de ces deux groupes.

» En second lieu, l'ensemble *sidérurgique constitué par Usinor* et Sacilor, qui traverse une crise longue et douloureuse. L'Etat a le devoir de prendre immédiatement, en tant qu'actionnaire, la responsabilité totale d'une action de restructuration dont les incidences auront une importance nationale.

» Troisièmement, cinq groupes industriels :

» La Compagnie générale d'électricité,

» Péchiney-Ugine-Kuhlman ;

» Rhône-Poulenc,

» Saint - Gobain - Pont - à - Mousson,

» Thomson-Brandt,

seront immédiatement nationalisés, au niveau des *sociétés* mères.

» L'appropriation publique du *capital de ces cinq groupes* ne portera pas sur la fraction du capital, d'ailleurs très minoritaire, détenue par des étrangers. Ces derniers seront libres de rester, ou de vendre à l'Etat leur participation.

» Nous vivons en économie ouverte. Les accords industriels ou technologiques avec des partenaires étrangers, l'investissement réciproque de capitaux, créent des liens entre l'économie française et son environnement international. De tels échanges sont souvent créateurs d'emplois et de richesses. *Chaque fois qu'ils répondront* effectivement à ce critère, sans nous mettre en état *de dépendance, nous chercherons* à les maintenir, sinon à les renforcer.

Les négociations avec les groupes étrangers

» Nous voulons que l'Etat, par la nationalisation, s'assure la maîtrise des pôles industriels qui nous paraissent commander une politique dynamique de l'investissement et de l'emploi. Mais nous souhaitons en même temps que les partenaires et actionnaires étrangers, qui ont, jusqu'ici, participé à l'expansion de ces sociétés, puissent, s'ils le désirent, continuer à le faire.

» Des négociations seront immédiatement ouvertes avec les dirigeants de trois groupes :

» C.I.I. - Honeywell-Bull,

» I.T.T.-France,

» Roussel-Uclaf,

qui, pour des raisons spécifiques, ne pourront pas relever de la prochaine *loi de* nationalisation. Ils comportent en effet une importante participation étrangère *qui, dans* les deux derniers cas, est même majoritaire. Ces négociations auront pour but de dégager les voies *et moyens* de la nécessaire restructuration du capital, en accord avec les partenaires étrangers, avec le souci de maintenir les liens technologiques, industriels et commerciaux qui existent, mais aussi la volonté de poursuivre le mouvement de nationalisation.

» *La* nationalisation, j'en suis convaincu, se traduira par un renforcement des groupes industriels concernés. *Cet objectif* revêt à mes yeux un caractère prioritaire.

» La nationalisation ne sera pas l'étatisation. Nous préserverons l'identité et l'autonomie des sociétés nationales ainsi créées. Elles bénéficieront de leur pleine responsabilité d'entreprises, appelées à intervenir de leur propre initiative sur le plan national comme sur le plan *international*. Des exemples antérieurs sont là pour montrer que nos entreprises publiques peuvent emporter des succès remarquables, dès lors qu'est garantie leur autonomie de gestion. Nous la garantirons, dans le cadre de contrats d'entreprises qu'elles *signeront* avec l'Etat.

» Le gouvernement est *conscient du caractère* complexe et vivant de ces groupes. Son souci n'est pas de les démanteler mais de les appeler à entreprendre et à prospérer. J'appelle donc les équipes qui les animent et qui ont fait la preuve de leur capacité, dirigeants, cadres et personnel, à se mobiliser au service d'un effort d'investissement et de développement.

» Enfin, le secteur public ainsi étendu sera, bein entendu, directement intéressé *par les dispositions* législatives que le gouvernement, comme je l'ai déjà dit, proposera en vue d'améliorer, de manière générale, les droits des travailleurs dans l'entreprise. Mon gouvernement, en outre, déposera ultérieurement devant le Parlement un projet de loi qui visera à faire du secteur public le lieu privilégié de l'innovation sociale.

» Il va de soi que, dans le domaine bancaire, comme dans le domaine industriel, l'indemnisation des *actionnaires dont les* modalités seront précisées dans les deux projets de loi dont je viens de parler, sera *juridiquement* incontestable et financièrement équitable.

» Nous allons immédiatement préparer la mise en place de l'ensemble de ce dispositif. A cet effet, le gouvernement va désigner des délégués chargés de prendre contact avec les groupes bancaires et industriels concernés, et d'étudier avec eux les dispositions à prendre pendant la période transitoire qui nous sépare du vote des lois de nationalisation. Ces délégués rendront compte de leurs démarches à un comité interministériel permanent, dont ils recevront les instructions nécessaires.

» L'extension du secteur public *n'est pas la seule réforme de* structure que le gouvernement entend mener à bien pour modifier en profondeur notre vie économique.

» La forme coopérative nous semble, par exemple, bien adaptée pour favoriser les efforts des créateurs d'entreprises. Les collectivités locales, de leur côté souhaitent pouvoir favoriser de telles initiatives. Enfin la mutualité a fait la démonstration de son efficacité économique et sociale. Or de nombreux obstacles juridiques et réglementaires subsistent qui ont empêché une mobilisation de l'épargne en faveur *des entreprises coopératives*. Ces obstacles doivent être levés, un nouveau cadre juridique doit être *instauré, afin que puisse se* développer une véritable économie sociale.

L'agriculture

» Je ne voudrais pas terminer cette partie de mon exposé sans traiter de cette autre source de richesse nationale qu'est l'agriculture.

» *L'agriculture française* ne peut être qu'une agriculture en expansion.

» Il y a, pour cela, plusieurs raisons. La première est la richesse de notre pays dont vous connaissez la diversité mais qui, représentant 33 % de la surface cultivable communautaire ne produit qu'un peu plus du quart de *l'ensemble des productions agricoles* des dix pays membres. D'importantes marges de progression subsistent donc. Nous pouvons et devons encore accroître le solde positif de nos échanges agro-alimentaires qui dépassera 30 milliards de francs en 1981. Il n'y a qu'une seule voie pour cela : le développement de notre agriculture et de nos industries agricoles et alimentaires.

» La seconde est que le déficit alimentaire croissant des pays du tiers-monde et, en particulier, de nos voisins de la Méditerranée *et de l'Afrique, est alarmant sur* le plan humanitaire comme sur le plan politique.

» Peut-on raisonnablement envisager de limiter le développement d'une richesse aussi vitale pour des millions d'hommes ?

» Peut-on laisser à la seule Amérique du Nord la possibilité de répondre à cette demande qui ne fera que croître et capter le marché mondial à son profit ?

» Cette expansion ne peut se faire que dans le cadre communautaire. Toutefois, il n'est plus possible de croire à la seule vertu des compromis, laborieusement négociés, pour sauver la politique agricole commune et éviter le blocage progressif de toutes ses instances de décision sous le choc des égoïsmes nationaux.

» Un mot enfin, de l'ouverture économique de la France au monde.

» La pénétration de notre marché intérieur par les produits étrangers prend des proportions inquiétantes. Elle a progressé de *près de quatre points pour les* produits industriels depuis 1978.

» Face à la compétition internationale, *il est du devoir du* gouvernement, en concertation avec nos partenaires, de restaurer rapidement les marges d'action et la compétitivité de notre économie.

» Cet effort sera conduit dans le respect de nos engagements internationaux. Toute protection abusive aux frontières serait plus nocive pour l'industrie qu'efficace. Mais le gouvernement sera vigilant à l'égard de la concurrence déloyale. *Il utilisera les procédures* de concertation existantes avec nos partenaires commerciaux. *Notre attitude sera fondée* sur le respect d'une stricte réciprocité dans les pratiques commerciales et tarifaires. L'attention des Etats-Unis et du Japon a été clairement appelée sur ce point.

Deux axes prioritaires seront affirmés dans le cadre du plan de deux ans :

— La réduction de la dépendance énergétique ;

— Le renforcement de nos points forts à l'exportation et la *reconquête du marché intérieur* ;

— Le gouvernement proposera un programme énergétique d'ensemble qui fera l'objet d'un débat au Parlement, puis dans les instances régionales.

» *Nous ne négligerons* aucune des ressources énergétiques fossiles extraites de notre propre sous-sol, sous réserve que leur coût d'exploitation demeure acceptable par rapport aux prix du marché mondial.

» Une politique active de recherche et de développement pour l'utilisation des énergies renouvelables sera appliquée.

» Il s'agit enfin de poursuivre un programme électronucléaire important, mais raisonnable qui tienne compte du moindre coût de cette source d'énergie, mais qui évite le vertige du tout-nucléaire qui nous était promis.

» C'est, je le répète, par le dynamisme de *l'industrie*, la cohérence de la politique industrielle, une concertation accrue entre producteurs *nationaux* et réseaux de distribution que passe une reconquête efficace du *marché intérieur et l'amélioration* de notre compétitivité sur les marchés des pays industrialisés.

» Les mutations économiques et sociales que nous engageons seront conduites sans que la France cherche à s'isoler. Non seulement elle restera ouverte au monde, mais encore elle entend tenir pleinement son rôle sur la scène diplomatique.

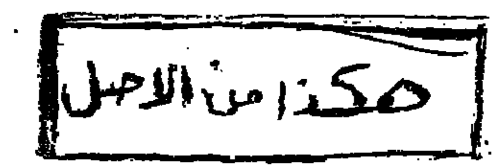
La construction européenne et les alliances

» Notre objectif est de bâtir : une France fière.; la France des UNE FRANCE FIERE; la France des droits de l'homme; une France décidée à promouvoir un nouvel ordre international. Vous savez l'espoir qu'a fait naître l'élection de François Mitterrand dans nombre de pays étrangers. Forte de ce courant de sympathie, la diplomatie que nous allons développer s'engagera résolument dans la recherche de vraies solutions à la crise économique internationale et aux conflits douloureux qui *créent, pour de nombreux peuples*, des situations intolérables. Seul un effort planétaire de réorganisation et de solidarité peut réduire les zones de tension, contribuer à la prospérité et à la paix.

» Pour la France, le moyen le plus sûr de façonner un environnement conforme aux vœux que je viens d'exprimer, c'est d'abord la construction européenne.

» Les mécanismes de coopération dont *s'est* doté la Communauté doivent déjà beaucoup à l'action de notre pays. Le gouvernement s'efforcera d'aller plus loin, et surtout de faire en sorte que la capacité d'organisation considérable que ces mécanismes offrent aux Etats membres soit pleinement utilisée au service du redressement économique, de l'emploi, de la correction des inégalités et de la coopération avec les pays en développement.

(Lire la suite page 6.)



LE DISCOURS-PROGRAMME DE M. MAUROY

(Suite de la page 5.)

» Nous avons la ferme intention de retrouver l'esprit des institutions communautaires et de régler, avec loyauté et pragmatisme, les contentieux actuels. Nous ne sommes ni des idéologues de la supranationalité ni des théologiens de l'antisupranationalité. La restructuration du budget de la Communauté, la réforme de la politique agricole commune, la renégociation d'arrangements internationaux, comme l'accord multifibres, l'élargissement de la Communauté, seront abordés dans un esprit constructif, dans le souci de concilier tout à la fois, la définition de positions communes et la sauvegarde des intérêts de la France.

» Mais la vraie tâche qui attend les Européens est d'une toute autre ampleur. Il s'agit de faire face à la crise, c'est-à-dire au chômage, à la restructuration industrielle, au problème de l'approvisionnement en énergie.

» Or, dans ce nouvel environnement économique, l'Europe du libre échange semble paralysée. La nouvelle division du travail, au bénéfice des sociétés multinationales se fait sans l'Europe, et même contre elle. Si l'Europe ne secoue pas sa torpeur, il est à craindre que les Etats membres ne soient contraints de faire appel à des mesures protectionnistes importantes. La construction européenne serait alors menacée.

» Pour relever les défis, l'Europe doit se montrer active, volontariste, assurer le développement des industries qui présentent un intérêt stratégique dans la compétition internationale et renforcer les liens de coopération avec les pays en développement.

» Pour relever les défis, l'Europe doit encore étendre l'espace européen au domaine social, comme le président de la République l'a indiqué à ses collègues au dernier conseil européen de Luxembourg. Le gouvernement cherchera à donner rapidement corps à l'espace social européen grâce à la recherche d'une harmonisation progressive des conditions de travail et des droits des travailleurs dans la Communauté.

» Mais l'importance que le gouvernement attache aux affaires communautaires ne signifie pas pour autant que la France ne tiendra pas le rôle qui lui revient dans les relations internationales.

» Notre action diplomatique s'inspirera d'un certain nombre d'impératifs. Je voudrais insister sur trois d'entre eux : tenir notre place dans le monde ; lutter pour le respect du droit ; promouvoir la solidarité internationale.

» Nous sommes comptables d'un héritage dont nous devons maintenir et amplifier les meilleurs éléments. Respectueuse d'elle-même, la France honorera tous les engagements qu'elle a pris et ne décevra pas l'attente de ceux qui ont trouvé en elle un partenaire loyal. Je pense en particulier à tous les pays d'Afrique avec lesquels les accidents de l'histoire, mais aussi ses élans généreux, ont tissé des liens particuliers.

» La même fidélité nous amène à réaffirmer l'importance que nous attachons aux réseaux d'amitiés ou d'alliances qui nous lient à d'autres nations de par le monde. Aux premiers rangs de nos alliés figurent, naturellement, les Etats-Unis d'Amérique et nos autres partenaires de l'alliance atlantique. Cette alliance ne représente pas seulement, pour nous, un moyen de la sécurité collective. Elle est aussi une communauté humaine à l'intérieur de laquelle nous nous inscrivons, par un acte libre, et dans laquelle nous entendons assumer, en toute indépendance, notre politique intérieure.

» Dans le même temps, la France ne peut tenir sa place dans le monde que si son indépendance, sa sécurité, sa prospérité économique sont garanties par ses propres efforts. C'est pourquoi je tiens à rappeler solennellement notre attachement à tous les efforts que notre pays a accomplis pour se doter des moyens de son indépendance, et en particulier des moyens militaires. Cet effort sera poursuivi afin que notre politique de défense, qui est fondée sur une capacité nationale de dissuasion, demeure la garantie ultime de notre souveraineté. En particulier, la France ne prendra aucun retard dans la course technologique permanente qui est engagée à ce niveau.

» Tous les motifs d'inquiétude ne sont malheureusement pas écartés. Ils tiennent notamment à l'accroissement ininterrompu du potentiel militaire de l'Union soviétique, qui se manifeste aujourd'hui dans le domaine des armes à moyenne portée menaçant directement l'Europe occidentale. Nous avons dit que nos alliés européens ne sauraient céder à l'intimidation, et que les équilibres stratégiques globaux doivent être sauvegardés.

» La défense de la paix ne passe pas par le neutralisme, mais par l'équilibre des forces. Si cet équilibre est rompu, un effort supplémentaire doit être engagé pour le rétablir. Ce n'est, en effet, qu'en situation d'équilibre des forces que des négociations peuvent aboutir. Elles doivent tendre à une diminution du niveau des armements.

» Nous devons aussi lutter pour le respect du droit. Cela signifie que la France cherchera à avoir une attitude exemplaire et écartera délibérément les compromissions, la tyrannie des intérêts immédiats, pour montrer la voie qui conduit au respect des principes fondamentaux de la vie internationale. Elle affirmera avec fermeté le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'indépendance, la souveraineté et la sécurité pour les Etats, le droit au développement.

» C'est ainsi que nous nous prononçons, avec nos partenaires européens, pour le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, pour l'exercice de l'autodétermination par le peuple afghan, et contre toute ingérence dans les affaires de ce pays.

» Nous espérons que le dialogue entre la France et l'Union soviétique pourra bientôt retrouver un élan nouveau conforme aux relations traditionnelles d'amitié entre nos deux pays, qui ont l'un comme l'autre payé un lourd tribut lors du dernier conflit mondial.

» En Pologne, où s'accomplit de manière pacifique un effort de redressement et de renouveau porteur d'un immense espoir, nous sommes prêts, en liaison avec nos partenaires, à apporter notre concours. Nous affirmons notre refus de toute intervention ou ingérence étrangère quelles qu'en soient les motivations. Les problèmes de la Pologne doivent être résolus par les Polonais eux-mêmes.

» Nous nous prononçons pour qu'au Proche-Orient, une solution négociée prenne effectivement en compte les intérêts légitimes de tous les Etats de la région, et parmi eux : Israël, en reconnaissant leurs droits de vivre dans des frontières sûres et reconnues, et assurant aux Palestiniens le droit effectif à avoir une patrie.

» Nous nous prononçons pour qu'un Cambodge indépendant, débarrassé de la présence militaire étrangère, libre de choisir son propre gouvernement, retrouve la dignité à laquelle il a droit.

» Nous nous prononçons pour *qu'en Amérique latine, le progrès* social puisse triompher, dans le cadre d'institutions démocratiques, et sans que ces changements soient mis à profit de l'extérieur pour servir des affrontements aveugles, étrangers aux aspirations des peuples de la zone.

» Nous nous prononçons aussi pour que tous les pays africains, conformément aux principes affirmés par l'Organisation de l'unité africaine, puissent vivre en paix, à l'abri de l'agression et de l'ingérence étrangère. Dans ce domaine, la France assumera mieux qu'auparavant ses responsabilités dans le respect de la volonté et des intérêts de ses partenaires et des principes universels dont je viens de parler.

» Cela me conduit à vous dire enfin quelques mots sur notre troisième impératif : promouvoir la solidarité internationale.

» Le renchérissement des prix du pétrole, l'instabilité des cours des matières premières, la désorganisation du système monétaire international, ont le plus souvent aggravé la situation économique et sociale des pays en développement, sans que la politique d'aide des pays industrialisés ait connu une quelconque inflexion.

» Le gouvernement de la France, pour sa part, est déterminé à renforcer l'aide publique bilatérale et multilatérale au développement et à atteindre dans son intégralité l'objectif de 0,7 % du produit national brut.

» Le gouvernement cherchera, dans les discussions avec ses partenaires des pays industrialisés et des pays en développement, à promouvoir de nouveaux types de coopération internationale tels que les accords de produits et le fonds commun des matières premières.

» Il est temps que les pays industrialisés manifestent concrètement leur volonté de renforcer leurs relations commerciales avec les pays en développement. Le gouvernement souscrit pleinement à la déclaration publiée à l'issue de la réunion ministérielle du conseil de l'O.C.D.E. des 16 et 17 juin. Il voit dans la multiplication des échanges avec les pays en développement, stimulée par une politique volontariste d'aide et de coopération, l'un des instruments majeurs du retour de l'économie mondiale à la croissance. Lors des prochaines réunions internationales, la France cherchera à faire prévaloir ces idées.

» Par toutes ses actions, la France renouera avec une histoire qui explique, pour une large part, son audience dans le monde. Il n'y a pas de rayonnement de la France qui soit séparable de sa culture et de son passé. La France à l'étranger, c'est d'abord celle de la Révolution de 1789, celle de l'audace. Aujourd'hui encore, la France peut proposer un modèle original de société et faire œuvre créatrice. Nous voulons que notre pays, en renouant avec sa tradition, porte haut et loin les valeurs des droits de l'homme, de la fraternité et de la compréhension des cultures des autres peuples.

» Nous serons donc très attentifs au développement des échanges culturels, dans le cadre de la francophonie en particulier.

» Nous développerons partout, où cela est possible les liens de la langue et de la culture porteurs de cette forme de civilisation à laquelle nous sommes attachés.

**
*

» Voilà, mesdames et messieurs, les objectifs, les moyens et le calendrier de l'action gouvernementale. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas le travail qui manque. Ni pour vous, ni pour nous. Je vous remercie d'ailleurs de votre patience.

» Pour mener à bien ce programme, il faut que l'exécutif et le législatif œuvrent de concert, dans un climat de loyauté et de confiance. Pour sceller notre volonté commune, un vote est indispensable.

» C'est pourquoi j'ai obtenu, ce matin, du conseil des ministres, l'autorisation d'engager, sur cette déclaration de politique générale, la responsabilité du gouvernement conformément à l'article 49 de la Constitution.

» Mesdames et messieurs, je vous remercie. »

(Dessin de PLANTU.)

Les textes annoncés par le premier ministre

M. Mauroy a annoncé le dépôt d'un certain nombre de textes dont le Parlement aura à discuter dans les mois et même les années à venir. Ces textes sont les suivants :

— Collectif budgétaire dont l'examen est prévu mercredi 15 et jeudi 16 juillet à l'Assemblée ;

— Plan de deux ans proposé en décembre, suivi en 1984 d'un plan de cinq ans « *plus ambitieux* » ;

— Projet de loi-cadre destiné à ramener à soixante ans l'âge d'ouverture des droits à la retraite qui sera déposé « *dans quelques semaines* » ;

— Réforme fiscale pour instituer un système dans lequel la charge soit « *également répartie entre les citoyens à raison de leurs facultés contributives* ». « *Le gouvernement*, a indiqué M. Mauroy, *prendra tout le temps nécessaire à l'étude et à la consultation.* » Il a évoqué l'institution d'un impôt foncier, l'aménagement des incitations à l'épargne et des droits de succession, l'harmonisation des régimes de protection sociale et d'imposition des salariés et des travailleurs indépendants ;

— Loi de finances pour 1982 : le prochain budget discuté à l'automne comprendra notamment la création d'un impôt sur les grandes fortunes, qui « *ne portera pas sur l'outil de travail* », et le plafonnement des effets du quotient familial ;

— Projet de loi tendant à la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, avant la fin du mois de juillet ;

— Suppression des tribunaux permanents des forces armées, abrogation de la loi du 2 février 1981 dite « sécurité et liberté », abolition de la peine de mort, « *par la suite* » ;

— Réforme du Conseil supérieur de la magistrature, qui exige une modification de l'article 65 de la Constitution ;

— Projet de loi sur l'audiovisuel « *dans les prochains mois* » ;

— Projet de loi sur la décentralisation et la régionalisation au cours de l'actuelle session ;

— Projet de réforme du statut des locataires ;

— Projet de loi abrogeant la loi Sauvage sur la composition des conseils d'université sera déposé « *prochainement* » ;

— Mesures législatives destinées à éviter le recours abusif au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée et à renforcer les droits des travailleurs temporaires ;

— Projet de loi-programme sur la recherche et l'innovation technologique déposé « *au printemps 1982* » ;

— Projet de loi relatif à la nationalisation du crédit sera déposé « *dès l'automne* » ;

— Projet de loi concernant la nationalisation des groupes industriels sera présenté « *lors de la session d'automne* » ;

— Projet de loi qui visera à faire du secteur public le lieu privilégié de l'innovation sociale sera proposé « *ultérieurement* ».

Le premier ministre a indiqué que le Parlement discutera désormais chaque année des recettes et des dépenses de la protection sociale et que, « *dès l'automne* », un débat sur l'avenir de la Sécurité sociale, notamment sur son financement et sur les principes de gestion des caisses, sera engagé. Il a également évoqué « *une mise à jour de l'arsenal juridique qui étouffe plus qu'il ne sauve les entreprises en difficulté* » et une refonte de la distribution des aides au logement qui pourrait être inclue dans une loi de finances.

M. GAUDIN (U.D.F.) : on ne peut éternellement gouverner en incriminant le passé

Premier orateur à prendre la parole après l'intervention du premier ministre, M. Jean-Claude GAUDIN (U.D.F., Bouches-du-Rhône), constate que les pouvoirs exécutif et législatif sont concentrés par le parti socialiste. Cette concentration, estime-t-il, « *comporte de nombreux risques* » pour le pays, mais aussi pour le P.S. en raison des « *lourdes responsabilités* » qui lui incombent. Il indique à ce sujet : « *Pendant deux mois, six mois, un an, vous pourrez tenter de faire croire au pays que vos difficultés proviennent de notre héritage, mais on ne peut éternellement gouverner en incriminant le passé.* » Prenant date « *pour l'avenir* », le président du groupe U.D.F. ajoute : « *L'état de grâce et surtout les vacances passés, il vous faudra cesser d'œuvrer dans le manichéisme (...) La « république des professeurs » pour reprendre une expression de M. le président de l'Assemblée nationale, ne réussira pas à faire croire aux Français qu'ils étaient à la fois plongés dans la misère économique et privés de toutes les libertés.* »

Le député des Bouches-du-Rhône déclare que le gouvernement a réussi à « *déformer le bilan du dernier septennat* » et souligne qu'entre décembre 1973 et décembre 1980 le niveau de vie des Français a progressé de 22 %. M. Gaudin dresse un rapide bilan du septennat passé en en soulignant les aspects positifs. « *La baisse spectaculaire du franc au lendemain de l'élection*, déclare-t-il, *et les mesures drastiques que vous avez dû adopter montrent sans équivoque la perte de confiance enregistrée chez nos principaux partenaires.* » « *Prenez garde M. le premier ministre*, lance-t-il *que l'ensemble de vos mesures ne porte un préjudice irréparable à l'économie française.* »

Rappelant les mesures sociales prises par le gouvernement, M. Gaudin observe : « *Quel sera en effet le profit pour les bénéficiaires de ces mesures lorsque, de l'aveu même du ministre de l'économie, la hausse des prix sera supérieure à celle de l'an dernier, s'établissant à 14 %, plus probablement à 15 ou 16 %. Quelle sera leur efficacité après le tour de vis fiscal que vous promettez aux gros contribuables mais dont nous savons bien qu'à terme il touchera l'ensemble des Français ?* »

« Le parti de l'archaïsme a triomphé »

Estimant que « *le parti de l'archaïsme a triomphé* », le député U.D.F. insiste sur l'absence de précision concernant les nationalisations, notamment sur le mode d'évaluation des titres nationalisables et le mode de rémunération : « *Il faut maintenant que l'on nous dise clairement quelles options vont prévaloir. Il faut que nous sachions si notre pays demeurera une économie de marché et de liberté à laquelle nous sommes attachés ou si, comme le souhaitent certains, la stratégie de rupture sera mise en place. (...) Oh ! Rassurez-vous, nous ne serons point de ceux qui exigent tout et tout de suite. Nous savons trop bien que l'effort a besoin de la durée pour réussir. Mais lorsque le temps sera venu, nous verrons bien ce dont vous aurez été capables. Nous verrons bien si le nombre des chômeurs a diminué. Nous verrons bien si vous avez réussi à juguler l'inflation. Nous verrons bien surtout si les Français, en ce printemps 81, ont eu raiso nou tort de vous faire confiance.* »

M. Gaudin parle ensuite de la « *chasse aux sorcières* » dans l'audiovisuel et de la liberté de l'enseignement. Il indique : « *En fait, c'est une asphyxie progressive que vous allez tenter de mettre en œuvre.* »

M. Gaudin évoque enfin l'attitude du groupe U.D.F. à l'égard du gouvernement : « *Ne comptez pas sur nous pour vous apporter une quelconque caution. (...) Mais, à la différence de ce que vous avez fait vingt-trois ans durant, notre opposition ne sera ni aveugle, ni systématique. Lorsqu'elles existeront, nous saurons reconnaître les bonnes décisions.* » Il affirme cependant : « *Le régime que vous mettez en place s'apparente tout à fait à un socialisme étatique et la présence de ministres communistes à des postes non négligeables dans votre gouvernement nous indique clairement le chemin que vous entendez suivre.* » Pour le président du groupe U.D.F., les socialistes n'ont pas changé depuis qu'ils ont opté « *pour un bouleversement complet de notre société* ». Reprenant les propos de M. Mermaz, pour qui « *la construction du socialisme demandera énormément de temps* », M. Gaudin ajoute : « *Cela signifie que certains espèrent qu'à l'horizon de l'an 2000, la France aura totalement basculé dans un régime collectiviste.* »

M. JOSPIN (P.S.) : dominer notre victoire c'est aussi rester fidèles à ceux qui nous l'ont donnée

M. Lionel JOSPIN (P.S., Paris), premier secrétaire du P.S. s'adressant à l'opposition, déclare : « *Je sais que vous êtes nombreux à ne pas croire à la réalité du choix fait par notre peuple en mai et en juin derniers. Vous voyez le changement actuel comme un spasme nerveux, un mouvement d'illusion passager. A lire les journaux les plus hostiles et les plus conformistes, les plus pudibonds, on croirait presque à un égarement des sens. Vous vous trompez. Les élections présidentielle et législatives sont l'aboutissement d'un mouvement en profondeur, qui a longuement mûri, que notre action a contribué à préparer. Vous avez maintenu trop longtemps la même politique, vous avez réformé trop peu, vous avez été trop désinvoltes face aux conséquences sociales de la crise, vous avez été trop satisfaits, parfois trop arrogants face aux critiques de votre gestion. La réaction à cette politique est venue. Ses formes sont douces, mais elle est forte, et je crois qu'elle sera durable.* »

» *La majorité large qui est la nôtre*, poursuit-il, *nous la dédions au service du pays tout entier. Nous ne sommes pas un clan politique mais les élus d'un vaste parti populaire, divers dans ses composantes sociales, riche de traditions multiples. La démocratie n'est pas seulement pour nous une référence mais une pratique quotidienne. Nous la ferons vivre dans le pays. Mais qu'on ne s'étonne pas de sentir ici, dans cette assemblée, dans les allures, dans les propos, dans les comportements, la présence physique d'une autre réalité. Ce sont d'autres forces sociales, d'autres intérêts, d'autres conceptions de l'économie ou de la politique que nous représentons ici. Vous avez moqué, monsieur Gaudin, la République des professeurs. Il vaut mieux la politique des pédagogues que la politique des démagogues.* »

M. Jospin rappelle que le programme du premier ministre découle des orientations défendues par le président de la République, et indique : « *Tout juste me bornerai-je à souhaiter que soient progressivement bien définies nos positions sur la réduction progressive de notre excessive dépendance à l'égard des ventes d'armes, sur la nécessaire réforme du système monétaire international.* » Le député de Paris observe que les problèmes quotidiens des Français sont encore ceux de la nourriture, du logement, de l'école, des loisirs, de la santé et de la protection sociale, du travail, et ajoute : « *Nous serons jugés dans un monde dur et complexe, selon notre capacité à satisfaire mieux ces besoins simples.* »

Les Français, assure-t-il, constatent que le président et le gouvernement tiennent leurs engagements. « *Ils savent*, ajoute-t-il, *que nous avons pour cela la durée et qu'il faut nous laisser utiliser le temps.* » Evoquant ensuite les rapports entre le groupe socialiste et le gouvernement, il observe : « *Serions-nous voués à l'approbation automatique ? Devrions-nous au contraire, pour prouver la démocratie, nous livrer à la critique systématique ? Je ne le crois pas. Car le problème n'est pas de dire d'un coup son approbation ou son désaccord. Il est de mener une discussion, de faire fonctionner les institutions, de respecter leur rôle.* » Le premier secrétaire du P.S. s'interroge sur l'attitude qu'adoptera l'opposition lors des grands débats qui interviendront à l'Assemblée. Il déclare à ce sujet : « *Nous ne vous demandons pas de renoncer à vous-mêmes. Mais l'on peut vous demander de ne pas caricaturer nos positions, et donc d'accepter le fait démocratique. Vous avouerez-vous comme une force purement conservatrice*, ajoute-t-il, *resterez-vous insensibles à ce grand mouvement qui s'est mis en marche dans le pays ? En subirez-vous l'ébranlement ? Nous le verrons.* »

Reconnaissant enfin que « *des tentations ou des risques sont liés à tout pouvoir* », il souligne que les autres composantes de la gauche ont été associées au gouvernement.

En conclusion, M. Jospin affirme : « *Dominer notre victoire, c'est aussi rester fidèles à ceux qui nous l'ont donnée.* »

Après une suspension de séance, le premier président de la Cour des comptes, M. Beck, dépose sur le bureau de l'Assemblée le rapport établi, au titre de l'année 1981, par la haute juridiction. M. GOUX, président de la commission des finances, souligne le rôle essentiel d'analyse, d'information et de réflexion joué par la Cour des comptes, notamment pour le Parlement, et souhaite que les effectifs de la Cour soient renforcés.

La suite du débat sur la déclaration du premier ministre est renvoyée au jeudi après-midi 9 juillet.

AU SÉNAT

Accueil mitigé

Au palais du Luxembourg, le message de M. Mitterrand a été lu par le président du Sénat, M. Poher, et écouté dans le plus grand silence par l'ensemble des sénateurs, présents en grand nombre, et qui se tenaient debout devant leur fauteuil. Ce message, vivement applaudi à gauche, n'a pas provoqué de réactions visibles au sein de la majorité sénatoriale. Celle-ci, en revanche, montra ses réserves ou son hostilité pendant la lecture du discours-programme du premier ministre, en accompagnant de murmures plusieurs passages lus à la tribune par M. Defferre. Huit membres du gouvernement, dont M. Cheysson, ministre des relations extérieures, étaient venus soutenir de leur présence le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. La prise de position sur les événement d'Afghanistan et de Pologne entraîna des applaudissements unanimes, y compris ceux, très remarqués, des sénateurs communistes. Cette réaction d'unanimité avait été précédée de murmures désapprobateurs, à droite et au centre, notamment au moment de l'évocation des « trois roses sur trois tombes, rappel bouleversant de notre mémoire collective », puis lorsque avait été évoqué le sort des enseignants « *trop souvent, dans le passé, critiqués et maltraités* ».

Commenté ensuite dans les couloirs par les sénateurs de l'ancienne majorité, ce discours était généralement moins mal accueilli par les élus du R.P.R. que par ceux de l'U.D.F. Les premiers y décelaient surtout une contradiction entre l'intention proclamée et les moyens choisis, notamment la préférence donnée au secteur public pour accroître la productivité de l'économie.

M. Jean-Pierre Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), ancien ministre des finances, déclarait, lui, carrément : « *Les nationalisations vont désorganiser les grandes industries françaises pendant au moins deux ans.* »

Quant à M. Maurice Blin (Un. Centr., Ardennes), rapporteur général, il estimait aventureux le choix économique « *face aux contraintes internationales* ». M. Jean Chamant (R.I., Yonne), ancien ministre, semblait surtout déplorer que M. Giscard d'Estaing n'ait pas eu en 1974 les mêmes possibilités que son successeur pour réaliser la totalité du programme sur lequel il avait été élu.

Les sénateurs ont adopté ensuite plusieurs conventions internationales ainsi qu'un projet de loi tendant à accroître la protection des animaux. — A. G.



L'HISTOIRE TRANQUILLE.

GILLES PERRAULT HISTORIEN

Un petit village se souvient,
et brusquement 2000 ans
d'histoire défilent sous nos yeux.
Perrault journaliste se fait
historien pour nous en restituer
toute la vérité.
Perrault historien se fait
journaliste pour nous en
transmettre toute la saveur.

Les Gens d'ici de Gilles Perrault
aux Editions Ramsay

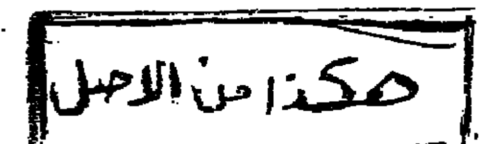
GILLES PERRAULT

les gens d'ici

Editions Ramsay

R.S.C.G. Best-Seller

Editions Ramsay



LE DISCOURS-PROGRAMME DE M. MAUROY

PAS FIER

Pas fier, M. Pierre Mauroy. Ses quatre-vignt-quinze minutes de discours-programmes passées, il est allé à la buvette boire un demi et bavarder longuement avec ses amis députés socialistes. Il y avait une chaise libre sur la terrasse. Il s'y est installé, à la gauche de M. Jean Giovanelli, député du Morbihan, ce « galeux » que la direction du P.S. tient à l'écart depuis qu'il a eu l'idée saugrenue de se faire élire en éliminant une candidate officiellement investie par son parti. D'ordinaire si prolixe, M. Giovanelli s'est tu, comme s'il ne savait plus où se mettre. Il est pourtant « sympa », de l'avis général, ce premier ministre. Et surtout pas fier.

« *Le garçon de courses du gouvernement, c'est moi* » : c'est ce qu'il a dit aux journalistes dans les couloirs du Palais-Bourbon. Quand on est premier ministre, il faut savoir tout faire : un long discours-programme et, si besoin est, une ou plusieurs réponses aux questions d'actualité que poseront les députés mercredi prochain. Les temps sont durs : M. Mauroy ne prendra pas de vacances, mais, généreux, il en a donné à M. Marcel Dassault, dont les entreprises seront nationalisées les premières.

Les vacances de M. Dassault

Piloté par le général de Bénouville, son ami et collaborateur, le doyen de l'Assemblée a reçu la confirmation de cette nouvelle avec ravissement. Voilà des années qu'il réclame que la gauche le nationalise ! « *Je suis bien content*, a-t-il dit en s'en allant à pas menus *Je le savais depuis bien longtemps et je me suis dit* « tant mieux, je pars en « vacances ». *Je l'ai bien mérité.* » Pas peu fier, M. Marcel Dassault.

L'ingénieur a pris la chose avec un détachement de milliardaire. Il aurait été, sans doute, étonné d'entendre les réactions de ses amis de l'opposition. M. Jacques Blanc (U.D.F., Lozère), secrétaire général du parti républicain, la tête rentrée dans les épaules, parlait avec angoisse de l' « *étatisation de l'économie* » que M. Bernard Stasi (U.D.F., Marne) décrit comme une « *chappe de plomb* ». Les Français n'ont pas voulu y croire ; aujoud'hui, ils y sont bien obligés, remarquait, en substance, M. Jacques Toubon (R.P.R., Paris). Pour lui, l'avenir est grisâtre. Il a perçu le discours du permier ministre comme « *une espèce de baratin qui se veut responsable* », mais on sent bien, dit-il, que « *le pouvoir est ailleurs, à un niveau irresponsable dans la rue, dans les usines* ». A la place de M. Mauroy, M. Toubon ne se sentirait pas très fier.

Les autres, la plupart des élus de l'opposition, attendent la fin des vacances d'été pour juger de la politique du gouvernement. « *L'avenir nous départagera* », dit M. Yves Lancien (R.P.R., Paris), qui juge « *assez neutre* » le discours du premier ministre. « *Avant les vacances, je prends date. On verra après* », ajoute M. Jean-Pierre Soisson (U.D.F., Yonne). M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, a même relevé quelques réflexions « *de bon sens* » dans le propos de M. Mauroy, auquel M. François Grussenmeyer (R.P.R., Bas-Rhin) accorde le mérite d'une certaine « *sincérité* ». « *Un homme sérieux, solide mais nourri de quelques utopies* », estime M. Pierre Bas (R.P.R., Paris), « *plein de bonnes intentions, d'idéalisme, d'irréalisme, chaleureux, généreux* », mais « nul » du point de vue économique, ajoute M. Jacques Marette (R.P.R., Paris).

M. Jacques Blanc a paru très agité, en regard de cette opposition paisible. Intarrissable, plus bavard que jamais, le député de la Lozère fonçait tête baissée, d'un groupe à l'autre, et répétait : « *C'est le ministère du verbe, c'est le ministère du verbe.* » Très fier de répandre sa bonne parole, M. Jacques Blanc !

JEAN-YVES LHOMEAU.

De la « nouvelle société » à la « nouvelle citoyenneté »

En écoutant, mercredi, M. Pierre Mauroy, on avait l'impression d'être moins vieux, ou plus jeune, de quelque onze ans et dix mois.

Les similitudes de dessein d'analyse et parfois d'expression étaient, en effet, nombreuses entre les propos que tenait le premier premier ministre de M. Mitterrand et le discours que le premier premier ministre de Georges Pompidou avait prononcé le 16 septembre 1969. Discours dont deux des principaux inspirateurs avaient été deux collaborateurs de M. Jacques Chaban-Delmas : M. Simon Nora et M. Jacques Delors... aujourd'hui ministre de l'économie et des finances.

M. Chaban-Delmas, 1969 : « *Il faut redresser la conjoncture... en demandant davantage aux mieux pourvus et en commençant à améliorer le sort des moins favorisés.* »

M. Pierre Mauroy, 1981 : « *Les Français veulent... que l'effort soit autrement distribué, qu'il ne pèse plus si lourd sur les épaules des plus faibles... Pour donner plus aux uns, il faut donner moins aux autres.* »

M. Chaban-Delmas, 1969 : « *...pourquoi cette fragilité ? Avant tout à cause de l'insuffisance de notre industrie... la part de notre industrie dans notre production est trop réduite.* »

M. Mauroy, 1981 : « *Il n'y a pas d'économie prospère sans industrie puissante, pas d'industrie puissante sans effort d'investissement et de recherche.* »

M. Chaban-Delmas, 1969 : « *Tentaculaire et en même temps inefficace, voilà, nous le sentons bien, ce qu'est en passe de devenir l'Etat, et cela en dépit de l'existence d'un corps de fonctionnaires très généralement compétents et parfois remarquables.* »

M. Mauroy, 1981 : « *La suppression des préfets vous sera proposée non par hostilité à un corps qui a constamment témoigné de son sens de l'Etat mais par volonté de voir disparaître l'image d'une France centralisée à l'extrême, enfermée dans la rigidité de ses textes, de ses règlements et de ses circulaires.* »

M. Chaban-Delmas, 1969 : « *Nos collectivités locales étouffent sous le poids de la tutelle... Pour les collectivités locales, il faut aller dans le sens de la décentralisation.* »

M. Mauroy, 1981 : « *...une France responsable c'est, aussi, un pays qui doit désormais enraciner l'unité de la République dans la diversité et la responsabilité de ses collectivités locales.* »

M. Chaban-Delmas, 1969 : « *Notre système fiscal est ressenti comme étant, à bien des égards, affecté par les inégalités et faussé par la fraude.* »

M. Mauroy, 1981 : « *Quatre orientations vous seront proposées... la remise en cause de certaines anomalies en matière d'impôt sur le revenu... la lutte contre la fraude fiscale.* »

M. Chaban-Delmas, 1969 : « *Nous devons, par une solidarité renforcée lutter contre toutes les formes d'inégalité des chances.* »

M. Mauroy, 1981 : « *Une France solidaire est une France qui cesse d'être parmi les grandes nations industrielles, la championne des inégalités.* »

M. Chaban-Delmas, 1969 : « *L'amélioration de la condition ouvrière passe par une réduction de la durée hebdomadaire du travail.* »

M. Mauroy, 1981 : « *Il y a un mois, j'ai dit aux organisations professionnelles et syndicales la détermination du gouvernement : diminuer la durée du travail... trente-cinq heures de travail effectif, en moyenne, par semaine, en 1985.* »

***

Le grand discours de 1969 sur la « nouvelle société » avait fait forte impression. Toutefois, si la majorité avait massivement approuvé, par ses votes, le premier ministre, elle avait donné à voir qu'elle ne le comprenait pas vraiment.

M. Mitterrand, député de la Nièvre, avait fort bien traduit ce que ressentaient les observateurs lorsqu'il avait déclaré à la tribune, à l'adresse du chef du gouvernement : « *En vous regardant, je ne doutais pas de votre sincérité, mais en regardant votre majorité, je doutais de votre réussite.* » Effectivement, on devait s'apercevoir bien avant le limogeage de M. Chaban-Delmas par Georges Pompidou, le 5 juillet 1972, que la « nouvelle société » était fort loin de bénéficier des faveurs du président de la République. On n'en parla plus guère.

Le grand discours de 1981 sur la « nouvelle citoyenneté » a, en revanche, toutes les chances de porter ses fruits. Le premier ministre d'aujourd'hui a, lui, la majorité de sa politique. Il est bien clair que ses vues procèdent très directement de celles du chef de l'Etat et correspondent, de ce fait, à celles de la quasi-totalité des membres d'un groupe socialiste puissamment dominant.

On en est bien heureux pour M. Mauroy. Et pas pour lui seul.

RAYMOND BARRILLON.

Les réactions dans les milieux syndicaux...

● C.G.T. : « COMMENÇONS PAR ÇA ET FAISONS-LE BIEN. »

M. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., a déclaré, après la présentation du programme de gouvernement : « *Commençons par ça et faisons-le bien* ». Il a rappelé que, sur l'extension du secteur public comme sur d'autres points, les objectifs cégétistes sont plus ambitieux que ceux de M. Mitterrand. La C.G.T. participera aux discussions sur les réformes envisagées avec des objectifs « *auxquels nous ne renonçons pas* », a précisé M. Krasucki. Elle aura « *en toute chose une position constructive* » tout en gardant « *toute son indépendance* ».

● C.F.D.T. : UN GRAND NOMBRE DE NOS PROPOSITIONS.

La commission exécutive de la C.F.D.T., qui dit retrouver dans le programme de gouvernement un grand nombre de ses propositions, « *se félicite de la volonté* » du premier ministre de faire « *jouer tout son rôle à la négociation pour résoudre les grands problèmes que rencontre le pays* ». Après avoir approuvé les orientations gouvernementales, la C.F.D.T. rappelle que « *la mobilisation sociale est finalement la meilleure garantie pour que le changement se réalise* ».

● FORCE OUVRIÈRE (F.O.) : PAS D'ÉTATISATION.

Le bureau de Force ouvrière approuve les priorités données à la lutte contre le chômage et l'inflation, ainsi que la volonté gouvernementale de renforcer la C.E.E. et l'aide au tiers-monde, comme le choix de la voie conventionnelle pour les problèmes de réduction du temps de travail et révision des grilles salariales.

Mais, pour la régionalisation et le développement de la vie associative, il y a, estime F.O., des « *limites qu'il pourrait être dangereux de dépasser* ». Quant aux nationalisations, F.O. se félicite de l'absence de mesures d'« *étatisation* » qui auraient pu mettre en cause le dynamisme des entreprises concernées.

● C.F.T.C. : PAS D'OPPOSITION AUX NATIONALISATIONS.

La C.F.T.C., après avoir salué les passages du programme relatifs à la coopération européenne et internationale, déclare ne pas être opposée aux nationalisations « *dès lors qu'il est assuré qu'elles n'aboutiront pas à la création de monopoles et ne seront pas des étatisations* ». La C.F.T.C. enregistre enfin « *avec satisfaction que tout risque de collectivisation de l'appareil économique est donc fermement écarté* ».

● CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - C.G.C. (C.F.E.-C.G.C.) : RÉTICENCES.

« *La reconnaissance du rôle économique des organisations syndicales ne semble pas être encore au programme du premier ministre malgré ses engagements verbaux, c'est bien dommage* », déclare la C.F.E.-C.G.C. La centrale regrette qu'au titre de la solidarité « *soit envisagée une mesure particulièrement injuste qui est le plafonnement des quotients familiaux avant la mise en œuvre d'une réforme profonde de la fiscalité* ». La C.F.E.-C.G.C. aurait également souhaité l'association des syndicats à l'examen des modalités de nationalisation et critique enfin la création d'un conseil permanent de développement industriel sans la participation des syndicats.

● *M. Jacques Roseau*, porte-parole du Recours : « *Les rapatriés ont été particulièrement sensibles à l'évocation de leurs problèmes. (...) C'est, en effet, bien la première fois dans l'histoire de la V*[e] *République qu'un premier ministre a la délicatesse de se souvenir de l'existence des rapatriés dans une déclaration si importante.* »

Les commentaires de la presse

LA LETTRE DE « LA NATION » : il faut excuser Pierre Mauroy.

« *Quelles sont les tombes sur lesquelles fleuriront les trois roses déposées à la tribune de l'Assemblée par Pierre Mauroy ? Il nous a offert lui-même le choix : une France forte, une France solidaire, une France responsable, une France entreprenante, une France fière. Que le premier ministre fasse un petit effort, et nous pourront ensemble avec cinq roses fleurir les cinq tombes.*

» *Il faut excuser Pierre Mauroy. Il croit encore que* « *la victoire de la gauche correspond à un nouvel élan et non à une démission* ». *Plus exactement, il dit qu'il le croit parce que cela l'arrange, mais il sait bien que c'est faux.*

» *Continuant à arroser les roses Pierre Mauroy s'est engagé à beaucoup distribuer. Il y en a pour tout le monde et la distribution repose sur un principe :* « Il n'y a de limite au finance- » ment de la protection sociale » que celle que la collectivité na- » tionale se donne. » *Et si elle donne ce qu'elle n'a pas ? C'est une hypothèse que Pierre Mauroy très vertueusement n'aborde pas, mais qui est déjà entrée dans les faits.* »

(PIERRE CHARPY.)

LA LETTRE DE L'U.D.F. : l'indigestion.

L'éditorial de la lettre de l'*U.D.F.*, jeudi 9 juillet, a pour titre : « L'indigestion ». On y lit : « *Et en avant pour le changement ! Au pas de course ! Les Français ont voulu le changement ? Ils vont en avoir une indigestion dans les mois qui viennent : réforme fiscale, décentralisation, réforme de l'audiovisuel, nationalisations du crédit et de onze groupes industriels, projets de loi tous azimuts...*

Pour le reste, Pierre Mauroy s'est surtout efforcé, sur le plan intérieur, de mobiliser et de rassurer les milieux dirigeants de tous les secteurs économiques, des cadres aux chefs des grandes et petites entreprises. On pouvait s'y attendre. Sur le plan extérieur, il a cherché à définir la manière dont la France allait faire entendre sa voix. Un discours, donc, marqué au sceau d'un pragmatisme qui reflétait davantage la volonté d'un chef de gouvernement que les souhaits d'un chef de parti. »

LE MATIN DE PARIS : rendre l'Etat au citoyen.

« *Dans l'esprit du premier ministre, cet ensemble devrait rendre l'Etat aux citoyens et* « bâtir la nouvelle citoyenneté ». *On saura, d'ici à deux ans, si cette notion de* « nouvelle citoyenneté » *est plus riche d'avenir que ne le fut celle de la* « nouvelle société ».

LE FIGARO : le pouvoir à la base.

« *On s'est imaginé que le nouveau régime — comme les autres — entendait remplacer dans les postes de responsabilité les fidèles de l'ancien par des hommes à lui. Il s'agit en réalité de tout autre chose. Le projet socialiste ne consiste pas à changer les titulaires des postes dans la hiérarchie, il est de briser la hiérarchie pour conférer la réalité du pouvoir à la base.*

» *Le processus a commencé dans l'information, notamment à la télévision et à la radio, avec le soutien évident d'un membre du gouvernement. Il a touché la police, où l'on ne reconnaît plus l'autorité des commissaires. Il s'étend à l'enseignement, où l'on exige la suppression des recteurs. Il va bientôt atteindre les entreprises privées, où l'idée manifeste est de retirer le pouvoir de décision au patron pour le confier aux sections syndicales.* »

(MAX CLOS.)

LIBÉRATION : une réforme bien modérée.

« *Ce sera la réforme. Mais une réforme modérée, limitée, précautionneuse. Mauroy a parlé de 1936 et de 1944. Il voudrait en faire autant. Il a trois ou quatre fois plus de temps devant lui. Pourtant, il nous annonce bien moins. (...) Nul n'a entendu le premier ministre appeler à une quelconque* « mobilisation » *de qui que ce soit. Un peu d'émotion, mais surtout pas trop. Le nouveau pouvoir semble n'avoir que faire de ces enthousiasmes émotifs qui ont accompagné tous les grands moments de l'action socialiste à travers les âges.*

» *Le socialisme aux couleurs des années 80 solde ses comptes avec ses lubies d'adolescence en réalisant quelques nationalisations-fétiches, a une pensée affectueuse pour ses rêves d'enfance en redonnant vie aux communes. Pour le reste, il s'apprête à attendre les difficultés qu'il devine.* »

(JEAN-LOUIS PENINON.)

L'HUMANITÉ : les chômeurs peuvent se poser des questions.

« *Le rythme proposé peut susciter des interrogations. Il est vrai qu'il y a* « *l'ombre portée de la gestion précédente* ». *Mais, lorsque Pierre Mauroy déclare :* « *Nous » ne renverserons pas avant plu- » sieurs mois la tendance, dont » nous héritons, à l'accroissement » du chômage* », *les chômeurs et ceux qui se sentent menacés peuvent légitimement se poser des questions sur les mesures envisagées pour avancer vers la solution de ce problème crucial qu'est l'emploi. (...) Le programme gouvernemental présenté par P. Mauroy ne résoudra pas, bien sûr, comme d'un coup de baguette magique, tous les problèmes difficiles posés à notre pays. D'autant plus que les forces conservatrices n'entendent pas faciliter la tâche de la nouvelle majorité. Pour avancer dans le sens de la démocratie, du progrès social et de la paix, il n'est pas inutile de se souvenir que l'action des travailleurs et de tout le peuple est le moyen indispensable pour forcer les résistances et franchir les obstacles.* »

(JEAN LE LAGADEC.)

...patronaux...:

M. CEYRAC : j'éprouve quelques difficultés à trouver une cohérence dans les propos de M. Mauroy

Le président du C.N.P.F., M. François Ceyrac, a réagi, jeudi matin, à l'occasion d'une réunion de presse de l'Association des journalistes économiques et financiers, au discours du premier ministre. « *Je suis frappé par une certaine façon idéologique de prendre les problèmes* », a indiqué M. Ceyrac, qui a « *quelques difficultés à trouver une cohérence dans les propos de M. Mauroy* ». D'un côté « *on affirme la nécessité de stimuler la volonté d'entreprendre, d'innover, d'investir, de créer des emplois dans le secteur privé, d'alléger les charges sociales, de respecter la liberté des prix industriels, etc.* » mais, en même temps « *le premier ministre prend des positions sur les nationalisations et les pouvoirs des syndicats qu'il me paraît difficile d'accomoder avec ces propos libéraux* ».

M. Ceyrac voit également une certaine incohérence sur le plan international. « *On prône le développement de la France dans le monde mais, de l'autre côté, on en fait un Etat qui voit, seul exemple dans le monde, son crédit entièrement nationalisé, et un certain nombre de ses plus belles entreprises passer sous le contrôle de l'Etat. Comment un tel pays pourra-t-il se défendre dans la concurrence internationale ?* », se demande M. Ceyrac.

Le président du C.N.P.F. a réaffirmé qu'à son avis les nationalisations étaient une « *absurdité économique qui risquait d'être catastrophique pour l'économie française* ».

Enfin, l'extension du rôle des sections syndicales dans l'entreprise inquiète le patronat. L'autorité nouvelle donnée à ces sections sera-t-elle de nature à « *remettre en cause le pouvoir de décision du chef d'entreprise, qu'elle soit publique ou privée ?* ». Là aussi, M. Ceyrac pose la question. Pour le moment, il estime que la réponse sur ce point n'est pas bien claire.

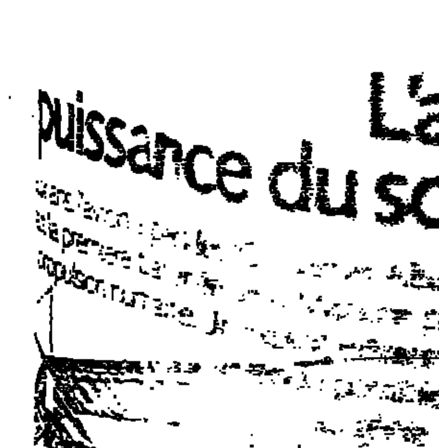
● *La nationalisation* et la planification aboutiront à mettre toute l'économie française sous le contrôle de l'Etat, a indiqué en substance, mercredi soir, M. Alain Chevalier, vice-président du C.N.P.F. Constatant qu'il s'agit « *d'une mesure politique et symbolique mais pas économique* », M. Chevalier a « *rendu hommage à l'action des entreprises nationalisées dans certains domaines* », notamment « *le rôle initiateur de Renault en matière sociale* ». Le vice-président du C.N.P.F. se pose plusieurs questions : « *Que va-t-on proposer aux entreprises françaises pour résoudre les trois grands problèmes qui se posent à elles actuellement en matière d'emploi, d'investissement et d'exportation.* »

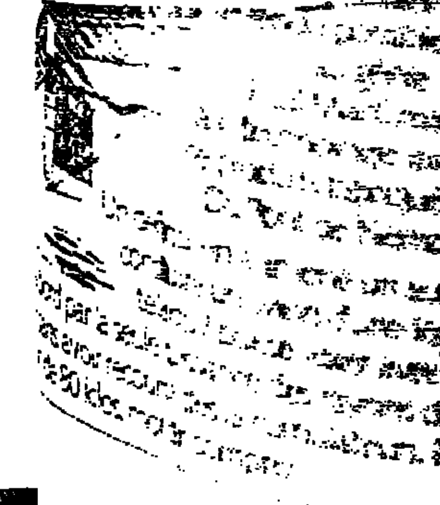
...et politiques

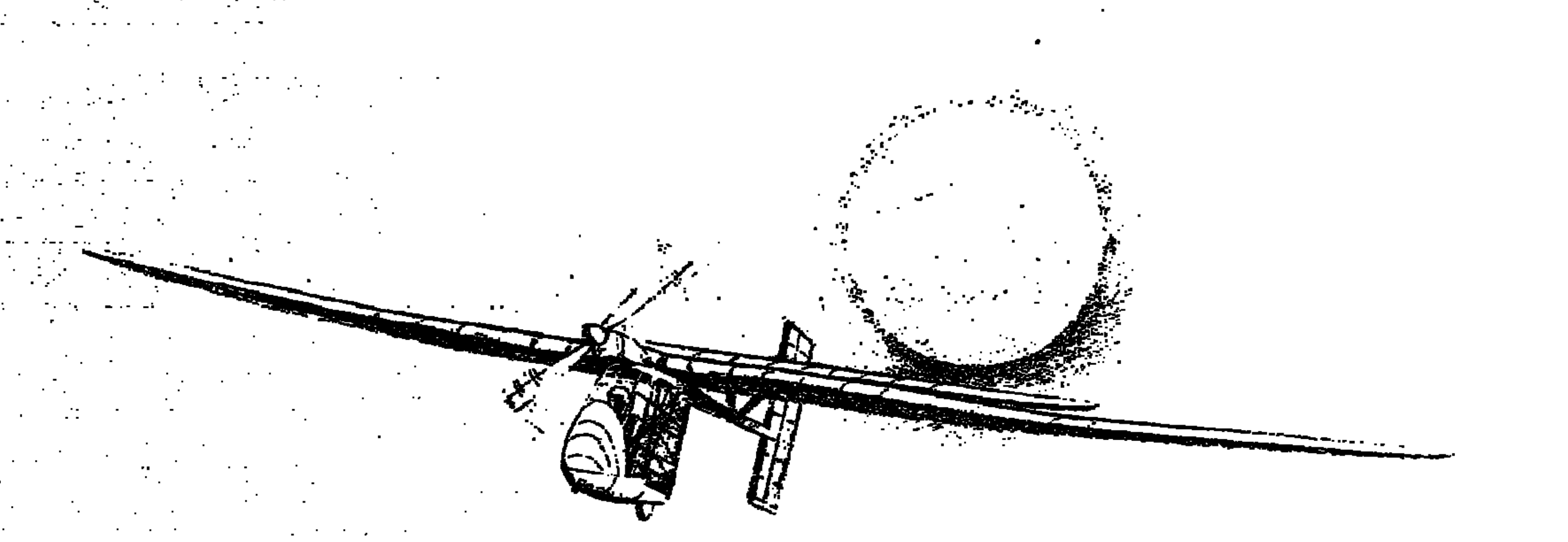
M. STASI : la chape de plomb de l'étatisation.

M. Bernard Stasi, président du C.D.S., membre du conseil national de l'U.D.F. : « *Alourdir l'Etat du poids des plus grands groupes industriels, c'est le handicaper inutilement dans le rôle d'impulsion qui doit être le sien dans le domaine économique. Faire tomber sur les secteurs les plus dynamiques de notre industrie la chape de plomb de l'étatisation, c'est les empêcher d'être compétitifs face à la concurrence étrangère et au défi technologique.*

● *M. Didier Bariani*, président du parti radical : beau discours, en vérité. C'était le romantisme socialiste avec son histoire, sa doctrine et sa dénonciation, c'est vrai, des égoïsmes et des inégalités qui n'avaient que trop duré, mais aussi, hélas ! avec ses illusions, ses contradictions, son irréalisme, sa méconnaissance des réalités économiques internationales et des contraintes intérieures.







L'avion solaire 'Solar Challenger'. .a puissance du soleil et la technologie de Du Pont de Nemours.

/ a deux ans, l'avion à pédales "Gossamer Albatros" ussissait la première traversée de la Manche par un ion à propulsion humaine. Un exploit extraordinaire rendu possible grâce au génie de Paul MacCready et à la technologie avancée de produits fabriqués par Du Pont de Nemours.

Un défi qui en a amené un autre: consituire un avion d'une légéreté telk qu'il puisse voler avec un lote à bord par la seule puissance des rayons du leil et sans avoir recours, des accumulateurs. En fait n avion de 80 kilos, moter compris!

Plus fort encore: le défi consistait à construire un avion très solide. Assez solide pour voler à 65 Kms/h, à une altitude de 4000 mètres et en toute sécurité malgré les turbulences. Un avion assez solide pour répondre aux exigences d'obtention du certificat de navigabilité des planneurs. Un avion fidèle à notre philosophie: sécurité d'abord!

Le projet a fait appel à une large gamme de produits Du Pont, uniques et de technologie avancée: la fibre aramide **KEVLAR**,* le film polyester **MYLAR**,* le papier aramide **NOMEX**,* la résine acétal **DELRIN**,* le feuil acrylique super résistant à l'abrasion **LUCITE*** SAR, les fluoropolymères **TEFLON**,* la résine **ZYTEL*** ST, le film PVF **TEDLAR**,* le film polyimide **KAPTON*** et la fibre polyester **DACRON**.*

Nous avons parrainé le "Solar Challenger" non seulement parce qu'il constitue une vitrine pour nos produits, mais aussi pour démontrer les potentialités à long terme des énergies de substitution et pour attirer l'attention sur la nécessité d'envisager de façon nouvelle l'utilisation des matériaux techniques à haut rendement énergétique.

Simplement parce que nous sommes une Société attachée à faire de l'impossible, une réalité.

Du Pont de Nemours (France) S.A., 9 rue de Vienne, 75008, PARIS. Téléphone: 387 49 29.

*Marque déposée de Du Pont de Nemours.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LE DISCOURS-PROGRAMME

L'élan suffira-t-il ?

(Suite de la première page.)

Autre trait du discours : l'intention manifeste de placer les réformes promises dans un cadre rassurant, celui de la France telle qu'elle se situe dans le monde, membre de la C.E.E., profondément engagée dans le circuit des échanges internationaux.

De même que *« les nationalisations n'ont pas pour objet de bouleverser les structures »*, le premier ministre a rappelé que *« toute protection abusive aux frontières serait plus nocive pour l'industrie qu'efficace »*.

Tout en réaffirmant qu'il n'est pas question de remettre en cause la liberté des prix, dans la même ligne il déclare encore que c'est sur l'épargne, entendez sur l'épargne librement consentie, que l'on compte pour financer le programme.

C'est dans des conditions politiques très favorables, mais économiquement et financièrement très difficiles que ce programme est lancé. Une victoire électorale comme celle qui vient de se produire, portant au pouvoir un parti qui a su éveiller d'innombrables initiatives, crée incontestablement un terrain propice à la mobilisation des énergies. Allons plus loin : la rénovation de l'industrie dans son ensemble ne peut être placée que dans une perspective socialement généreuse.

Un des signes qui trompent le moins du retard accumulé par l'appareil de production en général — il y a de nombreuses et brillantes exceptions — est le niveau relativement bas des salaires des ouvriers français. En Grande-Bretagne, ils sont encore plus faibles, mais précisément ce pays est dans un état de « désindustrialisation » avancé.

Pour intéresser les Français à leur industrie, ou pour reprendre les paroles de M. Mauroy pour les « réconcilier » avec elle, il faut qu'ils sachent qu'ils pourront y trouver, à tous les échelons, des emplois rémunérateurs donnant de bonnes perspectives de carrière. Or, tel n'est souvent pas le cas en France, où l'industrie offre des débouchés nettement moins bien payés que la banque, les assurances, etc., l'écart au détriment de la première étant dans d'autre pays, et notamment en Allemagne, beaucoup plus faible.

« Il faut reconstruire les grilles de salaire, non pas pour écraser les hiérarchies, mais pour que disparaissent les salaires les plus scandaleusement bas, pour que cesse la discrimination actuelle à l'égard des ouvriers et surtout des ouvrières... », a encore dit le premier ministre. Tâche immense et indispensable, mais qui présente aussi des difficultés particulières à une époque caractérisée à la fois par une révolution technologique de première grandeur et par la récession économique.

D'un côté, il reste vrai que l'amélioration durable des salaires réels est commandée par l'augmentation de la productivité, mais, de l'autre, l'introduction des méthodes nouvelles de production rend immédiatement inutiles d'innombrables emplois dont la disparition ne sera compensée (car elle le sera sans aucun doute) que plus tard — un délai que la crise allonge — par la création dans d'autres secteurs d'activités de nouvelles occasions de travail.

L'ardente obligation

Mais l'élan ne suffit pas. Il ne suffit pas non plus de parler de politique industrielle pour donner à cette expression un véritable contenu ni de s'assurer de *« la maîtrise des pôles industriels »*, comme le veulent M. Mauroy et le P.S., pour que de cette prise de possession découle nécessairement des performances globalement supérieures aux résultats présentés jusqu'à maintenant par les gestions privées. En d'autres temps, de Gaulle avait parlé de *« l'ardente obligation »* du Plan. Mais le plan alors présenté par le commissaire général de l'époque, M. Massé, échoua car les politiques qu'il proposait, notamment en matière de revenus, étaient plus une construction formelle qu'un programme ancré dans la réalité. Quelles sont les réalités d'aujourd'hui ? Le gouvernement de M. Mauroy se donne-t-il les moyens de les affronter ?

Une première réalité est le chômage. C'est à elle que le gouvernement entend s'attaquer en priorité. De même que M. Barre en sepetmbre 1976 s'était fixé un objectif et un calendrier en annonçant qu'il viendrait à bout de l'inflation en trois ans, de même M. Mauroy a pris des engagements précis : *« Notre politique économique demeure centrée sur l'emploi »*, a-t-il dit, précisant qu'il se donnait jusqu'en 1984 pour renverser la tendance défavorable dont il a hérité. L'urgence du problème posé ne doit pas faire perdre de vue que l'option ne s'impose pas avec une évidence absolue comme on pourrait être enclin à le croire.

Faut-il combattre le chômage directement ou doit-on considérer que sa résorption sera la résultante d'une politique visant à rétablir les conditions d'une vie économique saine ?

Le deuxième terme de l'alternative était le choix de M. Barre. Ce n'est pas parce qu'il a largement échoué (le chômage ayant continué à augmenter sans que l'inflation se ralentisse sensiblement pour autant) que le parti-pris contraire est nécessairement le bon. Un parti-pris qui nous ramène aux doctrine sen honneur au lendemain de la guerre, où le Congrès américain votait une loi faisant obligation à l'exécutif de maintenir le plein emploi et où les Français inscrivaient dans leur Constitution le droit pour chacun d'obtenir un emploi. Il est toute une école de pensée pour soutenir que c'est la politique de plein emploi à tout prix qui a conduit insensiblement le monde occidental à la surchauffe qui devait déboucher sur la crise financière et monétaire d'abord (1971) puis économique.

Le souci quasi exclusif de l'emploi avait encore guidé la politique de M. Carter quand il s'est installé à la Maison Blanche en 1977. Cette politique a abouti à une nouvelle et formidable poussée de l'inflation dont les États-Unis, et par répercussion le reste du monde, ne sont pas encore sortis, le deuxième « choc pétrolier » étant venu entre-temps compliquer les choses.

Mais l'habitude de poser les problèmes séparément nous vient sans doute de l'école. Dans la vie réelle, ils se posent tous en même temps. On n'a pas à se demander s'il faut résoudre d'abord celui-ci plutôt que celui-là. Ils sont aussi pressants les uns que les autres. Aussi la querelle de la priorité pourra-t-elle paraître à d'aucuns quelque peu artificielle. Et M. Mauroy n'a-t-il pas affirmé également, en une phrase il est vrai, sa ferme intention de lutter contre l'inflation ?

La France, dans ce domaine, se trouve déjà à contre-courant, ce qui risque de la placer en situation de porte-à-faux dans la compétition internationale. Les plus grands pays industriels connaissent tous désormais une inflation inférieure à 10 % (un taux encore considérable !).

Tel est, bien sûr, le cas de la République fédérale d'Allemagne, où la hausse des prix est restée très au-dessous de ce pourcentage, atteignant actuellement 5,6 %. Tel est aussi celui des Etats-Unis où, si l'on fait abstraction de l'incidence particulière des taux d'intérêt sur l'indice, on s'apercevra que la hausse des prix a été ramenée aux environs de 8,5 % en taux annuel. Les Japonais en sont à 5 % environ. Même la Grande-Bretagne, au prix il est vrai de sacrifices exorbitants, n'est plus très loin de 10 %. Demeurent ostensiblement en dehors de cette tendance quasi générale l'Italie, où la hausse des prix est encore de l'ordre de 20 %, et la France, qui depuis 1968-1969, n'a connu qu'une seule évolution dans ce domaine : ascendante. Elle est successivement passée d'un palier de hausse des prix de 4 % à 7 à 8 % (entre 1970 et 1973) puis à un palier de 10 % à 12 % (n'excluant pas des pointes au-dessus de ces pourcentages) (de 1974 à 1979) pour accéder aujourd'hui à un degré supérieur.

Le pourcentage prévu par les comptes de la nation pour cette année est de 14 %, estimation qui paraît faible. Quelle chance a-t-on de stopper cette évolution et quelle chance a-t-on d'améliorer l'emploi si l'inflation continue à s'accélérer dangereusement, obligeant dans un avenir plus ou moins proche le gouvernement à prendre des mesures draconiennes de redressement ?

Ces mesures, il les a déjà en partie prises sous couvert de l'urgence. Du temps de M. Barre, la doctrine des experts était qu'on avait le choix entre l'encadrement (rationnement quantitatif) du crédit, et des taux d'intérêt très élevés.

La France connaît aujourd'hui les deux méthodes à la fois. Contre son gré, le gouvernement pratique une politique qu'en d'autres pays on qualifierait de *« monétarisme sauvage »*. Il a dû laisser monter les taux jusqu'à 20 %. Depuis une semaine, il amorce avec prudence une descente, avec l'espoir qu'elle ne sera pas contrariée par une nouvelle remontée du loyer de l'argent aux Etats-Unis.

On dira qu'à cause des effets pervers de la politique américaine, MM. Mauroy et Delors n'avaient guère le choix. Le critère d'une politique économique couronnée de succès est pourtant de créer, à l'intérieur de ses propres frontières, mais sans les fermer, les conditions permettant de se soustraire aux influences pernicieuses venues de l'extérieur. Comment s'expliquer autrement la diversité des taux d'inflation, d'intérêt, de chômage, etc... existant entre les différents pays?

C'est une preuve d'abandon que de confondre interdépendance et subordination. On ne peut reprocher au gouvernement de ne pas avoir encore suscité ces conditions favorables. Il n'avait pas le temps. Mais les indications données par M. Mauroy n'autorisent guère l'espoir d'une victoire différée sur l'inflation. Comme l'avait déjà fait M. Barre, on s'en remet aux instruments utilisés depuis huit ans en France pour lutter contre l'inflation.

Le gouvernement pense-t-il qu'il se dote, à plus long terme, des armes nécessaires en « s'assurant le contrôle effectif du crédit » par le biais des nationalisations et en reprenant, grâce à elles, la totalité du privilège de l'émission monétaire » ?

On ne voit pas en quoi la nationalisation des banques favoriserait la lutte contre l'inflation si les banques nationalisées continuent à bénéficier de l'accès automatique aux ressources de la Banque de France.

Pour tourner cette redoutable difficulté, il est de bons esprits pour préconiser la suppression de tout marché monétaire. Il en découlerait que les banques seraient encore plus qu'aujourd'hui placées sous la dépendance de la Banque de France. Celle-ci, disent les partisans de cette réforme, pourrait au moins limiter ses concours en fixant, pour chaque banque, des plafonds de réescompte, comme on le faisait traditionnellement en France jusqu'à la fin des années 60. Du coup, affirment encore les tenants de cette thèse, on pourrait « déconnecter » les taux d'intérêt pratiqués à l'intérieur des frontières, appliqués aux résidents, et les taux alignés sur le niveau américain, dont bénéficieraient seulement les non-résidents désireux de placer des disponibilités en France.

Un tel dispositif supposerait évidemment un cloisonnement étanche à la faveur de verrouillage rigoureux qui viendraient renforcer le dispositif de contrôle des changes déjà en vigueur depuis le 22 mai.

Une telle évolution serait contraire à celle qu'a annoncée M. Mauroy. Le premier ministre a beaucoup insisté sur le caractère ouvert de l'économie française, option fondamentale sans laquelle l'amélioration du niveau de vie serait irrémédiablement compromise à terme. Il faut dire que le gouvernement appuie cette orientation par des décisions tout à fait concrètes qui touchent, par exemple, aux investissements des entreprises françaises à l'extérieur, et au maintien des participations étrangères dans le capital des entreprises nationalisées. (Voir, d'autre part, l'article de François Renard.)

Dans quelle mesure les perspectives ouvertes par M. Mauroy rapprochent-elles la France d'un modèle socialiste, ou, si l'on préfère, social-démocrate ? Quatre éléments caractérisent, nous semble-t-il, un pays que l'on peut classer sous ce qualificatif.

Le premier est, évidemment, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche, plus proche des salariés que du patronat. Cette condition est réalisée depuis la victoire électorale du P.S.

Le deuxième élément tient à l'existence d'un système de sécurité sociale généralisé, ce qui est le cas de la France.

Le troisième est relatif à une distribution de nature plus égalitaire des revenus, étant entendu qu'il existe dans ce domaine de grandes différences d'appréciation. Jusqu'où iront les socialistes dans cette voie ? M. Mauroy n'a guère donné de nouvelles indications sur ce thème, mais il a clairement indiqué que la fiscalité serait plus largement utilisée qu'elle ne l'est actuellement pour répartir les revenus : *« Il n'existe pas de cagnotte qui permette de prélever les revenus versés aux uns sans toucher à ceux des autres »*, a-t-il dit.

Le quatrième élément caractéristique d'une société social-démocrate est la solution pacifique des conflits.

« Il nous faut sortir, a dit encore M. Mauroy, *d'une situation dans laquelle la négociation est encore l'exception. Les salaires, la politique de l'emploi, la formation, la durée du travail ou son organisation doivent faire l'objet de négociations entre les dirigeants et les sections syndicales de l'entreprise. »*

C'est surtout dans les pays où existe un syndicat unique d'inspiration socialiste que la pratique des négociations est la plus courante. Doit-on en conclure que, pour en arriver à ce stade, il faudrait qu'au rééquilibrage de la gauche au profit du parti socialiste succède une évolution parallèle dans le monde syndical ? On n'en est pas encore là et rien n'indique dans le discours de M. Pierre Mauroy que le gouvernement compte sur un tel changement pour assurer le succès à long terme de sa stratégie.

PAUL FABRA.

L'EXTENSION DU

Nationaliser et rassurer

(Suite de la première page.)

Les promesses électorales seront donc tenues, et cela en dépit des réticences de certains ministres, MM. Delors, Rocard ou Dreyfus, ou membres de la majorité qui, comme certains radicaux, auraient souhaité limiter le champ de l'extension du secteur public. C'est très net pour le crédit, dont le contrôle effectif a toujours été la « pierre angulaire » du programme socialiste, et qui fera l'objet d'un projet de loi déposé « en priorité » dès l'automne. Il s'agit de « parachever » la grande réforme amorcée en 1945 et alors *« contrariée par la pression des forces conservatrices »*. Ainsi, les banquiers qui avaient, à cette époque, échappé à la nationalisation par leur taille petite ou moyenne, notamment le groupe Crédit industriel et commercial, très régional et décentralisé, et le Crédit commercial de France, vont rejoindre, dans le patrimoine national, les quatre grands établissements (trois depuis la fusion du Comptoir national d'escompte de Paris et de la B.N.C.I.), devenus des géants en France et dans le monde. Mais, toujours dans le même esprit, des dispositions seront prises pour « *rendre effective* » l'application des textes de 1945 chez ces trois grands, à savoir la prédominance de *« l'intérêt général »* et *« l'amélioration du service rendu aux utilisateurs et à l'économie »*, véritable obsession de nos gouvernants, pour lesquels *« l'égalité d'accès de tous, et notamment des P.M.E., aux financements à court et à long terme »* n'est pas respectée et devra donc être *« recherchée »*.

On retrouve dans ces dispositions la vieille idée selon laquelle la subsistance d'un secteur bancaire privé constitue, pour les banques nationales, une excuse et un alibi pour mener une politique commerciale non conforme à l'esprit de 1945. Autre vieille idée, et toujours dans l'esprit de 1945, la nécessité de nationaliser les « banques d'affaires » ou supposées telles, dans ce qui constitue un peu la mythologie de la gauche, à savoir les deux compagnies financières, Paris et Pays-Bas (Paribas), et Suez, ces deux groupes censés retenir captives des sociétés dont ils avaient pris le contrôle dans les domaines les plus divers.

Des précisions, attendues, ont été données sur les banques étrangères « non nationalisables », pas plus que ne le sont les banques françaises sous contrôle étranger (Neuflize-Schlumberger-Mallet, par exemple) ou les SICOMI, établissements spécialisés dans le financement d'investissements immobiliers, industriels et commerciaux dont les titres sont placés dans le public. Autre précision attendue, le sort des petites banques indépendantes, *« souvent très utiles à la vie économique, locale ou régionale »*, qui seront *« rapidement laissées hors du champ de la nationalisation »*, et *« associées aux nouvelles orientations de la politique du crédit »*. Il s'agit en fait très probablement de la vingtaine d'établissements qui, sur les cent cinquante petites banques, ont échappé à la prise de contrôle progressif par les « grands », publics ou privés.

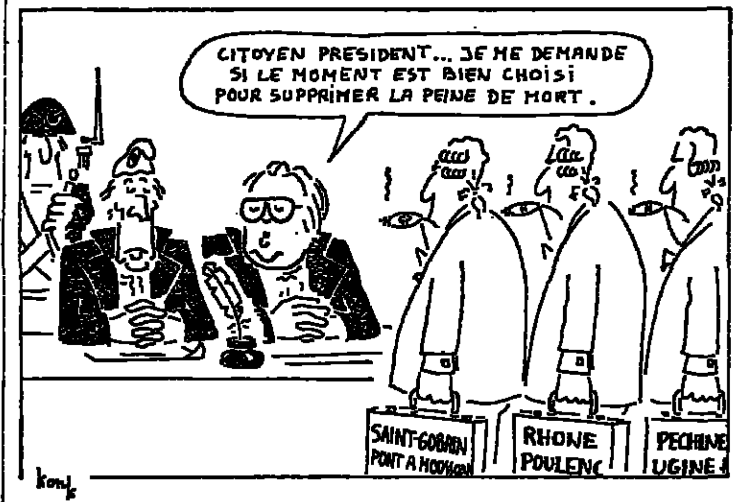
« Notre engagement »

M. Mauroy n'a fait aucune allusion aux compagnies d'assurances privées (essentiellement le groupe Victoire-Abeille-Paix et celui du groupe Paris A.G.P.) qui devaient, théoriquement, rejoindre le peloton des nationalisées de 1945 (U.A.P., Assurances générales de France, G.A.N., Mutuelle générale de France). A défaut de nationalisation, inscrite dans le manifeste socialiste, il serait, toutefois, envisagé de diriger vers des emplois sélectionnés les capitaux qu'elles accumulent chaque année au titre de leurs provisions techniques.

Une autre promesse tenue est celle de la nationalisation des *« onze groupes industriels »*, *« pas un de plus, pas un de moins : c'est notre engagement »*. Là encore, une école « minimaliste » existait au sein du P.S., désireuse d'atténuer un peu la portée de cet engagement, mais ses objectifs ont été balayés au nom de la « rupture » nécessaire. Comme on l'escomptait ces jours derniers (*le Monde* du 7 juillet), la nationalisation sera immédiate pour le groupe Dassault (*« qui vit, pour l'essentiel des commandes militaires »*) et pour la branche « armements » de la société Matra, ce qui, dans ce dernier cas surtout, ne manquera pas de poser des problèmes, notamment pour la survie des autres activités de ladite société : des « études » seront engagées sans délai pour tenir compte de la *« situation spécifique »* de ces deux groupes.

De même, comme prévu, l'Etat prendra *« la responsabilité totale en tant qu'actionnaire »* de l'ensemble sidérurgique constitué par Usinor et Sacilor. Compte tenu de la situation actuelle de ces deux sociétés dans lesquelles la puissance publique et ses émanations ont acquis une position dominante à la suit du sauvetage de l'automne 1978, ce sera une formalité, et la légalisation juridique d'un état de fait, ce dont conviennent sans peine tous les intéressés.

Restent les autres groupes industriels, Rhône-Poulenc, Pechiney - Ugine - Kuhlman (PUK), Saint-Gobain - Pont-à-Mousson, Compagnie générale d'électricité, (C.G.E.), Thomson-Brandt, C.I.I.-Honeywell-Bull, I.T.T.-France et Roussel-Uclaf. Bien que l'on chicane sur leur poids dans l'économie (28 % dans l'industrie française en chiffre d'affaires, ou seulement 16 % du personnel employé dans ladite industrie : on peut utiliser différents paramètres), l'importance de ces groupes est très grande. Se trouveront nationalisés toute la production d'aluminium, la moitié de celle du verre, toute la chimie fine, une grande partie de la construction navale et électrique (lourde et légère), toute la filière de l'électronique, la moitié de l'informatique, un secteur non négligeable du bâtiment et des travaux publics, sans compter une bonne tranche de la pharmacie. En fait, la puissance publique se trouvera contrôler dans tous les grands produits de base et nombre de produits-clés dans l'industrie : loin de minimiser ce contrôle, M. Mauroy réaffirme : *« Nous voulons que l'Etat s'assure la maîtrise des pôles industriels qui nous paraissent commander une politique dynamique de l'investissement et de l'emploi. »* Le propos est clair te sans détour.



(Dessin de KONK.)

Deux nuances de taille

Deux nuances de taille sont pourtant perceptibles dans le discours des pouvoirs publics. Comme cela a été indiqué au départ, la nouvelle équipe, soucieuse d'éviter le reproche « d'étatisation », multiplie les déclarations apaisantes, les propos rassurants et les appels du pied aux « dirigeants, cadres et personnels » des groupes nationalisables. Pas de démantèlement, car le gouvernement est *« conscient du caractère complet et vivant de ces groupes »* et *« la nationalisation n'a pas pour objet de bouleverser des structures, ni de porter atteinte à la personnalité du réseau existant* (pour les banquse) »... De même il n'y aura pas de nationalisations « indues » ou « rampantes » de l'économie : non seulement la natoinalisation ne portera que sur les maisons mères, laissant subsister, par exemple, la cotation en Bourse de filiales comme Thomson-C.S.F., Alsthom Atlantique ou C.I.T.-Alcatel, mais encore, les participations détenues par les groupes bancaires tels que Paribas et Suez, dans des entreprises situées hors du champ du secteur public élargi tel que l'a défini le président de la République, *« seront rendues au secteur privé »*. Cette disposition n'est pas nouvelle : elle figurait dans le programme du P.S. dès 1977.

Elle pose tout de même une série de problèmes. D'abord, où commence et s'arrête le *« champ du secteur public élargi »* ? Ainsi, M. Mauroy n'a pas évoqué la nationalisation des activités nucléaires de Creusot-Loire (Framatome), pourtant agitée lors de la campagne électorale. Peut-être sera-t-elle acquise en tenant compte du fait que le groupe Paribas a pris, au printemps dernier, le contrôle du groupe Empain-Schneider) 40 milliards de francs de chiffre d'affaires et cent vingt mille personnes), mais mère précisément de Creusot-Loire : par la mère on tient la fille, et par l'intermédiaire de Parisbas, l'Etat tiendrait le tout. Aux dernières nouvelles, le dossier de Paribas et Suez reste « ouvert » : ce sera une pierre de touche en ce qui concerne la nouvelle politique.

D'autre part, et c'est peut-être l'un des points les plus intéressants des déclarations gouvernementales, d'énormes précautions sont prises vis-à-vis de l'étranger, qu'il s'agit de rassurer à tout prix, notamment en ce qui concerne sa participation dans les groupes nationalisables. Il est significatif que trois groupes à capitaux extérieurs, soit majoritaires (I.T.T.-France et Roussel-Uclaf), soit très fortement minoritaires (C.I.I. - Honeywell - Bull), ne pourront relever de la prochaine loi de nationalisation *« pour des raisons spécifiques »*. Des *« négociations »* seront immédiatement ouvertes qui, tout en respectant la « volonté » de poursuivre le mouvement de nationalisation, traduirait le *« souci de maintenir les liens technologiques, industriels et commerciaux qui existent avec les partenaires étrangers »*. En outre, l'appropriation publique du capital des cinq groupes industriels immédiatement nationalisés ne portera pas sur les intérêts minoritaires détenus par des étrangers (allemands chez Saint-Gobain - Pont-à-Mousson, arabes chez Thomson-Brandt et Rhône-Poulenc, et de diverses nationalités dans les groupes bancaires). Ces derniers seront libres de rester, ou de vendre à l'Etat leur participation, ce qu'ils feront sans doute si l'indemnisation est *« juridiquement incontestable et financièrement équitable »*, comme le promet M. Mauroy. A noter, toutefois, un point intéressant : « quid » des intérêts francais détenus clandestinement sous dossier suisse ?

Enfin, le gouvernement réaffirme, à tout moment, que l'activité internationale des entreprises nationales doit *« s'exercer sans entraves dans la compétition mondiale »*, citant les récentes initiatives prises par Elf-Aquitaine et Rhône-Poulenc aux Etats-Unis. Rien ne sera fait qui *« puisse perturber l'activité internationale des groupes bancaires nationalisables »* (il s'agit, essentiellement, de Paribas et d'Indosuez). Relevons toutefois qu'il ne sera pas commode d'éviter une telle perturbation en isolant, au besoin, cette action : ce sera l'un des problèmes les plus ardus qui se poseront dans l'avenir, dans la mesure où les activités à l'étranger des banques françaises procurent d'appréciables rentrées de devises (8 milliards de francs en 1980).

Au-delà de ces questions, une interrogation majeure peut être formulée : en quoi l'action de l'Etat et de ses fonctionnaires, qui s'excera au sein des groupes nationalisés, conformément aux directives du Plan, sera-t-elle plus profitable pour le pays que celle de leurs dirigeants actuels, dans une logique de profit capitaliste, certes, mais bien adaptée à l'environnement international ? En outre, le souci de ne pas procéder à des démantèlements est-il compatible avec les projets de restructurations et de « filière » nourris au sein des instances socialistes ? *« En quoi avons-nous démérité ? »*, demandait récemment M. Roger Fauroux, P.-D.G. de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. Ce sont des questions auxquelles il faudra répondre.

FRANÇOIS RENARD.

LE MAITRE D'ŒUVRE M. JEAN LE GARREC

Le « Journal officiel » du 9 juillet publie un décret fixant les attributions du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de l'extension du secteur public, M. Jean Le Garrec.

L'article premier de ce décret stipule : « Par délégation du premier ministre, M. Jean Le Garrec prépare et met en œuvre, en liaison avec les autres ministres intéressés, les décisions du gouvernement relatives à l'extension du secteur public. Il prépare et étudie dans les mêmes conditions les mesures relatives à l'organisation et au contrôle des entreprises publiques. Il exerce toutes autres missions qui lui sont confiées par le premier ministre. »

L'article deux précise que « M. Jean Le Garrec reçoit délégation du premier ministre pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés ou décisions dans la limite de ses attributions ».

DE M. MAUROY

SECTEUR PUBLIC

Les activités

• BANQUES : les petites épargnées

Selon les dernières *statistiques* globales publiées par l'Association française des banques, les banques privées sous contrôle français disposent de 13 % des *ressources, essentiellement* des dépôts, et accordent 16 % des crédits à l'économie.

Si on ne considère que les seules banques inscrites, ce qui exclut *les établissements mutualistes* (Crédit agricole, Crédit mutuel et Banque populaire), les banques privées collectent 35 % environ des dépôts et ressources, contre 60 % pour les *trois établissements* nationalisés (B.N.P., Crédit lyonnais et Société générale), et dispensent 41,4 % des crédits, contre 48 %. Ces deux derniers chiffres traduisent le fait qu'un certain nombre de banques privées sont, *par solde*, emprunteuses.

C'est qu'il existe deux grandes catégories de banques à caractère privé.

En premier lieu, on peut distinguer les grands établissements à guichets collecteurs de dépôts, Crédit du Nord (filiale du groupe Paribas) et Crédit commercial de France (C.C.F.), au cinquième et au sixième rang français.

Vient ensuite le groupe du C.I.C., au premier rang des banques privées si on le prend dans *son ensemble. Loin derrière*, on trouve la Marseillaise de crédit (28e rang), la Banque Hervet, la Banque de Savoie, l'Union de banques à Paris. Un peu à part, *figurent*, avec peu *ou pas* de guichets, la Banque Rothschild, la Banque Odier - Bungener - Courvoisier, la Banque Steindecker.

La Banque industrielle et mobilière *privée*, la *banque* Hottinguer. Suivent une série de petites et moyennes banques, dont la plupart sont filiales des grandes (nationales ou privées), pas plus *d'une vingtaine restant* indépendantes parmi lesquelles de Baecque et Beau à Paris, Martin Maurel à Marseille, Pelletier à Dax, Marze à Aubenas, etc., qui *devraient* échapper *à la nationalisation*.

En second lieu, on peut citer les grands établissements emprunteurs par nature, disposant de très peu de guichets : c'est le cas de la Banque de Paris et des *Pays-Bas, filiale* du groupe Paribas, et de la Banque d'Indochine et de Suez (Indosuez), filiale du groupe Suez, avec des bilans dépassant 60 milliards de francs. *Ces établissements* se procurent leurs ressources essentiellement sur le marché financier, national ou international, et exercent une bonne part de leurs activités à *l'étranger (l'essentiel* pour Indosuez).

Citons également les établissements catalogués plus ou moins comme banques d'affaires, Worms, SOVAC (filiale du groupe Lazard), Banque Vernes, Louis Dreyfus, des banques de groupes, comme l'Union européenne (Empain-Schneider), le Crédit chimique (PUK et Total).

Enfin, un peu à part mais très actif, on trouve l'énorme secteur des banques et établissements spécialisés dans le crédit au logement, à l'équipement, à la consommation : la Compagnie bancaire (groupe Paribas), avec ses filiales l'U.C.B. et la CETELEM et la COFICA, La Hénin - SOFINCO (groupe Suez), la DIAC (Renault) et la DIN (Peugeot) pour l'achat d'automobiles, sans oublier le crédit-bail (Locafrance, Locabail, etc.) : au total, près de deux cent cinquante banques et cinq cent cinquante établissements financiers.

Si l'on s'en rapporte aux dépôts, les trois plus grands établissements nationalisables sont :

● Le Crédit industriel et commercial

Le groupe du Crédit industriel et commercial, au cinquième rang français, a une physionomie très originale, avec sa constellation de banques régionales autour du *siège parisien. Théoriquement*, ces banques régionales sont filiales du *Crédit industriel et commercial*, que préside M. Dominique Chatillon, contrôlées à 25 % ou 30 %, mais, jalouses de leur personnalité, elles se veulent d'abord associées.

La première en importance est la Lyonnaise de dépôts, présidée par M. Gilles Brac de la Perrière, suivie par le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine (*M. Florent Wenger*), la Nancéienne et Varin Bernier, la Banque Scalbert Dupont (dans le Nord), le Crédit industriel de l'Ouest, la *Banque régionale de l'Ouest*, la Bordelaise de crédit industriel, le Crédit industriel de Normandie, la Banque régionale de l'Ain et le Crédit fécampois. Tous ces *établissements ont* une solide implantation locale.

● Le Crédit commercial de France

Fondé en 1917 avec des associés suisses, le Crédit commercial de France s'est développé surtout après la seconde guerre mondiale, sous la direction de son président, Jacques Merlin, auquel a succédé en 1975 M. Jean-Maxime Lévêque. Aujourd'hui, avec plus de 230 guichets, il est devenu l'une des *plus importantes banques de dépôts* privés de France, avec une importante clientèle industrielle, dont celle du groupe Nobel-Bozel, qui fut en difficulté il y a deux ans. *Parmi ses 50 000 actionnaires*, 70 % sont français et 30 % étrangers, notamment suisses et arabes.

● Le Crédit du Nord

Filiale à 53 % du groupe Paribas, le Crédit du Nord a absorbé, en 1974, la Banque de l'Union parisienne et dispose de *plus de 450 guichets* permanents, avec un réseau important de banques affiliées ou filiales (Banque Tarneaud à Limoges, Nicolet Lafanechère dans *l'Isère, etc.). Elle est présidée* par M. Antoine Dupont-Fauville.

• SIDÉRURGIE : déjà sous le contrôle de l'État

Depuis l'automne 1978, la sidérurgie française est virtuellement sous le contrôle de la puissance publique, et, comme le relevait récemment M. Jacques Mayoux, P.-D.G. du groupe lorrain Sacilor, *« sa nationalisation ne ferait qu'entériner juridiquement une situation largement inscrite dans les faits »*.

A la fin de septembre 1978, pour sauver de la faillite les deux géants Usinor et Sacilor (*80 % de l'acier produit en* France) et une troisième firme beaucoup plus petite, Châtillon-Neuves Maisons, le gouvernement de M. Raymond Barre faisait *voter par le Parlement* la *prise* en charge par le budget de la plus grande partie de la dette à long terme de ces trois entreprises, soit 22 milliards de francs (*12 milliards de francs* d'emprunts obligataires de l'industrie sidérurgique — GIS — et 9 milliards de francs de prêts du Fonds de développement économique et *social*.

En contrepartie, l'Etat et ses émanations prenaient le contrôle de ces entreprises en s'assurant la majorité dans leur capital et en nommant de nouveaux dirigeants.

A l'heure actuelle, *au terme* d'opérations industrielles et financières complexes, la situation est la suivante.

● *Usinor* (17 milliards de chiffres d'affaires en 1980, 1,2 milliard de francs de pertes 9,2 millions de tonnes d'acier, et 34 000 personnes) est détenu pour 52 % par la Société financière (dont le capital appartient pour 15 % à l'Etat, pour 28,2 % à la Caisse des dépôts et consignations, pour 10 % au Crédit national, pour 32 % aux grandes banques, et pour 14,7 % au GIS), pour 11,83 % par Valmétal, pour 11,60 % par la holding Nord-Est, pour 8,26 % par la holding Chiers est détenu à 51 % par la Société belge Cockerill et pour 12,47 % par le public.

Si l'on considère que Valmétal es tdétenu à 51 % par la Société financière, on s'aperçoit que cette dernière contrôle 63,83 % du capital d'Usinor, l'Etat disposant, dans ladite Société financière, de 85,3 % des actions, puisque la Caisse des dépôts et le Crédit national sont son émanation et, parmi les grandes banques, figurent essentiellement les trois nationalisées : B.N.P., Crédit lyonnais et Société générale.

● *Pour Sacilor* (10 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1980, 2 milliards de francs de perte, 6,3 millions de tonnes d'acier et 24 650 personnes), le schéma n'est pas foncièrement *différent dans son ensemble* : la Société financière Sacilor (Etat 15 %, Caisse des dépôts, 33,2 %, Crédit national, 10 %, grandes banques nationales 26,25 %, GIS *15,56 %*) détient directement 23,2 % de Sacilor et indirectement 53,7 % au travers de sa filiale à 67 %, la Société financière sidérurgique, soit 76,9 % au total, le reste allant à la holding Marine Wendel (10,8 %) et au public 12,3 %).

Depuis l'automne 1978, ces deux groupes sidérurgiques ont été constamment déficitaires en raison de la nouvelle crise de l'acier, l'État ayant dû leur fournir plus de 7 milliards de francs sous forme de prêts du F.D.E.S. pour financer leurs investissements et combler leurs pertes, malgré la suppression de plus de vingt mille emplois et la fermeture de grosses installations à Denain et à Longwy.

• ARMEMENT : une activité florissante

L'industrie française de l'armement, déjà nationalisée et privée, a réalisé, en 1980, un chiffre d'affaires de 60 milliards de francs et elle occupe, directement, 287 000 travailleurs dont un peu plus du tiers (environ 100 000) est employé aux fins d'exportation.

Par secteurs, cette main-d'œuvre se répartit ainsi : délégation générale pour l'armement, 73 000; Commissariat à l'énergie atomique, 12 000; industries du secteur parapublic, 47 000 ; industrie privée, 155 000.

En 1980, les livraisons à l'exportation ont représenté 25 milliards de francs (au lieu de 20,5 milliards en 1979), et le montant des prises de commandes militaires à l'exportation s'est élevé à 35 milliards de francs (au lieu de 25,2 milliards en 1979).

● *Le secteur militaire du groupe Matra* a représenté, en 1980, un chiffre d'affaires de 2 202 millions de francs (en augmentation de 20 % sur celui de 1979), avec une participation de l'exportation supérieure à 70 %. L'ensemble du chiffre d'affaires du groupe Matra, auquel appartient le secteur militaire (secteur militaire de Matra proprement dit, Matra électronique, Manurhin) a été de 5 598 millions de francs en 1980.

Pour la société Matra, qui emploie 5 100 personnes, le bénéfice net (après participation des salariés) a été de 211 millions de francs en 1980 (au lieu de 150 millions en 1979).

Le capital social de Matra s'élève à 127 919 000 francs (divisé en 1 279 196 actions de 100 francs) ainsi répartis : 35,6 % pour le conseil d'administration et le groupe majoritaire (de M. Sylvain Floirat) dont il est l'émanation ; 20 % à des institutions financières françaises et étrangères ; 10 % pour la société Matra ; 8 % d'autocontrôle, et la fraction du capital restante est entre les mains du public (à savoir 25 000 porteurs environ, dont 3 000 salariés de la société).

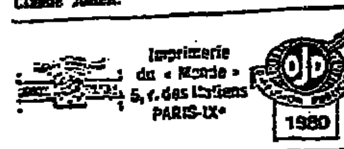
● *Le groupe privé Dassault-Breguet* a réalisé en 1980 un chiffre d'affaires de 10 740 millions de francs (en augmentation de 50,78 % par rapport à 1979), dont 68,55 % à l'exportation (la seule part des livraisons militaires à l'étranger a été de 6 234 millions de francs).

Le montant des prises de commandes s'est élevé à 9 130 millions de francs, dont 4 970 millions à l'étranger (la part des commandes militaires à l'exportation a été de 3 847 millions de francs).

Le bénéfice net du groupe privé en 1980 a été de 312 millions de francs (en hausse de 14,74 % par rapport à 1979). La société *emploie environ* 15 845 personnes.

Le 9 janvier 1979, l'Etat a conclu une convention avec Dassault-Breguet dont il a pris 30,001 % du capital, soit 540 millions de francs, *ce qui lui a* procuré en 1981 un droit au vote double de ses actionnaires (par l'intermédiaire de la société de gestion des participations aéronautiques ou SOGEPA). L'essentiel du capital (77,73 %) appartient à la société centrale d'études Marcel Dassault (S.C.E.M.D.), représentée par M. Marcel Dassault et l'un de ses fils, M. Serge Dassault.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire n° 57437.

Les groupes industriels

• Cinq prises de contrôle dès l'automne

● COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ (C.G.E.).

Chiffre d'affaires 1980 (en millions de francs) : 45 782, dont 31 % à l'étranger.

Bénéfice net déclaré : 341.
Investissements : 2 500.
Personnel employé : 180 000 dont 30 000 à l'étranger.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En France : Les Câbles de Dijon ; Ceraver ; le Joint français ; laboratoires Marcoussis ; Electro Banque ; Electro financière (Cie) ; CIT-Alcatel ; Alsthom - Atlantique ; C.G.E.E.-Alsthom ; Sogelerg ; Sogreah ; Sintra ; Transac ; C.G.A. ; SAFT ; CEPEM ; Alcatel Electronique ; Société générale d'entreprise ; Sainrapt-et-Brice ; Thinet.

Secteurs d'activité et % du chiffre d'affaires :
Electromécanique et construction navale (28 %) ;
Entreprise électrique (12,4 %) ;
Entreprise et ingénierie (18,2 %) ;
Télécommunications et informatique (17,6 %) ;
Câbles (5,6 %) ;
Accumulateurs et piles (6,1 %) ;
Grand public (1,6 %) :
Matériaux (3,2 %) ;
Commerce et divers (7,3 %).

Actionnaires principaux connus :
Groupe de la Caisse des dépôts (5,50 %) ;
Soparem (Sté de part. élect, métal.) (4,58 %) ;
S.G.E. (Société générale d'entreprises) (4,90 %) ;
C.I.N. (Compagnie immobilière méridionale) (3,76 %) ;
Groupe U.A.P. (2,90 %) ;
OPFI - Paribas (1,30 %).

— P.-D.G. : M. Ambroise Roux.

● P. U. K.

Chiffre d'affaires 1980 (en millions de francs) : 38 111, dont 54 % à l'étranger.
Bénéfice net déclaré : 607 MF.
Investissements : 2 298 MF.
Personnel employé : 89 094, dont 20 749 à l'étranger.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En France : Aluminium Pechiney, Cebaz (du groupe Aluminium Pechiney), Cefilac (du groupe Aluminium Pechiney), Cegedur Pechiney (du groupe Aluminium Pechiney), Compagnie générale de produits chimiques et industriels du Sud-Est, Comurhex (du groupe Aluminium Pechiney), Cuivre et Alliages (du groupe Aluminium Pechiney), Forges de Crans (du groupe Aluminium Pechiney), Franco-Belge de fabrication de combustibles (du groupe Aluminium Pechiney), P.C.U.K. (Produits chimiques Ugine Kuhlmann), Pharmuka (du groupe Pechiney Ugine Kuhlmann Corporation)), Sofrem (Société française d'électrométallurgie), Tréfimétaux, Ugine *Aciers*.

A l'étranger : Pechiney Nederland N.V. (du groupe Aluminium Pechiney).

Aux Etats-Unis : Pechiney *Ugine* Kuhlmann Corporation, qui contrôle Howmet Aluminium Corporation, Howmet Turbine Components Corporation et Intsel Corporation.

Secteurs d'activité et pourcentages du chiffre d'affaires : Aluminium, 40,36 % ; Métaux ferreux et cuivreux, 21,60 % ; Métallurgie fine et matériaux avancés, 15,88 % ; *chimie*, 22,16 %.

Actionnaires principaux connus (dont étrangers) (octobre 1980) : Aucun actionnaire ne détient seul 5 % ou plus du capital.

— P.-D.G. : M. Philippe Thomas.

● RHONE-POULENC

Chiffre d'affaires 1980 (en millions de francs) : 30 199 000, dont 55,7 % à l'étranger.
Perte nette déclarée : 1 947.
Investissement : 2 587.
Personnel employé : 95 389, dont 34 617 à l'étranger.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS (fin 1980)

En France : A.E.C. (Société de chimie organique et biologique), *CIM (Compagnie industrielle et minière)*, COFIC (Compagnie financière pour l'industrie chimique), Générale des engrais S.A., Lautier aromatiques S.A., Institut Mérieux, Bellon Chloe, Prolabo, Rhône-Poulenc agrochimie, Rhône-Poulenc films, Rhône-Poulenc industries, Rhône-Poulenc systèmes, Rhône-Poulenc textile, Tolochimie, Specia, Thann et Mulhouse, Theraplix, Chavanez, Godde, Bedin, Armosig, Givaudan-Lavirotte, Lambert industries, P.B.U., Progil électrochimie, Roquette Frères.

A l'étranger : Mayand Baker (G.-B.), Rhône-Poulenc Inc. (E-U), Rhodia S.A. (Brésil), Viscosuisse (Suisse), Rhodia A.G. (R.F.A.), SAFA (Espagne).

Secteurs d'activité et pourcentage du chiffre d'affaires : chimie, 27,6 % ; engrais, 12,9 % ; santé, 18,8 % ; agrochimie, 8,8 % ; textile, 16,9 % ; films et systèmes, 4,7 % ; autres, 10,3 %.

Actionnaires principaux connus (dont étrangers) (nov. 1980) : groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, 10,58 %.

— P.-D.G. : M. Jean Gandois.

● SAINT-GOBAIN

Chiffre d'affaires 1980 (en millions de francs) : 43 489, dont 53 % à l'étranger.
Bénéfice net déclaré : 909.
Investissements : 4 704.
Personnel employé : 163 192, dont 86 718 à l'étranger.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En France : Saint-Gobain-Vitrage, Saint-Gobain-Emballage, Desjonquères, Isover, Tetratex, Everitube, Pont-à-Mousson, Sobea, Machines Bull, Eurotechnique, Cellulose du Pin.

A l'étranger : Degla (R.F.A.), Halberge Rhutte (R.F.A.), G.I.H. (R.F.A.), Saint-Roch (Belg.), Cristalleria Espanola (E.), Picasa (E.), Fabbrica Pisana (It.), Dalzaretti (It.), Certain Teed (E.-U.), Santa-Marina (Brésil), Brasilat (Brésil).

Secteurs d'activité et pourcentages du chiffre d'affaires : Vitrage (17 %), Isolation (16 %), Fibres de renforcement (2 %), Conditionnement (9 %), Fibres-Ciment (8 %), Canalisation et mécanique (14 %), Réfractaire (2 %), Papier-bois (11 %), Entreprise (12 %), Informatique (9 %).

Actionnaires principaux connus : Groupe Suez (20 %), Westdeutsche Landesbank Girozentrulle (5,8 %), Caisse des Dépôts (6 %), Banques nationalisées et sociétés nationales (10 %), Machines Bull (5 %), Saint-Roch (1 %).

— P.-D.G. : M. Roger Fauroux.

● THOMSON - BRANDT.

Chiffre d'affaires en 1980 : 36 540 millions de francs, dont 45,5 % à l'étranger.
Bénéfice net déclaré : 502 millions de francs.
Investissements : 2 130 millions de francs.
Personnel employé : 128 000, dont 20 000 à l'étranger.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En France : L'Unité hermétique, Orega électronique et mécanique, Esswein S.A., Société des moteurs électriques de Normandie, Ets Bonnet, Hotchkiss-Brandt-Sogeme, Thomson-Lucas, CREG, Jeumont-Câbles, Compagnie des lampes, Sodeteg, Société financière Electrique de banque, Europacolor et Videocolor ;

A l'étranger : Thomson española (Esp.), Nodmende (R.F.A.), Saba (R.F.A.), European Standard Electronic (Singapour).

Thomson-Brandt détient, également, 42 % de Thomson C.S.F. qui contrôle, notamment :

En France : L.T.T., Thomson C.S.F. Téléphone, L.M.T, radio-professionnelle, Thomson C.S.F. informatique, SEMS, Cimsa, Ecea, Answare, Cameca, Efcis, L.C.C., Sescosem, Thomson C.S.F. International.

A l'étranger : Thomson Corporation of America (E.-U.), Thomson C.S.F. Broadcast (E.-U.).

Secteurs d'activité et pourcentage du chiffre d'affaires :
Biens de consommations durables (26,1 %), biens d'équipements électromécaniques (5,5 %), activités médicales (6,5 %), lampes et éclairage (3 %), ingénierie et service (3 %), électronique professionnelle (militaire) (21 %), composants (8 %), telecom, télématique, informatique (22 %), cuivre et câble (5 %).

Actionnaires principaux connus :
OPFI, Paribas (7,93 %), Caisse des dépots et consignations (7,16 %), groupe des SICAV de *la B.N.P. (3,13 %), groupement* des Assurances nationales (2,76 %), Société financière auxiliaire (2,61 %), Compagnie financière de Suez (2,40 %), Union des assurances de *Paris (1,69 %)*, groupe des SICAV du Crédit Lyonnais (1,61 %).

— P.-D.G. : M. Jean-Pierre Bouyssonnie.

• Trois négociations avec les actionnaires étrangers

● C.I.I.-HONEYWELL-BULL

Chiffre d'affaires 1980 (en millions de francs) : 6 293, dont 43 % à l'étranger.
Bénéfice net déclaré : 180.
Investissements : 1 400.
Personnel employé : 20 267, dont 4 565 à l'étranger.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Le groupe C.I.I.-H.B. comporte en fait deux entités qui ont chacune les mêmes actionnaires (Machines Bull, 53 % - Honeywell Information Systems, 47 %). C.I.I.-H.B. Paris contrôle onze filiales et C.I.I.-H.B. N.V., domiciliée à Amsterdam (Pays-Bas), seize qui commercialisent les produits de la compagnie dans divers pays étrangers.

Secteurs d'activité et % du chiffre d'affaires :
— Locations et services : 45,6 % ;
— Ventes d'ordinateurs et de périphériques : 54,4 %.

Actionnaires principaux connus:
— Compagnie des Machines Bull : 53 % ;
— Honeywell, 47 %.

— P.-D.G. : M. Maxime Bonnet.

● I.T.T.-FRANCE

Chiffre d'affaires 1980 (en millions de francs) : 3 900 dont % à l'étranger.
Bénéfice net déclaré : F.
Investissement :
Personnel employé : 14 426.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

En France : C.G.C.T., I.T.T. composants et instruments, La Signalisation, Laboratoire central des télécommunications (L.C.T.), Etablissements Henri Pouillet, Shératon Hôtel France, I.T.T. Data Systems, Koni, Isostat, Grohe, Flygt France, Raak Cetek, Alfred Teves France, Exacta Circuits France.

Secteur d'activités et pourcentage du chiffre d'affaires : Télécommunications : 61 % ; Produits industriels : 35 % ; Produits et services grand public : 4 % ; la C.G.C.T. (sept mille personnes) a réalisé, en 1980, un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de francs (dont 15 % à l'étranger) et une perte de 145 millions de francs.

Actionnaires principaux connus (dont étrangers) : I.T.T. est l'actionnaire principal et majoritaire de toutes ces filiales. Le capital de C.G.C.T. est aux mains d'I.T.T. à 99 %.

— Responsable pour la France, P.-D.G. de la G.C.T. : M. Marc Lauvergeon.

● ROUSSEL-UCLAF

Chiffre d'affaires 1980 (en millions de francs) : 5 292, dont 61,6 % à l'étranger.
Bénéfice net déclaré : 132,3.
Investissements : 244,6.
Personnel employé : 17 529, dont 7 066 à l'étranger.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En France :
Parfums Rochas, Procida, Société d'applications scientifiques et médicales, Laboratoires Roussel, Laboratoires Diamant, Laboratoires Cassenne, Collectorgane, Laboratoires Sopharga, Laboratoires Lutsia, Usiphar, *Distrivet*, Cassenne - Takeda, S.A.N.P.-Solar, Distriphar, Union chimique continentale, Groupement des industries chimiques.

A l'étranger :
Foster Grant, Roussel Laboratoires (G.-B.), Roussel S.A. (Belg.), Roussel Maestretti (Italie), Roussel Iberica (Esp.), Sarsa (Brésil), Quimio (Brésil), Lutetia (*Argentine*), Nippon Roussel (Jap.), Nippon Uclaf (Jap.), Roussel Laboratoires Pty (Af. Sud), Hoechst Pharmaceutical Inc. (E.-U.), Grupp Roussel Mexico (Mex.), *Roussel* Laboratoria (Pays-Bas), Sofaco (Côte-d'Ivoire).

Secteurs d'activité et pourcentage du chiffre d'affaires :
— Division spécialités pharmaceutiques : 44 % ;
— Division vrac pharmaceutique : 10,5 % ;
— Division agrovétérinaire : 22,7 % ;
— Division activités nouvelles : 16,2 %.

Actionnaires principaux connus (dont étrangers) :
Hoechst France : 57,94 %.

— Président du directoire : M. Edouard Sakiz.

LE DISCOURS-PROGRAMME

Les principales mesures annoncées par le premier ministre

ÉNERGIE :

Pas de nationalisations et recherche de compétitivité

La réduction de la dépendance énergétique — actuellement 75 % de la consommation sont couverts par des importations — est présentée par M. Mauroy comme l'un de « *deux axes prioritaires* » du plan de deux ans qui sera présenté au Parlement à l'automne. Le premier ministre s'est contenté de préciser quelques grands principes de la politique qu'il entend mener ; mais trois faits au moins méritent d'être soulignés.

Certes, il est affirmé qu'« *aucune des ressources énergétiques fossiles extraites de notre propre sous-sol ne sera négligée* », mais cela « *sous réserve que leur coût d'exploitation demeure acceptable par rapport aux prix du marché mondial* ». Réserve d'importance puisque c'est elle qui a justifié auparavant le déclin de la production de charbon national. Reste à définir le niveau de l'« *acceptable* ». Rappelons simplement que la subvention est actuellement de 110 F par tonne de charbon extraite en France et que les charbonnages coûtent déjà à la collectivité 4 milliards de francs.

Second trait marquant, la nécessité de « *poursuivre un programme électronucléaire important* » — mais une réelle décentralisation pourrait être un obstacle à cet objectif et « *le moindre coût* » de cette source d'énergie sont reconnues. Autant dire que le programme énergétique que présentera M. Mauroy au Parlement et dans les instances régionales comportera un volet nucléaire non négligeable.

Pourtant, et c'est là le troisième trait saillant, les activités nucléaires de Creusot-Loire (dont les filiales Framatome et Novatome ont le monopole de la construction de réacteurs classiques et des surgénérateurs) ne seront pas nationalisées. La liste des nationalisations est en effet exhaustive. Or, elle ne comporte pas Creusot-Loire. *L'autre politique*, le projet socialiste pour l'énergie, affirmait pourtant « *la collectivité publique devra prendre le contrôle de l'ensemble de la filière industrielle et du cycle du combustible du nucléaire (notamment les activités nucléaires de Creusot-Loire)* ». Les pouvoirs publics disposeront il est vrai du contrôle du fabricant français de turbines Alsthom (par la C.G.E.) et pourraient conserver — bien que M. Mauroy semble l'exclure — la participation importante du groupe bancaire Paribas dans Empain-Schneider et donc dans Creusot-Loire.

RECHERCHE :

Un projet de loi-programme sera précédé d'une large consultation

Le projet de loi-programme sur la recherche et l'innovation technologique sera déposé au Parlement pour la session de printemps. Elle doit permettre de définir les stratégies générales du gouvernement dans ces domaines, mais aussi de fixer les principales options scientifiques et les choix technologiques qui conditionnent l'avenir. Étroitement intégrée dans le plan de cinq ans (1984-1988) du gouvernement, elle devrait reprendre en les développant certains des thèmes déjà mis en avant par le plan intérimaire que le gouvernement va appliquer pendant la période 1982-1983 (*le Monde* du 30 juin).

Au cours d'une réunion qui a eu lieu le mercredi 8 juillet, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, a précisé devant l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information que cette loi-programme comprendrait sans doute sept chapitres parmi lesquels : « Recherche scientifique et technologique et nouveau modèle de développement » ; « Enveloppe financière de la recherche » ; « Emploi scientifique » ; « La recherche et les grandes activités finalisées » ; « Information scientifique et opinion ».

Le colloque national sur la recherche et la technologie, dont le ministre a lancé l'organisation pour janvier 1982, aura notamment pour objet de préparer cette loi-programme. Son comité d'organisation présidée par M. François Gros, membre de l'Institut et directeur général de l'Institut Pasteur, devrait être nommé dans les tout prochains jours. Il aura la tâche de préparer d'ici à la fin de juillet un document général d'orientation. Ce texte présentant les principaux thèmes du colloque sera, début septembre, largement diffusé auprès des organismes scientifiques, associations, syndicats et industries.

Les régions seront également associées à cette action puisqu'elles auront été préalablement saisies de l'affaire par une lettre aux présidents des conseils régionaux et aux préfets de régions, les invitant, à partir du 15 juillet, à réfléchir à l'organisation, entre le 1er octobre et le 15 novembre, d'assises régionales destinées à débattre des grands thèmes nationaux du colloque sur la recherche.

UN CONSEIL PERMANENT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le Conseil permanent du développement industriel, dont la création a été annoncée, devrait être, dans l'esprit du premier ministre, un organisme de concertation entre chefs d'entreprises des secteurs privé et public, le ministre de l'industrie jouant un rôle d'animateur. Les modalités de choix de ses membres ne sont pas encore arrêtées. Une de ses premières tâches pourrait être l'élaboration d'une charte de la sous-traitance.

TRAVAIL TEMPORAIRE :

Réprimer les abus

Théoriquement, les employeurs ne peuvent, pour l'essentiel, avoir recours au travail temporaire que pour pallier l'absence momentanée d'un salarié fermement ou pour faire instantanément face à un surcroît d'activités. Mais la loi, déjà laxiste, de 1972 a été largement détournée depuis le début de la crise économique et, aujourd'hui, les entreprises utilisent l'intérim d'abord pour ne pas embaucher durablement, sans que l'inspection du travail ait les moyens matériels d'intervenir.

M. Mauroy est fondé à parler du « *recours abusif* » au travail temporaire et, du reste, les chiffres témoignent d'eux-mêmes : selon le ministère du travail, on dénombrait au 31 décembre 1979 (dernières statistiques connues), 1 614 entreprises de travail temporaire (E.T.T.), gérant 3 793 agences, lors que l'ANPE n'a que 600 points d'implantation. Or, on comptait environ 600 E.T.T. dans les années 1960. Et l'on évalue aujourd'hui à 216 000 le nombre moyen de travailleurs intérimaires occupés chaque jour contre 80 000 en 1974.

En octobre 1979, le P.S. avait déposé une proposition de loi visant à « *interdire l'activité* » des E.T.T. Face aux réalités économiques et à une profession qui a réalisé, en 1980, un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs, le gouvernement socialiste ne parle plus, maintenant, de *rayer* d'un trait de plume, ni même de nationaliser, Manpower, BIS, ECCO, etc. Mais il entend réprimer les abus et donner aux travailleurs intérimaires, qui sont trop souvent sous-rémunérés et qui sont, par nature, isolés socialement et syndicalement, les mêmes droits qu'aux salariés permanents.

Pour cela, la refonte de la loi de 1972 est nécessaire, en attendant qu'un vaste service de l'emploi, centré autour de l'ANPE, s'intègre, en faisant concurrence aux entreprises privées, le marché de l'intérim, dont personne ne nie plus, aujourd'hui, la nécessité économique.

DROIT DES SALARIÉS :

Faire jouer à plein le comité d'entreprise

Investissement, embauche, sur ces choix l'employeur devrait garder toutes ses prérogatives. Encore lui faudra-t-il se soumettre à un contrôle accru de ses salariés. Il est tenu de les informer et ils doivent être « *mieux associés* ».

Pour cela, il ne faut pas créer de nouvelle structure. Le comité d'entreprise dispose, selon la loi, de pouvoirs importants, a rappelé M. Mauroy : droit à l'information, droit de regard *a priori*. Ainsi, les salariés peuvent-ils influer la marche de l'entreprise. Il faudra donc veiller en la matière à la stricte application de la loi, a dit le premier ministre.

Que peuvent attendre ceux qui travaillent dans les multiples P.M.E. de moins de cinquante personnes, dans lesquelles n'existe pas de comité d'entreprise ?

Leur sort n'a pas été évoqué. Peut-être leur faut-il attendre les dispositions législatives sur les droits dans l'entreprise, annoncées pour plus tard par M. Mauroy.

Ultérieurement, d'autre part, le secteur public deviendra « *le lieu privilégié de l'innovation sociale* ».

SÉCURITÉ SOCIALE :

Une réforme dès l'automne

Dès l'automne, le dossier de la Sécurité sociale sera ouvert et une réforme entreprise. D'abord sera « *dissipé le brouillard* » jusqu'alors entretenu sur ses comptes. Chaque année le Parlement discutera de la progression des dépenses et des recettes de la protection sociale. Celle-ci est l'affaire de la collectivité, a souligné le premier ministre. Si l'on veut conserver une couverture totale des frais de santé, il faudra accepter de payer en cotisations. Le financement de la Sécurité sociale assaini, ne devra pas cependant nuire à la politique de l'emploi, en décourageant par exemple les employeurs désireux d'embaucher et hostiles à un accroissement de charges sociales.

En contrepartie les assurés retrouveront un rôle « prédominant » dans la gestion des caisses d'assurance-maladie. Les ordonnances de 1967 seront abrogées : les conseils d'administration pourront être renouvelés avec participation des assurés.

Mais les libertés seront sauvegardées : liberté de choix du médecin, liberté pour ce dernier de son mode d'exercice. Les généralistes d'abord, puis les futurs centres de santé, deviennent les « piliers » de cette politique visant à abaisser le coût des soins.

Autres intéressés : les candidats à la retraite. Sous peu un projet de loi-cadre sera soumis au Parlement sur la couverture des droits à la retraite à soixante ans. Les personnes âgées bénéficient, quant à elles, de soins à domicile facilités. Pour autant, a souligné M. Mauroy, la France ne deviendra pas une société d'assistés.

LOGEMENT :

Retour de l'impôt foncier

Définition du droit des locataires, généralisation obligatoire des accords Delmon sur la répartition des charges locatives, soutien financier aux économies d'énergie, maintien d'un volume d'aides à la pierre suffisant face à des aides à la personnel, relance de la construction sociale, l'essentiel des intentions du gouvernement de M. Mauroy en matière de logement était déjà connu, sinon précisé dans ses modalités d'application. Mais le premier ministre, en revenant sur la création d'un « *impôt foncier déclaratif annuel* », relance une idée qui périodiquement réapparaît et disparaît. Le document socialiste sur le logement parlait, lui, de la nécessité d'une « *taxe spéciale d'urbanisation* » prélevée par les collectivités locales sur les terrains bâtis et non bâtis situés dans les périmètres d'urbanisation. Le congrès H.L.M., de son côté, a eu à connaître d'un rapport d'un groupe interfédéral d'étude sur l'« action foncière » présidé par M. Eugène Claudius-Petit, qui se prononce également pour un impôt déclaratif et annuel, applicable à l'ensemble du territoire national et non aux seules communes dotées d'un POS (plan d'occupation des sols).

L'objectif d'un tel sujet est, bien sûr, de briser la spéculation foncière en incitant les propriétaires à vendre leurs terrains à d'éventuels bâtisseurs publics ou privés, et de permettre aux collectivités locales de constituer des réserves foncières. Jusqu'ici, les réformes foncières — y compris celles de 1967 et de 1975 — ne sont pas parvenues à résoudre le problème.

La difficulté, en matière d'impôt foncier est, évidemment, de lui trouver une assiette et un taux qui répondent au double objectif contradictoire, d'être suffisamment forts pour dissuader de conserver des terrains inutilisés, et d'être assez faibles pour ne pas être ressentis comme insupportable par les contribuables...

La loi Sauvage et le renouvellement des conseils d'université

Proposée par M. Jean Sauvage, sénateur (Union centriste, Maine-et-Loire), la loi qui porte son nom modifie les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur adoptée en 1968. Les nouveaux articles votés au mois de juin 1980 ont transformé la composition des conseils d'université et des unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) en attribuant 50 % des sièges aux professeurs et aux maîtres de conférences, 15 % aux maîtres-assistants, 5 % au assistants, 15 % aux étudiants, 5 % au personnel non enseignant et 10 % aux personnalités extérieures. Ainsi la représentation, au sein des conseils, des professeurs de rang magistral s'est trouvée fortement augmentée puisque ces derniers obtenaient la moitié des sièges au lieu des 25 % qu'ils détenaient auparavant.

Le vote de cette loi Sauvage par le Sénat puis par l'Assemblée, avait été précédé au mois de décembre 1979 d'une première tentative menée par quelques députés amis de Mme Alice Saunier-Seïté, alors ministre des universités, visant à réserver aux seuls professeurs le droit d'élire le président de l'université. Cette tentative avait provoqué une grande émotion dans les milieux universitaires attachés à la participation. Le conseiller technique de M. Raymond Barre, premier ministre, prit alors en main ce dossier, manié avec trop de précipitation par Mme Saunier-Seïté. C'est lui qui prépara le projet de la loi Sauvage. Ce texte, jugé « *réactionnaire* » par les syndicats de gauche, avait reçu la bénédiction de Mme Saunier-Seïté : « *L'objectif de cette loi est de permettre aux libéraux de s'exprimer* », devait-elle déclarer.

Pour empêcher l'application de cette loi, une vingtaine de conseils avaient refusé, au mois d'octobre 1980, de rédiger de nouveaux statuts. La petite guerre de procédure entre le ministère et les universités s'est ensuite poursuivie au cours de l'hiver avec la nomination d'administrateurs provisoires à la tête des établissements ou le boycottage d'élections universitaires. Dans son programme électoral, M. Mitterrand avait inclus l'abrogation de la loi Sauvage, répondant ainsi au vœu de nombreux universitaires socialistes qui n'acceptaient pas que des catégories importantes d'employés et d'usagers des universités soient sous-représentées dans une instance qui gère la vie quotidienne, définit les enseignements et la politique à long terme des établissements.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation, était, jusqu'à présent, resté peu précis sur cette loi. Le premier ministre semble, pour sa part, décidé à aller vite, puisque la loi Sauvage sera abrogée « prochainement » et que de nouveaux conseils seront « *élus et réunis avant la fin de l'année* ». La lourdeur des structures (vote par collèges, redéfinition des U.E.R.) nécessite, dès lors, que le projet de loi « *instituant de nouvelles règles* » soit déposé rapidement et voté tout aussi rapidement par le Sénat (...) si celui-ci accepte, un an plus tard, de se déjuger.

AUDIOVISUEL :

Évocation discrète

Sans doute M. Mauroy n'a-t-il pas voulu préjuger des conclusions de la nouvelle commission de réflexion et d'orientation de l'audiovisuel, dont une première réunion s'est tenue le 7 juillet et qu'il doit d'ailleurs lui-même installer bientôt. Le premier ministre, en tout cas, ne s'est pas attardé sur la réforme de l'audiovisuel dans son discours devant l'Assemblée. Après avoir remarqué que « *le dossier de l'audiovisuel, et plus particulièrement de l'information sur les chaînes de radio et de télévision, resurgit régulièrement, à l'ouverture de chaque septennat !* » et tout en affirmant que « *des structures sont à réformer* », il a préféré, pour tous détails, s'en tenir à trois hauts et larges principes.

La situation « transitoire », pour ne pas dire incertaine, des chaînes de radio et de télévision, la lente cascade de démissions, révocations, nominations, qui interviennent dans un climat peu sain de bruits, de rumeurs, de mystères et sont, par là même, diversement accueillies (sans parler de l'attente des radios libres qu'il n'a pas mentionné), méritaient peut-être un peu mieux que cette évocation discrète.

IMMIGRATION :

Verrouillage maintenu mais humanisé

Oubliés durant la campagne électorale, les quelques quatre millions d'étrangers résidant en France, n'étaient pas restés indifférents à l'arrivée de la gauche au pouvoir. Ils étaient nombreux, le 10 mai, à la Bastille, pour exprimer leur joie. Déchanteront-ils aujourd'hui ?

S'il s'inspire des principes humanitaires proclamés, en mai, par M. Defferre, et plus récemment par Mme Nicole Questiaux, M. Mauroy n'en réaffirme pas moins que la France n'est pas en état d'accueillir un nombre croissant de travailleurs étrangers. C'est là un thème connu, développé depuis longtemps dans le programme socialiste. Au P.S., comme d'ailleurs au P.C.F., l'arrêt de l'immigration apparaissait, dès avant les élections, comme une nécessité imposée par la conjoncture. Mais comme l'avait rappelé M. Mitterrand lui-même, la crise ne justifie pas que les immigrés installés chez nous, parfois de longue date, connaissent l'insécurité administrative. Ceux-là verront « leur place et leurs droits pleinement reconnus à l'inverse de ce qui s'était vu sous le régime précédent.

Logiquement, l'ancien dispositif, plus ou moins coercitif, mis en œuvre par des lois et des circulaires maintes fois désavouées par le Conseil d'État, devrait être neutralisé officiellement, à commencer par les expulsions de jeunes imigrés, les entraves illégales au regroupement des familles, les pratiques abusives dont furent victimes notamment les Algériens pour le renouvellement de leurs titres de séjour. Tout cela indépendamment d'un vrai débat de fond parlementaire, qui fut refusé par les gouvernements giscardiens. Dans l'immédiat, ne faudrait-il pas, tout d'abord, abroger la circulaire Stoléru subordonnant le renouvellement de l'autorisation de séjour à la situation de l'emploi, et la circulaire Bonnet sur les quotas d'étudiants étrangers ?

Reste à savoir comment cette nouvelle politique de l'immigration sera appliquée. Le maintien du verrouillage des frontières instauré en 1974 suppose un vaste apareil de contrôle policier aux frontières qui, même humanisé, n'est guère compatible avec un autre principe socialiste : celui de la libre circulation des travailleurs.

FISCALITÉ :

Les aménagements promis

« *Pour donner plus aux uns, il faut donner moins aux autres. Il n'y aura pas de miracle.* » Le premier ministre a donc rappelé les quatre modifications principales du système fiscal français dès la loi de finances pour 1982, tout en précisant : « *L'improvisation et la précipitation sont dangereuses.* »

Un impôt sur les grandes fortunes sera créé. Le seuil de ces grandes fortunes a été fixé, on le sait, à 3 millions de francs. Mais, a dit M. Mauroy, cet impôt ne portera pas sur l'outil de travail. Une exception qui devrait rassurer commerçants et artisans, qui en sont les principaux bénéficiaires.

Certaines anomalies en matière d'impôt sur le revenu sont remises en cause. On pense notamment, aux quatre-vingt-onze professions qui bénéficient d'une déduction exceptionnelle et qui devraient voir cet avantage supprimé.

La fraude fiscale — vieux serpent de mer des gouvernements français depuis plusieurs décennies — sera combattue.

Enfin, les effets du quotient familial seront plafonnés. Les trois grandes centrales syndicales s'étaient prononcées pour la suppression d'un système injuste qui profite « *plus aux riches qu'aux pauvres* », « *davantage aux couples sans enfants et aux familles de un ou deux enfants qu'aux familles nombreuses* ». Ce système aurait alors pu être remplacé par un abattement forfaitaire, comme, par exemple, en Grande-Bretagne. Le gouvernement a finalement choisi, comme M. Mitterrand l'avait annoncé dans son face-à-face télévisé avec M. Giscard d'Estaing, un plafonnement des effets de ce quotient. Cela signifie que les personnes disposant d'un revenu net imposable important ne bénéficient plus que partiellement de ces déductions pour fait de famille.

M. Mauroy a annoncé notamment pour après 1982 des aménagements successifs et progressifs des droits de succession et la création d'un impôt foncier.

CONSOMMATEURS :

Le fragile pouvoir

Le « *véritable pouvoir consommateur* », souhaité depuis une décennie par les pouvoirs publics sans devenir jamais réalité, suppose, comme l'a déclaré M. Mauroy, des moyens juridiques, techniques, financiers et d'expression. Les organisations de consommateurs peuvent espérer que le projet de loi-cadre sur la vie associative en instituant des « *congés formation* » et des « *congés représentation* » donneront à leurs délégués les moyens en temps et en argent d'être présents et compétents dans les nombreuses instances auxquelles ils participent. Améliorer l'efficacité des moyens techniques et financiers passe inévitablement par un accroissement substantiel des subventions aux organisations — souvent jugées trop nombreuses — et par le renforcement du rôle technique de l'Institut national de la consommation (I.N.C.). Le projet de budget pour 1982 donnera une première idée concrète des intentions du gouvernement en la matière.

Enfin l'amélioration des moyens d'expression des associations pose le problème de leur accès à la radio et à la télévision. Jusqu'ici on connaît les minutes d'antennes T.V. de l'I.N.C. et le souci de certains réalisateurs de magazine d'information de faire appel aux associations locales les plus actives. Donner aux associations un meilleur accès aux medias audiovisuels, simple tant qu'il s'agit de la formulation d'un souhait devient une audition très différente à satisfaire lorsqu'il s'agit de préciser les modalités pratiques de sa réalisation.

De plus, les actions que mènera le ministère de la consommation pèseront d'un poids non négligeable dans l'application de cette politique du renforcement d'un pouvoir consommateur encore fragile.

TRIBUNAUX DES FORCES ARMÉES :

Suppression annoncée

Les tribunaux permanents des forces armées (T.P.F.A.), dont le premier ministre annonce la suppression future, avaient succédé, en 1953, aux tribunaux militaires. Depuis l'application du nouveau code de justice militaire du 8 juillet 1965, les T.P.F.A. jugent les infractions d'ordre militaire (insoumission, désertion, insubordination, abus d'autorité, pillages, destructions, etc.), et des infractions de droit commun commises par des militaires.

Le code de justice militaire prévoit aussi que les T.P.F.A. sont compétents, « *en temps de guerre* », pour juger les crimes et délits commis par des civils et les militaires, contre la sûreté de l'État.

Ces tribunaux, dont la compétence s'étend parfois sur plusieurs régions militaires, sont composés d edeux magistrats civils, pris parmi les juges de siège, et de trois juges militaires désignés par leur hiérarchie pour une période de six mois et dont l'un doit être du même grade que le prévenu ou d'un grade immédiatement supérieur. Les fonctions de magistrat du parquet sont exercées par des commissaires du gouvernement, magistrats du corps judiciaire détachés auprès du ministre des armées.

Les T.P.F.A. ont connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale une activité qui devait aller en déclinant.

Après la suppression en 1951 des cours de justice instituées à la Libération pour juger les afafires de collaboration, c'est à eux que furent transmis les dossiers qui n'avaient pas encore été réglés. A ce titre, celui de Bordeaux eut à juger les auteurs du massacre d'Oradour-sur-Glane. Par la suite, ils eurent à connaître de toutes les affaires d'atetintes à l'intégrité du territoire nées successivement de la première guerre d'Indochine (affaire Henri Martin) puis de la guerre d'Algérie. Devant eux comparurent entre 1957 et 1960, d'abord de nombreux militants du F.L.N. algérien, auteurs d'attentats, et pour finir les membres du « réseau Jeanson ». Entre temps, un tribunal des forces armées, celui de Paris, eut à connaître en 1956 de ce qu'on appela « *l'affaire des fuites* ».

Le putsch d'Alger d'avril 1961 ayant entraîné la création des juridictions d'exception que furent le haut tribunal militaire, puis la cour militaire de justice et finalement la Cour de sûreté de l'État, la compétence des T.P.F.A. se trouva considérablement réduite, tous les crimes et délits touchant en temps de paix à la Sûreté de l'État, ainsi que les affaires de trahison ou d'intelligences avec des agents d'une puissance étrangère étant désormais du ressort de la Cour de sûreté. Le dernier « grand procès » à résonnance politique, dont ils eurent à connaître, fut celui des inculpés de l'affaire des barricades d'Alger de janvier 1961.






DE M. MAUROY

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 8 juillet 1981, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● AMNISTIE

Le conseil des ministres a adopté le *projet* de loi portant *amnistie*. Ce projet, qui préserve intégralement les intérêts des victimes, est *plus généreux* que la précédente loi de 1974 :

— Les peines d'amende seront amnistiées ;

— Les peines d'emprisonnement fermes ouvrant droit à amnistie seront portées de trois à six mois ;

— De même seront amnistiées les *infractions assorties* d'une peine d'emprisonnement avec sursis n'excédant pas un an.

Le projet marque aussi la volonté du gouvernement d'appeler ceux qui, inspirés par des mobiles politiques, sont sortis de la légalité, à prendre part, pour ce qui les concerne, à la volonté de changement qui anime le pays.

Sous réserve de mesures individuelles qui *pourraient être prises* ultérieurement, ne seront exclus de l'amnistie en ce qui concerne les *atteintes à la sûreté de l'Etat* que les auteurs de faits d'une particulière gravité : ceux qui ont entraîné mort d'homme ou des blessures graves ainsi que les blessures volontaires ou tentatives d'homicide par arme à feu sur les représentants des forces de l'ordre.

En raison des intérêts collectifs en cause ou du préjudice subi par l'économie du pays, un petit nombre *d'exclusions significatives ont*, en outre, été retenues, portant en particulier sur des infractions de nature financière ou des faits de violence commis contre des mineurs, par exemple.

Indépendamment de la loi d'amnistie, le président de la République prendra, dans le courant du mois de juillet, selon l'usage, des mesures de grâce collective qui concerneront, à des degrés divers, toutes les personnes soumises à une peine d'emprisonnement.

● COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi portant suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat, conformément aux engagements pris par le président de la République pendant la campagne électorale et réitérés depuis lors en conseil des ministres.

Instituée par deux lois du 15 janvier 1963, la Cour de sûreté de l'Etat est, qu'il s'agisse de sa procédure, de sa compétence ou de sa composition, une véritable juridiction d'exception.

Le projet de loi abolit la Cour de sûreté de l'Etat *et ne la remplace* par aucune juridiction d'exception ou spécialisée. Il prévoit que les atteintes *à la sûreté de l'Etat* seront instruites et jugées par les juridictions de droit commun selon les règles du code de procédure pénale dans le respect absolu des droits des citoyens.

Toutefois, en ce qui concerne certaines atteintes en temps de paix à la sûreté extérieure de l'Etat, lorsque existe un risque de divulgation de secret de la défense nationale, l'affaire pourra *être déférée à* la juridiction des forces armées compétente. A l'heure actuelle, et en *attendant* la nouvelle définition du statut des juridictions des forces armées, il s'agit encore des tribunaux permanents des forces armées. La procédure de renvoi devant la juridiction des forces armées sera assortie de garanties et soumise à la chambre criminelle de la Cour de cassation.

● CONVENTIONS INTERNATIONALES

Le conseil des ministres a approuvé plusieurs *projets de loi relatifs* à des conventions internationales :

— Un projet de loi autorisant un accord entre la France et la Confédération helvétique au sujet de la pêche dans le lac Léman ;

— Un projet de loi relatif à l'application de l'accord franco-guinéen de 1977 concernant le règlement du contentieux financier entre les deux pays ;

— Un projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi du 22 décem*bre 1979 autorisant le gouvernement* à prendre par ordonnance les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides ;

— Un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la conservation de la faune et de la flore *marines* de l'Antarctique ;

— Un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et la Pologne relatif aux instituts français en Pologne et aux instituts polonais en France ;

— Un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et la République démocratique allemande relatif au statut et aux modalités de fonctionnement des centres culturels institués par l'accord de coopération culturelle conclu entre eux ainsi qu'un projet de loi autorisant la ratification d'une convention consulaire entre la France et la *République* démocratique allemande ;

— Un projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la France et le Canada sur l'extradition, signé à Ottawa, le 9 février 1979 ;

— Un projet de loi autorisant l'ap*probation d'une convention générale* entre la France et la République du Mali sur la Sécurité sociale ;

— Un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre la France et la République du Libéria sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements ;

— Un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre la France et l'île Maurice *tendant* à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

— Un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane entre la France *et l'Autriche* ;

— Un projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention sur la Sécurité sociale du 28 février 1952 entre la France et *la principauté de Monaco*.

● ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION

Le conseil des ministres a approuvé un projet *de décret fixant les attributions* du ministre de la consommation.

Le ministre est chargé de promouvoir les mesures nécessaires à la *protection et à l'information* des consommateurs et usagers de biens et services de toute nature. Il favorise l'action associative des consommateurs et usagers ainsi que la concertation de leurs représentants avec les pouvoirs publics et les professions intéressées.

Il *dispose* de services pour l'exercice de ses attributions et assure notamment la tutelle de l'Institut national de la consommation.

● LE BUDGET POUR 1979

Sur proposition du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, le conseil des ministres a adopté le projet de loi de règlement définitif du budget pour 1979.

Ce projet avait été déposé sur le bureau de *l'Assemblée nationale* en décembre 1980, mais n'avait pu être adopté sous la précédente législature. Il sera présenté à nouveau au Parlement au cours de la session de juillet.

Sans reprendre à son compte la gestion budgétaire suivie sous le septennat précédent, le gouvernement prend ainsi acte d'une situation.

● RELATIONS EXTÉRIEURES

Le président de la République et le premier ministre ont reçu M. Calvo Sotelo, président du gouvernement espagnol. Cette visite témoigne du caractère privilégié des relations *franco-espagnoles*.

Le président du gouvernement espagnol a souligné que le terrorisme représentait un danger grave pour la démocratie espagnole. Le gouvernement a fait état de sa détermination de lutter contre toutes les formes de terrorisme. Il a cependant rappelé que la France, patrie des droits de l'homme, reconnaissait à tous les réfugiés politiques le droit d'asile et qu'aucune extradition ne serait prononcée pour crime ou délit politique.

Des rencontres entre membres des deux gouvernements sont prévus dans un avenir proche pour poursuivre les discussions sur divers aspects de la coopération entre les deux pays.

Le ministre des relations extérieures a rendu compte de la visite qu'il a effectuée en Tunisie les 5 et 6 juillet.

Cette première visite d'un membre du gouvernement dans un pays du tiers-monde a permis de dégager la convergence d'approche des grands problèmes internationaux par les deux pays, notamment du Proche-Orient, de l'Afrique, du dialogue Nord-Sud. Il *a été convenu de développer* les relations déjà étroites tant économiques qu'humaines entre les deux *pays*.

Le ministre a fait part également des échanges de vues qui ont eu lieu au cours de cette visite avec le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Klibi.

● TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures chargé des affaires européennes et le ministre de l'économie et des finan*ces ont rendu compte du conseil* des ministres des finances de la Communauté qui s'est tenu le 6 juillet *1981 à Bruxelles*.

Ce conseil a principalement examiné, sur la base des conclusions du conseil européen de Luxembourg et dans la perspective du prochain sommet d'Ottawa, la situation internationale des taux d'intérêt et de change.

Il a retenu, comme fondement commun des positions qui seront simultanément développées par les pays membres de la Communauté à ce sommet, l'avis qui lui a été soumis par *le comité monétaire sur* l'évolution des taux l'intérêt aux Etats-Unis et des taux de change.

Au cours de la *discussion* les ministres des finances ont tous insisté sur les perturbations que les variations des taux d'intérêt créent pour les marchés des changes et les investisseurs.

Pour sa part, le ministre de l'économie et des finances a plus parti*culièrement rappelé* que ces *évolutions* étaient dangereuses sous trois aspects principaux :

— Elles créent des difficultés aux pays européens en contrariant leurs efforts pour la reprise et l'assainissement de leurs économies ;

— Elles font apparaître une *contradiction entre l'affaiblissement* qu'elles entraînent pour les économies européennes et l'effort de solidarité accrue que les Etats-Unis demandent par ailleurs à leurs partenaires européens en matière de défense ;

— Elles sont également contra*dictoires avec les efforts qui sont* déployés en matière d'aide au développement.

Le conseil a également poursuivi ses travaux sur le renouvellement du nouvel instrument communautaire. Il a enfin retenu des orientations communes pour la négociation sur *l'aménagement de l'arrangement* en matière de crédits à l'exportation.

● LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

Le gouvernement a adopté, à la *suite d'une lettre de mission* adressée par le premier ministre au ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, et sur proposition de ce dernier, le principe d'un plan de deux ans qui fera l'objet d'une consultation des partenaires sociaux et régionaux de *juillet à octobre et* qui sera soumis au vote du Parlement au cours de sa session de fin d'année.

Ce plan marque la volonté du gouvernement, conformément aux *engagements du président* de la République, de restituer à la planification un rôle majeur dans l'orientation de la *politique* économique et sociale à moyen terme. Il permettra d'engager, sur des bases assainies, le prochain plan de cinq ans, dont l'ambition sera de poursuivre la transformation en profondeur de la société française.

Le plan de deux ans sera fondé sur la priorité essentielle de l'action gouvernementale durant cette période : une politique pour l'em*ploi appuyée sur un effort* accru de solidarité nationale et sur l'adaptation nécessaire de notre appareil productif.

● LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

Le premier ministre a présenté *au conseil des ministres* les grandes lignes de la déclaration de politique générale qu'il doit prononcer dans *l'après-midi du 8 juillet* à l'Assemblée nationale.

Le conseil l'a autorisé à engager la responsabilité du gouvernement sur cette déclaration, conformément à l'article 49, alinéa 1er, de la Constitution.

● *PRÉFETS*

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret modifiant le décret du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets, ainsi qu'un projet de décret instituant un congé spécial pour des préfets.

● CONSEILS RÉGIONAUX

La situation des conseils régionaux à été évoquée. M. François Mitterrand a rappelé qu'il souhaitait que nul ne cumule la présidence d'un conseil régional avec une fonction ministérielle. M. Defferre a *fait valoir les raisons qui* avaient conduit MM. Labarrère et Fabius à briguer la présidence de leurs assemblées régionales ; puis, le ministre de l'intérieur a indiqué que « d'ici à la fin de l'année » les ministres des relations avec le Parlement et du budget remettront leurs mandats de *président de conseil régional*.

● LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE MEXIQUE

M. Claude Cheysson a fait observer *que les relations économiques* se poursuivent entre les deux pays et que les gouvernements vont s'efforcer de trouver les bases d'un accord.

A ce sujet, le président de la République a souligné l'importance que la France attache à nouer de nouveaux rapports de coopération avec les pays du tiers-monde. Il a qualifié d'« essentielles » les relations qui seront nouées avec le Mexi*que, où MM. Cheysson et Jobert doi*vent se rendre prochainement.

Promotions et nominations militaires

Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 8 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● *Terre*. — Sont nommés : directeur de l'enseignement mili*taire supérieur de l'armée de terre* et commandant l'Ecole supérieure de guerre, le général de division Jean-Paul Lang ; commandant la 11e division parachutiste et la 44e division militaire territoriale, le général de brigade Maurice Schmidt ; major région de la IVe *région militaire* (Bordeaux), le général de division Jacques Lemaire ; commandant la *6e division blindée et la 62e division* militaire territoriale, le général de brigade Raymond Boisseau ; commandant la 7e division blindée et la 65e division militaire territoriale, le général de brigade Michel Fennedresque ; commandant la 31e division militaire ter*ritoriale, le général de brigade* Philippe Boidot ; adjoint au général gouverneur militaire de Paris, commandant le IIIe corps d'armée et la Ire région militaire, le général de brigade François Gerin-Rose ; sous-chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Henri de Broca ; commandant l'aviation légère de l'armée de terre, le général de *brigade Hervé Navereau ; adjoint* au général commandant la Ire armée et gouverneur militaire de Strasbourg, le général de brigade Michel Saint-Raymond ; chef d'état-major du général commandant la Ire armée et gouverneur militaire de Strasbourg, le général *de brigade* Jean Gossot.

● *Air*. — Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Jean Bonnet ; général de brigade aérienne, les *colonels* Alain Suquet (nommé commandant le centre d'opérations de l'armée de l'air) et Etienne Copel.

● *Marine nationale*. — Sont promus : commissaire général de première classe, le commissaire général de deuxième classe Guy Petit ; commissaire *général* de deuxième classe, le commissaire en chef de première classe Robert Durand (*mis* à la disposition du directeur central du commissariat de la marine).

Est nommé inspecteur du commissariat de la marine, le commissaire général de deuxième classe Serge Thouard.

● *Armement*. — Sont promus : *ingénieur général* de *première* classe, l'ingénieur général de deuxième classe Jean Roure ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Pierre Hervé, Paul Julien et Louis Landillon.

Est mis à la disposition du *délégué général* pour l'armement, l'ingénieur général de première classe René Bloch.

Pour le 14 Juillet GARDE D'HONNEUR DES TROIS ARMÉES A L'ARC DE TRIOMPHE

« En raison de l'importance que revêt, cette année, la fête nationale du 14 Juillet » pour le rapprochement de l'armée avec la nation, le ministre de la *défense*, M. Charles Hernu, a demandé, mardi 7 juillet, qu'une garde d'honneur soit montée à l'Arc de triomphe, à *Paris*, auprès de la tombe du Soldat inconnu par des hommes des trois armées.

Le 11 juillet, un détachement de l'armée de terre commencera cette garde. Il sera suivi le 12 juillet par la marine, le 13 par l'armée de *l'air et*, à nouveau, le 14 juillet par l'armée de terre.

Selon le ministère de la défense, c'est la première fois qu'est *instituée une telle garde* d'honneur à l'Arc de triomphe. En 1979, le président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, avait demandé à une unité du contingent de monter une garde d'honneur à l'Elysée, pendant une semaine, à l'occasion du 14 *juillet*.

Polémique entre l'ancien préfet de Loir-et-Cher et le ministre de l'intérieur

M. Charles-Noël Hardy, préfet de Loir-et-Cher, placé par le conseil des ministres du 8 juillet en position hors cadre, a déclaré : « *Je suis surpris de cette décision car, il y a quelques semaines M. Gaston Defferre avait réuni tous les préfets et leur avait dit de façon explicite que ne partiraient du corps préfectoral que les préfets qui le souhaitaient* (1). *Pour ma part, je n'avais émis aucun vœu de ce genre et j'étais prêt à poursuivre mes fonctions. Il s'agit à mon sens d'une mesure de type politique. En effet, personne ne peut dire que je n'ai pas fait correctement mon métier d'administrateur. Je pense donc que l'on a sanctionné le fait que j'ai été pendant longtemps un collaborateur de l'ancien président de la République.* »

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a, dans la soirée, fait la mise au point suivante : « *M. Hardy se plaint d'avoir été sanctionné parce qu'il a été pendant longtemps un collaborateur de M. Valéry Giscard d'Estaing. Il avait déclaré à un journal en 1979 que, si la gauche gagnait, il était probable qu'il démissionnerait* (2).

» *A la question suivante posée par un journaliste qui recueillait ses déclarations :* « Il y a une » épée de Damoclès sur la tête du » préfet, il peut à tout moment » être déplacé. Vous y pensez ? », *le préfet répondait :* « Dans un » bon système, plus vous avez de » pouvoir, *plus en cas* d'échec » vous êtes sanctionné. Je trouve » cela parfaitement juste. C'est » la contrepartie d'un très grand » pouvoir. C'est un aspect noble » du métier. »

» Le préfet avait précédemment répondu à une question sur les élections législatives : « *Quand on* » a été conseiller politique de » Giscard, on ne se glorifie pas » d'avoir fait réélire trois dépu» tés. » *Il avait précisé quelques instant plus tôt :* « C'es moi » qui ai créé la Fédération natio» nale des Clubs Perpectives et » réalités. »

» *M. Hardy a donc gagné ses lettres de noblesse à moindres frais puisque, préfet hors cadre, il continue à percevoir son traitement. La preuve que M. Hardy commet une erreur est facile à apporter : dans le mouvement adopté par le conseil des ministres de ce matin, M. Mosser, ancien chef de cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing, a été nommé préfet du Gers. En réalité, M. Hardy n'a pas reçu d'avancement puisqu'il a manqué gravement à la neutralité politique à laquelle sont tenus les préfets.* »

(1) *Le Monde* daté du 31 mai-1er juin.
(2) *La Nouvelle République du Centre-Ouest* du 13 janvier 1979.

Madame Chassagne, fonctionnaire

Mme Yvette Chassagne, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommée préfet du Loir-et-Cher. C'est la première femme à exercer cette fonction. Elle remplace M. Charles-Noël Hardy, nommé préfet hors cadre. Mme Chassagne, ancienne élève de l'ENA, et qui a occupé d'importantes fonctions au ministère de l'économie et des finances et au ministère de la coopération, représentera le gouvernement dans un département dont M. Henri Giscard d'Estaing est conseiller général et où M. Valéry Giscard d'Estaing est propriétaire d'un château, à Authon.

Le téléphone n'arrête pas de sonner chez Mme Yvette Chassagne, première femme préfet. « *Oui, on a eu la courtoisie de me prévenir hier soir, mais le directeur du cabinet du ministre de l'intérieur n'était pas tenu de le faire.* » « *Non, je ne sais rien encore, je serai ce que le gouvernement voudra que je sois.* » Mme le préfet répond ainsi aux amis, aux journalistes, avec toujours ces mêmes phrases empreintes de sincérité, d'émotion contenue et aussi *d'une prudence devenue naturelle* depuis le temps qu'elle occupe de hautes fonctions dans l'administration. Nouveau coup de sonnette. « *Mon installation ? Mais c'est une question de jours.* » Mme Chassagne est plutôt heureuse : « *Une nomination dans l'administration, c'est toujours une promotion*, dit-elle, *et le Loir-et-Cher, c'est une si belle région.* » Pourtant, elle ne se fait guère d'illusions sur cette heure de gloire. « *Demain, vous savez, je reprendra mes dossiers et l'on oubliera tout cela. Le premier vol à l'énergie solaire aura été autremen plus important.* »

Une modestie qui provient peut-être d'une certaine habitude. En *effet, Mme Chassagne a été souvent* dans l'administration la « première femme », la première « sous-directeur », la première « directeur », la première « préfet » aujourd'hu. Sans s'attarder sur ce record, elle explique : « *C'est normal, je suis la plus ancienne.* » Elle faisait aussi partie des trois premières femmes entrées à l'Ecole nationale d'administration en 1947. Une carrière sans heurts, comme n'importe qui, « *bien que, en plus, j'avais à m'occuper des enfants et de la maison, mais, néanmoins, c'est arrivé normalement au fil des ans, sans surprise pour moi en tout cas, sinon pour les autres* ». Mme Chassagne veut aujourd'hui oublier les privilèges des hommes : « *Reconnaissez que ce serait mal venu de ma part.* » Toutefois, elle avoue que, lorsqu'elle fréquentait l'ENA, il était exclu pour les femmes de songer à devenir un jour préfet : « *Mais c'est l'évolution lente de la société.* » Mme Chassagne ne tire aucune vanité d'avoir remporté toutes ces premières.

Dans le salon, on attend pour la féliciter, on sonne encore, des amis viennent embrasser le nouveau préfet. « *Des idées politiques ? Oui, j'en ai comme tous les citoyens, la discrétion m'empêche de vous dire lesquelles, mais... tout le monde le sait autour de moi. Vous me demandez s'il m'est arrivé parfois de ne pas être d'accord avec mon gouvernement ? Le devoir de réserve m'interdit de vous répondre.* » On imagine que cela n'a pas dû manquer d'arriver à cette femme au regard direct s'il n'est pas autoritaire. Pour finir de « banaliser » volontairement son aventure administrative, Mme Chassagne ajoutera : « *J'aime lire, voyager, me retrouver avec mes petits-enfants, vous voyez, rien de bien original.* » Une femme comme les autres, insiste-t-elle, encore sur *le pas de la porte où elle-même*, simplement, raccompagne ses visiteurs. Un dernier mot pour trouver, malgré tout, une différence — et l'uniforme, comment sera-t-il ? — réponse : « *Demain, justement, je dois parler de ma tenue, on verra, je porte bien les dentelles des magistrats de la Cour des comptes, pourquoi pas des feuilles de chêne ?* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

DES NOMS ET DES MOTS...

Quelques minutes après l'approbation par le conseil des ministres d'un train « historique » de cinquante-deux nominations de préfets, consacrant ainsi l'importance du titre et de la fonction, M. Mauroy déclarait devant les député : « La suppression des préfets vous sera proposée, non par hostilité à un corps qui a constamment témoigné de son sens de l'Etat, mais par volonté de voir disparaître l'image d'une France centralisée à l'extrême... » *Quant à M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, il parle sans ambages, dans les projets de loi qu'il prépare, du remplacement des préfets par des commissaires de la République.*

Alors, qui croire, que croire ? Si les mots ont encore un sens, le plus sage serait — en attendant que le Parlement ait tranché — de décider de supprimer dans les discours gouvernementaux et les textes administratifs le mot... « suppression ». — F. Gr.

هكذا من الاصل

POLITIQUE

Le mouvement préfectoral

Un important mouvement préfectoral, qui porte sur cinquante-deux membres de ce corps et quarante-quatre postes, a été décidé au conseil des ministres du mercredi 8 juillet (« le Monde » du 9 juillet). Nous publions aujourd'hui la suite des biographies des préfets touchés par cette décision.

Ain :

M. Philippe LOISEAU

M. Philippe Loiseau, préfet de la Haute-Corse, est nommé préfet de l'Ain, en remplacement de M. Le Bris, nommé hors cadre.

[Né le 2 décembre 1930, à Gaillon (Eure), licencié en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Loiseau, après avoir été administrateur adjoint de la France d'outre-mer en service au Soudan français en 1955, fut intégré, en qualité de sous-préfet de troisième classe, en 1958, et devint directeur du cabinet du préfet du Finistère en septembre 1961. Il est nommé sous-préfet de deuxième classe en 1963, et sous-préfet de première classe en 1964. Il devient ensuite directeur du cabinet du préfet du Pas-de-Calais (1967), secrétaire général de la Réunion pour les affaires économiques (1968), puis chef de mission auprès du préfet de Haute-Normandie (1971). Il est nommé secrétaire général de la Seine-et-Marne le 14 mai 1975 et préfet de la Haute-Corse en juillet 1979.]

Haute-Corse :

M. Jean SENIE

M. Jean Senie, préfet de la Meuse, est nommé préfet de la Haute-Corse, en remplacement de M. Philippe Loiseau, nommé préfet de l'Ain.

[Né le 1er août 1920 à Marcorignan (Aude), licencié ès lettres et en droit et diplômé d'études supérieures d'économie politique et de droit public, M. Jean Senie est nommé, en février 1945, chef de cabinet du préfet de l'Aveyron. Sous-préfet de Céret (Pyrénées-Orientales) en novembre 1947, puis secrétaire général des Hautes-Pyrénées en avril 1954, il devient sous-préfet de Morlaix (Finistère) en juin 1964. Sous-préfet de Cambrai (Nord), M. Senie est nommé secrétaire général du Pas-de-Calais en mai 1971, puis préfet de la Meuse en août 1978.]

Meuse :

M. Pierre COSTA

M. Pierre Costa, préfet de la Haute-Saône, est nommé préfet de la Meuse, en remplacement de M. Jean Senie, nommé préfet de la Haute-Corse.

[Né le 28 décembre 1933 à Casablanca, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Pierre Costa a été intégré, en qualité d'administrateur civil, au ministère de l'intérieur. Il a occupé à deux reprises le poste de chef de cabinet de M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement (en 1968 et de 1969 à 1972), avant de devenir, en 1972, secrétaire général des Alpes-Maritimes. Il avait été nommé préfet de la Haute-Saône le 27 septembre 1977.]

Haute-Saône :

M. Albert UHRICH

M. Albert Uhrich, secrétaire général pour la police à Marseille, est nommé préfet de la Haute-Saône, en remplacement de M. Pierre Costa, nommé préfet de la Creuse.

[M. Albert Uhrich est né le 6 août 1921 à Soufflenheim (Bas-Rhin). Licencié en droit, il est à la libération chargé de mission au tribunal international de Nuremberg. Il occupe ensuite le poste de chef de cabinet du préfet du Haut-Rhin, puis est nommé sous-préfet de Jonzac en janvier 1956. En 1959, il est directeur du cabinet du secrétaire général régional à Constantine, puis, en 1961, mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes (M. Louis Joxe). Après avoir été secrétaire général de la Mayenne, il est, en 1967, chargé de mission auprès du préfet du Rhône, préfet de la région Rhône-Alpes. Secrétaire général de l'Isère en 1968, secrétaire général du Nord en 1973, M. Albert Uhrich était secrétaire général pour l'administration de la police à Marseille depuis 1978.]

Aude :

M. Alfred LEROUX

M. Alfred Leroux, sous-préfet d'Etampes, est nommé préfet de l'Aude en remplacement de M. Bernard Mailfait, nommé préfet de la Haute-Loire.

[Né le 16 septembre 1921 à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), M. Alfred Leroux, instituteur, est délégué général à la presse pour la Bretagne en 1944. Délégué dans les fonctions de sous-préfet de Figeac (1945), puis d'Ussel (1946), il est intégré en qualité de sous-préfet en 1947. Directeur du cabinet du préfet (1948), puis secrétaire général (1950) de la Réunion, il est chargé de mission à la direction de la sûreté nationale en 1953. Sous-préfet de Guebwiller, puis de Charolles (1953), administrateur en chef de la France d'outre-mer à Madagascar (1955), il est directeur du cabinet du préfet des Oasis (1957), puis maire de Tamatave. Sous-préfet de Montreuil-sur-Mer en 1958, il est chargé de mission au ministère de l'intérieur en 1963, puis sous-préfet de Saint-Quentin (1964), de Cherbourg (1973) et d'Etampes (1976).]

Haute-Loire :

M. Bernard MAILFAIT

M. Bernard Mailfait, préfet de l'Aude, est nommé préfet de la Haute-Loire, en remplacement de M. Joël Thoraval, nommé préfet du Tarn.

[Né le 22 juin 1929 à Sedan, M. Bernard Mailfait est passé par l'ENA. Sous-préfet de Redon (1958), puis de Lesparre il est chargé de mission au cabinet de M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes (1960-1962). Il poursuit sa carrière préfectorale à Bayeux, dans le Loir-et-Cher (comme secrétaire général), puis à Arles, en Meurthe-et-Moselle, et, depuis 1977, à Boulogne-Billancourt, comme sous-préfet. Depuis juin 1980, M. Bernard Mailfait était préfet de l'Aude.]

Tarn :

M. Joël THORAVAL

M. Joël Thoraval, préfet de la Haute-Loire, est nommé préfet du Tarn, en remplacement de M. Jean-Louis Chaussende, nommé préfet de la Haute-Marne.

[Né le 7 septembre 1935 à Boulogne (Seine), ancien élève de l'ENA, M. Thoraval est, en 1964, sous-préfet chargé de mission pour les affaires économiques auprès de M. Doublet, préfet de l'Isère. Conseiller technique auprès du préfet de Paris, chef du service du Plan et des études économiques à la préfecture de Paris (1969), il devient chef de cabinet du préfet de la région parisienne, M. Doublet (1971), puis sous-préfet de Pointe-à-Pitre (1973), et secrétaire général du Val-d'Oise en 1975. Depuis août 1979, M. Joël Thoraval était préfet de la Haute-Loire.]

Haute-Marne :

M. J.-L. CHAUSSENDE

M. Jean-Louis Chaussende, préfet du Tarn, est nommé préfet de la Haute-Marne en remplacement de M. Michel Levallois, nommé préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion.

[Né le 12 février 1939 à Pradelles (Haute-Loire), licencié en droit et diplômé de l'université d'études politiques de Paris, M. Jean-Louis Chaussende, sous-préfet hors classe, est, depuis 1976, chargé des relations avec le Parlement au cabinet du premier ministre. Chef de cabinet du préfet de l'Aveyron, en 1963, nommé directeur de cabinet en 1966, il a été, d'avril 1967 à mai 1968, directeur adjoint du cabinet de M. Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique. Il a suivi M. Schumann au ministère des affaires sociales (juin 1968), puis au ministère des affaires étrangères (juin 1969). En août 1973, il est nommé secrétaire général d'Eure-et-Loir. En novembre 1976, il est chargé de mission au cabinet de M. Raymond Barre, premier ministre, puis conseiller technique et conseiller auprès du premier ministre. M. Jean-Louis Chaussende était préfet du Tarn depuis décembre 1979.]

Cantal :

M. Jacques GUÉRIN

M. Jacques Guérin, préfet des Deux-Sèvres, est nommé préfet du Cantal, en remplacement de M. Louis Veaux, nommé préfet hors cadre.

[Né le 16 janvier 1925 à Saint-Germain-et-Mons (Dordogne), diplômé d'études supérieures de droit et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Jacques Guérin devient en 1952 chef de cabinet du préfet du Cantal. Il est ensuite sous-préfet de Blaye, de Segré, de Langon et directeur du cabinet du préfet de la région Aquitaine. En 1974, il est nommé sous-préfet de Bastia et en 1975 sous-préfet de Thionville. Il avait été nommé préfet des Deux-Sèvres le 4 mai 1977.]

Deux-Sèvres :

M. Paul ROUAZÉ

M. Paul Rouazé, préfet du Tarn-et-Garonne, est nommé préfet des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Jacques Guérin, nommé préfet du Cantal.

[Né en 1921 à Amiens, ancien élève de l'ENA, M. Rouazé a été en 1952 contrôleur civil au Maroc. Nommé sous-préfet en 1954, il devient, en 1966, après avoir occupé divers postes territoriaux, conseiller technique au cabinet de M. Roger Frey, ministre de l'intérieur. Il conserve ces fonctions auprès de M. Christian Fouchet jusqu'en septembre 1967, date à laquelle il est nommé secrétaire général du département du Nord. M. Rouazé, nommé sous-préfet de Toulon (Var), en août 1973, est devenu préfet des Alpes-de-Haute-Provence en décembre 1974 et préfet du Tarn-et-Garonne en septembre 1978.]

Tarn-et-Garonne :

M. Gabriel LABRUNIE

M. Gabriel Labrunie, sous-préfet de La Flèche, est nommé préfet du Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Paul Rouazé, nommé préfet des Deux-Sèvres.

[M. Gabriel Labrunie est né le 17 août 1916 à Fumel (Lot-et-Garonne). Il a commencé sa carrière en août 1944 comme secrétaire général du Lot-et-Garonne. Nommé sous-préfet de deuxième classe en 1946, il devient sous-préfet de première classe et secrétaire général du Morbihan en 1951, poste qu'il quittera en 1954 pour occuper les fonctions de sous-préfet de Guingamp. En 1962, il devient sous-préfet de Vichy, puis est nommé à Saumur (1967), Châteaubriant (1969), La Flèche (1975). Depuis 1978, M. Labrunie était sous-préfet hors classe.]

Drôme :

M. Paul CHAMBRAUD

M. Paul Chambraud, préfet d'Eure-et-Loir, est nommé préfet de la Drôme, en remplacement de M. Henri Bernard de Pelagey, qui bénéficie d'un congé spécial.

[Né le 11 avril 1927 à Guéret, M. Paul Chambraud devient sous-préfet en 1958. La même année, il est nommé chef du cabinet de M. Sudreau, ministre de la construction, puis, en 1960, ministre de l'éducation nationale. En 1963, il devient chef de bureau de la protection nationale au secrétariat général de la défense nationale. Secrétaire général de l'Oise en 1973, il est nommé, en 1977, adjoint au directeur général de l'administration chargé des personnels et des affaires politiques au ministère de l'intérieur. Il avait été nommé préfet d'Eure-et-Loir en 1978.]

Eure-et-Loir :

M. Yves MOURES

M. Yves Moures, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est nommé préfet d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Paul Chambraud, nommé préfet de la Drôme.

[Né le 3 octobre 1928 à Marseille, M. Yves Moures occupe successivement, de 1951 à 1958, les fonctions de chef de cabinet des préfets de la Nièvre, de l'Eure, du Doubs, de la Vienne, de l'Eure et du Loiret. En 1960, il est nommé sous-préfet du Blanc, en 1964 secrétaire général de la Creuse. En 1973, il devient sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses et, en octobre 1974, secrétaire général des Yvelines. En avril 1977, il est nommé préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.]

Directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France :

M. Jean LE COZ

M. Jean Le Coz, sous-préfet de Lannion, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

[M. Jean Le Coz est né le 3 décembre 1920 à Poudelgat (Finistère). Engagé volontaire pendant la dernière guerre, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, administrateur de la France d'outre-mer, il a été en service au Cameroun de 1947 à 1956. Nommé administrateur en chef en 1956, il est en service au Togo de 1957 à 1960, puis affecté à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, où il exerce les fonctions de chef du bureau de l'équipement urbain à la direction générale des collectivités locales. Sous-préfet des Sables-d'Olonne en 1963, secrétaire général de la Marne en 1967, il est nommé sous-préfet de Lannion en 1974.]

Finistère :

M. Pierre MANIÈRE

M. Pierre Manière, préfet du Var, est nommé préfet du Finistère en remplacement de M. Pierre Jourdan, nommé préfet du Val-d'Oise.

[Né le 10 septembre 1922 à Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or), M. Pierre Manière est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique. Ancien élève de l'Institut d'études politique, il est spécialisé dans l'étude des problèmes administratifs de l'Afrique et de l'Asie modernes, de la législation nord-africaine et du droit musulman.

M. Manière est, en 1948, chargé de mission au gouvernement général de l'Algérie, puis successivement chef de cabinet des préfets de l'Aude, de la Savoie, de Bône, avant de devenir sous-préfet de Redon (Ille-et-Vilaine), directeur du cabinet du préfet de Seine-et-Oise. En 1968, M. Manière est sous-préfet hors classe, secrétaire général du Val-d'Oise. Il est, de 1973 à 1974, directeur de cabinet de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. Préfet de l'Yonne de 1974 à 1978, M. Pierre Manière était préfet du Var depuis le 26 avril 1978.]

Val-d'Oise :

M. Pierre JOURDAN

M. Pierre Jourdan, préfet du Finistère, est nommé préfet du Val-d'Oise en remplacement de M. Claude Bussière, nommé préfet hors cadre pour exercer les fonctions de directeur adjoint du cabinet du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

[Né en 1932 à Sfax (Tunisie) M. Pierre Jourdan a notamment fait partie, de 1968 à 1973, comme conseiller technique puis comme chef de cabinet, des cabinets de M. Olivier Guichard, tour à tour ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, ministre de l'éducation nationale et ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme. Il est nommé, en août 1973, secrétaire général des Hauts-de-Seine, en juillet 1975, directeur du cabinet de M. Lanier, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, en avril 1977, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, et, en septembre 1978, préfet du Finistère.]

Directeur adjoint du cabinet de M. Defferre :

M. Claude BUSSIÈRE

[Né le 6 novembre 1928 à Clamecy (Nièvre), licencié en droit, après avoir été chef de cabinet des préfets de l'Orne et d'Eure-et-Loir, M. Bussière est nommé, en 1960, secrétaire général de la Haute-Saône, puis sous-préfet, en 1962, de Lure (Haute-Saône), puis de Toul (Meurthe-et-Moselle). Détaché en 1963 au cabinet du préfet de police, il en devient, en 1967, directeur adjoint, avant d'être nommé sous-préfet de Reims en 1972. En juin 1974, il est nommé préfet délégué pour la police auprès du préfet des Bouches-du-Rhône et, en septembre 1976, il devient directeur du cabinet du préfet de police de Paris, M. Somveille. Depuis janvier 1979, M. Claude Bussière était préfet du Val-d'Oise.]

Var :

M. Marcel JULIA

M. Marcel Julia, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, est nommé préfet du Var, en remplacement de M. Pierre Manière, nommé préfet du Finistère.

[M. Marcel Julia est né le 29 mars 1930 à Mostaganem (Algérie). Ancien élève de l'ENA, diplômé de l'Institut d'études politiques et licencié en droit, après avoir été secrétaire d'administration au gouvernement général de l'Algérie, il est nommé administrateur civil en 1958 et mis à la disposition du secrétaire général aux affaires algériennes.

Sous-préfet en 1959, il dirige le cabinet des préfets de l'Yonne, puis de l'Isère. Auprès de ce dernier, il devient en 1962 chargé de mission pour les affaires économiques avant d'être mis, l'année suivante, à la disposition du préfet de la Seine, M. Haas-Picard. Il fait ensuite partie de différents cabinets ministériels : ceux de M. Nungesser (secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, puis à la jeunesse et aux sports) et Inchauspé (secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer).

En 1969, il intègre cette dernière administration en qualité de sous-directeur des affaires économiques (direction des TOM) et occupe jusqu'en 1974 différents postes d'administrateur dans des organismes d'outre-mer, dont la Société néo-calédonienne d'énergie. Nommé sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) en 1974, il devient préfet délégué à l'organisation de la Haute-Corse, puis préfet de ce département en 1975. Préfet de la Mayenne en 1977, il avait été nommé préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique le 18 avril 1979.]

Gers :

M. Michel MOSSER

M. Michel Mosser, préfet hors cadre, est nommé préfet du Gers, en remplacement de M. Philippe Kessler, qui bénéficie d'un congé spécial.

[Né le 26 mars 1931 à Bordeaux, M. Michel Mosser occupe successivement les postes de chef de cabinet des préfets de la Haute-Marne (1955), de l'Allier (1955), de l'Ariège (1956), de la Creuse (1958), puis est nommé en février 1959 sous-préfet de Nogent-le-Rotrou. En 1962, il est en poste à Bellac et en 1963 à Dole. En 1966, il entre au cabinet de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, comme chef de cabinet. L'année suivante, il est nommé sous-préfet de Senlis. De 1972 à 1975, il est secrétaire général de Seine-et-Marne. Sous-préfet du Havre en mai 1975, préfet de la Meuse en avril 1977, M. Mosser a été nommé préfet hors cadre en août 1978. Le 13 septembre 1978, il avait été nommé chef de cabinet du président de la République.]

Indre :

M. Jacques SEVAL

M. Jacques Seval, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion, est nommé préfet de l'Indre en remplacement de M. Dominique Le Vert, nommé préfet de la Vendée.

[Né le 12 juillet 1930 à Casablanca (Maroc), attaché de préfecture, M. Jacques Seval a été nommé, en janvier 1960, chef de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire, puis, en juin 1962, chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne. Il devient, en janvier 1965, secrétaire général de la Lozère, puis, en février 1969, de la Dordogne. Chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais en février 1972, puis, en juin 1975, chef de la mission régionale auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, M. André Chadeau, il suit ce dernier en qualité de conseiller technique lorsqu'il est nommé délégué à l'aménagement du territoire, en mai 1978. M. Seval était préfet de la Réunion depuis avril 1980.]

Vendée :

M. Dominique LE VERT

M. Dominique Le Vert, préfet de l'Indre, est nommé préfet de la Vendée, en remplacement de M. Michel Gillard, nommé préfet du Cher.

[Né le 10 décembre 1936, à Rabat (Maroc), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Le Vert fut nommé au Conseil d'Etat en 1962, dont il devint secrétaire général adjoint en 1969, en qualité de maître des requêtes. Conseiller technique au cabinet du garde des sceaux en 1970, il est, en 1973, directeur du cabinet de M. Druon, ministre des affaires culturelles, et, en 1974, il exerce les mêmes fonctions auprès de Mme Veil, ministre de la santé. Il était préfet de l'Indre depuis 1979.]

Cher :

M. Michel GILLARD

M. Michel Gillard, préfet de la Vendée, est nommé préfet du Cher, en remplacement de M. Camille Michel, admis à la retraite.

[Né le 4 septembre 1929 à Neuville-lès-Dieppe (Seine-Maritime), M. Michel Gillard a été nommé à sa sortie de l'ENA, en 1958, attaché au cabinet du ministre-résident en Algérie. Puis il a occupé successivement les postes de sous-préfet de Florac (1960), secrétaire général de la SAOURA (Algérie, 1962), directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais (1963), sous-préfet de Calais (1967), adjoint au secrétaire général de la mission interministérielle pour l'environnement (1972), conseiller technique au cabinet du ministre chargé des réformes administratives (1973), puis sous-préfet de Montmorency (1974). Il était préfet de la Vendée depuis janvier 1978.]

Isère :

M. Jean-Pierre PENSA

M. Jean-Pierre Pensa, préfet du Vaucluse, est nommé préfet de l'Isère, en remplacement de M. Aurousseau.

[Né le 10 janvier 1923 à Bastia, licencié ès lettres et en droit, ancien élève de Sciences Po., M. Jean-Pierre Pensa a été attaché parlementaire aux cabinets de MM. Prigent, ministre de la population en 1946, A. Belin, secrétaire d'Etat à l'information en 1947, Coudé du Foresto, secrétaire d'Etat au ravitaillement en 1948, Queuille, président du conseil en 1950, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères en 1951.

En 1952, il est sous-préfet de Castellane et, en 1955, chef de cabinet de M. Robert Schuman, garde des sceaux, puis président de l'Assemblée parlementaire européenne. Après avoir été affecté au service de coopération internationale de la police, il devient, en 1966, chef de cabinet de M. Bettencourt, secrétaire d'Etat aux transports, puis ministre des postes, de l'industrie, du Plan, et ministre délégué aux affaires étrangères. Conseiller technique au cabinet de M. Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur en 1973, M. Pensa devient préfet du Gers le 22 janvier 1974. Il avait été nommé préfet du Vaucluse le 26 avril 1978.]

Vaucluse :

M. Jacques MAZEL

M. Jacques Mazel, secrétaire général de la mairie de Marseille, est nommé préfet du Vaucluse, en remplacement de Jean-Pierre Pensa, nommé préfet de l'Isère.

[Né le 22 février 1920 à Nîmes (Gard), M. Jacques Mazel, licencié en droit, avocat, a été nommé chef de cabinet du préfet de l'Hérault en 1945. Après avoir été chef du secrétariat particulier du ministre de l'intérieur (1947-1949), sous-préfet des Andelys (1950), chef de cabinet du préfet de la Seine (1951), il est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la France d'outre-mer (1956), puis, en 1958, chef adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur. Successivement sous-préfet d'Aix-en-Provence (1958) et de Bayonne (1965), M. Mazel est mis à la disposition de la Régie des transports de Marseille en qualité de directeur général, fonction qu'il occupe de 1969 à 1974, date à laquelle il est nommé secrétaire général à l'expansion de la ville de Marseille. Il est ensuite secrétaire général de la ville de Marseille. Depuis 1979, il est sous-directeur à la direction technique des engins.]

Landes :

M. Paul JEAN

M. Paul Jean, adjoint au directeur général des collectivités locales, est nommé préfet des Landes, en remplacement de M. Jean Anciaux, nommé préfet hors cadre.

[Né le 21 décembre 1929, à Sault (Vaucluse), inspecteur des impôts, ancien élève de l'ENA, M. Paul Jean entre le 1er juin 1961 au cabinet du ministre des affaires algériennes. Il est successivement sous-préfet de Tiaret (Algérie) et de Château-Chinon (Nièvre). En 1970, M. Jean est directeur du cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées, puis secrétaire général de la Haute-Garonne. Depuis 1978, il était adjoint au directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur.]

Lot :

M. Henri ROUANET

M. Henri Rouanet, préfet hors cadre, est nommé préfet du Lot en remplacement de M. Paul Brechignac, qui bénéficie d'un congé spécial.

[Né le 24 janvier 1933 à Vincennes, M. Henri Rouanet occupe, de 1956 à 1960, les fonctions de chef de cabinet des préfets d'Eure-et-Loir, de l'Orne et de l'Aube. En 1962 il est nommé sous-préfet de Sainte-Menehould, l'année suivante de Saint-Jean-de-Maurienne et en 1968 secrétaire général de la Savoie. En septembre 1971 il devient chef de cabinet du préfet de Paris et en novembre de la même année directeur du cabinet du préfet de la région Alsace. Sous-préfet de Brive en avril 1974, préfet de l'Ardèche en avril 1977, M. Rouanet a été nommé préfet hors cadre en juin 1980. En juillet 1980, il avait été nommé directeur du cabinet de M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale.]

Meurthe-et-Moselle :

M. Jean PINEL

M. Jean Pinel, trésorier-payeur général du Gers, est nommé préfet de Meurthe-et-Moselle en remplacement de M. Pierre Rouvière, nommé préfet de la région Alsace (*le Monde* du 4 juin).

[Né le 16 novembre 1922, à Paris, M. Jean Pinel est diplômé d'études supérieures de droit public. Entré dans la carrière administrative en juillet 1944, comme agent contractuel supérieur à la préfecture du Pas-de-Calais, il est devenu, en 1952, sous-préfet de Clamecy. En 1954, il est attaché au cabinet de M. François Mitterrand, alors ministre de l'intérieur. Sous-préfet de Vendôme en 1955, il occupe ensuite divers postes dans des cabinets ministériels puis dans l'administration des DOM-TOM. En 1973, il est nommé directeur des territoires d'outre-mer.

M. Pinel était trésorier-payeur général du Gers depuis 1977.]

Pyrénées-Atlantiques :

M. Christian DABLANC

M. Christian Dablanc, directeur de l'administration pénitentiaire, est nommé préfet des Pyrénées-Atlantiques en remplacement de M. Paul Noirot-Cosson, nommé haut commissaire en Polynésie.

[Né le 13 janvier 1931, licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Christian Dablanc exerça de nombreuses fonctions de chef de cabinet de préfet d'abord en Algérie puis, à partir de janvier 1962, en France. Nommé sous-préfet en mai 1963, il est successivement directeur de cabinet du préfet de la Charente-Maritime et secrétaire général de la préfecture du Gers avant d'entrer, en avril 1967, dans les cabinets ministériels, d'abord auprès de M. Yves Guéna, ministre des P. et T., ensuite auprès de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. Devenu secrétaire général du comité interministériel pour l'information en 1972, il est nommé préfet de l'Indre en 1973, puis haut-commissaire à Djibouti en 1974. Préfet de l'Allier en 1976, il avait été nommé directeur de l'administration pénitentiaire le 22 mai 1978.]

Haut-Rhin :

M. Alex GOBIN

M. Alex Gobin, préfet délégué pour la police auprès du préfet du Nord, est nommé préfet du Haut-Rhin, en remplacement de M. Gilbert Masson, nommé préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne.

[Né le 23 mai 1919 à Canchy (Somme), M. Alex Gobin est licencié en droit et diplômé d'études supérieures de droit privé, de droit romain et d'histoire du droit. Avocat stagiaire au barreau de Lille, il est, en 1944, chargé de mission à la préfecture du Nord, puis au commissariat de la République de Lille, avant d'être nommé, en 1945, chef adjoint, puis chef de cabinet du préfet de la Somme. Sous-préfet de Montdidier (Somme) de 1946 à 1954, il est alors détaché auprès du secrétariat d'Etat à l'aviation civile. Il devient, en 1956, chef de cabinet de M. Bernard Chochoy (socialiste), secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement. Il est, en 1957, chargé de mission au cabinet de M. Maurice Pic (socialiste), secrétaire d'Etat à l'intérieur. Nommé sous-préfet de Montluçon (Allier) en 1960, il devient, en 1966, sous-préfet de Thionville (Moselle). Préfet de l'Ariège en 1972, il avait été nommé préfet délégué pour la police auprès du préfet du Nord le 19 avril 1977.]

Seine-Saint-Denis :

M. J.-C. AUROUSSEAU

M. Jean-Claude Aurousseau, préfet de l'Isère, est nommé préfet de la Seine-Saint-Denis, en remplacement de M. Jean Amet, nommé préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs.

[Né le 17 septembre 1929 à Paris, M. Jean-Claude Aurousseau est licencié et diplômé d'études supérieures de droit et de lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. En 1959, il est sous-préfet, conseiller technique au cabinet du préfet, inspecteur régional à Constantine, puis au cabinet du secrétaire général de l'administration en Algérie. Directeur de cabinet du secrétaire général des départements d'outre-mer en 1961, il est nommé, en 1966, chef du cabinet et du secrétariat particulier du ministre de l'économie et des finances, M. Michel Debré, qu'il suit aux affaires étrangères en juin 1968, puis au ministère d'Etat chargé de la défense nationale en 1969. Nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1967, il devient préfet de l'Orne en 1973, puis préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe en 1975. Il avait été nommé préfet de l'Isère le 13 septembre 1978.]

Hautes-Alpes :

M. Désiré CARLI

M. Désiré Carli, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, est nommé préfet des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Bernard Grasset, nommé préfet délégué pour la police auprès du préfet du Rhône.

[Né le 9 novembre 1924 à Brazzaville (Congo), M. Désiré Carli a fait carrière dans l'administration d'outre-mer et a été sous-préfet d'Issoudun (1974), de Fontenay-le-Comte (1976) et de Castres (1978). Il avait été nommé préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane le 9 janvier 1980.]

Préfet de police du Rhône :

M. Bernard GRASSET

M. Bernard Grasset, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet délégué pour la police auprès du préfet du Rhône, en remplacement de M. Pierre Chevance, nommé préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique.

[M. Bernard Grasset, né le 23 décembre 1933 à La Rochelle (Charente-Maritime), a commencé sa carrière en qualité de chef de cabinet du préfet des Ardennes, en mai 1959. Appelé sous les drapeaux en juillet de la même année, il est nommé chef de cabinet du préfet de la Haute-Marne en 1961, secrétaire général des Basses-Alpes en 1967, sous-préfet de Saint-Benoît l'année suivante, secrétaire général adjoint des Bouches-du-Rhône en 1974. Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM du début avril à la fin mai 1974, il devient en juillet conseiller technique auprès du directeur central de la sécurité publique. Chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications en 1977, il devient, en avril 1978, sous-préfet hors cadre, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion. Il avait été nommé préfet des Hautes-Alpes le 31 décembre 1980.]

Préfet de police du Nord :

M. Michel LE GALL

M. Michel Le Gall, contrôleur général de la police nationale, directeur départemental des polices urbaines de Lille, est nommé préfet délégué pour la police auprès du préfet du Nord.

[Né le 20 juin 1920, à Tréogat (Finistère), M. Michel Le Gall entre dans la police en 1946, est affecté à Rabat (Maroc). En 1949, il est commissaire à Tours (Indre-et-Loire). En 1953, M. Le Gall retourne au Maroc et, l'année suivante, il est responsable des R.G. de Lyon. En 1955, chef de la sécurité publique à Tours, chef de la circonscription d'Anzin (Nord) en 1964, il devient chef du district de Dunkerque en 1972. Nommé commissaire divisionnaire en 1973, M. Le Gall est commissaire central à Lille en 1976. Nommé contrôleur général en 1979, il devient peu après directeur départemental des polices urbaines du département du Nord.

De 1964 à 1972, M. Le Gall a occupé les fonctions de secrétaire général du syndicat F.O. de la police nationale.]

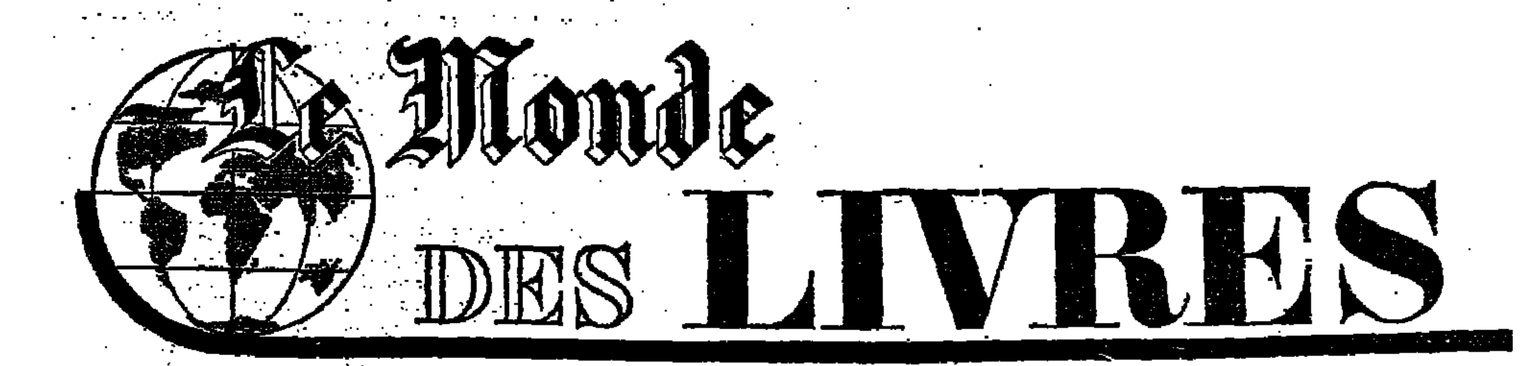
***

Cinq « congés spéciaux »

Ont été admis sur leur demande au bénéfice du congé spécial :

MM. Jean Busnel, *préfet de la région Franche-Comté*, Claude Vieillescazes, *préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud*, Henri Bernard de Pelagey, *préfet de la Drôme*, Philippe Kessler, *préfet du Gers*, et Paul Brecaignac, *préfet du Lot*.

Trois préfets sont nommés hors cadre : MM. Charles-Noël Hardy, *préfet de Loir-et-Cher*, Jean Anciaux, *préfet des Landes*, et Louis Veaux, *préfet du Cantal*.



Dostoïevski notre prochain

Un siècle a passé depuis la mort de Dostoïevski (1821-1881). Gabriel Matzneff explique, ci-dessous, pourquoi ses livres nous sont encore si proches, tandis que Vladimir Volkoff, Olivier Clément et Jean Blot montrent la place que tiennent l'humour, Dieu et l'argent dans l'œuvre du grand romancier russe (voir pages 18 et 19).

A l'occasion de cet anniversaire, l'Association Sophia-Antipolis et l'Institut national d'études slaves ont entrepris de rendre hommage à l'écrivain. Un colloque s'est ouvert le mercredi 8 juillet (jusqu'au 10 juillet) à Sophia-Antipolis, près de Valbonne (Alpes-Maritimes), sur le thème de « Dostoïevski dans la conscience d'aujourd'hui », *avec des romanciers, des critiques, des journalistes, des médecins, des psychiatres, des criminologues, des gens de théâtre et des philosophes. (Sophia-Antipolis, Valbonne, 06560.)*

BERDIAEFF divise l'humanité en *deux camps* : les dostoïevskiens et ceux à qui l'esprit de Dostoïevski est étranger. Cette division est juste, à condition de ne pas confondre les dostoïevskiens avec les spécialistes de Dostoïevski : on peut tout savoir sur Dostoïevski, décortiquer les moindres aspects de son œuvre au cours de savants colloques, et néanmoins ne pas appartenir à la *même famille spirituelle* que lui. Les vrais lecteurs de Dostoïevski, les seuls qui devraient parler de lui, sont ceux qui, adolescents, sont tombés sur un de ses livres, l'ont ouvert au hasard, en ont lu quelques lignes, ont entendu un démon leur murmurer : « Prends ce livre, il est pour toi, c'est pour toi qu'il a été écrit », et l'ont emporté, serré sur leur cœur, tel un trésor.

« *Mais de quoi un honnête homme peut-il parler avec le plus de plaisir ? Réponse : de soi-même. Eh bien ! Je vais donc parler de moi-même !* » Cette remarque du héros des *Notes du sous-sol*, Dostoïevski n'a jamais cessé de la faire sienne tout au long de son œuvre. Il s'est fourré entièrement dans chacun de ses livres, et c'est une des raisons pour lesquelles il nous touche tant. La littérature d'imagination vieillit vite : seuls résistent à l'usure les livres où l'auteur a mis son cœur à nu. Dostoïevski le savait qui, à une jeune femme de vingt-trois ans qui désirait écrire, expliquait : « *N'oubliez jamais mon précepte imprescriptible : n'inventez jamais d'histoires ni d'intrigues. Prenez ce que vous donne la vie. La vie est infiniment plus riche que toutes nos imaginations.* »

Dominique Fernandez observe avec justesse que le héros du *Joueur* est « le double autobiographique » de l'auteur. Cela est vrai de bien d'autres personnages de ses romans, qu'il s'agisse de Svidrigaïlov et de Stavroguine, les amateurs de petites filles, ou qu'il s'agisse de Chatov et d'Aliocha, les amateurs du Christ. Qu'il parle de Dieu, de la Russie, des femmes, de l'Occident ou de la prise de Constantinople, Dostoïevski ne nous parle jamais que de lui ; il demeure son principal et unique sujet.

C'est ce caractère personnel, impudique, radicalement subjectif de ses livres qui fait que, cent ans après sa mort, ils nous sont encore aussi proches, consubstantiels. Ainsi, par exemple, si la manière dont Dostoïevski évoque la question religieuse nous captive, ce n'est assurément pas à cause de la rigueur théologique de son propos : Dostoïevski est un parfait hérétique, et il faut une singulière dose de naïveté et d'angélisme pour transformer ce débauché, ce négateur, cet homme de tous les abîmes, en docteur de l'Eglise. Si Raskolnikov et Sonia, Chatov et Kirilov, lorsqu'ils parlent de Dieu, du Christ, de l'orthodoxie, de l'éternité, nous bouleversent, ce n'est certes pas parce qu'ils expriment l'enseignement officiel de l'Eglise, mais, au contraire, manifestent la sensibilité singulière, schismatique, de Dostoïevski. C'est pourquoi les débats sur la foi ou l'absence de foi de celui que Tourgueniev appelait le « marquis de Sade russe » sont d'un médiocre intérêt. Ce qui compte, ce sont les imprévisibles vibrations que sa scandaleuse approche des mystères divins fait naître dans l'âme du lecteur.

Dans une société telle que la nôtre, c'est-à-dire totalement déchristianisée, ce ne sont pas les professeurs de théologie dogmatique qui peuvent conduire qui que ce soit au Christ et à l'Eglise, mais ce sont les auteurs sulfureux chez qui les paroles les plus profondes surgissent inopinément, entre un blasphème et une bouffonnerie.

Les gens qui, lorsqu'ils parlent de Dostoïevski, n'ont que Dieu à la bouche sont suspects. Certes, Dieu et la négation de Dieu jouent un rôle d'importance dans son œuvre, mais ils ne sont pas les seuls. Les petites filles, elles aussi, y occupent une place royale. Et aux « sublimes » figures chrétiennes (le prince Mychkine, Zossime, Aliocha), je préfère les ivrognes et les bouffons : Marmeladov, Lebedeff, le capitaine Lebiadkine, le général Ivolguine, si proches, si fraternels ; les clowns humains, trop humains...

GABRIEL MATZNEFF.

Le nouveau retour des Peaux-Rouges

● *Quand les Indiens deviennent des personnages de roman.*

APRES la vague d'essais inspirés, dans les années 60, par la volonté d'établir, un peu à la manière des Afro-Américains, un « pouvoir indien » (Vine Deloria) (1), après le déferlement, dans les années 70, d'autobiographies destinées à faire connaître la spiritualité des Indiens (*Elan Noir*), leur résistance (*Mémoires de Geronimo*), leur imaginaire (contes et poèmes) (2), assiste-t-on, en ce début des années 80, à un nouveau retour des Peaux-Rouges — cette fois non plus à travers des textes, politiques ou poétiques, écrits par des indigènes, mais à travers des romans écrits par des Blancs ? Les romans historiques indiens arrivent en force sur le marché des livres de vacances français, après avoir connu le succès des best-sellers aux Etats-Unis.

Cette nouvelle génération de récits pose bien des problèmes : l'expérience amérindienne, fondée sur une spiritualité qui intègre l'homme dans le tribal, le naturel et le cosmique, peut-elle se plier à un genre né du développement de l'individualisme bourgeois, souvent aux limites du narcissisme ? Cette expérience, reconnue comme radicalement autre, peut-elle être communiquée par un romancier blanc, même parfaitement informé ou, au contraire, cette « indianité » ne peut-elle être transmise que par un Indien, au même titre que la judéité par un juif, ou l'afro-américanité par un Noir américain ? Autre question : quelle image de l'Indien le romancier blanc va-t-il produire ? Cette image ne risque-t-elle pas d'être conforme à celle qu'attend l'homme blanc en cette fin de vingtième siècle ? Ou, encore, ne risque-t-elle pas d'être l'occasion pour le Blanc de projeter sous les traits de l'autre celui qu'il voudrait être ?

Les réponses ne sauraient être schématiques. Les stéréotypes ont évolué dans le roman comme au cinéma : l'image de l'Indien — sale brute ou bon sauvage — a fait place à une représentation plus nuancée d'un Indien guidé par la quête spirituelle, ancré dans une quotidienneté spécifique, conscient d'une continuité où l'histoire ne s'identifie plus au progrès. Tout cela se retrouve dans le nouveau roman indien. Par ailleurs, des correspondances se précisent entre l'imaginaire indien et américain (le nomadisme indien, la chevauchée américaine qui privilégient, l'un et l'autre, la traversée de l'espace) ; entre les rituels indiens d'initiation et la forme même du roman « d'éducation » ; entre la conception d'un temps tribal et d'un temps familial, qui englobent l'un et l'autre plusieurs générations et engendrent des « sagas ».



★ *Dessin de Berenice CLEEVE.*

Des « chroniques d'hiver »

Des trois romans indiens de cet été, *Hanta Yo* — « cri de guerre » en langue dakota — est le plus fidèle aux sources indiennes. Il est en partie fondé sur des « chroniques d'hiver » où sont représentés, chaque année, sur une peau tannée, les événements marquants de la vie de la tribu. L'auteur, Ruth Beebe Hill, une universitaire américaine, a passé trente ans, selon son éditeur, à rassembler des matériaux. Son livre, passionnant, nous renseigne sur la vie quotidienne, les rapports hiérarchiques, les liens familiaux, les relations d'amitié, les modes de décision, la perception magique, l'insertion cosmique des Indiens archaïques, car bien que le récit se situe de 1750 à 1835, l'auteur présente des aborigènes qui ont réussi à éviter le contact avec les Blancs.

Deux héros émergent de cette chronique collective : Ahbleza, le fils d'une famille traditionnelle de chefs, dont on suit l'enfance, l'adolescence, la vie de guerrier, avant qu'elle ne se transforme en légende, et Tonweya, l' « ami-frère », né dans une famille d'éclaireurs, chargé de détecter l'ennemi mais aussi le bison qui nourrit la tribu. Les personnages sont pris dans une série d'aventures — comme celle de Huck Finn ? peut-être, mais aussi comme on en trouve dans toute enfance, américaine ou indienne.

PIERRE DOMMERGUES.

(*Suite page 20.*)

(1) Vine Deloria, *Peau-Rouge*, Edition spéciale, 1972.

(2) *Elan Noir*, Stock 1977 ; *Mémoires de Geronimo*, Maspero, 1972 ; *American Indian Prose and Poetry*, Capricorn Books, New-York, 1956.

Un autoportrait de Michel Leiris

LES écrivains sont sans doute les gens les plus occupés d'eux-mêmes. Ainsi Michel Leiris n'a cessé de faire son autobiographie. « *Il est l'unique sujet* » de son œuvre, comme le rappelait naguère Maurice Blanchot. *L'Ire des vents*, une revue de Châteauroux, qui emprunte son titre à Maurice Scève, vient de publier un très beau cahier consacré à l'auteur de *l'Age d'homme*. On y trouve dix-neuf fragments inédits de Michel Leiris, avec des textes d'André du Bouchet, d'Emmanuel Levinas, de Georges Bataille, de Laure, d'Edmond Jabès, de Maurice Blanchot, et de Charles Juliet. *L'Ire des vents* reproduit aussi les portraits de l'écrivain par Giacometti, Masson, Bacon, Picasso et Lou Laurin-Lam.

Parlant de lui-même, Leiris représente un homme « *qui, pour se fuir, furète au fond de soi* » ; « *qui s'applique à ne se promettre aucune grande joie, de crainte d'être déjoué par la mauvaise chance* » ; « *qui se faufile entre ces trois images : celle qu'on se fait de lui, celle qu'il s'en fait et celle qu'il croit lire dans les miroirs* » ; « *qui ne veut pas qu'on le chamarre et ne veut pas s'enorgueillir de ce refus : chamarrure intérieure serait aussi bête qu'une légion d'honneur* » ; *qui, paniqué chaque matin, doit s'armer de pied en cap contre la journée qui vient* » ; « *qui, effaré, s'affaire et, affairé, s'effare* » ; « *qui souffre de remords anticipés, n'ignorant pas à quelles vilenies pourrait le conduire sa faiblesse* » ; « *qui joue avec des dés qu'il pressent pipés, mais, partie perdue, s'étonne et se désole d'avoir été volé* » ; « *qui juge l'existence ridicule sans parvenir à en rire* » ; « *que l'angoisse tient comme un chien qui sent la mort dans la maison* » ; et « *qui s'adonne à cette drôle d'alchimie : muer en encre ses larmes non versées, intérieurement devenues bourbe et nausée* »...

On voit que Leiris ne s'épargne pas. La sévérité des jugements qu'il porte sur lui-même fait ressortir la complaisance des faux aveux, si fréquents dans la littérature contemporaine. Il justifie le mot d'Edmond Jabès quand celui-ci déclare qu'écrire *c'est s'exposer*. L'écrivain, dit encore Leiris, capture « *quelque chose de sauvage... au dehors comme au dedans de [soi]* ».

F. B.

★ AUTOUR DE MICHEL LEIRIS. « L'Ire des vents » (Yves Peyré, 18, rue Clair-Talichet, 36000 Châteauroux), 236 p. 96 F.

Ajar alias Gary

La « liberté nécessaire »

LA grande littérature n'a que faire de la petite histoire. Peu importe, au fond, la manière détaillée dont Romain Gary a joué à cache-cache, sous le masque d'Emile Ajar, avec la presse et ses lecteurs. Ce qui compte désormais, c'est de relire les livres signés des deux noms, notamment ceux de la période de double production (1975-1979), en sachant à coup sûr, après l'avoir soupçonné, que ces deux noms ne font qu'un écrivain, et de chercher dans les textes le sens profond des ressemblances et des écarts entre les deux œuvres.

La critique n'a pas attendu juillet 1981 pour subodorer qu'Ajar fût Gary. Ce dernier a dû friser le parjure pour écarter les soupçons. A la relecture, l'évidence éclate. Le recours à d'autres pseudonymes (Sinibaldi en 1959, Bogat en 1974) n'était qu'un jeu en passant. L'auteur de *Pour Sganarelle* songeait, dès 1965, à un dédoublement plus radical : « *J'inventerai un tout autre auteur.* » Le thème du double court d'ailleurs dans l'œuvre entière. *Gengis Cohn* (1967) se débat avec un « dibbuk » de lui-même, de même que le héros de *la Tête coupable* (1968) et, avant eux, le Morel des *Racines du ciel* (1956). *Quand Gary est consul aux Etats-Unis*, la diplomatie flatte sa passion dédaigneuse pour les apparences, *et leur forme la plus comique qu'est l'apparat. La plupart* de ses personnages prennent un plaisir étrange à user de faux papiers et à déjouer des poursuivants plus ou moins imaginaires. « *Ne pas se faire repérer, c'est du grand art !* », écrit-il dès 1949 (*le Grand Vestiaire*).

Relisons *la Promesse de l'aube* (1960) : « *L'ennui, avec un pseudonyme,* dit le petit Kacew en envisageant la carrière d'écrivain dont sa mère rêve pour lui, *c'est qu'il ne peut jamais expliquer tout ce que vous sentez en vous...* »

SI on se promène en zigzag des livres de Gary à ceux *d'Ajar, les parentés sautent aux yeux. Dès la première* ligne du premier titre de Gary, *l'Education européenne*, il est question *d'une cachette qui annonce le « trou juif »* creusé, trente ans plus tard, par Madame Rose, dans *la Vie devant soi*. Dans les deux séries de romans passent les mêmes

par Bertrand Poirot-Delpech

saltimbanques à noms italiens, les mêmes médecins louches et impuissants à guérir, les mêmes vieilles femmes à l'agonie *sous le regard d'enfants effarés et de chiens perdus.*

La Promesse de l'aube et *la Vie devant soi* gagnent à être *relus simultanément. Le second titre se révèle un véritable* « remake » du premier ; aussi vrai que, dans les films tirés *de l'un et de l'autre, la mère incarnée par Signoret fait pendant* à la mère jouée par Mercouri. Madame Rose, la gardienne des petits paumés de la Goutte-d'Or, rejoint dans nos mémoires la mère Kacew, fille d'un horloger juif de Koursk et, selon l'infect usurier de Nice Agroff, une chanteuse de beuglant mal embouchée, sous ses prétentions à l'honorabilité. C'est toujours contre Totoche et Filoche, les dieux de la bêtise et de la petitesse dénoncés dans *la Promesse de l'aube*, que met en garde Madame Rose. Ici et là, le narrateur sait ce qu'il en coûte à un enfant de voir une mère attendre un improbable mandat. Ici et là, un îlot de tendresse subit l'encerclement de l'ordre inepte et gras.

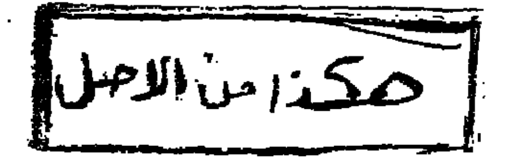
CES *rapprochements ne visent pas à vérifier après coup* des intuitions qui, encore une fois, se sont manifestées du vivant de Gary et l'ont obligé à un faux démenti. Ils laissent d'ailleurs place à la perplexité. Dans nos esprits, les images des deux auteurs ne parviennent pas, pas encore, à se confondre. Sur nos étagères, nous hésitons à faire glisser les quatre livres d'Ajar vers la trentaine de titres Gary. Une part d'eux-mêmes les distingue au point de les faire paraître étrangers. En se jurant d'« *écrire quelque chose de tout autre* », Gary a réussi au-delà de tout espoir.

Ajar pousse à bout l'idéalisme froissé et le pessimisme prophétique exprimés par Gary. Pour Ajar, il n'y a plus aucun compromis possible avec les systèmes sociaux quels qu'ils soient, ce qu'il appelle l'« appartenance ». Différence de taille : contrairement aux personnages de Gary, ceux d'Ajar aiment. A en périr. Seuls les héros des *Cerfs-volants* (1980) y parviennent, comme s'ils avaient subi la contagion de leurs contemporains ajariens.

L'ECART *le plus profond, celui qui a tant intrigué et* intrigue encore, c'est évidemment le style. On trouve bien quelques cousinages avec Ajar dans *Clair de femme*, qui date 1977, c'est-à-dire entre *Pseudo* (1976) et *l'Angoisse du roi Salomon* (1979), parfois même des clins d'œil, et, dès *la Promesse de l'aube*, le petit Kacew s'était promis de vaincre, à travers les clichés de langage, la « *soumission à la société de son temps* » ; mais nulle part, et cela jusqu'à l'extrême fin, Gary n'a laissé échapper ce qu'on a appelé des « ajarismes », ces espèces de pieds de nez à la logique courante qui ont étonné dès *Gros-câlin*, et bouleversé chez le Momo de *la Vie devant soi*. Vous savez : le genre « *un sixième à pied est une vraie source de vie quotidienne* » ou « *la vie, c'est pas un truc pour tout le monde* ».

Les lecteurs réfractaires n'ont vu là que des ersatz de mots d'enfant d'une ingénuité fabriquée et insistante. On s'apercevra sans doute que la tentative dépassait l'envie de *se faire aimer à l'aide d'un langage joliment démuni. Au-delà* de la virtuosité reconnue, et parfois dénoncée, il s'agit de *réinventer une réalité, et d'abord celle de l'amour, dont la* rhétorique des nantis du langage ne sait plus rendre compte.

(*Suite page 17.*)



la vie littéraire

Goûts et dégoûts de Strindberg

August Strindberg aime : les enfants, la photographie, la langue française, Jean-Sébastien Bach, les paysans, le naturalisme, *Séraphita* de Balzac, les alambics, les promenades, Schopenhauer, *En route* de Huysmans, l'archipel de Stockholm, la peinture, Beethoven.

Strindberg n'aime pas : la bourgeoisie, les ténèbres, les femmes émancipées, l'apitoiement, Mozart, son enfance, l'*Hymne à la joie* de Beethoven, son beau-frère Hugo von Philp.

Ces informations figurent dans un petit livre à l'allure nonchalante d'un jeune écrivain suisse, Roland de Muralt, *Un regard si étrange ; traversées d'August Strindberg* (éd. Bertil Galland, 104 p. Vevey, Suisse). Composé de fragments et de petits tableaux comme Roland Barthes les goûtait, cet essai comporte également trois autoportraits du célèbre écrivain suédois. — R.J.

La psychanalyse aux États-Unis

Les psychanalystes français considèrent en général avec méfiance, quand ce n'est pas avec mépris, les travaux de leurs confrères américains. « *Pour des raisons diverses*, écrivent S. Lebovici et D. Widlöcher, *qui tiennent sans doute au manque d'information, mais aussi parfois à un besoin polémique qui prône le « retour à Freud », on décrit les psychanalystes des Etats-Unis à travers l'intérêt exclusif qu'on leur prête pour les fonctions adaptatives du moi et, plus généralement, pour les aspects thérapeutiques des cures elles-mêmes destinées à favoriser l'adaptation aux conditions de vie des patients.* »

Avec le recueil collectif *Dix ans de psychanalyse en Amérique* (PUF, 525 p.), les lecteurs francophones pourront juger de la diversité et de l'originalité de recherches analytiques qui furent publiées durant cette dernière décennie dans la *Revue de l'association psychanalytique américaine* dirigée par le docteur Harold Blum. Ils liront notamment, sous la plume de ce dernier, une étude sur l'« homme aux loups », l'illustre patient de Freud qui, selon Blum, aurait souffert non pas d'une névrose infantile, mais d'un état *border line* avec des épisodes de psychose infantile se répétant durant les phases paranoïaques de sa vie adulte. — R.J.

Les sources d'un mythe

La première édition d'*Œdipe ou la légende du conquérant* remonte à 1944. Marie Delcourt interprétait la légende d'Œdipe comme un mythe politique retraçant la préhistoire de la royauté dans le monde grec. Comme la plupart des hellénistes, elle manifestait la plus extrême réserve à l'égard des thèses freudiennes.

Deux ans après sa mort, survenue en 1979, les éditions Les Belles Lettres ont eu l'heureuse idée de rééditer ce grand livre de Marie Delcourt en le faisant précéder d'une étude psychanalytique de Conrad Stein : *Œdipe roi selon Freud*.

Conrad Stein souligne le fait que Freud a finalement peu parlé d'« *Œdipe roi* » (mises bout à bout, ses réflexions formeraient un texte d'une dizaine de pages), et souvent de manière assez fantaisiste. Ce qui ne l'a pas empêché, comme le remarquait déjà Claude Lévi-Strauss, de revivifier le mythe antique. « *On n'hésitera pas*, écrit-il dans son *Anthropologie structurale*, *à ranger Freud, après Sophocle, au nombre de nos sources du mythe d'Œdipe. Leurs versions méritent le même crédit que d'autres, plus anciennes et, en apparence, plus authentiques.* » — R. J.

« Roi des rois de la chrétienté »

En a-t-il déjà fait couler de l'encre, ce « roi de Bourges » au long nez, au regard triste et à la mine boudeuse, dont le règne vit basculer la France du rang de pays envahi et bafoué à celui de « nation » consciente, Charles VII lui-même passé du rôle de fantoche, sa légitimité on ne peut plus mise en doute, à celui de « roi des rois de la chrétienté », selon l'ambassadeur de Hongrie.

Oui, des livres et des livres ont cherché le secret de cet homme complexe — nous ajouterions aujourd'hui « complexé » — tantôt pour l'accabler et tantôt pour le porter au pinacle. L'ouvrage de Michel Herubel se rangerait plutôt dans la seconde catégorie qui, tout bien pesé, paraît la plus équitable. Sur un sujet que personne ne peut prétendre renouveler, son livre est un juste hommage, soigneusement appuyé sur les chroniques du temps, assez riches et contradictoires pour qu'on y prétende apercevoir la vérité.

« *Je vis déplaisamment* », dit Charles VII lorsqu'il dût faire poursuivre le duc d'Alençon, « le beau duc », fidèle compagnon de Jeanne d'Arc, qui trahissait à l'envi. La formule a sa noblesse et résume admirablement le drame d'une existence pleine d'embûches et d'humiliations, une pauvre existence d'homme que le destin a fait roi pour le pire et qui, finalement, parvient à en tirer le meilleur. — C. G.-A.

★ CHARLES VII, Olivier Orban, 390 p. Environ 69 F.

« Banana Split »

La revue *Banana Split*, dirigée par Liliane Giraudon et Jean-Jacques Viton, publie son numéro 4. Elle présente d'abord un long entretien inédit avec l'un des fondateurs du mouvement de poésie concrète au Brésil, Haroldo de Campos. Cinq poèmes tirés de son livre *Signifiance comme ciel* sont donnés ensuite. L'ensemble constitue un événement, la poésie concrète restant aussi ignorée que la visuelle ou la sonore.

Un « Album anglais », avec des textes de Margaret Tunstill, Christopher Middleton, Anthony Barnett et Byron, traduits par Michel Deguy et Arnaud Villani, rend indispensable ce numéro. Il donne une idée de la nouvelle poésie anglaise qui, malgré sa vitalité, est pratiquement inconnue en France.

Il faut reconnaître que, grâce à des revues comme celle-ci, fabriquée artisanalement, ce qui sort de la banalité idéologique échappe à la négligence des régents de la culture. Il en fut de même autrefois, les petites revues jouant à découvrir, au cours de leur existence souvent courte, ce qui devait durer et faire date, du symbolisme à Dada. — R. S.

★ BANANA SPLIT, 27, boulevard du Roi-René, 13100 Aix-en-Provence.

Une espèce de Jeanne d'Arc américaine

Mort à trente ans, après son troisième et triomphal voyage en Amérique, La Fayette serait considéré comme un héros sans tache, « *une espèce de Jeanne d'Arc américaine* », écrit le duc de Castries dans la grosse biographie qu'il publie d'un homme discutable, discuté aujourd'hui encore, et par ce livre même.

Quatre fois de suite, cet homme, dont les capacités intellectuelles étaient moyennes, infléchit le sort d'une nation : l'américaine, lorsqu'il convainquit Louis XVI d'envoyer Rochambeau au secours des insurgés ; puis la française, lorsqu'il pensa réconcilier le roi et la Révolution, entre octobre 1789 et le 14 juillet 1790 ; lorsqu'il se mit, en 1815, à la tête de ceux qui déterminèrent Napoléon à l'abdication ; enfin le 31 juillet 1830, quand il crut avoir établi « la meilleure des Républiques » en offrant le trône à Louis-Philippe.

Combien de fois, entre-temps, et combien de fois ensuite « mit-il à côté de la plaque », naïf à la mesure de sa générosité, incapable, passées les presciences de sa jeunesse, d'adapter ses idées aux circonstances, ce qui est sympathique sur le plan humain et désastreux en politique ? Peut-être le désir de plaire explique-t-il une pareille suite de faux-pas. Bientôt prisonnier des personnages successifs qu'il incarne, l'homme intéresse par ses contradictions même s'il irrite, plus d'une fois, par ses bourdes ou ses dérapages. — C. G.-A.

★ LA FAYETTE, du duc de Castries, de l'Académie française. Taillandier, 510 p. Environ 78 F.

vient de paraître

Romans

LOUISE WEISS : *Sabine Legrand*. — Née dans une famille de la grande bourgeoisie, belle et intelligente, Sabine vaincra les préjugés qui pèsent sur la condition féminine et donnera libre cours à ses dons créateurs. Mais elle échouera dans sa vie intime. (Jacques Grancher, 254 p.)

Nouvelles

CLARA MALRAUX : *La maison ne fait pas de crédit*. — Un recueil de dix nouvelles qui se déroulent durant la dernière guerre, sous le signe du courage et de la dignité, publiées pour la première fois en 1947. (Temps actuels, 216 p.)

Policier

MICHEL DANSEL : *Ascenseur de nuit*. — Le commissaire découvre le corps d'une jeune femme poignardée dans l'ascenseur. Suspense et humour. Par l'auteur de *De la part de Barbara*. Prix du Quai des Orfèvres. (Fayard, 252 p.)

Poésie

MICHEL CEZ : *Age du fer et loi d'airain*. — Un recueil de poèmes, sur fonds d'usines et de hauts fourneaux, et qui sont autant de contes moraux. (Chez l'auteur, 12, rue de l'Europe, 57110 Yutz.)

MARYVONNE MAHE : *le Lendemain des jours*. — Un recueil de poèmes brûlés au feu intérieur et inspirés par la vraie vie. (Editions Saint-Germain-des-Prés, 112 p.)

Critique littéraire

HELENE LAROCHE DAVIS : *Robert Desnos, une voix, un chant, un cri*. — Une lecture poétique, critique et fraternelle des œuvres de Desnos. (Guy Roblot, 156 p.)

COLLECTIF : *le Genre du roman, les genres de romans*. — Un recueil des textes présentés au colloque d'Amiens d'avril 1980 organisé par le centre d'études du roman et du romanesque de l'université de Picardie. (P.U.F., 256 p.)

Tourisme littéraire

BERNARD PLESSY : *Au pays de Gaspard des montagnes*. — A la découverte du Haut-Forez et du Livradois, à travers le chef-d'œuvre d'Henri Pourrat. (Le Hénaff, 120 p., 23, rue Edouard-Martel, Z.I. La Chauvetière, 42010 Saint-Etienne Cedex.)

Album

DANIEL LACOTTE, DANIEL COTTIN : *Terre de mémoire*. — Ecrits et images d'une promenade en pays normand. (O.C.E.P., 43, rue Saint-Nicolas, 50200 Coutances ; 104 p, 75 documents photographiques.)

Souvenirs

KATIA GRANOFF : *Ma vie et mes rencontres*. — Les souvenirs d'une artiste et ses rencontres avec Chagall, Laprade, Bouche, Chaband, Monet, Guitton, etc. (Christian Bourgois, 224 p.)

Histoire

FREDERIC POTTECHER : *les Grands Procès de l'histoire*. — Treize procès exemplaires — de Jeanne d'Arc à Petiot — racontés sur les ondes de Radio-Monte-Carlo. (Fayard, 315 p.)

Essais

PIERRE GARRIGUES : *l'Amour même*. — L'amour de l'humanité considéré comme condition première à l'épanouissement des libertés (Anthropos, 240 p.)

ROPERS : *Dictionnaire du bon sens*. — A partir de cent mots clefs, une réflexion sur la société, pour le régionalisme et l'écologie. Préface de Michel Barré. (Editions Yann Ropers, 17, avenue Lajarrige, 44500 La Baule, 112 p.)

Société

COLLECTIF : *Témoignages pour une histoire de la jeunesse étudiante chrétienne féminine (1930-1935)*. — Ecrit par une nombreuse équipe de militantes et préfacé par Mme Yvonne Pellé-Douël, ce livre retrace « les paradoxes » des premières années de ce mouvement. (Edit. Les Amis de la J.E.C.F., 211 p, 60 F. 37, rue Henri-Barbusse, 75005 Paris. C.C.P. n° 19 201 03 Z.)

en bref

● LE CENTRE FRANÇAIS DU PEN CLUB a procédé, pour l'année 1981-1982, à l'élection de son comité exécutif. La composition de ce comité est la suivante : président : René Tavernier ; vice-présidents : Bertrand d'Astorg, Guy Le Clec'h ; secrétaire général : Dimitri Stolypine ; secrétaire général adjoint : Alfred Kern ; trésorier : Xavier de la Fournière ; trésorier adjoint : Solange Fasquelle ; membres : André Bay, Jean de Beer, Georges-Emmanuel Clancier, Georges Elgozy, Albert Memmi, Jacques Soustelle, Bernard Pierre, Vercors.

● M. PAUL MOUSSET a été réélu, pour la troisième année consécutive, président de la Société des gens de lettres. Le bureau comprend, en outre : secrétaire général : Jean Bassan, premier vice-président : François Billetdoux ; trésorière : Hélène Tournaire, deuxième, troisième et quatrième vice-président : Jean-Jacques Bloch (TV), Roger Vrigny (radio), Jacques Nels (littérature), trésorière adjointe : Magali ; rapporteur général : Daniel Secourt ; adjoint : Pierre Béarn.

● L'UNION DES ECRIVAINS a procédé au renouvellement de son comité de fonctionnement qui se compose désormais de quinze membres. Ont été élus : Liliane Atlan, Simone Balazard, Adélaïde Blasquez, Guy de Bosschère, Alexandre Boviatsis, Catherine Claude, Gérard Cléry, Maurice Cury, Jean-Pierre Faye, Eugène Guillevic, André Lande, Georges Michel, Bernard Pingaud, Armand Rapoport et Jacques Roubaud.

● DANS LEUR COLLECTION, « LES OISEAUX DE NUIT », dirigée par Hélène et Pierre-Jean Oswald et François Rivière, les Nouvelles Editions Oswald publient un recueil de contes « rouges et noirs » de Jean Richepin (« les Morts bizarres ») et un roman de Saki (« l'Insupportable Bassington »), traduit de l'anglais par Raymonde Asselin, dans lequel l'écrivain britannique donnait libre cours à sa fantaisie macabre et à son goût du surnaturel.

● « LA CHRONIQUE DES ECRITS EN COURS » est le nom d'une nouvelle revue trimestrielle (Editions de l'Equinoxe, 55, rue de Rivoli, 75001 Paris, tél. : 233-33-30. Prix : 35 F. Abonnements : 110 F ; étranger : 130 F) qui se propose, à travers des séries de textes, de montrer le processus d'élaboration de l'écriture. Au sommaire de ce premier numéro, on relève les noms de Jean Lahougue, Georges Pérec, Jean Ricardou, Mireille Calle-Gruber, Michel Falempin, Daniel Fleury, etc.

● LA REVUE « L'ORIGINEL » consacre son numéro spécial au Grand Jeu. On y trouve notamment une lettre de René Daumal à Maurice Henry, et des entretiens avec Ribemont-Dessaignes, Joseph Sima, et Marianne Lams, qui fut l'amie de Gilbert-Lecomte, de Daumal et de Vailland. Signalons la richesse de l'iconographie, réunie dans ce numéro. (25, rue Saulnier, 75009 Paris.)

● LA REVUE « JUNGLE » rassemble, dans son dernier numéro, des textes de Frank Venaille, d'Yves Buin, de Georges Perros et de Jean-Pierre Faye (B.P. 63-33402, Talence, Cedex 02), tandis que la revue « Térature » présente des aphorismes, et un court texte de Georges Bataille, intitulé « la Planète encombrée ». (38, rue Saint-Georges, 35000 Rennes.)

● LA VILLE DE NANTES VIENT D'ACQUERIR DES DESCENDANTS de JULES VERNE la quasi-totalité des manuscrits de l'auteur du « Tour du monde en quatre-vingts jours ».

Ces manuscrits étaient convoités par des acquéreurs américains et d'autres étrangers pour une somme de 8 millions de francs. Finalement, après négociations avec la famille de Jean-Yves Verne, le petit-fils de l'écrivain, décédé en avril dernier, ces manuscrits ont pu être achetés par la ville de Nantes avec le concours du département et de la Fondation de France pour une somme de 6 millions de francs. Les manuscrits prendront place au Centre d'études des œuvres de Jules Verne avant une affectation définitive, au Musée Jules-Verne.

● LE PRIX ALEXANDRE DUMAS a été attribué à Pierre-Jean Rémy pour son livre « Pandora », publié chez Albin-Michel.

en poche

L'Allemagne de Heine

Il y a cent cinquante ans, le 19 mai 1831, Heinrich Heine arrivait à Paris. Les Français conservaient de l'Allemagne l'*image qu'en avait donnée Mme de Staël* en 1810. Heine se devait de « contredire le magnifique commérage de ce génie cotillon ». Il publia la première version de son *De l'Allemagne* dans *la Revue des Deux Mondes* en 1834. Le texte définitif, augmenté et remanié en 1855, un an avant la mort de Heine, est aujourd'hui réédité avec une introduction et des notes de Pierre Grappin.

En vingt ans, Heine avait beaucoup changé, et le lecteur fera bien de commencer par le dernier chapitre, « Aveux de l'auteur », qui explique la genèse de cette œuvre génialement primesautière. Mme de Staël « humait Kant en sorbet à la vanille, et Fichte en pistache ». Heine, lui, annonce que l'heure approche où les Allemands sortiront de leur rêverie pour bouleverser le monde. Il a vu « Hegel assis avec sa triste mine de poule couveuse sur les œufs funestes ». La suite du destin allemand, on la trouve une génération plus tard racontée par Nietzsche qui proclamait : « Heine et moi avons été de loin les premiers virtuoses de la langue allemande. »

JACQUES LE RIDER.

★ DE L'ALLEMAGNE, d'Heinrich Heine. Le livre de poche, « Pluriel », 576 pages. Environ 35 F.

essais

Edgar Morin, un « méta-intellectuel »

● ***Pour une éthique des idées.***

AVEC son œuvre monumentale intitulée *la Méthode* — entreprise de longue haleine, dont seuls les deux premiers tomes (1) sont sortis, — Edgar Morin poursuit une réflexion à la fois originale et ambitieuse sur les conditions de possibilité de la pensée rationnelle. Qu'est-ce que l'homme peut savoir sur lui-même et le monde, et *comment* peut-il savoir ? Quel est le statut de ce savoir, son degré de vérité, quels sont les types d'action qu'il autorise ? *Bref*, que peuvent les savants, les philosophes, les intellectuels de tout bord pour participer au combat que l'humanité mène afin de tenter de survivre ?

Ces questions, et bien d'autres, se retrouvent au cœur de *Pour sortir du vingtième siècle*, mais exposées sous une forme beaucoup moins technique, à la fois plus libre et plus accessible à un large public. D'une lecture aisée, cet essai présente donc l'avantage d'offrir, au public intéressé par les « grands problèmes » de notre époque, un condensé clair des positions d'Edgar Morin. De ses positions actuelles, *bien entendu* : car Morin, comme maint intellectuel de sa génération, est sorti d'un milieu libéral et réformateur pour entrer dans le communisme, à la faveur de la Résistance, avant de découvrir les horreurs du stalinisme, puis de s'éprendre du mythe californien, de traverser mai 68 et de vivre diverses modes plus récentes : épopée bien connue, mais qu'il sait raconter avec modestie, *sans* chercher à faire de ses erreurs vertus.

Car Morin — et cela le caractérise — refuse de jouer au « sur-intellectuel », au mage qui saurait tout et se croirait capable de trancher sur n'importe quel sujet ou de répondre à n'importe quelle question. Il veut être, plus simplement, un « méta-intellectuel », c'est-à-dire un penseur qui se regarde penser (ou bien un écrivain qui se regarde écrire), non par narcissisme mais afin de déceler les motivations qui le poussent à embrasser telle ou telle idée, afin de veiller à lutter contre les erreurs *qui* l'attireraient et de se protéger contre tout fanatisme. Bref Morin ne croit pas que l'intellectuel soit d'une espèce différente des autres *hommes* : seulement, il doit mener à bien, dans des conditions difficiles, la mission qui est la sienne : reprendre à son compte les grands problèmes et les « idées générales » que ni le savant ni le technicien, enfermés *dans* le cadre étroit de leur spécialité, ne parviennent à penser.

On sait assez que cette mission, l'intellectuel n'a que trop tendance à la négliger au profit de son engagement politique ou religieux ; et qu'il n'a que trop tendance à considérer le domaine politique comme un domaine simple, donc inférieur, relevant d'un manichéisme pratique. Rendre à l'intellectuel le sentiment qu'il existe une éthique des idées, et redonner au politique toute sa complexité, telle est donc la double ambition d'Edgar Morin.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

★ POUR SORTIR DU VINGTIEME SIECLE, d'Edgar Morin. Ed. Fernand Nathan. 384 pages. Environ 69 F.

(1) *La Nature de la Nature*, le Seuil, 1977 ; *la Vie de la Vie*, le Seuil, 1980. Environ 65 et 70 F.

romans policiers

Sherlock Holmes au secours de Marx

● ***Alexis Lecaye fait un garnement à l'Histoire.***

L'HISTOIRE a peut-être un sens, elle a sûrement des distractions. Sinon, comment croire que Sherlock Holmes et Karl Marx aient pu vivre à Londres et à la même époque sans jamais se rencontrer. Objecter qu'une telle réunion parait peu vraisemblable à cause du caractère fictif de l'un des personnages ne change *rien* à l'affaire. Holmes et Marx appartiennent tous deux, en effet, à *notre* panthéon mythologique comme sublime criminologue et comme génial théoricien de la société. Dans son livre *Marx et Sherlock Holmes*, Alexis Lecaye répare l'étourderie de la docte histoire. On devine qu'il s'est reporté aux meilleures sources, en puisant notamment dans la *Correspondance* et les biographies de Marx et de sa famille. Il a lu aussi Conan Doyle et Alexandre Dumas, dont la Milady, réincarnée, jette ses rets sur le jeune Holmes.

De fait, nous ignorions les relations entre les deux célébrites parce qu'elles furent tenues secrètes en raison d'éventuelles incidences politiques et diplomatiques. Le tsar a chargé un tueur de faire disparaître Karl Marx à la faveur du grand désordre qui règne en Europe, en cette année 1871. L'Allemagne a vaincu la France, et la Commune, à Paris, bat son plein.

L'attitude inamicale du tsar envers le paisible exilé londonien expliquerait, entre parenthèses, l'ardeur que les disciples de Marx mirent à faire chuter la dynastie des Romanov...

Quoi qu'il en soit, Marx demande à Holmes, alors au début de sa gloire, de démasquer et de mettre hors d'état de nuire l'envoyé du tsar. En recherchant les traces du tueur à Paris, Holmes donne un témoignage de première main sur la population insurgée et sur les vicissitudes de la Commune. « *Les bourgeois*, dit un perspicace révolutionnaire, *ne nous pardonneront pas d'avoir posé clairement les bases de leur destruction.* » « *Le soir est un soir de deuil car il clôt une journée du règne du despote* », proclame un exilé russe dans un de ces cercles révolutionnaires qui fourmillent dans la capitale. Les massacres auxquels se livrent les troupes versaillaises indignent notre Britannique, très civilisé.

Des accents romantiques

Holmes ne mène guère l'enquête selon les règles que son cher Watson a rapportées dans d'autres ouvrages. A vrai dire, les rebondissements de l'affaire captivent moins que les révélations d'Holmes sur lui-même, sur sa vocation de célibataire, notamment. Elle lui vint après un amour malheureux *pour* une fausse Laura Lafargue, une des filles Marx, amour qu'il évoque avec les accents romantiques du jeune Werther et qui laissa « *dans tout son être une empreinte indélébile que seule la mort pourra effacer* »... Holmes se montre sensible — bien qu'il tue plusieurs personnes, — d'une grande naïveté avec les femmes : mal à l'aise dans sa peau, ce qui explique, sans doute, sa virtuosité dans le déguisement.

Il confirme ce que nous savions par d'autres sources sur Marx, en particulier l'obsession du philosophe pour son œuvre, qui le rend ingrat à l'égard de son mécène et ami Engels. « *Ton œuvre est plus importante que ma personne* », dit le fidèle partisan.

A l'origine du piège qui devait enserrer Marx, Holmes avance l'hypothèse d'un enfant adultérin. Supposition plausible quand on connait l'écart ancillaire de Marx, mais qui donne surtout l'occasion à Alexis Lecaye de faire un malicieux garnement à l'histoire.

BERNARD ALLIOT.

★ MARX ET SHERLOCK HOLMES, d'Alexis Lecaye, Fayard, « Noir », 183 pages, environ 22 F.

AJAR ALIAS GARY

(Suite de la page 15.)

C'EST cette ambition qui pousse Gary à se surpasser dans la manie du travestissement. Il lui faut absolument n'être plus localisable, n'avoir plus de statut défini. N'être personne. « *Etre asocial, c'est être* » (*Pseudo*). D'où le recours, pour l'apparence, au neveu Pavlowitch.

La lecture conjointe de *Pseudo* (1976), où Ajar fait mine de se révolter contre Gary, et de *l'Homme que l'on croyait*, où Pavlowitch *se rebelle pour de bon contre l'oncle, montre* ce que l'entreprise avait de démoniaque. Ce qui commence dans la complicité joyeuse ne peut se prolonger qu'au prix de brouilles, qui leur coûtent à tous deux.

Un mystère, entre autres, reste à éclaircir. Pourquoi Gary s'est-il entêté à ne pas divulguer sa paternité sur Ajar, et a-t-il préféré mourir sans voir les effets de la vérité ? Crainte du *scandale, comme il l'a répété à ses proches* ? Quel scandale ? Les Goncourt l'auraient félicité de son malicieux doublé comme ils viennent de le faire à titre posthume ; on aurait applaudi sa puissance créatrice, et vite oublié la duplicité de ses démentis, ou sa désinvolture envers Pavlowitch et les intimes laissés en dehors du secret. Il y a dans son obstination à ne pas reconnaître l'enfant Ajar, outre *l'angoisse excitante du « cloisonnement », une revanche* d'ancien bâtard et, dans sa peur des conséquences, l'angoisse que son neveu ne se venge à son tour.

S'IL s'exagère les risques de scandale, c'est qu'il voit dans *l'establishment littéraire, non sans exagération s'agissant* d'un auteur de sa taille, et non sans délire de persécution, le représentant à la fois *méprisable* et menaçant de la réalité lancée à l'assaut de sa fiction vivante. La « *liberté nécessaire* » qu'il entend dégager grâce à Ajar lui rouvre un droit tout neuf à reparler du petit juif errant qu'a fait taire, mais pas guéri, la gloire rêvée par sa mère.

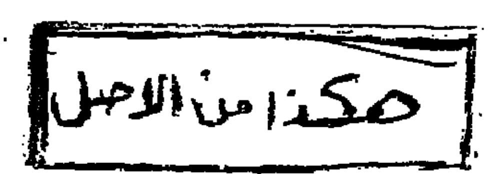
Mieux : sous *un autre* nom, *l'écrivain va* enfin pouvoir bousculer la forme. « *La langue dit toujours non quand on lui fait l'amour* », *plaisantait* Nabokov. Aux yeux de Gary, c'est un véritable inceste œdipien qu'il s'agit, tant sa mère s'est identifiée pour le petit Kacew à la langue française dont elle lui prescrivait le respect. Sans créer une nouvelle langue, comme ses maîtres Pouchkine et Mickiewicz, Ajar subvertit la syntaxe, démantibule les mots ordinaires, et en tire un surcroît de sens.

Ajar l'avant-gardiste modéré complète Gary le traditionnel en révolte. A eux deux, ils tentent de colmater une même *réalité* douloureuse minée par le néant. Fort de son déchirement incurable, Gary-Ajar devrait peu à peu prendre place, quelque part entre Malraux et Nabokov, parmi les écrivains de ce siècle qui ont cumulé à un point rare les errances de la vie et de l'imaginaire, l'intelligence, le cœur, le sens des *valeurs nécessaires au salut humain, et du vide qui les menace.* De ces créateurs qui laissent pressentir une dimension mal *aperçue de l'esprit, et donnent le vertige du futur.*

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ L'HOMME QUE L'ON CROYAIT, de Paul Pavlowitch, Fayard, 316 pages. Environ 60 F.

★ Toutes les œuvres de Gary ont paru chez Gallimard et les titres signés Ajar au Mercure de France.



anniversaire — ***Dostoïevski***

La foi de l'homme souterrain

● Quel visage avait le Dieu de Dostoïevski ?

ON s'est souvent moqué de la foi de Dostoïevski. L'écrivain a répondu dans ses *Carnets* : « *Ces crétins n'ont même pas pu rêver d'une négation de Dieu aussi puissante... Il n'y a pas et il n'y a pas eu en Europe d'arguments athées d'une telle force. Mon Hosanna est passé par le creuset du doute.* »

Le Dieu de Dostoïevski n'est pas cantonné dans la sphère du sacré, de l'éthique et du rite traditionnels. Son lieu, le lieu de sa révélation, est un monde cerné par le néant et par la mort. C'est pourquoi le Dieu de Dostoïevski intéresse si fort la modernité, qui, par ailleurs, peut sans peine (et c'est très bien ainsi) le déclarer inexistant, puisqu'il ne s'entoure pas de cette sphère à laquelle une culture athée a pris l'habitude de l'identifier.

On connaît le *Dieu est mort* de Nietzsche. On connaît moins ce passage du *Journal d'un écrivain* : « *Le soleil se lève. Regardez-le : ne dirait-on pas qu'il est mort ? Tout est mort, il n'y a partout que des morts. L'homme est seul, autour de lui tout fait silence, voilà ce que c'est que la terre...* » « *Tout disparaîtra sans laisser traces ni souvenirs* », dit un personnage de *l'Adolescent*, et il évoque la terre transformée en un bloc de glace et volant dans l'espace vide, exactement comme l'ont fait Saint-Simon, Fourier et Engels en paradoxale conclusion de leurs prophéties sur une humanité enfin bienheureuse.

Alors tout devient orchestration de l'oubli. Oubli, la société rationnelle et euphorique dont parle le Grand Inquisiteur. Ceux qui connaissent le « secret » — et le secret, c'est la lucidité du néant — libèrent les hommes de la culpabilité et de l'angoisse pour que naisse une culture du plaisir, de la fête et de l'euthanasie. C'est la vision de Versilov dans *l'Adolescent* : les hommes, enfin libérés de la transcendance, s'entourent mutuellement de tendresse, ils se réchauffent les uns les autres dans la douce chair, ils aiment jusqu'au plus petit brin d'herbe.

Orchestration de l'oubli, les extases, les enstases plutôt, car tout se fait en pleine immanence que donnent les drogues, l'érotisme ou les expériences méthodiquement poursuivies d'une sorte de matérialisme mystique. Dans *les Démons*, Kirilov connaît des instants où tout est donné, par exemple, dans le dessin, les nervures, les couleurs, d'une feuille marquée par l'automne. Il s'agit d'être seulement, comme dans l'expérience hindoue du Soi : « *Vous ne pardonnez rien parce qu'il n'y a rien à pardonner. Ce n'est pas non plus que vous aimiez : oh ! il s'agit là de quelque chose de supérieur à l'amour...* »

« Le grand chagrin du cœur »

Mais le diagnostic de Dostoïevski, c'est que l'on ne peut pas oublier. Kirilov veut se transfigurer et se tue. Chatov se rend compte qu'il ment, qu'il arrache les mots à leur vrai sens. Les « surhommes », Raskolnikov, Stavroguine, Ivan Karamazov, affirment que, « *puisque Dieu et l'immortalité n'existent pas, il est permis à l'homme nouveau de devenir un homme-dieu... Et il n'existe pas de loi pour un dieu* ». Mais ils ne font que détruire et se détruire. Ils deviennent des « séparés », puis des disloqués que semble hanter un « double » diabolique. « *Agitation fébrile du moi dans une cage de miroirs* », notait, à ce propos, Serge Boulgakov... Dans la vision de Versilov, les hommes orphelins, et qui ont voulu l'être, ne peuvent, malgré leur tendresse désespérée, « *étouffer le grand chagrin de leur cœur* ». Alors revient le Christ : « *Comment avez-vous pu m'oublier ?* »



• *Photo portrait : Bureau soviétique d'information.*

Dostoïevski n'a jamais oublié le Christ. Longtemps il avait admiré et aimé l'homme Jésus, mais la croix lui semblait un échec irrémédiable. L'être le plus noble, le plus beau, le plus réellement humain, avait été alors broyé par la nature asservie à la mort comme par une énorme machine de construction moderne... sourde et insensible, jusqu'à ce que le Ressuscité se révélât à lui, non par les voies piétistes et moralistes de la chrétienté du dix-neuvième siècle, mais justement aux confins de la mort, dans la nuit, dans l'irrémédiable.

L'Idiot marque les limites d'un christianisme dégénéré. C'est uniquement dans l'un des projets non réalisés du roman que le personnage principal symbolise le Christ. L'œuvre accomplie témoigne d'une dualité non surmontée entre une *agapè* exsangue, lunaire — le prince Muichkine — et un *éros* sombre et destructeur — Rogojine. L'assassinat de Nastasia, c'est celui de la vie dense et indécise qui, pour être sauvée, aurait voulu autre chose qu'un apitoiement impuissant ou une avidité sans visage.

Le Christ qui se révèle à Dostoïevski est porté jusqu'à lui par une tradition autrement profonde : celle du christianisme oriental, attestée par la paternité libératrice des *startsi*, message du Christ vainqueur de la mort et de l'enfer, nostalgie du salut universel, art et science de la métamorphose des passions.

Et c'est l'immense découverte : plus bas que l'angoisse et le désespoir, au fond même de notre enfer intérieur, il n'y a pas le néant, mais le Christ. L'horreur est devenue le lieu de Dieu. L'athéisme est devenu son lieu : « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* »

Alors, tout se retourne, un espace de non-mort troue le monde, un espace où l'homme peut se jeter avec tout le poids de son doute : « *Mon Hosanna est passé par le grand creuset du doute* ». Jésus refuse de s'imposer par « le miracle et l'autorité ». Il se tait devant Pilate — et devant le Grand Inquisiteur. Il ne descend pas de sa croix. Il ressuscite dans le secret : seule la liberté royale de la foi peut le reconnaître. Il appelle l'homme à une liberté créatrice : « *Au lieu de la dure loi ancienne, l'homme devait désormais, d'un cœur libre, discerner le bien et le mal, n'ayant pour se guider que ton image.* » « *Ses yeux dégagent... la force qui rayonne et éveille l'amour dans les cœurs.* »

Quand le christianisme se réconcilie avec la vie

Dans la « nature synthétique » du Christ qui englobe l'humanité tout entière, « *tout communique* », « *chacun est coupable devant tous, pour tous et pour tout* ». Tout s'embrase aussi dans la victoire sur la mort, et la terre devient sacrement. Lorsque, dans *Crime et Châtiment*, une prostituée lit à un assassin l'évangile de la résurrection de Lazare — « *Je suis la résurrection et la vie...* », — lorsque, dans *Karamazov*, Aliocha embrasse la terre, au seuil et dans la lumière des Noces de Cana, une parole nouvelle est dite à l'homme d'aujourd'hui, et rien ne peut la réduire, rien ne peut réduire cette foi qui est adhésion à travers le doute (et si ce n'était ainsi, pourrait-on même parler de foi ?). Et, certes, dans les romans de Dostoïevski, les hommes de l'Esprit — un Zossima, un Tykhon, un Macaire, voire un Aliocha — ne font pas grand-chose.

C'est que la personne pleinement réalisée ne peut plus être un personnage. C'est une transparence. Elle ne sert à rien mais éclaire tout, comme une icône. A sa lumière se fait le « retour du refoulé », au sens des « psychanalystes de l'existence » pour qui l'inconscient, finalement, parle de Dieu. « *Si l'on chasse Dieu de la terre, nous le rencontrerons sous la terre ! Alors, nous les hommes souterrains, nous entonnerons dans les entrailles de la terre un hymne tragique au Dieu de la joie...* »

Le « souterrain », chez Dostoïevski, c'est le *samizdat* d'une modernité réductrice. C'est l'homme qui n'a pas d'autre définition que d'être indéfinissable, liberté folle ou liberté libérée par la foi. C'est aussi la terre des incarnations créatrices où le christianisme se réconcilie avec la vie.

OLIVIER CLÉMENT.

Un humoriste méconnu

AI-JE tort de ne pas sacrifier au snobisme déliquescent du cafard et de la déprime ? Moi, Dostoïevski me fait — entre autres — rire. Et qu'on ne voie dans cette déclaration nulle perfidie : il y a peut-être en effet quelques passages dans Dostoïevski qui sont drôles *malgré lui*, mais ceux-là *m'attristent* ; c'est donc le plus honnêtement du monde que je tiens le grand Russe pour un humoriste méconnu.

Méconnu non seulement en Occident — on comprend bien que le prince *Kratrooukhov* rencontré chez *M'sieur Pouzyrev* ne dilate pas les rates non russisantes — mais en Russie même, où il ne semble pas que la rage de rire de Dostoïevski ait jamais éveillé les échos qu'elle soulève en moi.

Assurément il n'est rien de plus difficile que d'expliquer pourquoi la glotte bée et l'estomac explose de spasmes délicieux devant telle saillie et pas devant telle autre : Bergson lui-même n'y a réussi qu'à moitié. Je n'ai aucun moyen de démontrer qu'un petit garçon envoyé pour porter un billet doux et qui conclut sa mission en précisant quelle bouillie n'a pas figuré au menu de sa famille, qu'un Oreste qui, ayant déclaré à son meilleur ami qu'il va se marier, se voit illico bercé dans les bras de ce Pylade, qu'une dame impétueuse et bien intentionnée qui s'enflamme soudain pour le mythe des mines d'Eldorado, qu'un chef de bureau à qui un employé baise les mains et qui finit par les retirer en disant : « *Cela suffit, je le sais, que tu as le cœur bon* », que des défunts du meilleur monde qui se réveillent au cimetière pour papoter comme par le passé, qu'un pseudo-aristocrate qui scelle à ses armes des demandes de prêt qui vont *decrescendo*, qu'un jeune homme distingué qui, présenté à un gouverneur général, ne trouve rien de mieux à faire que de marcher sur lui, de lui prendre le nez entre deux doigts et de le lui tordre, je ne peux pas prouver par la règle de trois et la preuve par neuf qu'ils sont drôles.

Jerome K. Jerome et Rabelais

Les pisse-vinaigre resteront toujours des pisse-vinaigre, mais je n'en crois pas moins être fidèle aux intentions de Dostoïevski quand, devant de tels personnages et de telles situations, je souris comme pour Jerome K. Jerome ou j'éclate de rire comme pour Rabelais.

Il y a, bien sûr, le grotesque concerté (et quelquefois laborieux) du *Mari sous la table*, il y a l'imagination à la Gogol se déchaînant dans les noms propres, il y a l'observation à la Daumier qui se donne libre cours dans la peinture des mœurs, il y a la clownerie diabolique du prince de ce monde déguisé en pique-assiette, il y a l'optimisme irréductible d'un écrivain qui du Livre de Job ne voulait retenir que le happy end et poussait lui-même l'impertinence jusqu'à faire évader Mitia et à marier Raskolnikov.

Tout cela peut sembler à certains noyé dans un monde à la fois sombre et luxurieux plutôt que drolatique, et si, moi, je ressors toujours réconforté d'une relecture de Dostoïevski, je ne saurais empêcher personne d'en sortir oppressé. Hé ! si, peut-être, car je ne suis pas le seul drille de mon espèce.

Sur un vol transatlantique, mon voisin d'avion m'a confié la semaine dernière qu'il adorait Dostoïevski « *à cause de son humour* ». Ravi de trouver un congénère, je lui demandai de préciser. Il eut du mal, mais il finit par me dire ceci : « *Eh bien, d'abord, il y a toujours de l'action. Et puis cet homme qui vous dépasse à chaque instant, qui vole si haut, toujours plus haut que vous ne vous y attendiez, c'est, en même temps, un naïf.* » Jugement admirable que j'ai immédiatement noté, à la surprise de ce garçon dont la spécialité professionnelle était la pêche à la crevette.

L'ironie et la compassion

Oui, le comique (sinon l'humour : on abuse de ce mot, qui ne devrait servir à désigner qu'une espèce de comique bien particulière), c'est à la fois le survol et l'étonnement, tout cela exprimé dans l'action. La formule vaut pour Molière, Labiche, Gogol, Shakespeare et Dickens et, à mon sens, pour Dostoïevski. Merci à vous, cher monsieur, qui cherchiez désespérément *le Monde* dans l'avion et qui allez y être cité.

Le résultat de cette rencontre, indéniablement due à celui que j'aime appeler « le petit ange ». Coïncidence, c'est qu'il m'est apparu ceci : ce n'est peut-être qu'un déluge de préjugés post-romantiques qui empêche le lecteur ordinaire de ressentir la drôlerie essentielle de Dostoïevski.

Un prophète, ce n'est pas censé être drôle (et pourtant il y a eu Jonas), et on se croit obligé de pleurnicher sur Dostoïevski parce qu'on le prend au sérieux. Lui-même s'en gardait bien, comme on le voit parfaitement au ton tour à tour narquois, sarcastique, méphistophélique, embarrassé, patelin, bêtassou ou carrément hilare qu'il prête à ses divers narrateurs plus ou moins omniscients et qui, me semble-t-il, suffirait à faire de lui un de ces très grands auteurs comiques — les Thackeray et les Maupassant — pour qui l'ironie le dispute toujours à la compassion.

VLADIMIR VOLKOFF.



notre prochain

L'argent, cette idole

● ***Des personnages menés par la passion de paraître.***

QUE l'argent soit partout dans l'œuvre de Dostoïevski, il n'est que de la feuilleter pour s'en convaincre. Le rouble conduit l'un au salut, l'autre à sa perte, bouleverse les rapports, transforme le caractère, autorise ou interdit la sexualité, surgit, enfin, *deus ex machina*, pour dénouer l'intrigue et faire triompher le bien ou le droit. Si bien qu'il apparaît bientôt que ce n'est pas le seul Lebedev qui, dans *l'Idiot*, quand bien même il n'y gagnerait pas un kopek, se tient prêt *« à marcher sur les mains »* devant le million de roubles, mais bien tout l'univers romanesque de Dostoïevski qui, *« gratuitement, pour le plaisir »*, danse devant cette idole.

C'est que l'argent s'y trouve séparé du système auquel il appartient. Loin d'être le produit d'une activité rationnelle, il est don ou butin, issu de la passion généreuse ou violente. Sa présence, son absence, ou mieux encore ses soudaines apparitions, le plus souvent miraculeuses, sont imprévisibles, *sinon inexplicables*. Bref, il n'est pas le produit de la terre : il tombe du ciel. Raskolnikof, pour s'en emparer, va tuer l'usurière-prêtresse maléfique. Il ne se lasse pas de répéter que le motif de son meurtre est le vol et il faut le croire, même s'il oublie souvent le produit du larcin *et n'en tire*, au bout du compte, aucun profit.

Loin d'être contradictoires, *crime et oubli* sont complémentaires. C'est parce qu'il surestime le pouvoir de l'argent jusqu'au délire que Raskolnikof, une fois qu'il l'a obtenu, ne sait pas l'utiliser. *Ce qu'il attendait de lui, le* rouble ne pouvait le lui donner, *puisqu'il ne s'agit ni de nourriture*, vêtement, maison ou couche molle, mais bien de transformer un étudiant pétersbourgeois en un empereur français : Napoléon !

Incapable d'assurer une promotion aussi rapide, l'argent garde, chez Dostoïevski, un pouvoir démiurgique qui *transforme* celui qu'il touche. Comme il sied à l'idole, il demeure radicalement ambigu. Il perd le frère, sauve la sœur : Dounia Raskolnikof se libère d'un mariage déshonorant — conclu pour de l'argent ! — grâce à un legs providentiel. Le don de Dimitri Karamazov va sauver l'honneur de la *famille* de Catherine Ivanovna. Plus pauvre que Job au matin, le prince Mychkine qui, de l'aveu même de l'auteur, incarne le principe du bien, hérite d'une fortune le soir. Il s'ensuit une scène qui, par sa *brutalité vénale* et sa cupidité hallucinée, me semble l'une des plus prodigieuses de l'univers romanesque occidental. Aux pieds de la belle Nastassia Philippovna sont déposés, on s'en souvient, outre le million du prince Mychkine, les 75 000 roubles de son ancien amant Totski et les *100 000* roubles de *son futur* amant, Rogojine.

Une sensualité *glacée préside* à l'énoncé de ces chiffres. Selon que l'héroïne choisit une somme ou l'autre, elle sera une autre femme : sainte, bourgeoise ou *débauchée*. Une *identification* démente la pousse à jeter au feu l'argent de Rogojine. Jusqu'où ira la bassesse de son autre prétendant, Gavrila ? Se jettera-t-il au feu pour sauver les roubles ? Déchiré entre l'orgueil et *la cupidité, le malheureux* s'évanouit. Il fait bien, le choix étant impossible. Cet argent stérile, idolâtré, est pure ostentation, c'est-à-dire orgueil sans alliage.

Le jeu de l'amour et du hasard

Tandis que le feu prend et que les hommes présents regardent avec concupiscence la flamme s'approcher du paquet de roubles et le lécher, la sexualité latente de l'argent devient manifeste. *Les roubles, la femme qu'ils achètent* et qu'ils représentent sont tout un. Sans eux ou leur aide, aucune femme ne se peut obtenir, et l'argent salvateur de Mychkine ou ignoble de Svidrigaïlov accompagne toujours les prétendants à la manière d'un attribut sexuel. Qu'on soit Karamazov, père ou *fils, Loujine, Totski ou* Rogojine, homme du sous-sol ou brillant cavalier, on ne se présente pas sans lui chez la bien-aimée.

Principe d'identité et moyen de conquête, attribut sexuel et valeur libidinale, notre idole va animer romans et récits, servir de *ressort aux intrigues, assurer* coups de théâtre et rebondissements. Elle pousse Raskolnikof au meurtre. La fortune du prince Mychkine sera le coup de théâtre qui bouleversera les rapports des habitués du salon des Epantchine. On a vu l'argent décider du sort de Nastassia Philippovna. *Il en sera de même* pour Catherine Ivanovna, que le besoin d'argent conduit chez Dimitri Karamazov. C'est l'argent encore qui provoque entre les Karamazov les affrontements dramatiques, les réunit, les sépare et autorise le meurtre qui est le nœud de l'intrigue. On pourrait sans peine accumuler les exemples... D'être ainsi célébré, promu au *rang de moteur* de la plupart des actions, séparé de toute cause et bientôt du réel, l'argent se met à exister pour lui-même et, en révélant son éthique singulière, se donner pour ce qu'il est : une passion.

Ecoutons Dimitri Karamazov, contraint, pour se laver de l'accusation de parricide, d'avouer sa « honte ». Après s'être emparé de 3 000 roubles qui appartenaient à sa fiancée, Catherine Ivanovna — à ne pas confondre *avec les 4 000 roubles donnés par* lui à cette même Catherine Ivanovna pour sauver l'honneur de son père — il avait prétendu les avoir dépensés en une nuit de débauche offerte à son amour : Grouchenka. Or, il n'en avait *dépensé que la moitié, représen*tant six mois de salaire d'un fonctionnaire moyen ; la seconde moitié devait financer la débauche de la nuit du meurtre.

Pareille prévoyance n'est pas un crime. Karamazov lui-même en convient, *mais elle est bien* « une honte », parce qu'elle constitue un manquement à la morale dostoïevskienne, plus grave qu'il n'y paraît : par lui, la fonction temporelle de la monnaie, l'épargne, tout l'esprit de l'économie, risquent de s'introduire et de corrompre le système *qui fait* de l'argent, non pas un rapport aux choses — la fortune qui favorise l'esprit d'avarice — mais bien une relation aux hommes — l'orgueil ostentatoire qui condamne à la prodigalité.

C'est dans *le Joueur*, roman contemporain de *Crime et châtiment*, que cette morale accède à la conscience et que la passion de l'or s'affirme. Dans Roulettenbourg, temple et capitale où se déroule le récit, autour de ses tables de jeu, l'argent achève d'échapper à ce qui l'a inventé, produit, multiplié, à savoir : la raison. Il n'est plus source de profit, *mais seulement d'émotion*, et celle-ci réside précisément dans le jeu de l'amour et du hasard. La mise est un rite fantasmatique pour contraindre à l'amour et obtenir de force la preuve qu'on est aimé.

Grosse ou petite, la mise est aussi une mise en cause de soi équivalant à une tentative de suicide ou à un chantage analogue. On ne veut devoir la vie qu'à la chance, c'est-à-dire à l'amour, et l'or qui s'accumule devant le joueur, au vu et au su de tous, constitue la preuve recherchée, publique et manifeste, du fait d'être aimé. Quand Pauline, *l'héroïne dont le narrateur* est épris et qui l'aime en secret, demande à celui-ci de jouer pour elle, elle impose à l'amour un détour qui le dénature, puisqu'elle remet au fantasme de la chance l'accomplissement de ce qui devrait être la conséquence du désir.

Quand la vieille Tassarevitch, dont tout le monde attendait l'héritage, débarque, se met à la table de jeu et gagne, les florins qui brillent devant elle constituent une exacte revanche : l'amour de la Providence compense la haine de tous ceux qui souhaitaient sa mort. L'or et son éclat ! L'avoir ici est, immédiatement, paraître.

« La roulette n'a été inventée que pour les Russes »

« Selon moi, la roulette n'a été inventée que pour les Russes », assure le narrateur du *Joueur*, et il *ajoute qu'il aimerait* mieux *« mener une vie de nomade dans une tente kirghize que d'adorer l'idole allemande »*, laquelle veut qu'on amasse *« grâce à un labeur honnête »*. A l'évidence, c'est là le contraire de l'idolâtrie, mais *l'idée de nomadisme* vient compléter ce que nous avions cru découvrir sur la nature de l'argent qui hante cette œuvre et qui l'anime. Jamais produit, jamais gagné, toujours donné, volé ou hérité, l'or de Dostoïevski résume dans son éclat toute la passion qu'a l'homme d'être, *de paraître*, d'en imposer à ses semblables.

*Puisqu'il est stérile, sans rap*port avec le travail et ne saurait être multiplié, les hommes ne peuvent que s'arracher le trésor les uns aux autres. C'est de cette *fascination* et de la guerre généralisée qu'elle entraîne que Mychkine et Aliocha doivent les détourner. Mais la séduction est *si puissante que, contre elle,* raison et socialisme demeurent sans pouvoir et conduisent à la démence d'Ivan Karamazov ou des *Possédés*. De l'or et de ses pouvoirs, seul le Christ peut sauver.

JEAN BLOT.

Une pièce de Friedrich Gorenstein

Voici un extrait d'une pièce de théâtre, écrite en U.R.S.S. par Friedrich Gorenstein, intitulée Discussion sur Dostoïevski. *Ce lesedrama (drame à lire) en deux actes est pour l'essentiel une réflexion sur Dostoïevski ; il met en scène un universitaire, Roman Edemski, qui est l'auteur d'une étude intitulée* l'Athéisme de Dostoïevski. *L'ouvrage a été jugé intéressant et, pour obtenir l'imprimatur, l'auteur a dû comparaître devant un jury de la maison d'édition composé, fort curieusement, d'universitaires, d'écrivains, d'un « ami » qu'on avait fait venir... A la fin, le livre, reconnu tout à fait digne d'intérêt, a été refusé.*

Dans l'extrait que nous avons choisi, Edemski tente de démontrer à ses examinateurs, à ses juges, avec un art naïf et convaincant, que toutes les idées reçues sur Dostoïevski sont erronées parce que, né sans Dieu, il n'est doué que pour détruire le monde de Dieu, et, par conséquent, incapable d'écrire une œuvre sacrée.

*Né en 1932, scénariste célèbre, Friedrich Gorenstein a écrit plusieurs romans d'inspiration mystique (*Degrés, *paru dans* Métropole, l'Expiation, Psaumes, *à paraître chez Gallimard, et deux* lesedrama *(*Berditchev *et* Discussion sur Dostoïevski*).*

Il a quitté l'U.R.S.S. à la fin de 1980. Il vit actuellement à Berlin.

UN ATHÉE NATIONALISTE

Edemski : « Là où il est génial, c'est comme journaliste. C'est peut-être le seul journaliste de génie du monde. La littérature, contrairement au journalisme, exige du mystère. Je ne comprends pas toujours, loin de là, comment Pouchkine, Gogol, Tolstoï agissent sur moi. Dostoïevski est toujours clair, dans la force comme dans la faiblesse. Il atteint à la sincérité, et, par conséquent, à l'art... Non, à l'art, et par conséquent à la sincérité, lorsqu'il détruit le vieux monde de Dieu. Ce sont, de ce fait, ses athées, ses destructeurs de morale biblique qui sont sincères. Et, au contraire, sont anémiques, rhétoriques, peu crédibles, ses *personnages édifiants* : Aliocha Karamazov, Zossime, les femmes, enfin.

» Il n'entend rien à la destinée des femmes. C'est l'un des rares écrivains russes qui n'entende rien à la destinée des femmes. Tout ce que l'homme édifie, c'est toujours par les images de *l'Immaculée* et de la Sainte-Mère. Ces images sont absentes chez Dostoïevski... Chez lui, les femmes n'ont ni destin propre ni visage, elles ne sont qu'un moment de la destinée de l'homme. Là, je suis d'accord avec Berdiaeff, qui est de parti pris *en faveur de* Dostoïevski, en est amoureux comme un jeune homme, et qui est bien le dernier à qui l'on pourrait reprocher de ne pas aimer notre auteur (1).

» Doué comme il l'est pour détruire le monde de Dieu, Dostoïevski n'a pas su écrire une seule page sacrée. Son athéisme nationaliste actif l'a empêché de *réaliser ce à quoi* Tchekhov est parvenu grâce à son *athéisme* à lui, lyrique, passif. Ici, l'on édifie dans un scepticisme *consolateur*, plein de bonté. La faiblesse console et sème le bien. Nous y passerons tous. Non, Dostoïevski n'était pas d'accord là-dessus. A ses yeux, seule la grandeur universelle de la Russie pouvait remplacer l'immortalité. Aux yeux de Tchekhov, une bonne et douce ironie au-dessus de la tombe d'autrui, comme de la sienne propre, y suffisait pleinement.

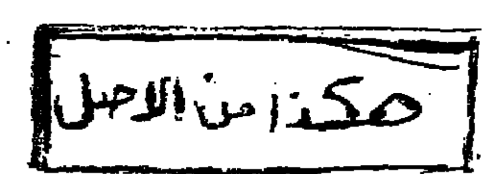
» Dans un premier temps, le prince Mychkine s'appelait le *prince* Christ. *Et pourtant*, s'il est une figure totalement étrangère à l'image christique, c'est bien lui. Dostoïevski n'est jamais parvenu à créer l'homme idéal à qui rien de ce qui est humain ne serait étranger. Mychkine, *tout ce qui est humain lui* est étranger. Et cela n'a rien de surprenant, car, en somme, Dostoïevski tendait vers un idéal bouddhiste et non vers un idéal chrétien. Atteindre au bien par la voie du renoncement à soi en tant qu'individu, c'est du bouddhisme. Et nommer Christ la *figure bouddhique* du prince Mychkine, c'est ne comprendre ni les vérités de l'Ancien Testament ni celles du Nouveau, qui consistent à atteindre l'amour, tout en se préservant, en tant qu'individu à qui rien de ce qui est humain n'est étranger. Par son orientation, Mychkine est un *personnage bouddhique et non* chrétien, mais par sa charge proprement littéraire, par son art, il est dénué de l'achèvement, de l'épanouissement bouddhiques. »

(Traduit du russe par Lily DENIS.)

© Copyright Friedrich Horenstein
Pour le texte français : Lily Denis.

(1) Berdiaeff : *l'Esprit de Dostoïevski*, Stock.





société

Le nouveau retour des Peaux-Rouges

(Suite de la page 15.)

On retrouve la *même fidélité* à l'histoire dans *Creek Mary*, le vingt-cinquième ouvrage consacré à l'Ouest américain par Dee Brown, cet autre écrivain blanc à qui l'on doit *Enterre mon cœur à Wounded Knee* (3), l'une des versions les plus émouvantes du génocide indien. Creek Mary, Amayi de son nom indien, a véritablement existé. A la tête de ses guerriers, elle s'est réellement emparée de la ville de Savanah, en Georgie, parce que vers 1830 une clause d'un traité de paix n'avait pas été respectée. Comme le Tecumseh de l'histoire et de la légende, elle va de tribu en tribu prêcher l'unité indienne. Elle est si belle qu'on la surnomme la « magnifique » chez les Indiens et chez les Blancs.

Le tour de force, ce qui fait que cette chronique se transforme en roman, c'est que l'auteur — au-delà de l'authenticité que l'on retrouve à divers degrés dans ces nouveaux romans — s'est attaché à dépeindre *les rapports* contradictoires de résistance et d'acceptation que l'Indien entretient avec le Blanc.

Dans l'*Azteca* de Gary Jennings, la description du passé est toujours aussi précise et sans doute conforme à la réalité. Mais il s'agit cette fois de l'univers aztèque. Pour garantir la véracité des faits, l'auteur présente son roman comme la confession réelle d'un très vieil Indien un peu libidineux, enregistrée, à la demande expresse de l'empereur Charles Quint, par les scribes récalcitrants de Juan, évêque de Mexico, inquisiteur apostolique et protecteur des Indiens.

L'histoire et la profusion de détails « authentiques » ne sont ici que prétextes. L'essentiel est de séduire le lecteur, de lui donner, pour l'été, la nourriture que, croit-on, il attend. C'est-à-dire une dose de nostalgie, fort agréable à avaler. On nous décrit, en effet, le petit monde confortable des Aztèques avant la montée de l'Etat, sa place publique bariolée, son marché aux couleurs vives où les marchands ont encore leur monopole ; bref, on nous donne une vision idyllique de la cité au Moyen Age ou plutôt à la fin de l'Ancien Régime, avant que les choses ne se gâtent.

L'autre ingrédient de ce best-seller est une forte potion d'*Erotica*. Car ce sont les fantasmes du petit Blanc d'après la révolution sexuelle que l'Indien de service est chargé d'exprimer dans sa « confession » : amours incestueuses, relations avec l'épouse du protecteur, rapports avec deux sœurs, etc. C'est bien écrit et excitant. Mais pourquoi mettre tout cela sur le dos de l'Indien ? De quoi semer le doute sur les intentions de l'auteur et sur les romanciers blancs qui empruntent des masques rouges.

PIERRE DOMMERGUES.

HANTAYO, de Ruth Beebe Hill. Julliard, 525 p. Environ 67 F.
CREEK MARY, de Dee Brown. Stock, 425 pages. Environ 65 F.
AZTECA, de Gary Jennings. Hachette, 732 pages. Environ 79 F.

(3) Dee Brown, *Enterre mon cœur à Wounded Knee*, Stock, 1973, réédition en 1981.

correspondance

A propos de la guerre d'Algérie

A la suite de l'article d'Eric Roussel sur la Guerre d'Algérie, *tome I, d'Henri Alleg et Henri J. Douzon, paru aux éditions Temps actuels (le Monde du 19 juin), nous avons reçu cette lettre de Henri J. Douzon.*

ERIC ROUSSEL aurait-il critiqué, fût-ce avec la plus extrême sévérité, le livre d'Henri Alleg et le mien, consacrés à l'origine et aux commencements de la « guerre d'Algérie », je m'en serais tenu à faire mon profit de ses observations. Mais qu'il nous attribue, pour les combattre, des thèses qui nous sont étrangères impose une réponse.

C'eût été, effectivement, une « *véritable mystification* » que de « *faire apparaître les communistes comme l'avant-garde de la révolution nationale algérienne et rejeter vers les ténèbres extérieures leurs adversaires et leurs rivaux* ». Je n'ai rencontré cette affirmation que chez quelques défenseurs de l'Algérie *française*, feignant d'ignorer les aspirations des Algériens, dans leur ensemble, à l'indépendance de leur pays. Le gouverneur général Jacques Soustelle, notamment, l'a, un temps, faite sienne pour exiger la répression contre les communistes.

Je me suis efforcé de montrer comment les quelques hommes, pour la plupart issus des rangs du principal parti nationaliste, qui ont déclenché l'insurrection ont réussi, de novembre 1954 au début de 1956, à forger l'unité nationale dans un combat où la plupart des Algériens, y compris les communistes, ont pris, peu à peu, leur part. Et comment ce combat s'insérait dans la lutte des peuples contre le colonialisme.

J'ai aussi tenté d'analyser les sentiments et le comportement des divers Français devant la révélation de la réalité algérienne en un temps oublié où, constitutionnellement, administrativement, *idéologiquement*, pour la plupart d'entre eux, l'Algérie, c'était la France. Et où l'Afrique colonisée comptait trois Etats indépendants : le Libéria, l'Egypte et l'Ethiopie.

Eric Roussel écrit que « *le P.C.* » condamna en 1955 « *une rébellion dirigée et animée par un organisme irresponsable* ». Il ne précise ni l'origine de sa source ni de quoi il parle : du *P.C.* français ? de l'algérien ? pour ne parler ni du yougoslave, ni du soviétique, ni du chinois ? Il est léger de manifester pareille confusion en prétendant caractériser l'attitude « du P.C. » par une phrase relevée dans un livre de Ch.-R. Ageron, qui, lui, au moins, cite sa source : un mot attribué dans un ouvrage italien à un responsable communiste européen d'Oran...

Il est plus sérieux d'examiner — ce que je me suis efforcé de faire — la position des différents partis à travers les *textes* émanant de leurs organismes dirigeants, leur presse, les débats parlementaires, les discours de leurs responsables, leurs actes.

Et, en ce qui concerne la France, les idées que se faisaient les Français de l'Algérie, en même temps que leurs préoccupations de l'époque. Si, pour les Algériens, tout était clair dans la mesure où il s'agissait de leur liberté, pour les Français la « guerre d'Algérie » recouvrait deux conflits : maintenir ou non l'Algérie française, d'une part, choisir pour la France entre deux avenirs possibles, d'autre part ; *et ce dernier emportera* une république et conduira au bord de la guerre civile.

C'est la démarche par laquelle, entre autres, je me suis aperçu que *l'ancien président du conseil* radical René Mayer, élu de Constantine, avait quelque raison de se *féliciter* du fait que « *à l'exception du groupe communiste, nous constatons un accord général lorsqu'il s'agit de défendre l'intégrité du territoire national* ». Et ce dès le 12 novembre 1954. Pour les communistes français, pour qui l'Algérie était l'Algérie, la montée au pouvoir d'un gouvernement présidé par le secrétaire du parti socialiste, au début de 1956, ouvrait des perspectives nouvelles, pour les Français et aussi pour les Algériens.

Nous n'avons jeté aucun « voile pudique » en « omettant de signaler » que le P.C.F. vota les pouvoirs *spéciaux* au gouvernement de Front républicain présidé par Guy Mollet. Le tome paru contient le livre d'Henri Alleg et le mien, qui s'achève le 6 février 1956. L'analyse que nous avons conduite permettra d'éclairer les faits ultérieurs, dont le vote du 12 mars des députés communistes et leur refus dès lors de soutenir une politique de répudiation des chances de paix.

Il faudrait perdre l'habitude, devant des livres écrits par des communistes, de prêter aux auteurs des conceptions dont l'on préjuge que, fatalement, elles devraient être les leurs.

LA lettre de Henri J. Douzon appelle de ma part les observations suivantes :

1) Je persiste à estimer que, dans l'ouvrage en question, le rôle des communistes — qui jamais ne réussirent à s'implanter solidement dans les masses musulmanes — est artificiellement gonflé et que leur stratégie en dents de scie n'est évoquée que de manière fort allusive. Je note d'ailleurs avec satisfaction que, dans sa réponse, Henri J. Douzon ne conteste pas formellement la réalité de cette tactique (au moins jusque dans les années 50).

2) Cette appréciation plus exacte des faits ne doit pas conduire à nier la fonction pédagogique capitale jouée par les communistes français et algériens tout au long de la lutte pour l'indépendance. J'ai clairement souligné ce rôle dans mon article du 19 juin et je le réaffirme aujourd'hui.

3) En ce qui concerne l'attitude du P.C.F. et du P.C.A. après 1945, et particulièrement au moment de l'insurrection, je ne peux que renvoyer, une fois encore, à l'excellent ouvrage de Ch. R. Ageron (l'Algérie algérienne de Napoléon III à de Gaulle, *éditions Sindbad). En se rapportant au chapitre « Communisme et nationalisme », le lecteur verra que je n'ai pas eu tort de qualifier de « prudente » l'attitude des deux partis, que la déclaration incriminée du responsable communiste d'Oran n'a nullement été désavouée par les instances dirigeantes et enfin, sur un plan plus général, que les atermoiements des communistes ont contribué à creuser le fossé entre eux et le F.L.N. (qui ne fut reconnu par le P.C.F. qu'en 1961). Le rappel de cette ligne politique ne remet nullement en question l'attachement global des deux partis à la cause de l'indépendance algérienne. Il vise seulement à souligner leur méfiance vis-à-vis d'un mouvement nationaliste qu'ils contrôlaient très mal.*

4) Le malentendu relatif à l'affaire des pouvoirs spéciaux de 1956 aurait pu être évité si le découpage chronologique du volume avait été plus rigoureux (p. 594 on peut lire : « Au milieu de l'année 1956... » L'expression entretient à l'évidence une certaine confusion). Dans le second tome de la Guerre d'Algérie *qui vient de sortir (et dont je n'avais pas eu connaissance) l'épisode fait fort opportunément l'objet d'un long développement. Je suis heureux d'en donner acte à Henri J. Douzon.*

ÉRIC ROUSSEL.

هكذا من الأصل

voyages en littératures étrangères

Les deux Allemagnes : écrire en un temps de disette

L'IMAGE est de Friedrich Hölderlin : « *Des poètes en un temps de disette.* » Celui-ci faisait allusion à son propre cas et à l'insondable abîme entre son génie poétique dont il était pleinement conscient et l'indifférence, pour ne pas dire le mépris, avec lequel ses contemporains l'avaient traité. Or les années 1800 sont tout le contraire d'un temps de disette. C'est l'époque de Goethe et de Schiller, celle de Jean-Paul, des romantiques et de Heinrich von Kleist, lui aussi, alors presque ignoré. Dans ce « temps de disette », les amis de Friedrich Hölderlin ont pour nom Hegel et Schelling. Bref, pour nous qui voyons les choses à distance, le « temps de disette » évoqué par Hölderlin nous apparaît comme un grand moment de la littérature et de la philosophie allemandes. Cet exemple éclatant montre combien il est dangereux de prononcer des jugements péremptoires sur la fertilité ou, au contraire, la stérilité spirituelle de son propre temps.

***

Un fait est, en tout cas, indéniable : depuis les années 60, et même 70, il y a quelque chose de changé sur la scène littéraire allemande. Peut-être faut-il commencer par évoquer ce qui, précisément, a disparu pour réussir à appréhender la nouvelle situation.

Il n'existe plus aujourd'hui en Allemagne de centre de rayonnement littéraire comparable à ce que fut, avec toutes ses fluctuations et ses contradictions, le « Groupe 47 » entre 1947 et 1967. Sous la houlette amicale mais néanmoins autoritaire de Hans-Werner Richter, véritable antithèse d'un André Breton, aussi bien par son tempérament que par son attitude à l'égard des autres auteurs, on avait pu voir alors des écrivains aussi différents que Böll et Grass, Uwe Johnson et Wolfgang Hildesheimer, Peter Weiss et Ingeborg Bachmann, se retrouver pour travailler en commun. Les sessions et les discussions littéraires organisées par le « Groupe 47 » rassemblaient les Allemands de l'Est et de l'Ouest, les Autrichiens, les Suisses ainsi que de nombreux écrivains de langue allemande établis à l'étranger.

Günter Grass n'a pas fait école

Pendant longtemps, notamment dans les années 60 et jusqu'en 1968, nous avons également connu en Allemagne une figure littéraire médiatrice, dans laquelle toute une jeune littérature avait l'impression de se reconnaître. J'ai nommé l'auteur du *Tambour*, Günter Grass. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Même si l'importance de Grass reste incontestée, celui-ci, heureusement d'ailleurs, n'a pas réussi à faire école. Il n'y a, à vrai dire, jamais aspiré. C'est en tant qu'écrivain social-démocrate qu'il n'a eu de cesse d'essayer de gagner à ses idées ses collègues écrivains. L'échec était inévitable et il semble que Grass en ait gardé parfois un sentiment d'amère déception dont on retrouve les traces dans son dernier grand roman *Der Butt* (1), paru en 1972. L'année passée, Grass n'a rien publié. Uwe Johnson non plus. Cet autre auteur important de la génération des années 60 continue à travailler au quatrième et dernier tome de son roman *Jahrestage* (2), chronique historique et sociale de l'Allemagne entre la fin du dix-neuvième siècle et les événements européens de 1968.

Une tendance qui ne date pas d'hier, mais qu'il faut néanmoins souligner, est le rôle croissant joué par les écrivains autrichiens sur notre scène littéraire. L'Autriche présente la particularité de posséder, non pas à Vienne, mais de façon significative, à Graz, capitale provinciale de la Styrie, un centre littéraire d'une incontestable originalité. L'influence du cercle de jeunes auteurs regroupés à Graz autour du poète et professeur de littérature Alfred Kolleritsch ne cesse de gagner du terrain, et cela non seulement en Autriche mais en Allemagne.

Un autre trait caractéristique de notre situation littéraire est l'influence exercée par des écrivains, plus généralement des artistes, qui sont nés sur le territoire de la République démocratique allemande, qui ont passé leur enfance dans ce pays et qui tantôt continuent à travailler de l'autre côté, à Leipzig, Berlin-Est ou Iéna, tantôt se sont installés, à la suite de divergences politiques ou artistiques, à l'Ouest, en R.F.A. ou ailleurs.

Ces auteurs originaires de la R.D.A. présentent par rapport à l'écrivain type de R.F.A. deux particularités. Tout d'abord, ils sont passés par une *formation marxiste* approfondie et ont appris à interpréter les phénomènes esthétiques sous l'angle de leur contexte social. D'autre part, aucun d'eux n'a pu échapper au système bureaucratique. C'est en s'affrontant à ce dernier qu'ils ont été conduits à prendre la littérature au sérieux, voire à se sacrifier pour elle. Les caprices et le cynisme de l'homme de lettres acceptant sans rechigner les lois du marché leur sont étrangers.

Confronter la banalité quotidienne à l'histoire

Ce n'est pas un hasard si la plus importante distinction littéraire en R.F.A., le prix Georg Büchner, *conféré chaque année* en octobre à Darmstadt, à l'occasion de l'anniversaire de l'auteur de *la Mort de Danton* et de *Woyzeck*, *a été décerné en 1980 pour* la première fois à un écrivain de R.D.A. Christa Wolf, la lauréate, vit à Berlin-Est. Elle est communiste et elle a fait des études germaniques à Iéna et à Leipzig où elle fut mon élève, comme d'ailleurs Uwe Johnson. Sa dernière œuvre, qui ne porte aucune indication de genre romanesque, est intitulée *Kein Ort. Nirgends (Aucun lieu. Nulle part).* Elle emprunte son sujet à l'histoire de la littérature allemande. Christa Wolf y raconte l'histoire de deux poètes suicidés de l'époque du premier mouvement romantique : une femme, Caroline von Günderode, et un homme, Heinrich von Kleist. Ceux-ci se rencontrent quelque part sur les bords du Rhin en juin 1804.

Un récit sur ce thème, couronné par le prix Georg Büchner ? Eh bien, justement : comment être écrivain en un temps de disette ? Notons que le mot « disette » doit être pris, en l'occurrence, dans le sens exhaustif et s'applique aussi bien à la conception de la vie, qu'à la politique, aux relations humaines, à l'art et à la littérature. Dans le discours qu'elle tint à Darmstadt à l'occasion de la remise de son prix, c'est de cela qu'a parlé Christa Wolf, avant de s'en retourner à Berlin-Est.

S'agit-il ou non d'une tendance durable ? Il convient, en tout cas, de signaler un nouveau procédé littéraire fort répandu actuellement chez les auteurs allemands les plus divers et qui consiste à confronter sans cesse la banalité quotidienne à l'histoire de notre pays et de ses habitants.

Le dernier livre (peut-être le plus ambitieux qu'il ait jamais écrit) de l'auteur dramatique Tankred Dorst, *Merlin oder das wüste Land* (*Merlin ou la Terre sauvage)*, paru au début de 1981, se présente ainsi comme un chassé-croisé astucieux entre la mythologie et l'actualité, l'histoire et la littérature. On y découvre l'enchanteur Merlin et les chevaliers de la Table ronde.

Mais le *wüste Land* (la terre sauvage), c'est aussi le *waste Land* (la terre désolée) de l'écrivain anglais T.S. Eliot. Et, à côté de Parsifal, du roi Arthur, de la reine Genièvre et de Lancelot, il est soudain question d'une « *lettre d'amour de Yoko et de John* », qui ne sont autres que Yoko et John Lennon.

Même procédé, dans le domaine lyrique, avec le nouveau recueil de poèmes de Hans-Magnus Enzensberger, paru à l'automne 1980 et intitulé *Die Furie des Verschwindens* (*la Furie de l'anéantissement*). L'image est du philosophe Hegel, qui désignait ainsi l'histoire, à laquelle Hans-Magnus Enzensberger consacre le dernier poème de son recueil. « *Elle seule persévère,* écrit-il, *la furie de l'anéantissement.* »

L'ouvrage que je viens de citer contient les meilleurs poèmes qui aient été écrits depuis longtemps par Enzensberger. Il s'agit d'une poésie à la fois didactique et politique d'un caractère allusif qui suppose de la part du lecteur une solide culture. C'est ainsi que le premier poème du recueil intitulé *Andenken* (*Souvenir*) reprend le thème du poème d'Hölderlin, qui porte le même titre, et que le dernier cite, outre Hegel, une remarque énigmatique de Kafka *déclarant qu'il y a dans le* monde infiniment d'espoir, « *mais pas pour nous* ». Le livre constitue également un plaidoyer dans lequel Enzensberger se justifie de son opiniâtreté à vouloir écrire de la poésie par les temps qui courent.

Vous me criez : « dérobade »
Sur un ton de reproche.
Je vous réponds : quoi d'autre, en effet,
Par ce temps de cochon.
Ouvre mon parapluie
Et m'élève dans les airs.

Pères et fils

C'est d'un cas authentique de « dérobade » que traite un autre *livre, très curieux, paru à l'automne* 1980, et qui a fait l'objet *d'abondantes discussions. Such Bild über meinen Vater* (*Portrait fantôme de mon père*), du dessinateur et poète Christoph Meckel, a *pour sujet la confrontation* entre un fils-écrivain, né *en 1935, et son père, également* écrivain, le poète Eberhard Meckel, mort il y a quelques années.

Le conflit entre les enfants et les parents est l'un des thèmes fondamentaux de la littérature contemporaine de la R.F.A. On pourrait croire qu'il s'agit d'une redite de la révolte expressionniste des années 1910-1914. Mais celle-ci était alors, avant tout, le rejet haineux, par la jeune génération, du mode de vie bourgeois adopté par la génération précédente à la veille de la première guerre. Dans le « nouveau conflit des générations », on retrouve inévitablement la faute commise par les pères sous le IIIe Reich. Chez la plupart des auteurs et notamment chez Christoph Meckel, il s'agit d'un règlement de comptes, non pas avec une *famille fasciste*, mais avec la vie quotidienne des conformistes, des opportunistes. Christoph Meckel a découvert le journal de guerre de son père, officier sur le front de l'Est. Celui-ci a requis un *jour* une lourde peine devant un conseil de guerre pour un délit *insignifiant*. Le lendemain, Eberhard Meckel, officier et poète de talent, confie à son journal la joie qu'il a éprouvée au cours d'une belle soirée vécue par les vainqueurs dans l'ancienne Pologne, à Posen, aujourd'hui Poznan. « *Très bon public,* écrit-il, *société réconfortante.* » Evoquant les ouvrières polonaises, l'auteur du journal note avec mépris : « *Un monde misérable.* » Le fils explique pourquoi il a décidé, faisant fi de tout sentiment de piété filiale, de publier ce règlement de *comptes avec un père désormais* sans défense. « *Depuis que j'ai lu ce journal de guerre,* écrit-il, *il ne cesse de me poursuivre. L'affaire a perdu tout caractère privé. C'est comme si j'avais découvert les réflexions d'un individu que je n'aurais jamais connu.* » Cet individu, ce père décrit le 27 février 1944 l'exécution publique de vingt-huit Polonais coupables de prétendues activités avec les partisans. « *Un entassement désordonné de cadavres,* note Eberhard Meckel. *Un spectacle horrible et inesthétique mais qui me laisse totalement froid.* »

Une précision glaciale

Autre exemple de froideur spirituelle : le quatrième tome, publié au début de 1981, des souvenirs de jeunesse du romancier et auteur dramatique Thomas Bernhard. Ici aussi, il s'agit d'un *discours fleuve* écrit d'une seule haleine, sans un seul passage à *la ligne. Le premier tome avait paru en 1975, suivi par deux autres en 1976* et 1978. La quatrième partie est intitulée : *Die Kälte Eine Isolation* (le froid, une isolation). *C'est l'histoire d'un jeune* homme atteint d'une grave maladie *de poitrine.* A la *fin* de la deuxième partie de cette suite *autobiographique on avait* quitté le héros pratiquement *condamné et attendant la mort.* Dans la troisième partie *Der Atem, Eine Entscheidung* (le souffle — une décision) on l'avait vu prendre la décision, moins par goût de la vie que par haine de ses médecins et infirmiers, de priver ceux-ci du plaisir d'une sortie normale. Il fait des exercices respiratoires, bénéficie également, semble-t-il, d'un concours d'erreurs de diagnostic. Bref, le voici qui continue à vivre, livré derechef aux médecins et aux infirmiers. *Le Froid* est le récit de ses nouvelles tribulations. Sans doute ont-elles contribué à faire de Thomas Bernhard l'écrivain que nous connaissons, avec toute sa hargne et avec son style d'une précision glaciale. Il est indéniablement l'un des auteurs les plus doués de la littérature allemande contemporaine. Pour que l'isolation porte ses fruits, il a fallu qu'il force les médecins à le laisser vivre et que, par la même occasion, sa famille en ait profité pour rompre toutes relations avec un individu qui, décemment, aurait dû être mort. « *Je me plongeai dans Verlaine et dans Trakl. Je lus* les Démons, *de Dostoïevski. ...Je m'anesthésiai. Je me fondis pendant un certain laps de temps dans* les Démons. *Lorsque je revins à moi, pendant quelque temps, je refusai de lire autre chose.* »

Ils risquent fort d'en être pour leurs frais, ceux qui cherchent dans la littérature à se consoler des misères de leur existence, et à oublier les laideurs de notre société. Non pas, certes, que la romancière est-allemande Christa Wolf, que l'Autrichien Thomas Bernhard, que Christoph Meckel ou Hans-Magnus Enzensberger, soient des écrivains désespérés. Mais ils ne sont pas non plus disposés à trouver des accommodements avec le premier système ou programme venu. Ces différents écrivains de nos années 80 pourraient prendre à leur compte l'ironie féroce du poème sur lequel s'ouvre le nouveau recueil d'Enzensberger :

« Pour ce qui est donc des années 70,
Je serai bref.
Les renseignements étant toujours occupés. »

HANS MAYER.
Spécialiste de la littérature contemporaine des deux Allemagnes.

Traduit de l'allemand par JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

(1) *Le Turbot*, Le Seuil, 1979.

(2) *Une année dans la vie de Gesine Cresspahl*, Gallimard, tome 1 (1975), tome 2 (1977), tome 3 (1979).

Quelques traductions récentes

- Thomas Bernhard : *Oui ; l'Origine* (Gallimard).
- Friedrich Dürrenmatt : *la Panne, le Juge et son Bourreau ; le Soupçon*, un volume (Albin Michel).
- Theodor Fontane : *le Stechlin* (Hachette-Pol) ; *Dédales* (Aubier-Montaigne) ; *Effi Briest* (Presses d'aujourd'hui).
- Günter Grass : *Une rencontre en Westphalie* (Le Seuil).
- Peter Handke : *le Poids du monde* (Gallimard) ; *Bienvenue au conseil d'administration, Mort complice* (Christian Bourgois).
- Peter Härtling : *Hölderlin* (Le Seuil).
- Ludwig Hohl : *l'Ascension* (Gallimard).
- Hugo von Hofmannsthal : *Lettre de Lord Chandos et autres textes* (Gallimard).
- Irmgard Keun : *Gilgi ; Après minuit* (Balland).
- Reinhard Lettau : *Propos de petit déjeuner à Miami* (Le Seuil).
- Adolf Muschg : *Ce sera tout ?* (Gallimard).
- Peter Rosei : *Un peu plus loin* (Gallimard).
- Arthur Schnitzler : *Mademoiselle Else ; Berta Garlan* (Stock).
- Ernst Wiechert : *Missa sine nomine* (Calmann-Lévy).

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

Du dialogue au mouvement

(Suite de la première page.)

Il reste cependant qu'à la *stagflation*, au mélange, lui aussi déconcertant pour les experts, de stagnation et d'inflation qui caractérisait depuis des années la vie économique des Etats-Unis, comme d'ailleurs de la plupart des pays de l'O.C.D.E., a succédé en début d'année un climat presque euphorique, et que la cote d'amour de M. Reagan, après cinq mois de pouvoir, égale celle de M. Mitterrand au bout de six semaines.

Le taux d'inflation américain — 13,5 % en 1980, soit l'équivalent du nôtre — sera, selon toute vraisemblance, nettement inférieur à 10 % cette année. Le produit national brut, qui avait décru l'an dernier, retrouvera en 1981 une progressoin dont le montant varie selon les estimations : un peu moins de 3 % pour Chase Econometrics, 1,1 % pour Murray Weidenbaum, président des conseillers économiques du président, les uns et les autres s'accordant pour prédire une croissance d'au moins 4 % en 1982. Le dollar est à son apogée.

La préoccupation principale des dirigeants américains devant cette reprise est de ne rien faire qui risque de la remettre en question. Or le fait est qu'au boom des premiers mois de l'année s'est substitué un nouveau ralentissement, qui a entraîné une nette baisse des cours à Wall Street. L'indice calculé à partir des indices les plus significatifs est tombé de 1,8 % en mai, alors qu'il avait cru de 1 % en mars et 0,4 % en avril. Le taux de chômage est passé de 7,3 % en avril à 7,6 % en mai et certains économistes s'attendent à le voir atteindre 8 % au prochain trimestre.

Si un élément est de nature à remettre en cause les taux d'intérêt, et encore pas tout de suite, c'est seulement ce ralentissement que le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, se refuse à appeler récession. Les protestations des Français et des Allemands, elles, sont vouées à demeurer platoniques. Du haut en bas de l'échelle les porte-parole de l'administration Reagan tiennent le même langage : *« Vous n'avez pas moins intérêt que nous à la prospérité des Etats-Unis. La détérioration de l'économie américaine depuis l'époque du Vietnam n'a pas peu contribué, vous ne cessez de le répéter, à celle de l'économie mondiale. L'assainissement de celle-ci passe par l'assainissement de la nôtre. »* Autrement dit : commençons par soigner le centre et la périphérie suivra.

L'image à rétablir

Le deuxième mandat que M. Reagan a reçu de ses concitoyens, on l'a dit, c'est de rétablir l'image de son pays, ternie, depuis le Vietnam, par une série d'humiliations. Pour ce faire, sa recette est un accroissement spectaculaire de l'effort de défense, destiné à rattraper le retard pris par rapport aux Soviétiques et à convaincre ceux-ci que l'Amérique n'est pas, ou n'est plus, le « tigre de papier » dont parlait jadis Mao. Mais c'est *sa* recette : il n'y a pas eu de pression populaire dans ce sens. Et il pourrait être amené, non certes à y renoncer, mais à en modérer l'application si : *a)* le sauvetage de l'économie l'imposait : *b)* les alliés ne consentaient pas l'effort que les Etats-Unis jugent indispensable.

Quel effort ? Les directions sont claires : il suffit de s'en tenir aux décisions adoptées en décembre 1979 par le conseil atlantique : augmentation de 3 %, en termes réels, de la contribution de chaque pays membre de l'alliance, mise en place à partir de 1983 des euromissiles, étant entendu que l'on propose aux Soviétiques de négocier la renonciation à ces armes contre le retrait des SS-20.

Le sujet des euromissiles, qui a dominé le colloque de Bonn, et dont parle le président de la République dans son interview à Stern a été récemment traité dans ces colonnes (1) et on ne reviendra pas sur les difficultés que le chancelier Schmidt, notamment, éprouve pour faire appliquer dans son pays la décision de l'OTAN. Sauf pour dire que l'on ne se fait pas faute, dans les milieux américains, d'agiter la vieille menace du retour à l'isolationnisme au cas où finalement les Européens renonceraient au déploiement des armes de théâtre. Quant à l'affaire des 3 %, les représentants des Etats-Unis s'entendent répéter sur tous les tons, et à juste titre, que l'effort de défense est question de qualité, et de bon usage des crédits disponibles, plus que du montant de ces crédits, et que s'ils donnaient l'exemple en rétablissant la conscription, par exemple, les choses seraient fort différentes.

Changement de ton

Malgré ces dissonances, malgré le conservatisme tous azimuts de l'actuelle équipe de la Maison Blanche, le ton des relations euro-américaines s'est sensiblement amélioré depuis le départ de M. Carter. Au temps de celui-ci, tel haut fonctionnaire d'outre-Atlantique que nous connaissions très exactement depuis la veille n'avait pas hésité à nous déclarer, parlant de M. Schmidt : *« Cet homme est un menteur. »*

Ce serait impensable aujourd'hui. Washington sait bien que le chancelier fait le maximum pour convaincre ses compatriotes de se rallier à une politique que beaucoup d'entre eux considèrent comme folle, ou immorale, sinon les deux à la fois. Lorsqu'on regarde la TV ouest-allemande, les longues séquences qu'elle a consacrées ces temps-ci aux démonstrations pacifistes du Kirchentag de Hambourg, ou aux réunions des Jusos, les jeunes gauchistes du S. P. D., on se demande si ce n'est pas en R.F.A. que la gauche vient de prendre le pouvoir, plutôt qu'en cette France aujourd'hui si étonnamment tranquille.

Reste qu'il y a maintenant quatre communistes dans le gouvernement français et que M. Bush et le général Haig, chacun à sa manière, ont dit le souci *(concern)*, qu'ils en éprouvaient. Curieusement, le sujet n'a pas été abordé au colloque de Strasbourg, et les Français qui en ont parlé dans les couloirs avec les participants américains n'ont pas eu dans l'ensemble le sentiment que la chose les empêchait de dormir. L'un d'eux, qui a joué un rôle important à l'époque Nixon, nous a dit qu'il était bien plus préoccupé par ce qu'il appelait le dogmatisme économique du P.S.

Sur le sujet particulier des secrets militaires qui pourraient transiter par les soins de M. Fiterman et de ses camarades vers des directions non souhaitées, l'*Economist* a exprimé, il est vrai, un sentiment répandu en écrivant que vu l'état actuel des bureaucraties occidentales, l'U.R.S.S. n'avait pas besoin de ministres communistes en France ou ailleurs pour se procurer les renseignements l'intéressant. Moyennant quoi le *Wall Street Journal* se demande si plutôt que d'avoir mis les communistes *« dans un casse-noix »*, comme certains socialistes le prétendent, ce ne serait pas plutôt M. Mitterrand qui s'y est mis lui-même. Et il exprime un point de vue très répandu aux Etats-Unis en redoutant l'effet de contagion que pourrait avoir en Italie ou en Espagne le retour des communistes au sein du cabinet français.

Reste que le même journal, après avoir exprimé ses inquiétudes quant aux perspectives économiques, cite dans sa conclusion *« l'aptitude »* que le président de la République a montrée dans le passé à négocier avec les communistes. Reste aussi que les dirigeants de Bonn ont à maintes occasions, tant publiques que privées, manifesté la confiance qu'ils lui faisaient *a priori* à ce propos. Reste enfin que les interlocuteurs de M. Mitterrand, au premier plan desquels M. Bush, ne peuvent pas ne pas constater l'absence dans son discours des interprétations complaisantes ou au moins compréhensives de la politique soviétique si fréquentes chez son prédécesseur. Son attitude sur l'Afghanistan, la Pologne, ou les euromissiles, encore répétée dans son interview à *Stern*, et reprise à son compte par M. Mauroy dans son discours devant l'Assemblée nationale ne peut que les satisfaire. De même les dirigeants de Washington doivent-ils se féliciter de voir le nouveau chef de l'Etat prendre un certain champ par rapport à la politique arabe de M. Giscard d'Estaing et affirmer son appui non seulement à l'approche de Camp David mais à la politique des petits pas de Henry Kissinger.

Il est vrai que les experts de la Maison Blanche et du département d'Etat ont disséqué à loisir le texte de l'accord P.S.-P.C. et que certains y trouvent les traces d'un infléchissement des thèses socialistes en direction de celles de M. Marchais. Un avis assez répandu est pourtant que ce document n'empêchera pas MM. Mitterrand et Cheysson de diriger à leur guise la diplomatie française. Personne ne sait combien de temps durera cette forme particulière de l'état de grâce — jusqu'aux municipales de 1983 ? — mais le fait est que pour le moment les communistes paraissent tout à fait déterminés à laisser la paix à M. Mitterrand ; qui, il y a seulement trois mois, s'y serait attendu ?

Le dernier dossier du dialogue euro-américain n'est pas le moins délicat : entre la conception qu'on se fait à Paris, mais aussi dans une large mesure à Bonn et à Rome, des relations avec le tiers-monde, et l'approche américaine il y a... un monde. Il est vrai que Washington cherche à corriger l'impression de parfaite indifférence à l'égard des droits de l'homme qu'avaient donnée les premiers gestes du gouvernement Reagan. De nets apaisements auraient été donnés à ce propos au président du Mexique lors de sa récente visite aux Etats-Unis. Au colloque de Strasbourg, les intervenants américains ont été unanimes à dire que la défense de ces droits constituait une *« dimension essentielle »* de toute politique des Etats-Unis. Quitte à constater comme l'un d'eux que s'il ne peut y avoir de doute quant à l'universalité des principes, la difficulté commence à chaque fois avec l'application.

Aussi bien est-il évident que la Maison Blanche donne la priorité, dans le tiers-monde, à l'endiguement de l'avance soviétique, soit directe, soit par personne interposée, et n'aimerait rien tant qu'une « division du travail », qui laisserait aux Européens, entre autres, la responsabilité d'éviter la « déstabilisation » de l'Afrique. M. Mitterrand, quant à lui, pense qu'il faut d'abord s'attaquer aux racines de l'instabilité en cessant de soutenir en Amérique latine et ailleurs les oligarchies opposées à toute évolution sociale.

Les chances des Européens d'ébranler les Américains dans ce domaine paraissent aussi faibles que dans celui des taux d'intérêt. Il en va de même de l'idée, qui gagne beaucoup de terrain de ce côté de l'Atlantique, et que soutenait M. McNamara lorsqu'il était à la tête de la Banque mondiale, selon laquelle toute relance véritable de l'économie doit obligatoirement passer par la création de pouvoir d'achat dans le tiers-monde. Autrement dit par ce que le professeur Angelopoulos a très bien appelé un keynésianisme à l'échelle mondiale (2).

Les dirigeants américains actuels sont trop libéraux, au sens économique du terme. Ils sont trop liés aux intérêts des grands groupes industriels et bancaires, trop attachés, comme on l'a dit au début de cet article, au redressement prioritaire de leur propre économie pour se passionner pour une telle idée, qui appartient de toute manière à un système de pensée hérité de Roosevelt avec lequel ils ont voulu rompre. Reste que l'un des participants américains du colloque de Strasbourg, après une longue discussion sur les mérites et les inconvénients d'un « plan Marshall pour le tiers-monde », formule qu'en tout état de cause on ne saurait prendre au pied de la lettre, a dit en propres termes : *« C'est à l'Europe de prendre l'initiative* (to take the lead) *et nous finirons bien par suivre. »*

Il n'y a qu'un moyen de prouver le mouvement : en marchant.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) L'ombre des SS20, *le Monde* du 27 juin.
(2) *Le Monde* du 20 mai 1981.

LA QUERELLE DES EUROMISSILES

Le gouvernement de Bonn voit dans les propos de M. Mitterrand « une réaffirmation très nette » de la position allemande

Les propositions de moratoire de M. Brejnev sont à nouveau rejetées

Le gouvernement ouest-allemand s'est félicité, mercredi 8 juillet, des déclarations faites par M. Mitterrand à l'hebdomadaire Stern *à propos des euromissiles (*le Monde *du 9 juillet). Selon un porte-parole, aussi bien le chancelier Schmidt que le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, ont vu dans ces propos une* « réaffirmation très nette » *de la position du gouvernement de Bonn. Le même porte-parole a ajouté que quelques membres du cabinet ont jugé que les déclarations de M. Mitterrand allaient même* « beaucoup plus loin » *que la double décision prise par l'OTAN, en décembre 1979.*

De notre correspondant

Bonn. — Le chancelier Schmidt ne fait manifestement pas grand cas des activités *« diplomatiques »* de M. Willy Barndt. A l'issue du conseil de cabinet qui s'est penché mercredi sur le résultat des conversations que le président de l'Internationale socialiste a eues la semaine dernière au Kremlin, les explications du porte-parole gouvernemental ont manifestement visé à remettre M. Brandt « à sa place ».

Si le conflit entre l'ancien chancelier et M. Schmidt couvait depuis pas mal de temps, il se précise aujourd'hui. M. Brandt a toujours suggéré que la politique de détente se portait beaucoup mieux de son temps. Il y a un an déjà, il avait songé à jouer un rôle d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest. A l'approche des élections générales dans la R.F.A., il avait dû renoncer à son projet. A présent, il se sent plus libre de démontrer que M. Schmidt ne saisit peut-être pas, à son avis, toutes les chances de parvenir avec Moscou à un accord qui rendrait le réarmement occidental superflu. Une fois encore, il paraît vouloir se présenter au parti social-démocrate et au grand public comme le *« visionnaire »*, face à un chancelier trop terre à terre.

Les reproches adressés à M. Brandt dans le camp de l'opposition chrétienne-démocrate sont sans doute excessifs. Les porte-parole de la C.D.U. l'accusent en effet de mener ouvertement *« sa propre politique étrangère »*, distincte de celle du gouvernement. Cependant, les propos de l'ancien chancelier ne peuvent pas non plus faire plaisir à M. Schmidt. Quand M. Brandt dit que *« Brejnev tremble pour la paix »*, ne suggère-t-il pas que les leaders occidentaux, et notamment le chancelier de la R.F.A., seraient moins soucieux d'éviter un conflit ? Et lorsque M. Brandt souligne le désir des Soviétiques de négocier, ne laisse-t-il pas entendre que tel ne serait pas le cas des Américains ?

Toujours est-il que le gouvernement de Bonn a jugé nécessaire de faire savoir que les résultats du voyage de M. Brandt lui paraissent un peu trop maigres pour conduire à un abandon de la ligne fixée jusqu'ici par l'alliance atlantique. La déclaration du chancelier, rendue publique après la réunion du cabinet, enregistre certes que les conversations de M. Brandt sont *« une part du dialogue »* Est-Ouest. Mais le chancelier maintient que toutes les formes de moratoire proposées par le Kremlin dans la mise en place des euromissiles ne reviennent qu'à consolider la supériorité actuelle de l'U.R.S.S. dans ce domaine. D'autre part, l'« option zéro », c'est-à-dire l'abandon de tout réarmement nucléaire en Europe, ne pourrait être envisagée que dans le cas — jugé ici très improbable — où l'U.R.S.S. réduirait le nombre de ses fusées SS 20 de telle façon qu'elle n'ait plus aucune avance sur le camp occidental. Le chancelier rappelle aussi que le simple retrait des fusées soviétiques derrière l'Oural ne suffirait nullement à rétablir l'équilibre.

Si donc le gouvernement de Bonn s'en tient fermement à la double résolution de l'OTAN (réarmement nucléaire et négociations avec l'U.R.S.S.), les controverses déclenchées par l'initiative de M. Brandt n'en ont pas moins pour résultat de rendre la tâche du chancelier plus difficile face à ceux qui, au sein du S.P.D., mènent campagne contre l'implantation des missiles sur le territoire de la République fédérale.

JEAN WETZ.

AU PARLEMENT EUROPÉEN

« M. Gromyko n'a pas dit qu'il rejetait la proposition des Dix sur l'Afghanistan »

déclare lord Carrington

Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a présenté, mercredi 8 juillet, au Parlement européen de Strasbourg, un exposé sur sa mission à Moscou ainsi que sur la façon dont il entendait conduire les affaires de la Communauté pendant les six mois de la présidence britannique. Sa prochaine mission consistera à se rendre à New-York pour prendre part, à partir du lundi 13 juillet, à la conférence des Nations unies sur le Cambodge. Mme M.A. Macciocchi, député du parti radical italien, a demandé au représentant des Dix de plaider pour l'expulsion de la délégation du gouvernement khmer rouge de l'ONU et pour l'observation d'un régime de la « chaise vide » en attendant la tenue d'une conférence de toutes les factions au Cambodge.

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — *« Les Dix ne doivent pas considérer comme un point final l'accueil négatif réservé par M. Gromyko au projet de conférence sur l'Afghanistan. Il faut essayer de persuader l'U.R.S.S. qu'une telle conférence est nécessaire et acceptable. »* Tel est le point de vue exprimé par lord Carrington mercredi lors d'une conférence de presse à Strasbourg, après qu'il eut rendu compte devant le Parlement européen du voyage qu'il venait d'effectuer à Moscou.

Selon le secrétaire du Foreign office, l'attitude même des Soviétique incite la Communauté à persévérer. L'U.R.S.S., comme le montre le communiqué signé par M. Gromyko à Varsovie, reconnaît qu'il y a un « problème » en Afghanistan, constate lord Carrington, ajoutant que *« M. Gromyko n'avait pas dit qu'il rejetait la proposition des Dix et n'avait pas exclu d'autres discussions »*.

Les deux ministres ont décidé de reparler de l'affaire en septembre à New-York en marge de l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans ces conditions la proposition des Dix reste sur la table. Lundi 13 juillet les ministres des affaires étrangères qui se retrouvent à Bruxelles vont examiner s'il y a lieu de l'amender pour tenir compte des objections faites par les Soviétiques, a annoncé lord Carrington. *« Mais bien sûr,* a-t-il souligné, *il y a dans la proposition des éléments qui ne sont pas amendables. »* — Ph. L.

A TRAVERS LE MONDE

États-Unis

● L'ARGENTINE, LE CHILI, LE PARAGUAY ET L'URUGUAY bénéficieront à nouveau du soutien de Washington pour obtenir des prêts de la Banque mondiale ou de la Banque inter-américaine de développement. Le gouvernement américain a en effet décidé de ne plus suivre la politique de l'ex-président Carter qui liait l'octroi de l'aide américaine au respect des droits de l'homme. — *(A.F.P.)*

Inde

● PLUS DE CENT QUARANTE PERSONNES SONT MORTES, empoisonnées par de l'alcool frelaté contenant du chlore dans les bidonvilles de Bangalore. Cette boisson fabriquée en Inde a déjà causé la mort de cent quatre-vingt-cinq personnes dans différentes régions de l'Inde au cours de cette année. Quarante-quatre personnes ont été inculpées et arrêtées. — *(A.F.P.)*

Mozambique

● UN PILOTE DE L'ARMEE DE L'AIR DU MOZAMBIQUE a demandé, mercredi 8 juillet, l'asile politique, après avoir posé son appareil, un chasseur bombardier Mig-17, de fabrication soviétique, sur la base militaire sud-africaine, de Hœdspruit (est du Transvaal), a annoncé le général Magnus Malan, ministre sud-africain de la défense. Selon le général, l'avion a été intercepté par la chasse sud-africaine alors qu'il venait d'entrer dans l'espace aérien sud-africain, et le pilote a indiqué qu'il voulait atterrir. De son côté, le quartier général de l'aviation mozambicaine, à Maputo, a confirmé mardi, qu'un Mig mozambicain s'était posé en territoire sud-africain, mais il a affirmé qu'il avait été intercepté par des chasseurs sud-africains et contraint d'atterrir. — *(A.F.P.)*.

Namibie

● LES FORCES SUD-AFRICAINES ont tué, cette année, six cent quarante-six maquisards, en Namibie, a annoncé, mercredi 8 juillet, le général Charles Llyod, commandant militaire du territoire. Quatre-vingt treize maquisards de l'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO) ont été tués au cours de la seule semaine dernière, au cours d'escarmouches, le long de la frontière angolaise, a ajouté le général Llyod. Aucun chiffre officiel n'a été publié à propos des pertes de l'arme sud-africaine cette année. — *(Reuter)*.

Nicaragua

● LE VICE-PRESIDENT DE LA DEFENSE DU NICARAGUA, le commandant Eden Pastora, a renoncé à ses fonctions et quitté le pays accompagné par un de ses compagnons de lutte, le commandant José Valvidia. Sous le nom de guerre de « commandant Cero », M. Eden Pastora s'était illustré lors de la prise d'otages de l'Assemblée nationale le 22 août 1978, qui avait été le signal de l'insurrection sandiniste. Le ministre de la défense, M. Humberto Ortega a expliqué, le 8 juillet, que le commandant Pastora avait décidé de rejoindre un mouvement de guérilla à l'étranger. — *(A.F.P.)*

Pakistan

● UN TRIBUNAL MILITAIRE SPECIAL DE PESHAWAR a condamné, mercredi 8 juillet, à des peines de dix à quatorze ans de travaux forcés par contumace cinq membres du groupe « terroriste » qui avaient détourné un Boeing vers Kaboul et Damas en mars dernier. Les pirates de l'air avaient obtenu à l'époque la libération de cinquante-quatre prisonniers politiques. Parmi les condamnés, figure le fils de l'ancien premier ministre Ali Bhutto. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Irlande du Nord

Après la mort d'un cinquième gréviste de la faim

L'Église catholique rejette toute la responsabilité sur le gouvernement de Londres

De notre correspondant

Londres. — Contrairement aux espoirs nourris de part et d'autre sur la fin prochaine du mouvement des grévistes de la faim, les conversations engagées depuis une semaine entre les autorités britanniques et la commission Justice et paix — un organisme étroitement lié à la hiérarchie catholique irlandaise — n'ont pas abouti. Après la mort de McDonnel, décédé après soixante jours de jeûne (*le Monde* du 9 juillet), un autre prisonnier, M. McGeown, a pris la relève et rejoint le groupe des grévistes de la faim. L'annonce de la mort de McDonnell a été suivie de violences sporadiques à Belfast où un jeune homme de seize ans a été tué par les soldats, au moment où, selon la version officielle, il s'apprêtait avec ses camarades à lancer une attaque armée contre un dépôt d'autobus.

Pour les membres de la commission irlandaise, et notamment l'évêque O'Mahoney qui la préside, la *responsabilité de la mort* de McDonnell et de l'échec des conversations incombe essentiellement au gouvernement britannique. En particulier, il reproche aux *autorités britanniques* d'avoir tardé à envoyer, comme elles l'avaient elles-mêmes suggéré, un de leurs représentants à la prison de Maze pour expliquer directement aux prisonniers les assouplissements envisagés au régime carcéral.

D'autre part, et toujours selon la commission, le document lu aux prisonniers par le gouverneur de la prison ne correspondait pas aux engagements pris verbalement par M. Alison, représentant le gouvernement britannique à Belfast. Dans leur réponse aux journalistes, des membres de la commission n'ont pas mis en doute la bone foi de M. Alison, mais ils ont clairement indiqué que le gouvernement britannique avait failli à l'« esprit » de l'accord qui, ont-ils dit, avait été atteint sur de nombreux points.

Le document officiel réaffirme, en effet, la position du gouvernement de Londres exprimée le *30 juin dernier* par M. Atkins, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, et selon laquelle l'extension éventulle de mesures d'assouplissement du régime des prisons ne saurait être envisagée tant que se poursuivra le mouvement de protestation.

Pas de négociations sous la contrainte

Bref, le gouvernement britannique continue toujours de refuser de négocier « *sous la contrainte* »; mais si les grévistes de la faim arrêtaient leur mouvement, le document spécifie qu'ils pourraient bénéficier d'un certain nombre d'avantages, comme de porter leurs propres vêtements quelques heures par jour et pendant le week-end.

Sur d'autres points par contre, comme le droit de se réunir dans certaines conditions, le régime des visites et des colis, l'organisation du travail à l'intérieur de la prison, les points de vue se sont légèrement rapprochés. Dans l'ensemble néanmoins, la mise au point du gouvernement britannique reflète sa préoccupation prioritaire de maintenir intacte l'autorité et le contrôle de l'administration pénitentiaire, craignant toujours que ne se reconstitue en prison un commandement militaire de l'IRA sur le modèle de ceux des camps de prisonniers pendant la dernière guerre.

Le document, tout en réaffirmant qu'il est impossible d'accorder un traitement préférentiel aux détenus républicains, note avec satisfaction que ceux-ci font maintenant valoir leurs revendications pour l'ensemble des prisonniers. En fait, le gouvernement britannique ne paraît pas prêt à se dégager des pressions qu'exercent sur lui les organisations protestantes et à faire le minimum de concessions nécessaires à une solution.

HENRI PIERRE.

● *M. Diego Freitas Do Amaral*, président de l'Union européenne des démocrates-chrétiens, nous signale que le Fine Gael, qui participe avec le parti travailliste au nouveau gouvernement irlandais (*le Monde* du 3 juillet) est un parti démocrate chrétien et non un parti « centriste libéral », comme nous l'avions indiqué. Le Fine Gael appartient en effet à l'Union européenne des démocrates-chrétiens et au Parpi populaire européen que préside M. Tindemans.

Pologne

DE NOUVELLES GRÈVES D'AVERTISSEMENT ONT ÉTÉ DÉCLENCHÉES APRÈS CELLE DES DOCKERS

Vingt-quatre heures après les dockers de la Baltique, les six mille employés de la compagnie aérienne polonaise LOT se sont mis en grève pendant quatre heures, ce jeudi matin 9 juillet. Ils entendent protester contre le refus du ministère des transports d'entériner l'élection par le personnel de M. Klimaszewski comme nouveau directeur de l'entreprise. *D'autre part* le syndicat Solidarité des transports en commun de Bydgoszcz, à l'ouest du pays, a déclenché, lui aussi, une grève de deux heures ce même jour pour exiger le départ du directeur de l'entreprise.

Ce regain de *tension* sociale est vivement condamné par la première résolution d'un nouveau « forum », dit « Pokolenia » (génération), qui vient de tenir une réunion à Varsovie et dont rend compte l'agence *officielle* PAP. A l'instar des autres forums conservateurs apparus précédemment à Katowice et à Poznan, le « forum Pokolenia » appelle « *tous les travailleurs membres du parti, et surtout de Solidarité, à ne pas se laisser entraîner par les forces agissant contre les intérêts de la nation* ».

A Moscou, d'autre part, *l'Etoile rouge*, organe de l'armée, publie un commentaire qui tranche sur la modération observée récemment par les publications soviétiques. Le journal estime que « *la pression des ennemis de la Pologne populaire n'a jamais été aussi forte* » et accuse l'OTAN de coordonner cette campagne. « *pas seulement avec des réunions de son état-major, mais aussi avec des centres d'instruction et des séminaires pour les propagandistes occidentaux* ». — (A.F.P.)

Grande-Bretagne

NOUVELLES SCÈNES DE VIOLENCE A MANCHESTER

Des incidents ont éclaté pour la deuxième nuit consécutive le mercredi *8* juillet au soir dans le quartier de Moss-Side à Manchester. Des jeunes Blancs et Noirs ont incendié des commerces et des automobiles. Environ mille deux cents d'entre eux se sont lancés à l'assaut d'un commissariat de police dont ils ont forcé les fenêtres. D'importants renforts policiers sont arrivés sur les lieux. Jeudi 9 juillet aux premières heures, la police estimait avoir la *situation* en main.

Le premier ministre, Mme Thatcher, avait *condamné* à nouveau dans une émissoin télévisée, mercredi 8 juillet, la violence qu'ont connue ces derniers jours certains quartiers de Londres, Liverpool et Manchester. « *Chacun de nous, parents, grands-parents, enseignants, salariés ou chômeurs, Blancs ou Noirs (...) sait que la violence détruira ce qui a une valeur pour nous* », a-t-elle déclaré. Evoquant l'extrême jeunesse des manifestants, elle a lancé un appel aux parents et aux éducateurs.

Mme Thatcher a également récusé la thèse de l'opposition travailliste selon laquelle la politique économique du gouvernement, génératrice de chômage et de friction raciales, serait à l'origine de cette flambée de violence. Evoquant le chômage, le premier ministre affirmé : « *Il n'y a qu'un seul moyen de créer des emplois : nous devons faire de meilleurs produits et plus vite. Le gouvernement ne peut le faire seul. Créer des emplois est l'affaire de nous tous.* » — (Reuter, A.F.P.)

Union soviétique

● MME JUDITH LERNER est morte à Moscou dans la nuit du 7 au 8 juillet d'une crise cardiaque à l'âge de soixante-cinq ans. Elle était l'épouse de M. Alexandre Lerner, un des plus anciens « otkaznik » (juif soviétique empêché d'émigrer en Israël depuis 1971). M. Lerner, qui jouit d'une grande autorité dans la communauté juive de Moscou, a dirigé pendant plusieurs années un important institut de cybernétique. Son fils Vladimir vit toujours à Moscou, mais sa fille Sonia est professeur de mathématiques à l'université de Tel-Aviv depuis 1973. — (Corresp.)

AFRIQUE

Maroc

Après les émeutes de Casablanca

« Nous avons laissé les bidonvilles croître à un rythme énorme, nous sommes responsables » déclare le roi Hassan II

De notre correspondant

Rabat. — Le roi Hassan II s'est adressé, mercredi 8 juillet, à son peuple à l'occasion de la Fête de la jeunesse, qui coïncide avec son cinquante-deuxième anniversaire. Lors de cette allocution, prononcée en arabe dialectal, le souverain a insisté sur l'importance qu'il convenait d'accorder aux événements du 20 juin, à Casablanca. Selon le roi, cette importance a été exagérée, ces événements n'ont pas été aussi graves qu'on l'a dit, surtout à l'étranger (le souverain a cité à ce sujet la presse anglaise). *Invitant les Marocains à ne pas rester traumatisés par de tels* événements ni à en tirer un pessimisme durable, Hassan II a surtout insisté sur la victoire remportée par le Maroc à la conférence de l'O.U.A., à Nairobi, à la suite de l'initiative royale consistant à accepter un « référendum contrôlé » dans les provinces contestées du Sahara occidental.

Rappelant tout d'abord que le Maroc avait choisi le système politique de la monarchie constitutionnelle, le roi a analysé la philosophie de la Constitution qui *prévoit aussi bien les droits des* gouvernants que ceux des gouvernés et l'égalité absolue dans les droits. Parmi ces droits — a-t-il poursuivi — figure outre la *liberté de réunion et d'expression*, et la formation de syndicats et de partis politiques, le droit de grève.

Le souverain s'est interrogé alors sur la signification de ce droit et, implicitement, sur le *sens de la dernière grève générale* de vingt-quatre heures du 20 juin qui a dégénéré en émeutes à Casablanca. Une grève peut-elle toucher touts les secteurs d'activitié — *s'est-il* demandé. Pour lui, la grève, c'est, avant tout l'ouverture d'un dialogue entre l'Etat et les grévistes, et elle doit se préparer par des négociations préalables avec les autorités. Cependant, le droit de grève reste *incontestable* au Maroc, a-t-il encore affirmé.

A la *conférence* de Nairobi, a-t-il indiqué, on lui avait posé la question des événements de Casablanca, et sa réponse avait été « *simple e tfranche* » : « *Nous sommes un pays qui décolle, qui connaît un essor économique, il est normal que des fonctionnaires, des travailleurs, arrêtent de travailler... Mais que penser d'une grève qui fait soixante-sir morts ?* », se demanda le roi en citant le chiffre officiel. Ici, Hassan II a fait observer qu'il *n'avait pas voulu parler comme* ceux qui ont os édire du mal de leur pays en étant à l'étranger (allusion sans doute aux déclarations de porte-parole ou de personnalités *socialistes* marocaines à Paris).

A propos de la *conférence* de l'O.U.A., le roi a rappelé que c'est à la suite de conseils venus d'amis qui avaient « *reconnu notre droit* » et qui demandaient au Maroc « *de faire un pas* » qu'il avait pris son initiative. Il a rappelé que la position prise à Nairobi par le Maroc avait été saluée par l'ensemble des pays africains à l'exception de six d'entre eux.

« L'année de la campagne »

Revenant aux événements de Casablanca, il a affirmé qu'ils ne l'avaient pas ébranlé dans la mesure ou les quartiers où avaient eu lieu les événements n'étaient pas les quartiers véritablement casablancais mais des endroits où la dignité musulmane ne permettait plus de laisser les gens habiter. « *Nous avons laissé les biaonvilles croître à un ryihme énorme* — a encore reconnu le souverain — *nous sommes responsables. Ce sont les habitants de la campagne qui l'ont quittée faute d'emplois, faute* d'écoles. »

« *Après vingt-cinq ans d'indépendance du Maroc, il existe un grand déséquilibre* — a encore déclaré le roi Hassan II. *Nous n'avons pensé qu'aux villes, nous avons oublié les campagnes, alors que ce sont elles qui nourrissent les villes. Les campagnes, c'est, en quelque sorte, notre mère. Il faut s'en occuper, relever le défi.* »

Le roi a alors demandé à son peuple de faire de cette année 1981 « *l'année de la campagne* » et de réfléchir à alnécessité de *concevoir de nouveaux plans d'habitat et d'urbanisme.* « *Il faut arrêter*, a-t-il dit, *l'expansion anarchique des villes qui se traduit par la diminution de la terre arable et retenir les gens chez eux.* »

« *Dans ces conditions*, s'est écrié le roi en faisant encore référence aux événements de Casablanca, *c'est à ces problèmes qu'il faut penser.* » « *Les deux mille vauriens ne me font pas peur, pas plus que dix mille, pas plus que cinq cent mille. Le meilleur cadeau que vous pourriez me faire pour mon anniversaire serait de convaincre quelqu'un en partance pour la ville de rester à la campagne, il faut que les autorités soient plus diligentes à cet égard. Qu'on me donne trois mois pour mettre sur pied un tel plan nouveau* », a-t-il conclu.

ROLAND DELCOUR.

Centrafrique

● LE DEUXIEME PROCES DES « COMPLICES » DE L'AN-EMPEREUR BOKASSA s'est ouvert en audience publique mercredi 8 juillet, à Bangui, devant la cour criminelle de la République Centrafricaine. Parmi les accusés, au nombre d'une dizaine, se trouve Mme Elisabeth Domitien, qui avait été premier ministre puis conseiller spécial impérial, et vice-présidente du Mesan, ancien parti unique. Celle-ci est accusée de détournements de fonds publics. — (A.F.P.)

Ouganda

● BOB ASTLE, un des plus proches collaborateurs européens de l'ancien président Idi Amin Dada, a comparu, mercredi 8 juillet, devant un magistrat de Kampala qui l'a inculpé de meurtre. Le juge a décidé que Bob Astles serait jugé pour l'assassinat d'un pêcheur tué en 1977, au cours d'une opération de lutte contre les *contrebandiers*. Bob Astles est détenu à la prison de Luzira, à Kampala, depuis son extradition du Kenya, il y a deux ans. Aucune date n'a été fixée *pour l'ouverture du procès*. — (Reuter).

ASIE

Chine

Vingt-cinq animateurs de revues parallèles ont été incarcérés depuis avril

De notre correspondant

Pékin. — Des informations récentes donnent une idée plus complète de l'ampleur des arrestations effectuées depuis le mois d'avril dans les milieux qui se rattachent au « mouvement démocratique ». *Au total*, ce sont au moins vingt-cinq animateurs de revues et de journaux parallèles qui ont été mis sous les verrous à la suite du coup de filet décidé en haut lieu *dans* le but d'étouffer durablement toute contestation plus ou moins organisée. A en juger par la liste des personnes arrêtées, l'opération n'a pas été limitée à quelques grandes villes mais a été menée sur toute l'étendue du territoire national. *La police* est intervenue aussi bien à Pékin, Qingdao (port de la côte est) et Wuhan (ville industrielle du centre) que dans les provinces méridionales du Yunnan et de Guizhou ou dans le Zhejiang, le Henan ou le Hunan. Dans cette dernière province, trois arrestations sont signalées, dont celle de M. Tao Sen, l'un des activistes *qui avaient animé, en octo*bre 1980, la grève des étudiants de l'école normale de Changsha, la capitale de cette région.

Les deux autres membres du mouvement démocratique interpellés dans cette ville, MM. Zhang *Jingsheng et Liu Liping, éditaient* deux feuilles non conformistes ayant respectivement pour nom *le Républicain* et *Communication de l'idéal*. Bien qu'aucune des arrestations n'ait été rendue publique, il a été possible de savoir que des mandats d'arrêt pour « *activités contre-révolutionnaires* » ont été délivrés contre cinq des contestataires *emprisonnés*. Il s'agit de M. Xu Wenli, rédacteur en chef de *la Tribune du 5 avril*, et de son collaborateur, M. Yang Jing, de MM. He Qiu, de Canton, et Fu Shenqi, de Shanghai, arrêtés l'un et l'autre à Pékin, où ils étaient venus protester contre la répression frappant leur revue *le Devoir*, et de M. Wang Xizhe, à Canton. On ignore les chefs d'accusation portés contre les autres animateurs de journaux parallèles, dont la publication est désormais considérée comme illégale.

C'est en tout cas l'ensemble du réseau de journaux du mouvement démocratique qui est maintenant démantelé à la suite de ces mesures policières. Ainsi disparaissent définitivement des revues dont certaines portaient un nom pittoresque, telle *la Brique démocratique*, animée par M. Liu Eran à Anyang (Henan), poétique comme *l'Ecume des vagues*, éditée par M. Sun Feng à Qingdao, militant *la Tribune des camarades*, de M. Xing Dakun à Qingdao ou seulement informatif, tels *le Commentateur bihebdomadaire*, publié par M. Peng Guangzhong dans la province reculée du Guizhou ou le journal *Commentaire* de M. Wang Tanyuan à Tianjin.

Nombre de ces revues étaient nées à l'initiative de jeunes ouvriers et n'étaient pas particulièrement destinées à un public d'intellectuels. C'était le cas, par *exemple, du journal le Son de cloche*, édité par deux ouvriers des aciéries de Wuhan, MM. Zhu Jianbin et Qin Yongmin, ou encore des publications *la Voix des masses* et le *Fleuve du Nord*, animées par M. Zhong Aoqin, à Shaoguan, ville située aux environs de Canton. Ce dernier avait été élu à la fin de l'année dernière au conseil populaire de sa commune. Mais il avait été ensuite privé arbitrairement de son mandat.

On est enfin étonné d'observer que la contestation a pénétré une province aussi fermée que le Guizhou, qui est interdite, sauf cas exceptionnels, aux étrangers. Deux autres arrestations, en dehors de celle de M. Peng Guangzhong, sont signalées dans cette province méridionale : celles de M. Yang Zhaihang, l'un des fondateurs de la Société des lumières, et de M. Qin Xiaochun, membre de cette société.

MANUEL LUCBERT.

● *Un porte-parole officiel* a confirmé, *jeudi 9 juillet, que* le ministre chinois des affaires étrangères, le vice-premier ministre Huang Hua, était à nouveau malade et que son état de santé *nécessitait des soins. Ses fonctions* sont assurées à titre intérimaire par l'un des vice-ministres des affaires étrangères. M. Han Nianlong, qui a quitté Pékin, mercredi, *pour New-York où il dirigera* la délégation chinoise à la conférence sur le Cambodge. — (A.F.P.)

Afghanistan

SELON DEUX MÉDECINS FRANÇAIS

Les résistants du Nouristan sont passés à l'attaque dans les régions voisines

Les résistants musulmans afghans de la province du Nouristan se sont lancés à l'assaut des positions gouvernementales dans les régions voisines, affirment deux médecins français de l'AMI (Aide médicale internationale), les docteurs Henri Metzger et *Joelle Lliterms*, de retour au Pakistan après un séjour de deux mois dans cette région située à la frontière pakistanaise. Les habitants du Nouristan n'avaient guère *eu à combattre jusqu'alors*, cette province « libérée » n'ayant subi aucune offensive gouvernementale depuis 1977.

« *Les équipes qui nous avaient précédés n'avaient eu à traiter que de cas relevant de la médecine générale* », ont déclaré les deux médecins. « *Nous avons, nous, été amenés à pratiquer la chirurgie de guerre sur une quarantaine de blessés résistants et gouvernementaux, principalement des extractions de balles.* »

Récemment, les résistants de la *vallée de Waigal ont conduit deux* attaques dans la vallée de Pech contre des postes gouvernementaux. Presque tous les hommes d'une des garnisons se sont ralliés à la résistance, au dire des Nouristanais.

Selon les médecins, la nourriture est rare au Nouristan, les enfants présentent de graves symptômes de malnutrition, et il serait nécessaire d'envoyer des stocks de médicaments et d'aliments, en prévision de l'hiver prochain.

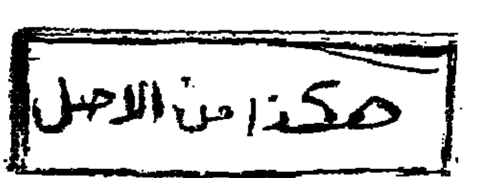
A Islamabad, les autorités pakistanaises, en accord avec le H.C.R., ont décidé que les réfugiés afghans au Pakistan devraient *se faire enregistrer. Il s'agit* d'empêcher ainsi les détournements de l'aide humanitaire.

D'autre part, les Etats-Unis ont regretté mardi que l'Union soviétique n'ait pas répondu plus favorablement à la proposition européenne de *conférence* sur l'Afghanistan, et ont invité Moscou à reconsidérer sa position.

La poursuite de l'initiative européenne sera un des sujets de discussion lorsque lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, rencontrera le secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, le 17 juillet à Washington, a annoncé M. Dean Fischer, porte-parole du département d'Etat.

A la suite de la visite de lord Carrington, lundi, à Moscou, l'Union soviétique n'a pas catégoriquement rejeté le plan de règlement pacifique du problème afghan formulé par la Communauté européenne, mais l'a qualifié de « *non réaliste* ». — (A.F.P.)

OFFICIERS MINISTÉRIELS



Le Monde

culture

FESTIVALS

AVIGNON

« SUSN », OU LA FEMME CASSÉE EN CINQ

Un homme, cinq femmes. Une seule femme, Susn, éparpillée en cinq, cassée. Cinq moments qui tressent une existence comme des couleurs fondues les unes aux autres pour former une teinte unique sont là, démantelés, autonomes, des petits morceaux d'identité. La Susn de quinze ans, celle de vingt-cinq ans, de trente-cinq ans, de quarante-cinq ans, de cinquante-cinq ans se sont désemboîtées. Elles se regardent, s'écoutent. Cinq corps d'une femme racontent les étapes de sa destruction.

L'homme tape à la machine. Il est marié avec Susn. Il ne lui parle pas. Il l'écrit. Il est écrivain, il « fait ce qu'il sait faire ». Il s'est enfermé avec des mots sur la scène, bloqué entre deux ouvertures : une grande baie vitrée et, à la place de la rampe, une série d'écrans vidéo tournés vers les spectateurs et qui démultiplient nos images ordinaires, reportages, publicité, feuilletons, films. Par la baie, on voit un frais paysage panoramique de montagnes douces, un air léger. Quand on entre dans la salle, on doit passer tout contre l'homme absorbé en lui-même, un *walkman* aux oreilles, e ton entend un superbe enregistrement de *Don Giovanni*, pendant que la télévision diffuse sans le son un ballet anachronique, *Gisèle* ou bien *Sylphide*. La juxtaposition des écrans accentue le côté frelaté de la reproduction miniaturisée, non moins artificielle que l'amplification de la musique. Tout est factice, y compris le paysage. On est au théâtre, et les voix des comédiennes passent par des micros-cravates bien visibles.

Elles se racontent par saccades. Elles disent les désirs, les barrières, ce qui est interdit, ce que l'on ne comprend pas ou que l'on comprend trop tard, la rage de s'en sortir, les efforts, les échecs, les appels qui ne sont pas entendus ou qui sont mal entendus, les plaisirs de remplacement, l'amertume. Les Susn disent et elles montrent, parce que les mots trahissent. Elles construisent un édifice incohérent qui figure nos difficultés à vivre. Pendant ce temps réel, à travers le vieux film *Golgotha*, le *Riffifi*, une comédie musicale de Busby Berkeley, à travers un feuilleton doublé — une histoire de châtelain —, à travers des visions de guerre et de rafle dans le métro, à travers des spots publicitaires rayonnant d'optimisme, la télévision assène des exemples et des solutions, la fiction de gens qui savent vivre et mourir en beauté, et même aimer.

Hans Peter Cloos et Achternbusch

Ce que raconte Susn, c'est la sexualité viscérale et mythique à la fois, torturante, impossible à partager. La sexualité et son inexorable corollaire, la solitude. La sexualité, c'est-à-dire cet homme inaccessible.

Susn n'est pas une victime et lui n'est pas un bourreau. Personne ne domine l'autre. Ils communiquent en se faisant mal et ils vont jusqu'au bout. Lui aussi est seul avec cette machine à écrire à qui il ne peut pas s'empêcher de donner ses mots, cette machine qui le dépossède, l'aveugle, le rend sourd, le maintient dans l'enfance. Il s'en arrache quand Susn se tait, la Susn de cinquante-cinq ans, livide, endeuillée, vaincue, un masque asexué. Alors, il lui parle. C'est trop tard et, de toute façon, il ne sait pas. Tout ce qu'il trouve à dire, c'est cequi ne va pas chez elle et pourquoi, et cette justification : *« Je ne veux pas que tu souffres, je ne veux pas que tu penses du mal de moi. »*

C'est la première fois depuis longtemps que l'on voit un auteur, Herbert Achternbusch, (*le Monde* du 2 juillet) et un metteur en scène, Hans Peter Cloos, disséquer à vif une frustration entre homme et femme aussi profondément et avec autant de violence que le font, par exemple, Tennessee Williams et Fassbinder dans le domaine de l'homosexualité. La pièce est d'une grande force. De plus, Hans Peter Cloos semble avoir mûri depuis son *Opéra de Quat's Sous* il y a deux ans aux Bouffes du Nord. Sa mise en scène est moins canaille, plus élaborée, elle a autant d'insolence.

Ici, Hans Peter Cloos ne travaille pas contre un « père », contre une tradition. Il est en accord avec le texte bien que son spectacle ne ressemble en rien au film d'Achternbusch. Il dispose des jalons en laissant des creux dans lesquels se glissent les comédiennes et Tcheky Karyo, l'homme, avec son visage cireux, sa voix d'adolescent, sa présence lourde. Anna Baldaccini, Caroline Chaniolleau, Maïté Natyr, Christiane Cohendy, Sylvie Favre, chacune amène sa vision, ses maladresses, ses expériences, sa séduction. Elles sont fantastiques et le spectacle, qui sera joué à Aubervilliers, en janvier 1982, est si bien construit qu'on ne les sépare pas, comme si, effectivement, elles composaient le visage d'une femme très belle.

COLETTE GODARD.

★ Le Tinel, Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, jusqu'au 13 juillet.

PROPOSITIONS DU PARTI COMMUNISTE

Le parti communiste présentera lors du Festival d'Avignon sa politique et ses propositions en matière de culture. Le 7 juillet M. Guy Hermier (responsable de la section des intellectuels au P.C.) qui s'est déclaré favorable aux premières mesures prises pour le secteur culturel et la recherche par le gouvernement a annoncé une série de séminaires qui auront lieu entre le 21 et 24 juillet. Ils porteront notamment sur les médias, l'école et l'université, la création littéraire et artistique, les sciences.

EXPOSITION

ZAO WOU-KI AU GRAND PALAIS

L'autre côté de l'abstraction

L'exposition de Zao Wou-Ki au Grand Palais n'est pas une rétrospective. Mais c'est tout de même un bilan avec des toiles et des dessins bien choisis. En vingt-six tableaux, pour la plupart de très grand format, Zao Wou-Ki nous place sur le sentier qu'il a suivi à travers la peinture abstraite lyrique, apparue presque simultanément à Paris et à New-York en 1947-1948. Aujourd'hui, au fur et à mesure des évaluations, il semble que chacun des acteurs de ce mouvement ait un langage particulier qui tend à le détacher des autres, comme si, à l'époque, il s'agissait essentiellement de libérer la peinture des contraintes figuratives pour la conduire directement à la création toute pure et toute seule. Zao Wou-Ki, lui, avec Henri Michaux, introduit l'espace chinois dans la peinture occidentale, réalisant une authentique synthèse.

Il eut la chance d'arriver à Paris au moment de cette grande controverse abstraction-figuration. C'était en 1948, il avait vingt-sept ans et une formation de calligraphe traditionnel de Pékin. A ses débuts, Zao Wou-Ki voulait en fait peindre selon Klee, et ses premères toiles de 1950 montrent un intérêt de néophyte pour les signes surréalistes du maître qu'il s'était donné. Quelques années dans les milieux artistiques parisiens suffisent à lui ôter ses illusions : Klee ne pouvait rien pour Zao Wou-Ki. Alors il s'est tourné du côté de ses racines, et c'est ainsi que, de Paris, il redécouvre d'un regard neuf et « distancé », l'originalité de cette calligraphie chinoise qu'il possède si bien.

On la trouvera donc, cette écriture chinoise, dans les œuvres de ces années de recherche de soi, souplement lovées à l'intérieur de sa première manière abstraite conquise à Paris. Puis elle s'estompe au début des années 60, au moment où Zao Wou-Ki élabore sa nouvelle « écriture plastique », celle qu'on lui connaît aujourd'hui, ni tout à fait chinoise, ni tout à fait occidentale, et qui est son apport à l'art contemporain.

Que peint-il dans ces grandes toiles agitées de mille itinéraires incertains ? D'abord, cela semble du paysage abstrait, des vues à vol d'oiseau ouvertes sur l'immensité. Puis on voit bien que l'écriture, mouvementée et pleine souvent, sereine et presque vide parfois, dépend de l'humeur de l'homme. Et que finalement, s'il y a « paysage », c'est bien celui d'un état d'âme. Zao Wou-Ki n'a pas de modèle visible. Il n'a que la rêverie qui accompagne le travail sur la toile et, *surtout*, la disponibilité absolue qui lui permet d'atteindre ce moment critique où la peinture coule de soi comme elle coulerait d'une source.

Bien que le hasard y joue son rôle, c'est d'une main volontaire que le peintre entend conduire le bal des signes, qui évoquent les éléments fondamentaux de la nature, l'air et l'eau, le nuage et le roc. Mais c'est du langage abstrait — ou concret ? — de la fluide maniabilité du pinceau chinois, et de la dureté des grandes brosses plates, qu'il faut parler. Ainsi le tableau, il le veut plein, il le veut vide, focalisé en son centre ou bien éclaté. Tout n'est dans cette peinture que jeu de pinceau, passage du plan avant au plan arrière, du rythme agité au calme, de graphies aiguës et serrées à de larges et amples tracements. Les toiles des années 70 sont ivres de gestes, riches d'une inspiration renouvelée, et de plus en plus audacieuses. Et telle monumentale peinture en date du 3 décembre 1974 fait penser à un plafond de Tiépolo, tout bleu, ouvert sur une grande trouée de nacre.

On pourrait dire que chaque œuvre de Zao Wou-Ki est l'image d'un moment pris dans sa durée, image abstraite qui depuis ces dernières années n'a pas de titre (mais seulement une date) pour laisser bien « ouverte » sa signification. C'est qu'elle n'a pas qu'un seul sens. Ses itinéraires sont divers et complexes : malgré sa virtuosité technique, Zao Wou-Ki est un peintre lent qui revient toujours sur ses toiles et toujours finit par les changer. Il peut commencer par une houle sombre et terminer par un grand calme clair livrant en transparence ses états antérieurs, l'ensemble constituant globalement le nouveau tableau.

Pour Zao Wou-Ki, c'est l'heure de la maturité. Après la plénitude baroque, subtile, puissante, des années 70, les peintures de ce début des années 80 s'ouvrent sur une silencieuse sérénité blanche, où le peintre, la soixantaine atteinte, rejoint par des voies plus secrètes que jamais l'esprit des formes et la philosophie de l'art chinois, faits de pensées peintes et non dites.

JACQUES MICHEL.

★ Peintures de Zao Wou-Ki aux galeries nationales du Grand Palais. Au catalogue, texte de Jean Leymarie et François Cheng. Jusqu'au 10 août.

JAZZ

Le retour de Miles Davis

(Suite de la première page.)

Tout cela sent la mort, froidement, délibérément, à la façon d'une console d'ordinateur. Ces ruines de l'avenir impeccablement entretenues étaient hantées par le fantôme de celui qui joue depuis si longtemps dans le jazz le rôle ambigu du « Prince of Darkness » — (le Prince des ténèbres).

C'est dire si les deux concerts successifs de Miles Davis où devait culminer un festival exceptionnellement riche et conventionnel étaient attendus comme une résurrection non seulement de Miles lui-même, mais du jazz vécu comme une aventure plutôt qu'une exploitation.

Dans l'immense cube austère de l'Avery Fisher Hall au Lincoln Center, on sentit, le soir du 5 juillet, un frémissement d'exorbitante expectative. Le public avait payé 25 dollars sans sourciller : depuis trois semaines, on ne trouvait plus un billet. Dans la salle, on remarquait d'autant plus des gens comme Gato Barbieri, Lee Konitz, Red Rodney, Carla Bley ou les jeunes punks propres des Lounge Lizzards qu'à New-York jamais un musicien ne va d'ordinaire écouter le concert d'un collègue. Mais comment considérer comme un pair quelqu'un qui se fait payer 150 000 dollars pour une soirée et qui, seul de son espèce, draine le public mondain, blanc et noir mais pareillement élégant, des grandes manifestations culturelles ? *« L'événement des années 80 »*, annonça le présentateur, avec cette calme assurance dans l'hyperbole qui caractérise le show-business américain, en demandant au public de patienter jusqu'à l'arrivée de Miles Davis.

On l'avait entendu cinq ans, éperdument, on pouvait bien l'attendre une demi-heure de plus. Lorsque, enfin, il arriva, on aurait aimé lui faire d'emblée un triomphe, une de ces *standing ovations* que le public américain se plaît à offrir aux artistes qu'il révère, mais il fallut se rasseoir précipitamment, car Miles, sans un regard pour la salle, lança aussitôt son ochestre dans un rythme incertain, sur lequel, à la trompette bouchée (il use à présent d'un micro émetteur qui ne change pas le son naturel de l'instrument), il entreprit une interrogation méditative, comme s'il se demandait à voix basse où aller, maintenant qu'il était là, de retour.

Cela, qui fut bref, laissa le temps de le détailler. Ne savait-on pas qu'il avait été gravement malade, ne craignait-on pas que sa guérison fût mal assurée ? Une légère claudication ne l'empêche pas d'arpenter la scène de sa démarche toujours féline. A cinquante-cinq ans, il a la même maigreur d'adolescent. Le visage, surmonté d'une casquette de jockey, est marqué, à peine, par la souffrance, et une moustache le barre, seul changement visible. Il joue le plus souvent la trompette braquée vers le sol, les jambes ployées, presque accroupi. Chemise de soie noire ouverte sur un débardeur beige, pantalons lacés de même couleur, il a l'élégance étudiée d'un Brummel des Halles.

Joie et déception

Soudain, dos tourné au public, il enlève sa sourdine, lance une note aiguë, puissante à renverser, avec cette sonorité inimitable, intacte, la plus belle, la plus pure, la plus douloureuse qui soit jamais sortie d'une trompette. Il lève le bras à la verticle, poing fermé. C'est un signal. La guitare électrique, à l'unisson avec la basse électrique, frappe un accord, un seul, violent, énorme, souverain, qui descend en glissando sur un second accord prolongé : l'appel du rock. Il reviendra périodiquement, déclenché par le même signal, ce sera la seule structure repérable d'une improvisation qui semble totalement *free*. La rythmique égrène là-dessus sa pulsation véhémente, mi-rock, mi-funk, poussant vers des crescendos brutaux que Miles lui-même arrache de sa trompette comme on déchirerait une plaque d'aluminium d'un grand geste rageur et désespéré.

Cette fois, on sait : Miles reprend les choses exactement où il les avait laissées il y a cinq ans, comme si la musique s'était arrêtée en même temps que le monde, pendant que lui s'enfonçait dans ses propres ténèbres. Le jazz-rock de ses derniers albums, *On the corner*, *Get up with it*, resurgit, inchangé, avec ses éclats et ses morosités, ses splendeurs sombres et ses trivialités arrogantes. Cela va durer une heure, ininterrompue, le plus souvent sublime et parfois fastidieuse, avec seulement une ou deux accalmies, où un rythme à quatre temps classiquement be-bop fait espérer à une partie de la salle quelque régression gratifiante, tandis que l'autre ravale sa déception de ne pas être le témoin ébahi d'une nouvelle révolution.

Non, Miles Davis ne régresse ni n'innove, il récapitule. Au cours du second concert, plus long et plus languissant car il y jouera moins, il offrira un schizophrénique *My man is gone now*, relecture en ballade jazz-rock du *Porgy and Bess* tragique qu'il avait enregistré en 1958 avec Gil Evans et plus jamais joué depuis. Les musiciens qu'il a choisis, Bill Evans (aucune parenté avec le pianiste disparu), aux saxophones ténor et soprano, Mike Stern à la guitare, Marcus Miller à la basse, Mino Cenullo aux congas et Al Foster à la batterie (c'est le seul rescapé des dernières formations de Miles et leur entente à tous deux est merveilleuse), sont de magnifiques instrumentistes capables de tout jouer, mais aucun ne manifeste un quelconque génie inventif.

La générosité ou la désinvolture de Miles Davis 1981, on en jugera comme on voudra, consiste à convoquer le public non à un concert, mais à une session, presque une session de studio, où, sans aucun souci de l'auditeur mais avec un total engagement dans la musique, il cherche avec ses musiciens des directions nouvelles, en explorant ses propres limites, ses anciennes impasses. L'ouverture n'est pas faite. D'où notre déception : nous attendions trop. Cinq ans de silence pour un des quatre ou cinq grands créateurs du jazz, quand tous les autres sont morts et que la musique stagne, cela crée une mythologie, celle du Messie. Miles Davis, et c'est ce qui devrait suffire pour le moment à notre joie, est de retour. Le public l'a applaudi à tout rompre. Laissons à celui qui reste, de très loin, le plus grand trompettiste vivant le temps de jouer avant de repartir à l'assaut des impasses contemporaines.

MICHEL CONTAT.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. 30 : la Force du destin.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h. : l'Art des cinéastes (en liaison avec l'exposition Identité italienne).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Ballet et danses d'Espagne.

Les autres salles

Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Carreau du Temple (274-43-11), 18 h. : Boulevard du crime ; 21 h. : Comme le sexe du serpent.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Boris Supervian ; 21 h. 30 : le Bouc.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Ivres pour vivre.
Espace-Marais (271-10-19), 22 h. : The Last Laugh.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Tranches de vie.
Hôtel de Gouthière (240-10-10), 21 h. 30 : le Barbier de Séville.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Quelqu'un ; 20 h. 30 : les Amis ; 22 h. 45 : Clodo de Dieu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Dialogues d'immigrés ; 20 h. 30 : Marie la louve. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercice de style.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Petit Palais (265-12-73), 21 h. 45 : la Célestine.
Poche Montparnasse (548-92-97), 20 h. 30 : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : San Antonio.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI, Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : l'Objet aimé ; 20 h. 30 : l'Ecume des jours ; 22 h. : les Ecrits de Laure.
Théâtre-Atelier (977-31-85), 20 h. : l'Evangile selon Barabbas.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h. 30 : la Liaison mathématique.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : De quoi j'me jumelle ; 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Roman de Renart.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : le mime Pradel.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec-fin (296-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h. 30 : Woody folies ; 22 h. 45 : le Vampire de Perrault Bad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : A. Didier ; 22 h. 30 : les Bulles dans l'encrier. — II, 20 h. 15 : Pip et Rik ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures... ; 22 h. 30 : Tempête sous deux bérets basques.
Café d'Edgar (320-85-11), 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchant frère siamois ; 21 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. 30 : les Suisses.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h. : Carnaval policier.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Bagdad Connection.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : Pourquoi ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : Katiouchka. — II, 23 h. : B. Garcin.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. : T'as pas vu mes bananes.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Amours noires, humours tendres ; 21 h. 30 : A l'ombre d'A. Breffort.
Splendid (887-33-82), 20 h. 15 : Enfin seul ; 22 h. : le Troisième Jumeau.
Théâtre de Dix-Heures (586-07-48), 20 h. 30 : Lionel Rochman ; 21 h. 30 : la Grande Shirley ; 22 h. 30 : les Petites Filles modules ; 23 h. 30 : Moi, mes monstres sacrés et moi.
La Vieille Grille (707-60-93), 22 h. : Une cocaïne allemande.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye bye.

La danse

Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 30 : le Lac des cygnes.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Adama.
Espace Gaîté (327-95-94), 21 h. 45 : Philippe Val.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Arlette Mirapeu.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Festival mondial de la magie.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Procédé Guimard-Delaunay.
Piazza Beaubourg (272-45-58), 21 h. : I. Kirjubel ; A. Kremski.
La Roquette (805-78-51), 22 h. : Henri Tachan.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), Grande salle, 21 h. 30 : Djamel Allam. — Petite salle, 20 h. 30 : A. Ionatos.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 et 21 h. : S. Goodyear (Schumann, Schubert, Dodge).
Salle Rossini, 20 h. 30 : N. Jauneau, M. Toussaint (Hoffmeister, Boieldieu, Beethoven, Mendelssohn, Wagner).
Sainte-Chapelle, 21 h. : M. Vanaud (Tchaïkovski, Haydn, Mozart...).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 9 juillet

Jazz, pop, rock, folk

Artistic-Athévains (379-06-18), 20 h. 30 : P. Petit.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : S. Guerault Quintet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : M. Gaudry, A. Jean-Marie, A. Conduant.
Chapelle des Lombards (354-24-24), 20 h. 30 : Buckwheat Zydeco Band ; 23 h. : Los Salseros.
Dreher (233-48-41), 21 h. 30 : Joe Lee Wilson.
Dunois (584-72-00), 21 h. : Hommage.
Espace Marais (271-10-19), 2 0h. 30 : Vanina Michel et lorelei rock.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Corto.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h. : Sugar Blue Quintet.
New Morning (745-82-58), 21 h. : Stan Getz.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Wolverine Cubs.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Hal Singer, M. Graillier, G. Nemeth.
Slow Club (233-84-30), 21 h. 30 : René Franc Orchestra.

XVIIIe FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : la Fausse Suivante ou le fourbe puni.
Centre culturel de Belgique, 20 h. 45 : le Journal d'une femme de chambre.
Théâtre Essaïon, 18 h. 45 : Malavika ; 20 h. 30 : Incendie au sous-sol ; 22 h. : les Nonnes. — II, 18 h. 30 : Du bout du monde au cœur de Blaise ; 20 h. 15 : Piège de Méduse ; 21 h. 45 : le Combat.
Cave de l'hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : J. Barrense-Dias ; 22 h. Maya.
Place du Marché-Sainte-Catherine, 19 h. 30 : A. Trebaol.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : La Comédie du bonheur, de M. L'herbier ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Ames à la mer, de H. Hathaway ; 21 h. : Naissance d'une nation ; de D.-W. Griffith.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Films d'auteurs et films rares : La légende de Gosta Berling, de M. Stiller ; 17 h. : Les nouveaux anges, de U. Gregoretti ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : La Vénus aveugle, de A. Gance.

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Studio de la Harpe 5e (354-34-83).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANNEES LUMIERE (Suisse, v. angl.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LA BOUM (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Impérial, 2e (742-72-52).
CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHASSE A MORT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA CONQUETE DE LA TERRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).
LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Nickel-Odéon, 6e (633-22-13) ; Action-République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
COUSINE, JE T'AIME (Esp., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIE KINDER AUSS no 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. ital.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Capri, 2e (508-11-69).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).
FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) : PLM St-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE GUEPIOT (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LABYRINTHE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Bergère, 9e (770-77-58).
MASSACRES DANS LE TRAIN FANTOME (A. (**) v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v. f.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
NEIGE (Fr.) (**) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22.
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE POLICEMAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
POSSESSION (Fr.-All., v.o. (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
POURQUOI PAS NOUS (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
QUARTET (Ang.-Fr., vers. angl.) : Quintette, 5e (354-35-40).
QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SPHINX (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-23-00) ; Passy, 16e, 288-62-34.

LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNEE DES TREIZE LUNES, film allemand de R. W. Fassbinder. — V.o. : Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'HOMME DES CAVERNES, film américain, de C. Gottlieb. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE CHOC DES TITANS, film américain de D. Davis. — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
L'EQUIPEE DU CANNONBALL, film américain de H. Needham — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
ET POURTANT, ELLE TOURNE, film français de F. Raoul-Duval. — Olympic, 14e (542-67-42).
TEHERAN 43, film soviétique d'A. Alov et V. Naoumov. — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

Les festivals

ELIA KAZAN, (v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34). En alternance : America-America ; Baby Doll ; Viva Zapata.
CYCLE POLONAIS (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04). En alternance : Lady Macbeth Sibérienne ; Paysages après la bataille ; la Terre de la grande promesse ; Train de nuit ; la Mort du président ; la Clepsydre ; le Manuscrit trouvé à Saragosse ; la Passagère ; Nuit et jour ; la Structure de Chrystal.
A. HITCHCOCK (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). En alternance : Mr and Mrs Smith ; Soupçons ; l'Inconnu du Nord-Express ; le Faux Coupable.
LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : la Blonde et moi ; la Maison dans l'ombre ;.
CLINT EASTWOOD (V.o.), Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) : l'Inspecteur Harry.
FILMS POUR ENFANTS, Ciné Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 20 : les Volcans.
LA PRESSE DANS LE CINEMA, Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : les Hommes du président.
HUMPHREY BOGART, Action La Fayette, 9e (878-80-50) : The Oklahoma Kid.
ITINERAIRE J. D. POLLET, Studio 43, 9e (770-63-40) : l'Amour, c'est gai, l'Amour, c'est triste, et Bassae.
HOMMAGE A J. CAGNEY (v.o.), Marais, 4e (278-47-86) : la Foule en délire.

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e, (633-63-20) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac-Olympic, 8e (561-10-60).
ALIEN (A., v.o.) (*), Cluny Palace, 5e (354-20-12).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).
LE BAL DES VAMPIRES (A.) (*), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77). — V.f. : Cinéma-Présent, 19e (203-02-55).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).
LES BRONZES (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
CARRIE (A., v.o.) (**), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Les Images, 18e (522-47-94).
CASABLANCA (A., v.o.), Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.), Champollion, 5e (354-41-60).
CITIZEN KANE (A., v.o.), Olympic Halles, 3e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra Night, 2e (296-62-56).
2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er ((297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LE GUEPARD (It., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.o.) (première et seconde époque) : Cosmos, 6e (544-28-80).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LOLA MONTES (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LOLITA (A., v.o.) (*) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LE PARRAIN (A., v.o.) (première et seconde partie) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
PECHE MORTEL (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
PIERROT LE FOU (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
REVE DE SINGE (It., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

CARNET

Naissances

— Jean-Michel BLOCH et Françoise BLOCH, née Payen, Claire-Do et Vincent, ont la joie d'annoncer la naissance de

Mathias,

le 23 juin 1981.
22, rue Ernest-Renan,
92190 Meudon-Bellevue.

Mariages

— Mme et M. Michel ROBATEL,
Mme Freddy SCHEIBLI,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Marie et Nicolas,

qui sera célébré le samedi 11 juillet, à 16 heures, en l'église de Charly (Rhône).
Bas-Privas,
Charly,
69390 Vernaison.
6, quai de Serbie,
69006 Lyon.

Décès

— Mme Rémi Barrier,
M. et Mme Jean Barrier, Rémi et Hélène,
Le professeur agrégé Geneviève Barrier,
M. et Mme Guy Picandet, Marie, Renée et Sylvie,
Le docteur et Mme Michel Barrier, Guillaume et Sophie,
M. Gaston Barrier, conseiller à la cour honoraire, Mme Gaston Barrier, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Pierre Giraud et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Rémi BARRIER,

pieusement survenu le 4 juillet 1981.
Les obsèques ont eu lieu le 6 juillet 1981, à Pionsat (Puy-de-Dôme).

— Mlle Bénédicte Bidaut,
M. et Mme Gérard Tardy,
ses enfants,
Ainsi que toute la famille,
font part du décès de

M. Jacques BIDAUT,
retraité,

architecte des bâtiments de France, survenu le 7 juillet 1981, à l'âge de soixante-quinze ans.
Ayant fait don de son corps à la médecine, il n'y a pas eu d'obsèques.
Néanmoins une messe sera célébrée le dimanche 12 juillet, à 11 h. 30, en l'église Saint-Julien.
38, place Rabelais,
37000 Tours.
17, rue de la Quillonnière,
Parçay-Meslay,
37210 Vouvray.

— On nous prie d'annoncer que les obsèques de

Micheline BOUNOURE

ont eu lieu le 4 juillet 1981, à Saint-Pierre-d'Oléron.
De la part de :
Vincent Bounoure,
Gilles Bounoure,
Frédérique Longuepée.

— On nous prie de faire part du décès du

docteur Louis BROCHARD,

survenu le 7 juillet 1981.
De la part de :
Mme Louis Brochard,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
Et tous ses amis.
Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue des Réservoirs,
78000 Versailles.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme veuve CAMERLO,
née Denise Carré,

survenu en son domicile parisien, le 3 juillet 1981, dans sa soixante-dixième année.
De la part de :
Mme Danièle Camerlo,
sa fille,
M. Humbert Camerlo,
son fils,
M. César Pupat,
son petit-fils,
Des familles Kletz et Roger.
Le service religieux aura lieu le lundi 13 juillet, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Anne de la Maison-Blanche (186, rue de Tolbiac, Paris-13e), suivi de l'inhumation dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Michal, 75013 Paris.
22, rue Buot, 75013 Paris.

— Mayet, Le Mans, Le Puy.

M. et Mme Jacques Corvazier, docteur vétérinaire,
Mme René Corvazier, docteur médecin,
Mme Pierre Corvazier,
M. et Mme Georges Carré,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Liege-Jeudon et leur fils,
ses nièce et neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Henri CORVAZIER,
née Suzanne Jeudon,

survenu à la Martinière, à Sablé, dans sa quatre-vingt-douzième année.
Le service religieux aura lieu le jeudi 9 juillet, à 15 heures, en l'église de Mayet.

10, rue E.-Thermeau,
72360 Mayet.

— Mme Bernard Favre,
son épouse,
M. Jean Favre et Mlle Aurore Favre, ses enfants,
Mme Jean Favre,
sa mère,
M. Henri Renaux,
son beau-père,
M. Jean Renaux,
son beau-frère,
M. Georges Favre,
Jean-Christophe, Nicolas et Caroline,
Les professeurs agrégés Henri et Chantal Blamuth,
Anne,
Mme Gérard Favre,
Valérie, Jean-Hervé, Nathalie et Guillaume,
M. et Mme Pierre Favre,
Constance, Adeline et Mathilde,
M. et Mme François-Régis Favre,
Laetitia et Hélène,
M. Michel Favre,
M. et Mme Olivier Favre,
Marine, Jean-Baptiste, Gwénolée et Ségolène,
M. et Mme Thierry Favre,
Claire et Jean-Pierre,
Mlles Marie, Anne, Béatrice et Roselyne Favre,
ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces,
M. André Perrin, son parrain,
Les familles Favre, Renaux, Doz, Rocher, Boucher-Cuny, Monsaingeon-Perrin, Aussedat, Callies et Bon,
ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu de

M. Bernard, Marie, André FAVRE,

décédé à Paris, le 6 juillet 1981, à l'âge de trente-six ans, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu le vendredi 10 juillet, à 15 h. 30, en l'église Saint-Symphorien (rue de Montreuil, à Versailles).
Des messes seront célébrées ultérieurement, pour le repos de son âme, à Cornimont (Vosges), et à Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).
13, allée des Gardes-Royales,
78000 Versailles.
88310 Cornimont.

— Michel et Catherine Grinberg,
Delphine, Barbara, Ivan, Anouk,
Georges et Rocio Vinaver, Martin, Djahel, Naoli,
ses enfants et petits-enfants,
Waldemar Graig, son frère,
Sa famille, ses proches, ses amis,
font part du décès de

Léon GRINBERG,

survenu le 6 juillet 1981.
L'inhumation aura lieu le vendredi 10 juillet, à 9 h. 15, au cimetière du Père-Lachaise (entrée principale).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
14, cours Albert-Ier,
75008 Paris.
8, place Adolphe-Chérioux,
75015 Paris.
Apartado Postal 274, Xalapa, Ver. Mexique.

— Mlle Cl. Ramnoux,
Mme P. Guinet,
MM. A. et P.M. Guinet,
Mmes Gros et Chênevas,
ont la douleur de faire part de la mort de

Marie RAMNOUX,

leur sœur et tante,
survenue en sa soixante-dix-septième année, à Tours, le 3 juillet 1981.
Une messe sera célébrée en sa paroisse Saint-Pierre-en-Ville de Tours, le 11 juillet, à 16 heures.

— On nous prie de faire part du décès de

Mme veuve Joseph RODRIGUE,
née Fortunée Cazes.

De la part de ses nièces.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire de la mort du

docteur Etienne GRANOTIER,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et restent fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

— Mgr Felici, nonce en France, assistera le 11 juillet, à 11 heures, à la messe du centième anniversaire de la fondation de la congrégation des religieuses hospitalières du Sacré-Cœur-de-Jésus à la Maison-Sainte-Germaine (qui s'occupe des handicapés moteurs) ; 56, rue Desnouettes, Paris-15e.

LÉGION D'HONNEUR

DÉFENSE

Sont élevés à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur : le médecin-général inspecteur Valérie André, les généraux de corps d'armée Paul-Arnaud de Folard, Bernard Lemattre et Philippe Sabouret, le général d'armée aérienne Marie Fleurot, le vice-amiral d'escadre Claude Pieri, et le général de division Jean Murat (*Journal officiel* du jeudi 9 juillet).

Le conseil des ministres du mercredi 8 juillet a aussi décidé d'élever à la dignité de grand officier le colonel André Dewavrin, « colonel Passy » dans la Résistance.

D'autre part, le même *Journal officiel* du 9 juillet publie une liste de promotions et de nominations dans la Légion d'honneur que nous diffuserons dans nos prochaines éditions.

Valérie ANDRÉ

[Née le 21 avril 1922 à Strasbourg, le médecin général inspecteur Valérie André (épouse Santini) est la première femme à avoir accédé en France, en avril 1981, au grade d'officier général à trois étoiles. Elle a participé aux opérations militaires en Extrême-Orient et en Algérie où, aux commandes de son hélicoptère, elle a dirigé de très nombreuses évacuations sanitaires.]

André DEWAVRIN

[Né le 9 juin 1911 à Paris, ancien élève de Polytechnique et compagnon de la Libération, M. Dewavrin, qui a rejoint le général de Gaulle à Londres dès juin 1940, a mis sur pied et dirigé le Bureau central de renseignements et d'action (B.C.R.A.) de la France libre. M. Jacques Soustelle lui succéda au début de 1944. Le colonel Passy revint à la fin de 1945 à la tête de la Direction générale des études et recherches (D.G.E.R.) qui deviendra plus tard le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Il dut quitter ce poste après le départ du général de Gaulle en 1946, à la suite d'une affaire confuse de répartition des fonds secrets. Dès le premier tour des élections présidentielles de 1974 et de 1981, M. Dewavrin avait appelé à voter pour M. Mitterrand.]

Claude PIERI

[Né le 21 janvier 1922 à Corte, en Corse, le vice-amiral d'escadre Claude Pieri a notamment commandé, en 1971, l'escadrille des sous-marins de la Méditerranée avant d'être nommé, en 1977, sous-chef d'état-major de la marine nationale et, en août 1979, commandant la force océanique stratégique (FOST) composée de cinq sous-marins nucléaires lance-missiles.]

RADIO-TÉLÉVISION

M. FILLIOUD A REÇU LA COMMISSION DE CONCERTATION DE TF 1

● M. Georges Fillioud, ministre de la communication, a reçu, mardi 7 juillet, la commission de concertation élue par les journalistes de TF 1. Il s'est félicité de sa création et a évoqué avec eux l'avenir à court et à moyen terme. Il aurait réaffirmé que le gouvernement entendait appliquer la loi de 1974 jusqu'à sa modification par le Parlement et que, si les journalistes avaient des conflits, c'était à eux de les régler au sein de leur chaine. Le ministre et les représentants de la rédaction de TF 1 ont également évoqué la contribution des journalistes, notamment par le biais de leurs représentants et de l'Intersyndicale des journalistes de l'audiovisuel, aux travaux de la commission de réflexion, dont la première réunion s'est tenue le 8 juillet (*le Monde* du 9).

D'autre part, la commission de concertation de TF 1 attend, avant la réunion générale de rédaction prévue vendredi, une réponse du directeur de l'information de la chaine, M. Jean-Marie Cavada, aux onze revendications adoptées lundi par la rédaction. Les journalistes demandaient notamment une nouvelle organisation de la hiérarchie de la rédaction. De son côté, M. Cavada a indiqué qu'une *« vaste consultation »* allait être faite, service par service, sous la forme de *« rencontres informelles, libres, passionnées et constructives »*.

● *Les personnels de Radio-France International* se sont prononcés ce 8 juillet, à bulletin secret, contre la nomination de M. Jacques Alexandre au poste de secrétaire général de R.F.I. par 78 voix, 66 ayant voté pour cette nomination et 8 blanc.

« La veille, précise d'autre part le S.J.F.-C.F.D.T. dans un communiqué, *devant une assemblée générale, M. Jacques Alexandre, désigné par Mme Baudrier pour occuper ce poste nouvellement créé, avait demandé le vote immédiat de tous les personnels travaillant à R.F.I., s'engageant à démissionner s'il n'obtenait pas la majorité ».*

RÉACTIONS A R.-M.-C. APRÈS L'ARRIVÉE DE M. HÉBERLÉ

● Après la nomination, mardi 7 juillet, de M. Jean-Claude Héberlé comme directeur général de Radio-Monte-Carlo, des représentants des journalistes se réunissent, jeudi 9 juillet, à Monaco, pour discuter de la création d'un comité de rédaction qui sera chargé d'institutionnaliser la concertation.

La rédaction de R.-M.-C. n'a, en effet, par apprécié d'apprendre, mercredi, par la presse, le départ de M. Bassi et son remplacement par M. Héberlé. *« Nous avons quelques soupçons la veille seulement,* nous a raconté un journaliste de la rédaction parisienne, *car une femme de ménage nous avait informé qu'on déménageait des cartons du bureau de Michel Bassi. Mais nous n'imaginions pas qu'il partirait si vite. »*

Les journalistes de Radio-Monte-Carlo estiment, en outre, que le départ de M. Bassi ne suffira pas à résoudre tous leurs problèmes. *« Il faut aussi changer les « petits chefs »,* disent certains à Paris. *On ne fait pas une information différente avec des individus qui nous ont imposé leurs choix rédactionnels pendant toute la campagne électorale sans nous consulter. »*

Cependant, la rédaction de Radio-Monte-Carlo accueille favorablement la nomination de M. Héberlé, qualifié de *« bon professionnel »*. Beaucoup voient en lui *« un fonceur »* qui devrait *« faire remonter le niveau de l'information de la station »*.

● *M. Jean-Pierre Bertrand*, directeur de Radio Bleu, la station de Radio-France destinée aux personnes âgées, a chargé son avocat, Mᵉ Bouyer, de déposer en son nom une plainte contre X, pour diffamation et dénonciation calomnieuse. Un communiqué signé par l'équipe de base de la station avait violemment critiqué M. Bertrand, mettant en cause ses méthodes et ses *« qualités de meneur d'hommes »*, et demandant au conseil d'administration de Radio-France de *« mettre fin »* à sa mission (*le Monde* daté 5-6 juillet 1981).

UNE ÉMISSION DE FRANCE-INTER

Les radios libres avant la guerre

L'absence de tout commentaire dans le discours de M. Pierre Mauroy, premier ministre, concernant les radios libres étonne (et déçoit) quand on sait l'agitation qui règne dans ce milieu. Si la situation devient explosive sur la bande F.M. à Paris (« le Monde » des 7, 8 et 9 juillet), les projets s'accélèrent aussi en province où, en l'espace de deux semaines, près de trente radios ont fait connaitre leur existence ou leur intention d'émettre. Ce phénomène, inimaginable il y a seulement quelques semaines, a pourtant connu un précédent comme le racontent Claude Villers et Roland Dhordain dans « Il était une fois la radio », série diffusée chaque jour, de 11 heures à 12 heures sur France-Inter.

Ce n'est pas la première fois qu'on assiste en France à l'apparition de petites radios locales, privées, à côté des radios d'Etat. Le monopole de la radiodiffusion, qui a constitué l'essentiel de l'histoire de la radio française, a connu une première « faille » entre les deux guerres, et, même si le phénomène n'a jamais connu l'ampleur d'aujourd'hui, il y a eu dans les années 1920-1930, un mouvement comparable qu'évoquent Claude Villers et Roland Dhordain dans « Il était une fois la radio », une formidable histoire illustrée par des documents sonores de l'époque, qui commence en 1920 et s'arrête en 1964 : à cette date, Claude Villers et Roland Dhordain entrent en même temps à la R.T.F., le premier comme animateur, le second comme directeur adjoint des programmes radio.

« C'était à peu près le même foisonnement, explique Roland Dhordain. *Par goût de la communication, par volonté de sortir d'un cercle fermé, par passion surtout pour une technique qui avait l'air simple, des amateurs se lançaient dans l'aventure, mais, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, ils appartenaient à ce qu'on pourrait appeler la classe des « notables », ils avaient de l'argent. C'étaient des ingénieurs, des industriels, puis ensuite des journalistes. A l'époque, il faut le spécifier, on n'émettait pas en modulation de fréquence, on utilisait les petites ondes, de 202 à 220 (assez perturbées aujourd'hui par les parasites industriels), qui nécessitaient des moyens financiers importants.*

» On observait une assez juste répartition entre le secteur public et privé. A côté des dix-sept radios d'Etat (qui fonctionnaient au départ avec une sorte de régie publicitaire — détenue par M. Bleustein-Blanchet — jusqu'à ce que soit créée la taxe radiophonique), on comptait à peu près autant de radios privées. Locales, elles surgissaient un peu partout, surtout dans le Sud-Ouest avec Radio-Béziers, Radio-Nîmes, Radio-Agen, Radio-Mont-de-Marsan... Elles étaient financées par des amis, par les auditeurs eux-mêmes à travers des associations (Marseille-Provence a été créé par les amis du Radio-Club de Provence), par des chambres de commerce et par la publicité.

» Petit à petit, on assisté au rachat de plusieurs de ces radios. C'est ainsi que M. Prouvost a repris Radio-Béziers qui est devenue Radio-37 ; que M. Bleunstein a racheté Radio-LL à un ingénieur passionné de technique, mais qui avait beaucoup de difficulté à la faire vivre (son émetteur était situé rue de Javel, dans le quinzième arrondissement), Radio-66 est devenue Radio-Cité. Et l'on est passe des bricoleurs aux professionnels... »

« La recherche actuelle me parait dans l'ensemble plus désintéressée, dit encore Roland Dhordain, qui cite comme dernière différence l'absence totale avant la guerre des radios « à thème » (troisième âge, immigrés, homosexuels, femmes, etc.) ; *la seule recherche, la grande passion, c'était de définir une expression radiophonique. » « Tout a été fait, tout a été inventé à cette époque »*, dit Claude Villers, qui a écouté des heures de bande, des 78 tours, tout ce qu'on a pu conserver — du moins — à l'INA (qui a repris les archives de l'O.R.T.F.). Une vraie chasse, difficile, car les documents ne sont pas assez nombreux, et l'on pratiquait déjà beaucoup le direct. Pour les radios privées, le problème est plus aigu encore, les documents ayant été souvent détruits, dispersés, ou même vendus aux enchères.

« Ce mouvement, cette espèce de foisonnement des radios, s'est arrêté avec la guerre », dit Roland Dhordain. Une autre histoire, à suivre chaque jour sur France-Inter dans « Il était une fois... ».

CATHERINE HUMBLOT.

★ Chaque jour, de 11 heures à 12 heures, sur France-Inter, jusqu'au 11 septembre. On peut lire aussi sur le sujet la très complète *Histoire de la radio en France*, de René Duval (Ed. Alain Moreau).

LES RADIOS LIBRES SONT AUTORISEES EN BELGIQUE SOUS CERTAINES CONDITIONS

● Les radios libres sont désormais autorisées en Belgique francophone. Aux termes d'une loi adoptée mardi 7 juillet, les anciennes radios « pirates » devront, pour obtenir une licence d'émission, faire de la radio *« un instrument de promotion sociale, culturelle et civique »*. Elles ne pourront s'adresser qu'à un public *« limité dans l'espace »*, et devront être indépendantes des groupements professionnels ou politiques. Enfin ces stations locales ne pourront pas poursuivre de but lucratif ni être liées à des entreprises commerciales. Les émissions à caractère publicitaire et la propagande seront donc interdites.

Ce texte ne fait pas l'unanimité parmi les responsables des quelque cent quarante radios libres émettant en Wallonie. Ainsi, le Groupement des radios indépendantes de Belgique condamne le nouveau texte, notamment parce qu'il interdit toute publicité commerciale.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 10 JUILLET

— *MM. Jacques Delors*, ministre de l'économie et des finances, *Antoine Riboud*, P.-D.G. de B.S.N. Gervais-Danone, et *Jacques Boissonnat*, rédacteur en chef de *l'Expansion*, participent à l'émisison « Nouveau Vendredi » sr FR 3, à 20 h 30.

● *La Société des réalisateurs de films (S.R.F.)* a manifesté sa surprise dans un communiqué publié le 7 juillet, après avoir appris la composition de la commission de réflexion et d'orientation de l'audiovisuel. La S.R.F. *« s'étonne de l'absence surprenante de réalisateurs et d'auteurs se consacrant principalement au cinéma au sein de cette commission »* et demande qu'il soit remédié à cette situation.

● PRECISION. — Dans l'article consacré à la commission de réflexion et d'orientation de l'audio-visuel (*le Monde* du 9 juillet), nous avons omis de préciser que c'est le groupe intitulé Relations internationales qui aura pour président M. Jean Bardin et comme rapporteur général Mme Souné Wade, directrice déléguée de la société Interaudiovisuel.

Jeudi 9 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h Journal.

20 h 35 Série : Anthelme Collet ou le Brigand gentilhomme.
De G. Coulonges, réal. J.-P Carrière, avec B. Crombe, E Huppert et J. Rispal.

21 h 30 Document : Ceux qui se souviennent.
De H. Knapp : Mémoires populaires.
Le deuxième épisode de ce récit à plusieurs voix nous conduit, à travers les chansons de l'époque, du printemps 1919 au printemps 1939

22 h 40 Le jeune cinéma français des courts métrages.
La Découverte, d'A. Joffre.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Caroline chérie.
Film français de R. Pottier (1950). Avec M. Carol, J. Dacqmine, P. Bernard, J. Clancy, P. Cressoy, M Déa (N. Rediffusion).
Les aventures dramatiques d'une jeune aristocrate prise dans les bouleversements de la Révolution de 1789 et que les circonstances amènent à sacrifier souvent sa vertu, tout en restant sentimentalement à l'homme qu'elle aime. Adaptation simplifiée d'un passionnant roman historique de Cecil Saint-Laurent. Le succès du livre assura celui du film, qui fit de Martine Carol une vedette et le mythe érotique des années 50.

22 h 50 Variétés : L'Atelier de la chanson.
Un groupe de cinq musiciens, Orpheon Celesta ; Eric Boell et Laurent Roubach.

23 h 55 Journal.

0 h 10 Sports : Escrime.
Championnat du monde, à Clermont-Ferrand.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma : la Nuit américaine.
Film français de F Truffaut (1973). Avec J. Bisset, V Cortese A Stewart, J.-P. Aumont, J.-P. Léaud (Rediffusion).
Pendant le tournage d'un film, à Nice, le comportement des membres de l'équipe sur le plateau et la vie privée de chacun provoquent des complications. Méditation sur le cinéma et l'amour du spectacle cinématographique. Une des œuvres majeures de Truffaut, comédie pirandellienne où l'on voit vivre un cinéaste et ses créatures, personnages de chair et de sang.

22 h 20 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Café comanche : Résidence Domino, de W. Hauptmann.
22 h 30, Nuits magnétiques ; Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Palais des Congrès de Paris, 3-6-1981) : « Images », de Debussy ; « Rückertlieder », de Mahler ; « Prélude et mort d'Isolde », de Wagner, par l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec Jessye Norman, soprano.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, « l'Orchestre philharmonique de New-York », de L. Bernstein à Z. Mehta (1973-1981) (Varèse, Barber, Schumann, Berg, Berio, Foss).

Vendredi 10 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Francophone d'or.
13 h Journal.
13 h 45 Série : Geminiman.
14 h 30 Variétés : Brasil Tropical.
15 h 30 Croque vacances.
17 h 50 Génération 1 : Se loger en vacances ; Surf à Hawaï.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
Des manteaux bien vivants.
18 h 25 Les Français du bout du monde.
Une Française au Kenya.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Opéra : la Force du Destin.
de G. Verdi, sur un livret de F.M. Piave. Avec V. Luchetti, P. Dumont, A. Tomowa-Sintow, I. Kixell, A. Dutertre, A Militcheva, M. Sénéchal...
23 h 15 Magazine : Pleins feux.
de J. Artur Spécial festivals.
Des extraits du Roi Lear, de W. Shakespeare, de Médée d'Euripide, par la Comédie-Française, à Avignon etc.
0 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Cyclisme : Tour de France.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : L'Aventurier.
14 h Aujourd'hui madame.
Métiers insolites.
15 h Série : Les vieux et les jeunes.
Révolte ouvrière en Sicile.
15 h 55 Sports été.
Escrime : Cyclisme ; Tennis.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton historique : C'était l'âge d'or.
de H. Pauck ; réal. : M. Braun.
La première tentative de putsch de Ludendorff et Hitler, en 1923.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Mémoires et journaux intimes.
Avec Cavanna (Bête et méchant), *M. Droit* (les Lueurs de l'aube), *V. del Litto, éditeur des* « Œuvres intimes » *de Stendhal, M. Nadeau (pour le* « Journal », *de K. Gombrowicz).*
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Jerry Lewis) : le Tombeur de ces dames.
Film américain de J. Lewis (1962), avec J. Lewis, H. Traubel, P. Stanley, K. Freeman, G. Raft, B. Lestor (v.o., sous-titrée).
Devenu misogyne à la suite d'un chagrin d'amour, un jeune homme timide et un peu « demeuré » est engagé comme domestique dans une pension de famille pour actrices débutantes.
Le deuxième film écrit et réalisé par Jerry Lewis. Scénario et réalisation vont du burlesque le plus délirant à une sorte de poésie fantastique en passant par la comédie des caractères et le « nonsense ».

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Force Ouvrière.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin : Titres en poches : Ces chers disparus : Vivre en Indiens : le costume.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : La bataille du franc, le plus grand pari de la gauche.
A. Campana et A. Anvoine.
Une émission d'A. Sabas. Réal. : A. Campana et A. Antoine.
Comment le nouveau gouvernement français va-t-il engager la bataille du franc : la gauche face aux problèmes économiques et financiers. Avec MM. J. Delors, ministre de l'économie et des finances, A. Riboud, président-directeur général de B.S.N. et S. Boissonnat, rédacteur en chef de « l'Expansion ».
21 h 30 Série : Les peupliers de la prétentaine.
D'après M. Blancpain. Réal. : J. Herman. Nᵒ 2 : Le temps des soupçons.
Clémence est-elle la maîtresse de Demeuse ?
22 h 30 Journal.
22 h 50 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Réveil en d'autres lieux : Pompes à énergie solaire en Inde ; Un village du Péloponèse.
8 h, Les chemins de la connaissance : Cosmogonies romanesques ou les provinces de Giono (le Sanglier du diable) ; 8 h 32, La paternité : le couple et l'enfant dans la société paysanne.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Tabac, miroir du temps, avec Ned Rival.
11 h 2, La musique en Finlande : Sibélius.
12 h 5, Agora : Les Juifs d'Egypte, avec J. Hassoun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris : 1969.
14 h, Sons : Ferroviaires.
14 h 5, Un livre, des voix : La chambre de Goethe, de F. Hébrard.
14 h 47, Un homme, une ville : Haendel à Londres (1685-1759).
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : Comment Wang-Fô fut sauvé, de M. Yourcenar, lu par R. Faure.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : la fusée Ariane.
20 h, *L'autre moitié de l'Europe* : La foi comme élément de résistance.
21 h 30, Black and blue : Où s'arrête le jazz ?
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Entrée des artistes : l'interprète du jour, « Pierre Boulez », par M. Marnat (Debussy, Schoenberg, Dukas, Berg, de Falla) ; 7 h 30, Anthologie du mois : les concertos de Mozart (nᵒ 17, dir. G. Szell) ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Webern », par St. Goldet (Webern, Bach, Berg Mozart) ; 11 h 30, Concert (échanges internationaux) ; « Jeux Vénitiens », « Les espaces du sommeil » et « Symphonie nᵒ 2 », de Lutislawski, par l'Orchestre Philharmonique de la Radio hollandaise, dir. W. Lutoslawski, avec D. Fischer-Dieskau, baryton (concert donné en Hollande le 25-2-1979) ; 13 h, Jazz vivant estival : le Trio du pianiste Ahmad Jamal, à la Maison de Radio France...
14 h, Musique légère : œuvres de C. Saint-Saëns et A.-M. Gretry, dir. K. Cremer ; 14 h 30, Le génie du lieu : « Vienne 1910 », par J.-P. Derrien, œuvre de Mahler, dir. Szell ; œuvre de Berg, par le Quatuor Julliard ; œuvres de Schoenberg, par le Quatuor Lasalle ; et des extraits du « Chevalier à la rose », de R. Strauss, par les Chœurs et l'Orchestre Philharmonia, dir. H. von Karajan ; 18 h 2, Repères contemporains : 60 œuvres, 60 compositeurs des 30 dernières années ; « Peinture noire », de Chaynes, dir. L. Viss.
18 h 30, Récital de Piano Andréas Hamary, « Sept préludes pour piano » de Debussy ; « Les tableaux d'une exposition », de Moussorgsky ; « Première pièce pour piano », de A. Hamary ; « Mazurka nᵒ 4 », de Chopin (Auditorium 105, 18 déc. 1978) ; 20 h 5, Les chants de la terre : Musiques traditionnelles.
20 h 35, Soirée lyrique (en liaison avec TF 1) : « La Force du Destin », opéra de Verdi, par les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Ch. von Donanhyi, avec V. Luchetti, P. Dumont, A. Tomowa-Sintow, M. Sénéchal, H. Garretti... ; 0 h 5, Ouvert la nuit : Les week-ends de la francophonie, « Suisse romande » (Bach, Boely, Vivaldi, Mozart, Spohr).

PRESSE

LE PROJET D'AMNISTIE ET LE « CAS HERSANT »

● **Protestation des syndicats de journalistes.**
● **Lettre de M. Fillioud au garde des sceaux.**

L'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.) déclare, dans un communiqué publié mercredi 8 juillet, avoir *« appris avec étonnement qu'une extension de la loi d'amnistie pourrait permettre à Robert Hersant d'échapper à l'inculpation qui lui a été notifiée pour ses infractions multiples aux ordonnances sur* « l'organisation de la presse française » *après les plaintes déposées par les syndicats de l'U.N.S.J.*

» De toutes parts, et pas seulement chez les journalistes, l'exigence d'une véritable libération de l'information, tant dans la presse écrite qu'audiovisuelle, se manifeste avec force. Des membres du gouvernement issu des scrutins des 14 et 21 juin avaient également affirmé publiquement leur volonté d'imposer le respect de ces ordonnances du 26 août 1944.

» Dans ces conditions, l'U.N.S.J. ne saurait admettre qu'on fournisse à Robert Hersant le moyen légal d'échapper à la condamnation qu'il mérite.

» Elle en appelle au président de la République, au premier ministre et au Parlement pour dissiper toute équivoque à ce propos et faire en sorte que l'inculpé Hersant ne puisse se vanter d'avoir, une fois de plus, bénéficié d'une loi d'amnistie. »

Pour sa part, le S.N.J.-C.G.T. *« annonce dès à présent son intention de demander à son conseil, Mᵉ Borker, le dépôt d'une nouvelle plainte contre Hersant dès le lendemain de la grâce dont il pourrait profiter. »*

De son côté, M. Georges Fillioud, ministre de la communication, vient d'adresse une lettre au ministre de la justice lui *« demandant d'ordonner aux parquets d'exercer les poursuites contre les coupables d'infractions à la législation sur la presse, qui interdit notamment à la même personne d'assumer la direction de plusieurs quotidiens et qui impose la publication de l'origine des capitaux investis dans des opérations de presse »*, indique, mercredi soir, un communiqué du ministère de la communication.

« Les infractions commises depuis des années aux ordonnances de juillet 1944 sur la presse constituent des infractions permanentes qui peuvent et doivent être réprimées à tout moment, poursuit le communiqué. *Elles ne sauraient donc être couvertes par la loi d'amnistie qui va être soumise au Parlement. Celle-ci ne concerne que les délits constatés avant le 22 mai. Or, les délits de presse dont il s'agit n'ont pas cessé à cette date. Le 23 mai et depuis, ils continuent de constituer des infractions qu'il convient de réprimer. Cela doit être fait sans rapport avec le projet d'amnistie. »*

[Rappelons que les plaintes contre M. Hersant ont été déposées par quatre syndicats de journalistes en mars 1977. En novembre 1978, ces plaintes ont abouti à l'inculpation de M. Robert Hersant. Aucune mesure conservatoire n'était prévue, malgré les demandes des représentants de l'Union nationale des syndicats de journalistes (U.N.S.J.).

M. Emile Cabié, premier juge d'instruction, déclarait recevables, le 7 septembre 1979, les constitutions de partie civile des syndicats. La décision allait être ensuite confirmée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, le 9 mai 1980. Enfin, le 21 novembre 1980, la Cour de cassation déclarait à son tour les plaintes recevables.]

● *M. Patrice Bollon*, journaliste à *Libération* et qui a signé plusieurs articles dans *le Monde*, s'est vu attribuer le prix 1981 du Club du grand reportage, qui lui a été remis par M. Jean Ferniot, président de la Fondation Journaliste demain, et M. Yves Gautier, président du Diner's Club de France. Ce prix est destiné à *« encourager la vocation de grand reporter auprès de la nouvelle génération de journalistes de talent »* (129, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly).

LE P.S. ABANDONNE « COMBAT SOCIALISTE »

Le bureau exécutif du parti socialiste, réuni mercredi 8 juillet, a décidé l'arrêt de la parution du quotidien du soir « Combat socialiste », lancé le 17 février dernier à l'initiative de M. Claude Germon.

« Des mesures de reclassement du personnel du quotidien, qui a fait un excellent travail, seront recherchées dès maintenant », a précisé M. Delanoë, porte-parole du P.S., ajoutant que l'exploitation du journal était « extrêmement déficitaire ».

A l'origine, 15 millions de francs avaient été investis dans l'affaire, l'objectif était alors de réaliser vingt mille abonnements, plus dix mille ventes au numéro. Cinq mois plus tard, et en dépit de l'élection de François Mitterrand, seuls seize mille cinq cents abonnements ont pu être réalisés.

Pour sa part, l'intersyndicale (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T.) de la rédaction de « Combat socialiste » proteste, dans un communiqué, contre la décision du comité exécutif du parti socialiste d'arrêter la parution du quotidien.

Jugeant « arbitraire » cette décision « qui entraine le licenciement de soixante-trois salariés », l'intersyndicale « continue à s'étonner que le parti socialiste ait lancé un quotidien sans examiner sérieusement la question de son financement et estimé avoir été trompée sur les véritables objectifs du parti socialiste quant à la finalité du quotidien ».





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm.col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11.76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32 93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS

Design industriel moderne, fonctionnel, de haute qualité – telles sont les cléfs du succès international de notre client.

Nous recherchons pour la filiale d'une des premières firmes allemandes, leader européen dans le domaine du siège pour bureaux et collectivités, déjà solidement implantée en France, un

DIRECTEUR DES VENTES

Cette activité implique:
- de développer les ventes sur le territoire national
- d'encadrer, d'animer et de contrôler une équipe de vente et un réseau de revendeurs
- d'intervenir personnellement auprès des plus gros revendeurs, architectes et collectivités (déplacements fréquents en France)

Ce poste nécessite:
- une bonne formation VENTE/ANIMATION/MARKETING
- un homme de terrain, animateur confirmé de 35 ans environ, ayant une expérience réussie dans un secteur de biens d'équipement
- le goût pour l'esthétique
- connaissances de l'anglais ou de l'allemand

Notre client vous offre une rémunération très intéressante, une grande liberté d'action et le soutien d'une entreprise à l'avant-garde du progrès.

Merci d'adresser votre candidature complète (lettre manuscrite, CV, photo) à

A.M. SEITZ & CO., CONSEILS DE DIRECTION
Schwamendingenstr, 5, CH-8050 Zurich, Tél.: (19-41-1). 311 91 51

qui vous fixera un rendez-vous au siège de la maison à Paris.

PUISSANT GROUPE SECTEUR TERTIAIRE recherche pour sa nouvelle filiale en expansion

• Assistant information communication

Formation supérieure, 3 à 5 ans d'expérience dans le secteur tertiaire, de préférence banque, assurances, organisme de crédit...
Ce poste concerne le développement de tous les aspects de la communication interne et externe (publicité, PLV, mailing, brochures...).

référence RB 591 AM

• Animateur de formation

ESC ou équivalent, 3 à 5 ans environ d'expérience secteur bancaire, assurances, crédit...
Il sera chargé de concevoir et de réaliser des actions de formation à la communication commerciale en particulier celle du personnel des bureaux de vente (guichetiers...).

référence PI 590 AM

Perspectives de carrière intéressantes dans groupe performant.
Postes à Paris.

Ecrire en précisant la référence.

efap
4, rue Massenet 75016 Paris

ENTREPRISE BTP (PARIS NORD)
A VOCATION INTERNATIONALE
RECHERCHE POUR SON SIEGE

UN INGENIEUR ELECTRICIEN

Diplôme EEMI - ESME ou ENSAIS (C).
Ayant au minimum deux ans d'experience professionnelle dans une entreprise d'installation electrique.

Il se verra confier la fonction achat materiel pour installation electrique *sur un de nos chantiers en* Irak (poste incluant suivi stock, maintenance et developpement fichier fournisseur...).

Une evolution de carriere est envisageable sur chantier comme responsable materiel ou responsable installations electriques.

Anglais indispensable.

Envoyer C.V. detaille, photo et remuneration souhaitée sous reference 3030 a P. LICHAU S.A. BP 220 - 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

BANQUE ÉTRANGÈRE
recherche
pour sa filiale bancaire à Paris

LE DIRECTEUR CLASSE VI-VII

Répondant au profil suivant :
– *Expérience confirmée d'exploitation bancaire,* notamment • de recherche des dépôts • d'analyse des crédits ainsi que dans le domaine de l'immobilier et des prêts personnels.
– Relations et connaissance du secteur bancaire et de l'administration.
– Disponibilité pour se déplacer en France métropolitaine pour surveiller les futurs guichets qui seront ouverts par la banque.

Adresser lettre manuscrite avec curriculum vitae détaillé, photo d'identité récente et prétentions sous n° 1.449 à HAVAS MONTE-CARLO, 4, rue des Iris, Monaco.

GFI
GROUPE FRANCAIS D'INFORMATIQUE

Notre Groupe - 1200 personnes, une croissance de 35 % en 1980 - cherche pour sa Division Conseil, Assistance et Ingénierie qui comprend plus de 200 personnes à Paris, un

DIRECTEUR FINANCIER

Rattaché à la Direction Générale de la Division (6 Sociétés), il est responsable de l'ensemble de la gestion comptable et financière :
- direction du Service Comptable (4 personnes);
- études économiques et financières;
- définition et mise en place de procédures de la gestion internes;
- liaisons avec le contrôle de gestion du Groupe;
- élaboration et suivi des budgets annuels;
- planification et gestion de la trésorerie.

Agé de 30 ans minimum et, de préférence, diplômé d'une grande École de Commerce et de Gestion, il justifie d'une solide expérience acquise dans l'exercice de fonctions analogues.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M 303, à Nicole DOGNIN qui étudiera confidentiellement votre candidature.

SERTI SELECTION
49, av. de l'Opéra 75002 Paris

CENTRE EUROPÉEN FORMATION AUX AFFAIRES
recherche pour Paris

PROFESSIONNELS

– relations humaines,
– informatique,
– marketing,
– management,
– *commerce international,*
– en vacation q.q. heures par semaine.

Envoyer C.V. sous n° 100.757 à Régie-Presse/le Monde, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ recherche *pour son système de* TÉLÉPROCESSING (plus de 1.000 terminaux)

ANALYSTES PROGRAMMEURS
D.U.T. ou équivalent

Env. C.V. à M. CHARPENTIER B.P. 97, 92405 COURBEVOIE CEDEX.

ORGANISME PRIVÉ ENSEIGNEMENT à distance, ch. PROFESSEURS *d'informatique ou praticiens* diplômés, pour corrections à domicile de copies d'élèves du C.A.P. d'informatique (connaissance du COBOL obligatoire). *Écr.* avec C.V. à PARIS ÉTOILE, 7, rue Heynen, 92270 BOIS-COLOMBES.

SOCIÉTÉ B.T.P. à vocation internationale recherche d'*URGENCE* pour SON SIÈGE PARIS NORD

UNE ASSISTANTE DE DIRECTION CONFIRMÉE

qui se verra attribuer les tâches de documentation, suivi des affaires en cours, et tenue du secrétariat de la direction concernée.

L'ANGLAIS EST INDISPENSABLE

Env. C.V., photo et prétent., s/réf. 3032 à P. Lichau S.A., B.P. 220, 75063 Paris-Cédex 02 qui transmettra.

ECOLE ACTIVE BILINGUE J.M.
sous contrat d'association
recherche pour rentrée septembre

PROFESSEUR PHYSIQUE-CHIMIE
certifié ou agrégé.

Temps complet. Écrire, urgent. *70, rue du Théâtre, 75015 Paris.* Tél. 575-62-98.

INFORMATIS
Robotique - Télécommunications
NANTES - PARIS
Pour d'importants projets de : Robotique, Télécom, Temps Réel.

INGÉNIEURS ROBOTIQUE
3 a. exp. en APL. Connaissances de « Mécanique » appréciées.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
1 à 3 ans expér. en logiciel. Temps Réel minis et micros.

INGÉNIEURS LOGICIELS
3 ans expér. en logiciel de base (Compilateurs, moniteurs...)

INGÉNIEURS SYSTÈMES
Expér. logiciel et téléphonie pr gros projets de Télécommunications, Téléphonie, Télématique.

INGÉNIEURS MICROS
Logiciel - Motorola - Zilog...
Formation assurée.
26, r. Daubenton, 5e, 337-99-22.

secrétaires

MUTUALITÉ AGRICOLE recherche

SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO

expérimentée. *Ecrire* avec curriculum vitae, photo et prétentions à F.M.A. Serv. du personnel, 29, r. de la Tombe-Issoire, 75014 PARIS.

représentation offres

Ch. **AGENT COMMERC.** avec responsabilités pour vente de produits alimentaires. Téléphone (16-65) 30-83-74.

---

emplois régionaux

Nous recherchons des

INGENIEURS CHEF DE PROJET EXPORT et FRANCE

- Diplômes d'une grande école ou expérience équivalente,
- Formation de base thermicien ou structure,
- Expérience de généraliste,
- *Pratique* courante de l'anglais nécessaire pour poste export,
- Connaissance Moyen-Orient souhaitée.

Ces postes impliquent le goût des responsabilités, *des contacts* et du travail en équipe.

- 2 postes à NANCY.
- 1 poste à PARIS.

Ecrire avec CV, photo, pretentions et lieu de travail à :

BEFS BEFS ENGINEERING
63, Avenue des Vosges
67000 STRASBOURG

Recrute *pour* le 1er novembre, dans capitale régionale et universitaire de l'Ouest de la France

DIRECTEUR (TRICE)
D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL DE QUARTIER IMPORTANT
(ouverture prévue au 1-1-1982) comprenant un large secteur d'activités socio-culturelles et d'animation globale, une salle de spectacle de 450 places devant assurer une programmation en direction de la population du quartier et de l'ensemble de la ville. *Envoyer C.V.* ainsi que tous documents sur les réalisations et activités passées du candidat(e) à : FCL VIENNE - B.P. 187 - 86500 POITIERS CEDEX.

Le Centre communal d'action sociale de *Grenoble* recherche une puéricultrice à mi-temps. Candidatures et curriculum vitae à adresser avant le vendredi 17 juillet 1981 inclus.

Société industrielle METZ (57) d'importance nationale recherche pour ses services techniques

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN

débutant ou avec expérience, bonnes connaissances en informatique, dégagé des O.M. *Ecr. n° 1.202, Publicités Réunies,* 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

Importante Société *de fabrication de stands* recherche

JEUNE MÉTREUR EXPÉRIMENTÉ

Ne pas se présenter. Ecrire C.V. *et prétent.,* photo (retournée). Structures internationales, B.P. 101, 95102 MONTREUIL *CEDEX.*

Municipalité Union de la gauche, 60.000 habitants, région parisienne, recrute chargé de mission aux affaires économiques et à l'emploi. Formation demandée : *Sciences éco,* niveau maîtrise. Expérience appréciée. Ecrire s/n° 8781 *le Monde* Pub., *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*

P.M.E. recherche

SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Comptabilité générale *informatique.*

Organisation relations extérieures. Formation E.S.C. début, ou I.U.T., 2 ans expérience, poste évolutif pour élément de valeur. *Ecrire ss* le n° T 028185 M à Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Groupe d'assurances recherche pour secteur immobilier

UN GESTIONNAIRE COMPTABLE

FONCTIONS :
– gestion et suivie des comptes clients,
– élaboration d'état de gestion et d'investissement,
– pratique de l'informatique,
– traitement des informations,
– coordination des différents services du sect. immobilier.

FORMATION :
– DUT ou maîtrise de gestion,
– salaire X 13 1/2 + primes,
– horaires libres,
– restaurant d'entreprise.

Envoyer curric vitae + photo et prétentions ss le n° 1.215 à Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

IMPORTANT GROUPE MUTUALISTE PARIS (8e)
recherche pour son SERVICE TITRES :

1) 1 POLYVALENT TITRES
bachelier, minimum cinq ans d'expérience Titres.

2) 2 EMPLOYÉS TITRES
B.E.P.C. + C.A.P.,
minimum 2/3 ans d'expérience Titres.

Adr. C.V., photo et prét. à O.C.B.P., *66, rue de la Chaussée-d'Antin,* 75009 Paris, qui transmettra sous référence 5400 M.

---

les annonces classées

Le Monde

sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL
P.M.E française,
42 ans, **DOCTEUR EN DROIT,**
10 ans D.G. société américaine, expérience lancement et redressement d'une activité, dynamique et organisé, souhaite intégrer groupe ou société structurée ou à reorganiser.

Ecrire sous n° 1.533 *le Monde* Publicité. 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGÉNIEUR CHIMISTE EPCI

Femme, 25 ans d'expérience comme responsable de services documentation technique et technico-économique cherche poste responsabilités de même nature dans société industrielle chimique, pétrolière ou para-chimique.

Ecrire à Mme E. DEVIDAS, 4, *résidence* Foch, *avenue* Georges-Clemenceau, 92380 GARCHES.

JURISTE
Hme 28 a., expér. notariale, procédure immob. et *Etablis.* financier, rech. poste à responsabilités de serv. juridique ou contentieux. Ecr. s/n° 3.324 M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F. secrétaire expérim. quadrilingue, cherche empl. en rapport avec *qualification dans* ambassade ou organisme officiel. Ecrire s/n° 6.150 *Le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE, ing. bât. T.C.E.
42 ans, expérience chantier, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. Rompu aux contacts à haut niveau. France et étranger, négociateur contrats clients et sous-traitant, direction de travaux. Etudierait propositions de collaboration France et *étranger, libre rapidement.* M. MAUDET. 108, rue du Point-du-Jour, 92100 Boulogne.

Cherche travail marketing à Paris. Téléph. LUZIGNANT Dominique. 46-35-24-04.

HOMME 40 ans - ACHETEUR ttes produits non alimentaires. Excellente connaissance secteur P.V.C. Formation marketing. Disponible début septembre. Etudie toutes propositions en rapport s/région parisienne. Ecr. s/n° 915 M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 35 ans, excellente présentation, *niveau universitaire,* bonne culture générale ; allemand, anglais, italien lus, écrits et parlés. Expérience vente divers secteurs, expositions, secrétariat presse, traductions cherche emploi GALERIE PEINTURE. Ecrire s/n° 6.149 *Le Monde* Pub., *5, rue des Italiens,* 75009 Paris.

D.E.S.S. DROIT DES ACTIVITÉS MARITIMES (univer. de Brest). Femme, 25 ans, recherche, public ou privé, *tout poste Paris* ou formation. Allemand, anglais. Ecrire s/n° 8751 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris

---

Etudiante-monitrice diplômée accompagnerait famille ayant maison dans sud de la France *(mer) pour garder enfants.* Mois d'août. Tél 16 (87) 09-02-83.

Jne hme 29 ans, D.E.A. rech. U.E.S. écon., trilingue arabe/angl./franc., ch. emploi de service exportation, 7 ans d'exp. industrielle. Tél. : 584-44-34. GHEZ. 5, *rue* Leredde (13e).

CHEF DE CHANTIER
GÉNIE CIVIL, 53 ans, disponible. Longue expér. dans l'encadrement, recherche poste OUTRE-MER ou ÉTRANGER. *Ecr. s/n° T 028178 M, R.-Presse,* 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

capitaux propositions commerciales

Importateur Micro-ordinateurs hautement compétitif rech. PARTENAIRE FINANCIER 582-41-51 et 582-52-92.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSÉ
75 F. T. T. C. - 658-81-12.

information divers

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Afrique, Amériques, Asie), demandez la revue spécial. *MIGRATIONS* (LM) 3, rue Montyon 75429 - Paris Cedex 09.

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

A vendre LN 1978, 50 000 km. *Excellent état. Prix 15 000 F.* Téléphoner le soir : 405-47-47.

de 8 à 11 C.V.

Part. vend cause départ étranger Break Renault 18 diesel *(couleur bleu marine, modèle 81,* 16 000 km, état impec.) sous garantie : Prix 45 000 F. *Téléphone : 868-39-75.*

CX 2400 GTT (année 1980, 26000 km), gris métal. Etat impeccable. 47.000 F. *Tél. : 638-16-28 et/ou le soir* 644-05-25.

divers

PARIS-SACAM
LE PLUS IMPORTANT CENTRE TALBOT DE PARIS
PRIX SPÉCIAL !
SUR TALBOT D'EXPOSITION
M. Denoît - 270-35-82.

FLASH AUTO RADIO
SPÉCIALISTE C.B.
toutes les marques
104, av. Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. Tél. 836-18-38
Propose à des prix
SUPER DISCOUNT
(avec garantie 5 ans)
les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roode Star
Crédit simplifié
montage 1 h sans rendez-vous.
Promotion jusqu'au 9 août.

L'immobilier

terrains

LE RAYOL
COTE VAROISE, terrains à bâtir de 1.000 à 2.500 m². Vue sur mer. GOY & BOURGUET. Téléphone : (94) 05-63-01.

Aux BRÉVIAIRES
près de RAMBOUILLET
beau terrain 1.000 m², entièrement viabilisé, à 4 km gare Perray. Prix 270.000 F. *SOGESMO - 575-55-35.*

AU PARAGUAY
A VENDRE PAR PROPRIÉTAIRE 100 000 ha ferme d'élevage, terrain très fertile approprié à agriculture mécanisée, 1 100 mm de *pluies/an. Prix : 50 dollars/ha.* A v. par parcelle de 10 000 ha. Ecrire à Peterson, Casilla de Correo, 2169 ASUNCION, Paraguay.

MONTENDRE-LES-PINS (17) *vd terr. viab. 1.100 m², près centre,* plein sud. (46) 04-48-66.

Urgent. Particulier à particulier, proximité charmant village provençal, 25 km St-Aygulf, jolie pinède, ensoleillé, vue superbe, beaux arbres centenaires. Calme *absolu. 2 parcelles constructibles* 2.000 m² chacune. Eau. E.D.F., tél. 170 F le mètre carré. Tél. (16) 93 88-86-93.

ANTONY, terrain 2.460 m², résidentiel, individuel, 530 F/m². Peschard, tél. : 666-00-27.

Vd terrain à bâtir 12.500 m² C.U. poss. de lots 22 F le m², 30 km *Clermont-Ferrand.* Tél. (73) 86-60-97 ap. 19 h.

VENTE TERRAIN CAP CORSE 1.300 m² viabilisé, bordure mer, 90.000 F. Tél. (95) 35-21-36.

immobilier information

LES LAURENTIDES à 1 h. de Montréal,
nombreux lacs, skis, résidences, chalets, commerces de tous genres. Contacter nos spécialistes en immob. Le Président, Courtier, 95, rue Principale, St-Agathe-des-Monts QUEBEC J8C1J9. *Tél. (819) 326-04-36.* Publicité sur demande.
Ecrire Victor SONSINO.

viagers

Société spécialiste viagers
F. CRUZ, 8, rue La Boëtie, Tél. : 266-19-00.
Prix indexation et garantie
Étude gratuite discrète.

ST-LÉGER en Yvelines, près RAMBOUILLET ravissante maison, liv., 4 chbres, tt cft, gar., gd jard. Nue-pté 2 têtes, libre premier décès. SANS RENTE 605-10-08. **420.000 F**

Voir la suite de notre Immobilier page suivante.

مكبرة من الاصل

Le Monde — régions

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

FESTIVAL TOUTES CATÉGORIES

La Seyne retrouve sa mémoire italienne

Qu'est-ce qui a fait plonger toute une ville dans sa mémoire ? A la corne ouest de Toulon, La Seyne-sur-Mer, « dont les chantiers navals sont le poumon industriel et culturel », a travaillé durant des mois, municipalité en tête, autour de manifestations qui ont couru de mai à juillet : « La Seyne V.O. » (version originale, ville ouverte, ville ouvrière, etc.) a fait feu tous azimuts, avec des semaines cinéma, télévision, théâtre, musique, expositions, animations populaires.

Le coup d'envoi a été donné par une simple exposition de cartes postales anciennes qui a fait bouillonner la mémoire collective. Mais, très vite, la ville *« à la recherche de son identité pour mieux agir sur le présent »* a rencontré parmi ses composantes le phénomène de l'immigration. Elle ne date pas d'aujourd'hui.

Au vrai, La Seyne moderne est née d'elle, sous Napoléon III, quand furent créés les chantiers navals. Jusque là bourgade de pêcheurs, de paysans et d'artisans de la construction navale « en bois » elle en perdit, pour un temps, l'équilibre. Elle recevait en plein fouet l'industrialisation et ses méthodes, les « bateaux en fer » et l'arrivée massive d'une main d'œuvre piémontaise qui d'un seul coup faisait plus que doubler la population. On était loin du fameux seuil de tolérance « découvert » depuis. En dépit de l'évident cousinage entre Provence et Piémont — qui adoucit les heurts — apparut rapidement un « ghetto des Piantous ».

Les chercheurs de *« La Seyne V.O. »* — historiens ou amateurs en foule, *« directement impliqués »* — ont fouillé dans leur « mémoire héritée » mais aussi dans les archives. En 1865, un rapport au conseil municipal soulevait des problèmes qui, voilà quelques semaines, faisaient la « une » de nos journaux : *« logement, insalubrité, tranquillité publique menacée par des étrangers peu habitués à nos mœurs et d'une nature généralement turbulente et qui, se trouvant dans un dénuement regrettable, absorbent les ressources de l'hôpital, du bureau de bienfaisance et des sociétés de charité »*. Anecdotiquement : le rapporteur était un « Républicain », un « Rouge » victime de la répression de 1851 après le coup d'Etat de Louis-Napoléon.

Paradoxalement, la grande épidémie de choléra de 1885, partie du « ghetto » allait nouer des liens. Depuis, bien des « bateaux de fer » ont quitté, ici, leur « berceau » pour prendre la mer. De ce creuset a surgi une population originale, seynoise avant tout, où sont venus s'incorporer d'autres contingents arrivant de Toscane ou de Calabre, « immigration de la faim » avant la vague des réfugiés antifascistes, dont le futur président Sarragat, qui fut comptable aux « coopérateurs du Midi » (1). Dans l'intervalle, la guerre de 1914-1918 avait provoqué de nombreux engagements volontaires. Les dernières naturalisations, surtout de 1939 à 1950, complétèrent avec les mariages la nouvelle unité de La Seyne, si bien que, pour un temps, l'Italie s'en trouva « occultée dans les mémoires ». Ainsi, tel pêcheur de Saint-Mandrier se récria-t-il en toute bonne foi, quand on lui montra récemment ses lointaines origines génoises.

L'aventure de l'émigration

Dans cette « occultation » on trouve précisément, comme par réflexe, la seconde impulsion qui a donné le ton à *« La Seyne V.O. »*. Un vigoureux peintre toulonnais, Jean-Pierre Giacobazzi, est parti, comme tant d'autres aujourd'hui, à la recherche de ses « racines ». Délivré du complexe des premiers immigrés, regrettant les « oublis » de la seconde génération, l'arrière-petit-fils a découvert, en même temps, sa part italienne et l'aventure de l'émigration (2). Il les a illustré et prolongé dans une exposition à la mairie qui, là encore, a secoué les mémoires.

Voilà aussi pourquoi, parmi d'autres immigrations — dont les réfugiés de la guerre civile espagnole, ou les maghrébins, d'hier et d'aujourd'hui — La Seyne a choisi de se pencher d'abord, cette année, sur sa composante italienne. Une sorte de grand jeu s'est ouvert, auquel a participé finalement, une grande part de la population, comme pour une course au trésor. On redécouvre que telles habitudes culinaires, tel jeu de cartes, tel vocable ou encore le goût du bel canto — qui fit longtemps la réputation du « poulailler » de l'Opéra de Toulon — sont autant de traces laissées par la culture des diverses provinces italiennes.

La Seyne ne crie pas à une originalité forcenée et reconnaît volontiers que toutes les villes de la côte provençale sont marquées par des apports de toute la Méditerranée. On redit le cousinage italo-provençal — illustré notamment au cours de la dernière guerre mondiale par les différences entre les occupations allemande et italienne — et l'on rappelle au passage, que les Piémontais de la première vague, parlaient leur dialecte et non pas l'italien, tout comme les Seynois de l'époque parlaient provençal et non pas français. *« Et pourtant... Y compris dans les manifestations syndicales d'aujourd'hui, le comportement n'est pas exactement le même à La Seyne qu'à Toulon »*. Certes, toute la Provence a réagi aux derniers tremblements de terre italiens, mais ici, cinq camions de secours sont partis dès la première semaine. *« Et si l'équipe de France de foot rencontre la Squadra Azzura, l'équipe nationale italienne ne manque pas ici, de supporters passionnés »*.

Invité à *« La Seyne V.O. »* — comme le cinéaste romain Carlo Lizzani et le descendant d'immigrés René Allio — le metteur en scène vénitien Gianni de Luigi a monté un spectacle neuf, où la ville se raconte au travers de sa propre troupe, mais aussi d'ouvriers des chantiers navals. Cette « revue », héritière d'une tradition seynoise du music-hall d'avant guerre rendra vivante la longue collecte dans les mémoires, depuis les parties de « Scupa » ou de « Briscola » jusqu'aux grandes grèves des « chantiers »... sans oublier les scènes italo-rabelaisiennes autour des « toupines » malodorantes et des « torpilleurs » de ramassage qui tenaient lieu de tout-à-l'égout.

« *Non*, répond Gianni de Luigi, *en arrivant ici, je ne me suis pas retrouvé dans une ville italienne, mais bien à La Seyne-sur-Mer en Provence, avec ses composantes multiples et son originalité propre. Pourtant, c'est vrai, j'ai reconnu des mots, des gestes, des attitudes* ».

JEAN RAMBAUD.

(1) Sans la quête actuelle, la mémoire est sans doute parfois un peu sélective. On évoque plus volontiers Sarragat ou Pietro Nenni que ces immigrés — rares, il est vrai — toujours prêts à participer, avant la seconde guerre mondiale, aux manifestations fascistes de la « Casa d'Italia », dans un proche faubourg de Toulon.

(2) Tahar Ben Jelloun a écrit une chaleureuse présentation de la précédente exposition, à Venise, de Jean-Pierre Giacobazzi — dont les œuvres seront prochainement présentées dans une galerie parisienne.

Quel avenir pour les comités économiques et sociaux ?

M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, devait, le jeudi 9 juillet, saisir deux occasions pour expliquer les intentions du gouvernement en matière de décentralisation, telles qu'elles apparaîtront dans le projet de loi *« relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions »*. Il devait se rendre devant la conférence des présidents de comités économiques et sociaux des régions au siège du Conseil économique et social à Paris. Cette conférence est présidée, depuis 1979, par M. Pierre Madaule, président du comité économique et social de la région Midi-Pyrénées.

Les membres de ces assemblées souhaitent que le ministre leur confirme que les comités économiques et sociaux continueront à exercer des pouvoirs d'avis et de consultation destinés à éclairer les choix des élus des conseils régionaux. M. Madaule se déclare *« satisfait que la décentralisation puisse, dans un proche avenir, entrer dans les réalités et dans le droit. Il faut que les pouvoirs d'initiative et le rôle de concertation de nos assemblées soient maintenus et que soit préservée la diversité des avis des partenaires économiques et sociaux »*.

M. Defferre devait aussi expliquer ses projets devant la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, présidée par M. Hubert Dubedout, maire de Grenoble, dont le conseil national se réunit le 9 juillet.

Faits et projets

LE P.S. ET LA FACTURATION DU TÉLÉPHONE

M. Philippe Machefer, sénateur des Yvelines (P.S.), s'étonne, dans une question écrite au ministre des P.T.T., du nombre de plaintes reçues par les associations de consommateurs, concernant les facturations *« abusives »* de leurs communications téléphoniques. *« Aux Etats-Unis*, précise-t-il, *les abonnés ont droit à des facturations détaillées, en Suisse, ils peuvent bénéficier d'un compteur de contrôle, en France, il est pratiquement impossible d'assurer un contrôle des communications. »*

Interrogé sur ce point, par l'Association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications (AFUTT) au cours de la campagne pour l'élection présidentielle, M. François Mitterrand affirmait : *« L'ensemble des usagers souhaitent de plus en plus fortement la possibilité de contrôler l'exactitude des factures reçues. »*

« Il me faudra, d'autre part, tenir compte de l'héritage du dernier septennat : l'équipement des centraux téléphoniques français, commutateurs électroniques compris, est actuellement incompatible avec la généralisation de la facturation détaillée, même limitée aux seules communications interurbain et internationales. »

« Pour faire face à cette situation, ajoutait M. Mitterrand, *je proposerai dans un premier temps de faire généraliser la retransmission du comptage des taxes à domicile, y compris grâce à l'installation par l'administration de compteurs - enregistreurs de prix modique, en concurrence avec les autres types de compteurs installés par l'industrie privée. »*

Actuellement, l'installation d'un appareil de ce genre par les services des P.T.T. coûte 600 francs et son usage donne lieu à une taxe.

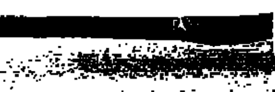
LE MÉTRO LYONNAIS GRANDIT

Le métro lyonnais va bien. De cent trente mille voyageurs par jour en 1979, le trafic est passé, au début de 1981, à cent quatre-vingt-dix mille, soit plus du quart du trafic total du réseau des transports en commun de l'agglomération. La politique de « rabattement » des transports de surface paraît porter ses fruits puisque 57 % des voyageurs du métro viennent de l'autobus et du trolleybus. L'engouement des Lyonnais pour leur métro profite d'ailleurs au réseau de surface, de plus en plus fréquenté.

La ligne B (Charpennes - la Part-Dieu), jusque-là embryonnaire, sera prolongée très prochainement. Cet embranchement médian sur la rive gauche du Rhône va être sensiblement étoffé vers le sud : trois stations nouvelles seront ouvertes au public le 14 septembre prochain.

(Corresp.)

● *Les routiers et le prix du pétrole.* — La Fédération nationale des transports routiers proteste contre la prochaine augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui *« pénaliserait tout particulièrement »* les exploitants d'autocars et de camions. La F.N.T.R. rappelle que cette taxe avait été bloquée depuis plusieurs années, *« pour atténuer les effets du renchérissement des coûts pétroliers sur le plan international »*, et s'inquiète de voir s'ajouter à cette *« surcharge inadmissible »* *« le coût des nouvelles mesures sociales »*.



Le Monde

société

JUSTICE

Le procès des quatre inculpés de l'affaire de Broglie devrait commencer le 4 novembre

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. André Chevalier, a décidé, mercredi 8 juillet, de renvoyer devant la cour d'assises les quatre personnes inculpées dans l'affaire du meurtre de Jean de Broglie : Guy Simoné, Gérard Frèche, Pierre de Varga et Serge Tessèdre. La chambre d'accusation a retenu la préméditation contre ces quatre inculpés. Gérard Frèche est donc poursuivi pour assassinat et ses trois coïnculpés pour complicité d'assassinat. Cette décision, qui était attendue, met un terme à quatre ans et demi de procédure. Le procès, qui durera environ deux mois, devrait débuter le 4 novembre.

La chambre d'accusation n'a pas retenu les nouvelles demandes d'investigations présentées par Mes Roland Dumas et Christine Courrégé, avocats de Guy Simoné.

Après quatre ans et demi d'instruction assurée successivement par trois magistrats, de multiples rebondissements, de violentes polémiques, l'affaire de Broglie approche enfin de son dénouement. L'arrêt de la chambre d'accusation met un terme à l'information, et le procès aura sans doute lieu à l'automne, à moins qu'un nouvel élément nécessite la réouverture de l'enquête. Mais on n'en est pas là pour l'instant. Chacun d'ailleurs est pressé d'en finir avec ce dossier prématurément « bouclé » par M. Michel Poniatowski, alors ministre de l'intérieur, lors d'une conférence de presse restée célèbre, cinq jours après l'assassinat de Jean de Broglie commis le 24 décembre 1976.

Quatre ans et demi plus tard où en est-on de cette énigme politico-policière ? A vrai dire les choses n'ont guère avancé depuis le rebondissement du 2 avril 1980, date à laquelle *le Canard enchaîné* publiait deux documents attestant que la police était au courant du projet d'assassinat du député de l'Eure. A cette époque déjà, l'information avait été close par Mlle Martine Anzani, juge d'instruction, et l'on s'acheminait doucement vers le procès des quatre inculpés dont les noms étaient connus dès le 29 décembre 1976. Les révélations du *Canard enchaîné* sur l'existence de deux rapports de la 10e brigade territoriale des 1er avril et 24 septembre 1976, entraînèrent, le 25 avril 1980, l'ouverture d'un supplément d'information confié à M. André Chevalier

Patiemment, méthodiquement, ce magistrat épiucha le dossier, procéda à de nombreuses auditions, provoqua des confrontations. Quatorze mois plus tard, à quoi a-t-il abouti ? Sur le fond de l'affaire, on serait tenté de dire à rien, puisque le mobile officiel du meurtre reste l'achat du restaurant La Rôtisserie de la reine Pédauque, à défaut d'éléments sûrs concernant d'autres pistes. Le supplément d'information n'a d'aucune manière permis d'approfondir les raisons de cet assassinat — précédé de trois tentatives — et encore moins d'établir la responsabilité d'autres complices. Comme on pouvait s'y attendre, la chambre d'accusation a renvoyé devant la cour d'assises les quatre inculpés : Gérard Frèche le tueur, Guy Simoné, un policier véreux intermédiaire entre l'assassin et le commanditaire présumé, l'affairiste douteux Pierre de Varga, enfin un pâle complice, Serge Tessèdre. Quatre exécutants, partie émergée d'un embrouillamini crapuleux dont les racines se perdent dans un magma d'affaires louches auxquelles était mêlé Jean de Broglie.

Cet échec dans la recherche de la vérité a pour cause principale l'attitude et les lacunes des hauts responsables de la police, dont le rôle est pourtant de servir la justice. Ces manquements ont été mis en lumière par la publication des rapports de la 10e B.T. rédigés par l'inspecteur Michel Roux qui, trois mois avant le meurtre, annonçaient que des menaces de mort pesaient sur Jean de Broglie et donnaient les noms des principaux protagonistes. Or ces rapports n'ont jamais été remis à la justice et M. Guy Floch, le premier juge d'instruction chargé de ce dossier, dut se les procurer par des voies détournées.

La police savait donc ce qui se tramait contre le député de l'Eure. Elle a même procédé aux filatures de certaines personnes aujourd'hui inculpées. Elle a également fait installer des écoutes téléphoniques, ce que M. Jean Ducret, ancien directeur de la police judiciaire, a dû finalement reconnaître en juillet 1980. Sur ces faits, à quelles conclusions M. André Chevalier a-t-il abouti ? Alors que l'enquête est maintenant close, aucune inculpation n'a été prononcée. Certes il est maintenant difficile de nier que la police était au courant, mais les investigations du président de la chambre d'accusation ne lui ont permis que de reprendre la thèse toujours soutenue par les autorités policières, à savoir que les menaces n'ont pas été prises au sérieux. A l'époque M. Ducret avait déclaré que ces informations de 10e B.T. étaient *« tellement fantaisistes qu'il n'avait pas jugé utile de les porter à la connaissance des autorités judiciaires et administratives »*.

M. Chevalier n'a, d'autre part, pas estimé nécessaire d'entendre M. Michel Poniatowski, qui avait refusé de déférer à une convocation de M. Guy Floch. Pourtant, l'ancien ami de Jean de Broglie a reconnu qu'il avait pris connaissance, après le meurtre, des informations contenues dans les rapports de la 10e B.T. et qu'il n'en avait jamais fait part aux autorités judiciaires.

En définitive on peut s'interroger sur les résultats de ce supplément d'information qui n'a fait que prendre en compte, sans aller plus loin, les rapports de l'inspecteur Roux. Si ce n'est ce dernier point, les choses n'ont guère évolué entre mars 1980, date à laquelle Mlle Martine Anzani, second juge d'instruction, a clos le dossier, et le 19 juin 1981, jour où M. Chevalier a achevé le supplément d'information.

Un constat qui ne surprend même pas tant on a été habitué à des déceptions dans ce dossier. Mais l'on est tout de même en droit de s'étonner du peu d'empressement de la justice à instruire la plainte contre X... avec constitution de partie civile déposée le 8 avril 1980 par M. de Varga pour détournement et soustraction de documents, en l'occurrence les fameux rapports de la 10e B.T. M. Jean Ferré, juge d'instruction, avait été désigné le 16 avril, mais la Cour de cassation avait été saisie, car cette plainte visait en fait plusieurs hauts responsables de la police, et notamment M. Pierre Somvielle, préfet de police, son ancien directeur de cabinet, M. Claude Bussière, et M. Jean Paolini, directeur central de la police judiciaire. Le code de procédure pénale dispose en effet que, lorsqu'un officier de police judiciaire est susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit, c'est la Cour de cassation qui doit désigner la juridiction chargée de l'instruction. La chambre criminelle *« doit se prononcer dans la huitaine qui suit le jour où la requête lui sera parvenue »*. Mais c'est seulement le 3 décembre que la chambre criminelle a désigné la chambre d'accusation pour instruire cette plainte. Depuis, aucun magistrat n'a été, à notre connaissance, saisi.

Que faut-il conclure de tout cela ? Les derniers développements du dossier de Broglie laissent un goût amer. Les résultats du supplément d'information quant à l'attitude de la police prennent un relief étrange quand on relit ce qu'écrivait M. Sylvain Amarger, substitut du procureur de la République dans le réquisitoire rédigé avant les révélations du *Canard enchaîné* : « *L'accusation* [selon laquelle la police était au courant du projet d'assassinat de Jean de Broglie] *est d'une extrême gravité puisqu'elle signifie que la police a laissé s'accomplir le crime. Ce qui implique nécessairement l'accord des plus hautes autorités de l'Etat.* » On est sûr aujourd'hui que la police savait ce qui se tramait contre l'ancien négociateur des accords d'Evian. On sait de quelle manière certaines autorités se sont moquées de la justice. S'il en était besoin, l'affaire de Broglie a prouvé une fois de plus que certaines personnes, en raison de leurs fonctions, se situaient au-dessus des lois

MICHEL BOLE-RICHARD.

ÉDUCATION

LE CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS

« Nous avons tourné la page des moments difficiles »

déclare M. Guy Georges

Toulouse. — Le congrès du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) s'est ouvert, mercredi 8 juillet, à Toulouse, en présence de quelque cinq cents délégués représentant les deux cent quatre-vingt mille adhérents que compte aujourd'hui le premier syndicat de la FEN par le nombre. Organisé tous les deux ans, le congrès du SNI est, dans le monde des enseignants, la première manifestation de ce type depuis la victoire de la gauche aux élections. Or le SNI reflète les diverses composantes de la gauche française. Dirigé par la tendance Unité, Indépendance et Démocratie (proche des socialistes), il a pour principale opposition le courant Unité et Action (animé par des communistes), les autres tendances, minoritaires, représentant l'extrême gauche.

Si l'unité au sein de l'organisation doit faire l'objet de la question centrale du congrès, le complément au rapport moral présenté par M. Guy Georges, secrétaire général, devait à la fois tenir compte de l'activité menée sous l'ancien gouvernement et des perspectives offertes par le changement politique.

Le changement de décor politique n'a cependant pas évité les traditionnels réquisitoires, d'une part contre l'enseignement privé, d'autre part contre les communistes.

De notre envoyée spéciale

« Notre congrès s'ouvre dans l'espérance retrouvée », a déclaré M. Guy Georges à l'ouverture des travaux, en saluant à la fois la victoire de M. Mitterrand et celle des députés de la gauche. *« Nous avons bien trop souffert de l'ancien régime (...) pour mesurer aujourd'hui le soulagement et la joie qui sont les nôtres »* et qui *« ne dérogent en rien à l'attitude constante du SNI-P.E.G.C. »*.

« Nous, instituteurs et professeurs de collège nous sommes du peuple, c'est notre victoire », a-t-il ajouté, précisant qu'un certain nombre d'adhérents de son syndicat étaient aujourd'hui députés.

Le changement est là : *« Hier le SNI-P.E.G.C. devait résister, faire front (...), aujourd'hui il peut aider à construire l'avenir à sa place et rien qu'à sa place. »* Cela suppose qu'il adapte ses *« analyses »*, ses *« attitudes »*, ses *« objectifs »*, à la situation nouvelle. Des luttes passées, M. Guy Georges a voulu donner une multitude d'exemples tous azimuts destinés à justifier une action qui, il est vrai, n'a pas toujours été couronnée de succès et a prêté le flanc à la critique. Lutte contre la politique économique générale de M. Barre, contre ses attaques visant la fonction publique (*« les nantis »*), contre le *« redéploiement »* des moyens, participation à des manifestations européennes, bataille contre la *« grille Guichard »* qui fixe les normes d'effectifs par classes, contre l'autoritarisme ou les atteintes aux libertés, volonté d'obtenir une revalorisation des traitements même si elle s'est soldée par un échec qui figure dans la série des initiatives de M. Beullac destinées à mettre le SNI en difficulté (1). Telles ont été les actions rappelées par le secrétaire général du SNI-P.E.G.C. qui a désormais *« tourné la page des moments difficiles »*.

La victoire de la gauche n'a pas, pour autant, effacé les difficultés économiques, que M. Guy Georges a situées dans un contexte international insistant sur le devoir des éducateurs d'exiger *« que les dépenses d'éducation ne soient en aucun cas réduites au bénéfice des dépenses d'armement »*. Il a, d'autre part, rappelé que *« les risques économiques sont réels »* et a invité la *« communauté nationale »* à gagner le pari.

« Pour notre part, a-t-il affirmé, *nous sommes préparés à nos responsabilités pour le moyen et le long terme. Nous avons proposé au président de la République trois objectifs pour le septennat : réaliser l'école fondamentale (2) ; la formation professionnelle initiale pour tous ; une véritable éducation permanente. »* En évoquant ces objectifs, le secrétaire général du S.N.I. a déploré que le second gouvernement Mauroy ait commis *« l'erreur de séparer éducation et formation professionnelle »*.

L'indépendance dans l'unité

Après un inventaire de tous les problèmes qui agitent le monde entier, la seconde partie de son exposé a pris la forme d'un réquisitoire sur le thème de la laïcité d'abord, sur le comportement, ensuite, des militants communistes à l'extérieur comme à l'intérieur du S.N.I. M. Guy Georges a ainsi dénoncé l'attitude de la droite qui a encouragé la *« division »*, la *« concurrence »* entre deux systèmes d'enseignement : *« D'un côté, une école privée destinée à produire les cadres à l'image de ceux qui détenaient le pouvoir ; de l'autre, une école populaire à qui ce qu'on donne sera toujours assez. »*

« Le lobby du privé a perdu », a constaté M. Guy Georges, comme s'il réduisait l'enjeu des élections récentes à celui de la *« guerre scolaire »*. La décentralisation envisagée par le gouvernement n'est d'autre part pas sans poser de problèmes aux responsables du S.N.I. *« Je ne vous cacherai pas*, a déclaré M. Guy Georges, *les préoccupations que l'idée inspire en l'état actuel de notre société, particulièrement dans notre secteur. La décentralisation est-elle compatible avec la concurrence ? Surtout lorsqu'on remarque l'habileté avec laquelle l'enseignement privé cherche à y préparer déjà la reconversion de sa tactique. »*

Autre cible tout aussi traditionnelle du S.N.I.-P.E.G.C., l'attitude des communistes en général comme au sein du syndicat où ils militent dans le courant Unité *et Action. Après avoir dénoncé les* liens entre le parti communiste et la C.G.T., M. Guy Georges a rappelé que le S.N.I. a subi *« la tactique encore récente de division du parti communiste français, au point que l'unité du syndicat a tremblé (...). Nous venons de vivre non plus l'opposition permanente, mais la dissidence »*, a-t-il dit, faisant allusion à des mots d'ordre d'action lancés par le courant Unité et Action en tant que tel à l'intérieur du S.N.I. L'unité, a rappelé le secrétaire général du syndicat, est d'autant plus indispensable au moment de définir l'indépendance syndicale. Par rapport au pouvoir politique de gauche : *« Notre syndicalisme* a-t-il affirmé, *ne sera jamais une composante d'une majorité présidentielle. »*

Les responsables *« de la minorité Unité et Action sont-ils disposés »* à ce que le syndicat *« vive correctement sa propre unité ? »*, a interrogé M. Guy Georges en concluant un discours de plus de deux heures. *« Acceptent-ils de participer au travail syndical en syndicalistes et non en relais du parti communiste français ? »*

CATHERINE ARDITTI.

(1) Il s'agit du « vol », selon l'expression de M. Guy Georges, de six cents postes de professeurs de collège par M. Beullac et de l'atteinte au droit de grève des directeurs, mesures rapportées depuis par le nouveau ministre de l'éducation nationale.

(2) L'école fondamentale, ou projet éducatif du S.N.I., mis au point il y a une dizaine d'années, propose notamment d'unifier la scolarité de la maternelle à l'actuelle classe de troisième en assurant la continuité des structures de la pédagogie (individualisée) et de la catégorie d'enseignants.

PROTESTATIONS APRÈS LA NON-HABILITATION DE LA LICENCE DE BRETON

(De notre envoyé spécial.)

Après la décision du ministre de l'éducation nationale de ne pas habiliter l'université de Haute-Bretagne (Rennes-II) à délivrer la licence de breton (*le Monde* du 4 juillet), les protestations des fédérations culturelles des différentes associations ou comités intéressés se multiplient dans les départements bretons.

Le Comité des étudiants de la section celtique qui compte cinq cents inscrits environ « *rappelle que les élus socialistes de Bretagne avaient eux-mêmes demandé la création de cette licence* ». L'association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton fait part de sa « *vive émotion* ». Enfin, le Comité d'étude et de liaison des intérêts breton (CELIB) s'indigne de cette mesure et affirme dans une lettre au premier ministre : « *Toutes les déclarations faites sur la reconnaissance des langues et cultures régionales par les responsables socialistes depuis des années seraient sans aucune valeur si elles ne se traduisaient pas, aujourd'hui, par des mesures concrètes permettant réellement d'assurer la sauvegarde et l'épanouissement de ces langues et de ces cultures.* » — M.-C. R.

[Il faut rappeler que la liste de formations rendue publique par le ministère le 2 juillet n'est pas définitive. Les présidents d'université ont la possibilité de « faire appel » des décisions du ministère qui publiera une liste complémentaire d'habilitations à la fin du mois de juillet.]

FIN DE L'OCCUPATION DE LA PRÉSIDENCE DE PARIS-VII PAR DES ÉTUDIANTS IRANIENS

Une cinquantaine d'étudiants iraniens ont occupé les locaux de la présidence de l'université de Paris-VII, place Jussieu, à Paris, du mercredi 8 juillet en fin d'après-midi au jeudi matin 7 heures. Au cours de la nuit ils avaient séquestré sept professeurs soutenus par l'UNEF indépendante et démocratique (animée par des militants socialistes et trotskistes). Ces étudiants souhaitaient obtenir leur inscription à l'université de Paris-VII après avoir suivi les cours de centre de français pour étrangers au cours de l'année 1980-1981.

Cette occupation, qui s'est passée dans le calme, a pris fin lorsque le président de l'université M. Jean-Jacques Bernier a annoncé aux étudiants son intention « *d'examiner avec le ministère les conditions et la manière de régler le problème posé* ».

L'inscription des étudiants étrangers dans les universités françaises est soumise, depuis un décret du 31 décembre 1979 — dit décret Imbert — à l'aval d'une commission nationale qui décide des affectations. Le nombreuses organisations syndicales étudiantes et enseignantes demandent, depuis le 10 mai, au nouveau ministre de l'éducation nationale de supprimer ce décret et de faciliter l'accueil des étudiants étrangers dans les diverses universités.

SPORTS

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE EN BELGIQUE

La kermesse flamande

C'était prévu : les coureurs flamands ont fait la loi, mercredi 8 juillet, dans l'étape belge du Tour de France divisée en deux parties : Roubaix-Bruxelles (105 kilomètres) et Bruxelles-Zolder (134 kilomètres). En fin de matinée, à proximité de la gare centrale, Freddy Maertens a battu l'« intérimaire suisse » Freuler et le peloton au sprint. Au cours de l'après-midi, sur le circuit de Zolder, où s'affrontent habituellement les pilotes de formule 1, la victoire est revenue à un nouvel espoir du cyclisme belge, Eddy Planckaert. Le classement général ne subit pas de modifications.

De notre envoyé spécial

Zolder. — Le plus court chemin de Roubaix à Mulhouse ne passe évidemment pas par Bruxelles, Zolder et Hasselt. Qu'est donc allé faire le Tour de France dans le nord du Limbourg ? Rechercher des difficultés et des secteurs stratégiques inédits ? Certainement pas. Le Limbourg est plat comme la Beauce. Le profil de l'étape Beringen-Hasselt culmine... à 40 mètres. Ce cadeau offert aux routiers-sprinters n'est pas illogique en soi. Puisqu'on fait la *part belle aux grimpeurs, puis que* les rouleurs disposent de plusieurs courses contre la montre pour s'exprimer, il est bien normal que les « lévriers de la route » bénéficient d'une petite compensation. Ils en ont profité. On a revu Maertens et l'on a découvert Eddy Planckaert, el frère de Walter, que les Belges tiennent pour le plus rapide des coureurs de la nouvelle génération.

Cela dit, nous n'affirmerons pas que le souci d'équilibrer le parcours, par ailleurs bien construit, justifie totalement cette profonde incursion en Belgique. De Roubaix, il était possible de se diriger vers Mulhouse sans franchir la frontière. Et à supposer que la capitale belge soit considérée comme un point de chute important, on aurait pu organiser un pont aérien à partir de Bruxelels, sans obliger les coureurs à aller jusqu'à Hasselt pour prendre l'avion.

En réalité, les bizarreries du parcours *ont d'abord des causes financières*. Les déviations du tracé ne sont jamais gratuites. Ce n'est pas le fait du hasard si la caravanne visite le Bénélux et l'Allemagne plus souvent que l'Espagne ou l'Italie. Priorité aux monnaies fortes. En 1978, le départ avait lieu à Leiden, aux Pays-Bas. L'an dernier la rampe de lancement était installée à Francfort en contre-partie d'une participation évalué à 1 million de marks. En 1982, la course partira de Bâle.

On a parlé d'une subvention de 14 millions de francs belges (environ 2 millions de francs français) pour l'ensemble des quatre étapes en trois jours à travers la Flandre, le Brabant et le Limbourg. Mais il ne s'agit pas d'une recette nette pour la direction générale, car celle-ci a fait appel à la sous-traitance pour l'organisation en Belgique. Une organisation qui laissait d'ailleurs à désirer.

Le détour du Tour méritait néanmoins le déplacement. Curiosité trois étoiles. La super-épreuve de Jacques Goddet et de Félix Lévitan reste un extarordinaire produit d'exportation. Nous venons, une fois de plus, d'en avoir la preuve : foule record — beaucoup plus dense qu'en France, — enthousiasme au bord des routes, *tribunes d'arrivée archicombles*.

Entre la merveilleuse Grand'place de Bruxelles et le circuit automobile de Zolder, nous avons retrouvé la chaude ambiance des étapes populaires, mais aussi l'atmosphère des kermesses avec, en prologue, une série d'attractions qui ont enchanté le public.

Il ne faudrait certes pas rallonger le parcours à plaisir et sacrifier délibérément l'intérêt sportif aux impératifs commerciaux. Malgré l'ascension du fameux mur de Grammont — un haut lieu du Tour des Flandres — au cours de la demi-étape Roubaix-Bruxelles, la traversée de la Belgique n'a pas ajouté une séquence digne d'intérêt au scénario de la compétition. Cependant, on peut admettre que les concurrents avaient besoin de cette trêve relative avant d'aborder les Alpes, où l'on prévoit de sérieux chambardements.

La fatigue envahit progressivement *le peloton, et la brusque offensive* de la chaleur n'est pas pour réconforter ceux (ils sont nombreux, croit-on) qui frisent le point de rupture, en raison de la moyenne supérieure à 40 kilomètres-heure soutenue par les leaders. Cinq coureurs ont été ramassés par la voiture-balai entre Roubaix et Bruxelles.

La lassitude s'installe également chez les suiveurs. A l'inverse des coureurs, qui prennent l'avion, les conducteurs, ses mécaniciens et le personnel affecté aux équipes, devront effectuer un raid de plus de 500 kilomètres en voiture pour atteindre le sud de l'Alsace. Dans la coulisse, c'est la grogne.

JACQUES AUGENDRE.

ESCRIME

NOUVEL ÉCHEC DES FRANÇAISES A CLERMONT-FERRAND

Nouvel échec pour les tricolores à Clermont-Ferrand : les championnes olympiques par équipe ont été éliminées le 8 juillet en quarts de finale des championnats du monde par les Hongroises (9-3).

Le titre est revenu aux Soviétiques, victorieuses des Allemandes de l'Ouest (9-3), la médaille de bronze revenant aux Hongroises sur les Italiennes (8-5). Comme les garçons la veille, les Françaises ont « coincé ».

Résultats

CYCLISME - TOUR DE FRANCE

• Treizième étape, Roubaix-Bruxelles (105,5 km). — 1. Maertens (Belg.), 2 h 25'48" ; 2. Freuler (Suisse) ; 3. De Wolf (Belg.) ; 4. Van Calster (Belg.) ; 5. Willems (Belg.) ; 6. Kelly (Irl.) ; 7. De Jonckheere (Belg.) ; 8. Vanoverschelde ; 9. Pevenage (Belg.) ; 10. Jacobs (Belg.) ; tous même temps.

• Quatorzième étape, Bruxelles-Zolder (133,8 km). — 1. Planckaert (Belg.), 3 h 22'31" ; 2. Maertens (Belg.) ; 3. Bertin ; 4. Van Calster (Belg.) ; 5. Jacobs (Belg.) ; 6. Hinault ; 7. Pevenage (Belg.) ; 8. Thaler (R.F.A.) ; 9. Tackaert (Belg.) ; 10. Peeters (Belg.) ; t.m.t.

• Classement général. — 1. Hinault, 52 h 58'46" ; 2. Anderson (Austr.), à 41" ; 3. Duclos-Lassalle, à 3'33" ; 4. Rodriguez, à 3'49" ; 5. Laurent, à 4'36" ; 6. Claes (Belg.), à 5'41" ; 7. Van Impe (Belg.), à 5'47" ; 8. Verlinden (Belg.), à 6'26" ; 9. Schepers (Belg.), à 6'45" ; 10. Clère, à 7'10" ; etc.

RUGBY. — *L'équipe de France a éprouvé de grandes difficultés pour battre (13 à 12), mercredi 8 juillet, à Dubbo, une sélection australienne de la Nouvelle-Galles-du-Sud.*

JEU A XIII. — Nouvel échec pour l'équipe de France de jeu à XIII en tournée en Australie : le 8 juillet, à Wollon Gong, c'est une sélection du district d'Illawara, qui l'a battue 26 à 7.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MODE

Madame le préfet

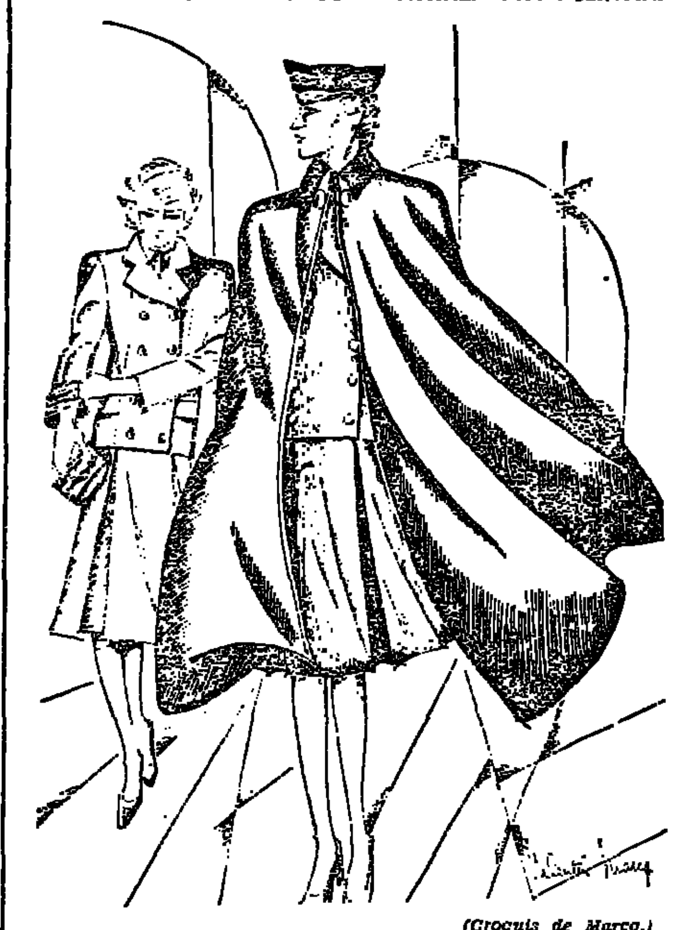
Mme Yvette Chassagne, le nouveau préfet du Loir-et-Cher, portera-t-elle l'uniforme ? Lequel? Trop tôt pour le dire, mais il y a eu des précédents : les sept sous-préfets femmes qui ont à leur disposition les tenues créées par Pierre Balmain — spécialiste notamment des uniformes militaires féminins — qui habilla, en 1974, Mlle Florence Hulgodet.

Pour convertir la tenue de sous-préfet en tenue de préfet, Mme Chassagne n'aurait qu'un geste à faire : changer les manchettes mobiles d'une tenue de « sous-préfet ».

Celle-ci se compose d'une robe à plis en grain de poudre de laine marine à manches courtes et d'une veste à huit boutons dorés. Les manchettes mobiles sont brodées de feuilles de chêne et d'olivier : un rang pour le sous-préfet, deux rangs pour le préfet, avec, en outre, un bord intérieur en dents de loup. Un chemisier blanc à nœud offre une alternative féminine et pratique au corsage de la robe. Le tricorne prend, évidemment, le même galon que les manches.

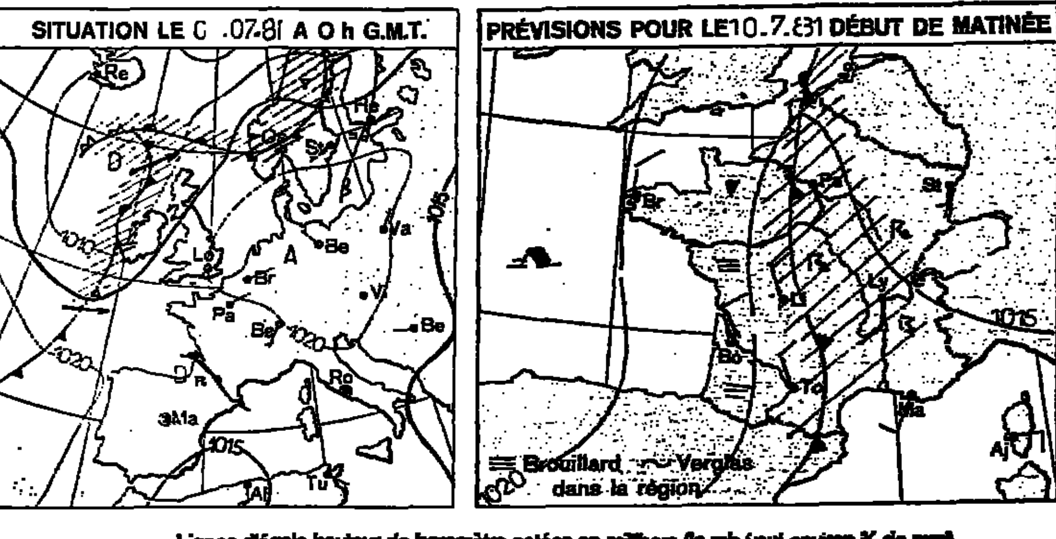
Roque, 13, rue Monsigny dans le 1er arrondissment, propose aussi une cape ronde de préfet, à col de velours, plateaux et chaine, pouvant remplacer le modèle plus droit de Balmain.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de Marcq.)

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent · Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds

Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 9 juillet à 0 heure et le vendredi 10 juillet à 24 heures :

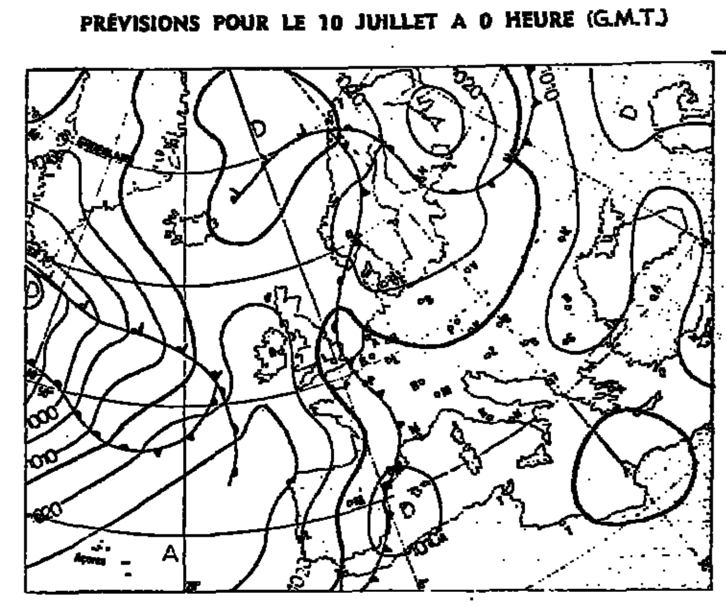
Des masses d'air instable continueront à évoluer lentement en France. L'air le plus chaud tendra à se localiser sur la moitié est du pays tandis que de l'air un peu plus frais pénétrera sur la moitié ouest.

Vendredi 10 juillet, le temps sera encore chaud et très orageux sur la moitié est de la France où les orages, qui donneront des pluies souvent fortes, seront accompagnés de fortes rafales de vent. Sur la moitié ouest, il fera un peu moins chaud Le temps sera très nuageux et brumeux le matin, variable l'après-midi où alterneront éclaircies et averses. Les vents tourneront au secteur nord.

Le jeudi 9 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 014,2 millibars, soit 760,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9) : Ajaccio, 30 et 17 degrés ; Biarritz, 23 et 17 ; Bordeaux, 30 et 17 ; Bourges, 29 et 16 ; Brest, 23 et 13 ; Caen, 27 et 15 ; Cherbourg, 26 et 15 ; Clermont-Ferrand, 27 et 14 ; Dijon, 29 et 17 ; Grenoble, 31 et 13 ; Lille, 29 et 17 ; Lyon, 30 et 17 ; Marseille, 29 et 19 ; Nancy, 29 et 15 ; Nantes, 29 et 18 ; Nice, 26 et 20 ; Paris-Le Bourget, 30 et 17 ; Pau, 26 et 17 ; Perpignan, 25 et 19 ; Rennes, 28 et 15 ; Strasbourg, 30 et 16 ; Tours, 27 et 17 ; Toulouse, 30 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 26.

PRÉVISIONS POUR LE 10 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 33 et 22 degrés ; Amsterdam, 27 et 17 ; Athènes, 27 et 21 ; Berlin, 28 et 17 ; Bonn, 29 et 16 ; Bruxelles, 29 et 19 ; Le Caire, 31 et 21 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 24 et 15 ; Genève, 29 et 15 ; Jérusalem, 26 et 16 ; Lisbonne, 24 et 15 ; Londres, 28 et 17 ; Madrid, 34 et 19 ; Moscou, 26 et 16 ; Nairobi, 27 et 15 ; New-York, 36 et 28 ; Palma-de-Majorque, 32 et 20 ; Rome, 30 et 18 ; Stockholm, 26 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

BREF

EDUCATION

INTERNAT DU PREMIER DEGRÉ. — Une école privée avec internat ouvre ses portes à Saacy-sur-Marne (Seine-et-Marne) à la rentrée 1981. Cette école accueillera, en nombre limité, les enfants de six à douze ans.

Ecole privée de Saacy, 66, rue Chef-de-Ville, 77 730 Saacy-sur-Marne. Tél. : (6) 023-60-22.

GESTION A NANCY. — Un institut de recherche et d'enseignement de la gestion dans l'est de la France (IREGEF) vient d'être créé par une convention entre l'université de Nancy-II et la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle. L'IREGEF a une triple volonté : développer des filières d'enseignement de gestion dont a besoin une région en pleine mutation économique, coordonner les enseignement déjà existants et empêcher la fuite des « cerveaux »... vers la capitale.

MAISONS

LUMIÈRE AU JARDIN. — Un nouvel appareil d'éclairage pour le jardin a la forme discrète d'un gros plantoir. En métal noir, il mesure 40 centimètres de haut dans sa position en équerre, convenant à l'éclairage d'un massif de fleurs. Mis en position droite, sa tête équipée d'un spot peut être dirigée vers la frondaison d'un arbre. L'hiver venu, on peut dévisser le spot et sa lampe, et laisser la partie « plantoir » dans le sol.

★ « Gardenspot » Osram, 208 F environ, dans les magasins de luminaires.

VIVRE A PARIS

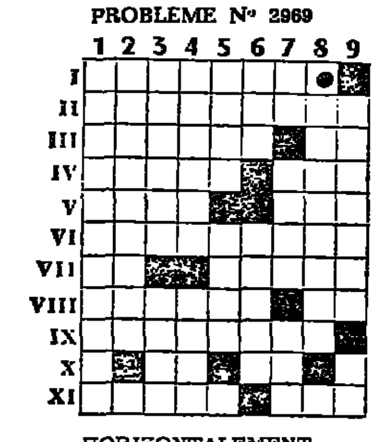
POUR LES HANDICAPÉS. — Un service pour handicapés mentaux, situé 6, rue de l'Amiral-Roussin, à Paris-15e, a été mis en place par la Ville de Paris, avec le concours de l'Office public d'H.L.M. et de la Société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement du quinzième (SEMEA 15). Il est géré par l'association Vie et Avenir. Il comporte douze studios indépendants loués à des handicapés menant une vie autonome et ayant une activité rémunérée. Ces studios sont rassemblés autour d'un appartement qui sert de lieu de rencontre et où le service éducatif assure un soutien psychologique et moral auprès des handicapés.

FEU VERT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA TOUR EIFFEL. — Les travaux commencés depuis janvier vont permettre à la tour de « maigrir » de 1 000 tonnes avec la suppression de nombreux éléments hétéroclites ajoutés au fil des ans. Au premier étage, le restaurant rouvrira au printemps 1982. L'allure générale de la première plate-forme de la tour sera alors très proche de l'aspect qu'elle présentait à son inauguration, en 1889.

LES HALLES EN MAQUETTE. — La maquette du projet d'aménagement des Halles est exposée au public jusqu'au 11 juillet, dans un salon de l'Hôtel de Ville de Paris, 29, rue de Rivoli.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2969



HORIZONTALEMENT

I. Toujours juste quand il tire. — II. Article d'usage courant. — III. Expédition collective. Possessif. — IV. Apporte un remède à un dérangement téléphonique. Visage d'Amérique. — V. S'éteint quand la dernière branche est consumée. Capitale de la dynastie des Bagratides. — VI. Elle est générale dans une répétition. — VII. Négation. Brûle ce qui est pour lui tout feu, tout flamme. — VIII. Oblige parfois à gratter pendant les vacances. Note. — IX. La cigale et la fourmi. — X. Copulative. Préposition. — XI. Les plus précieux sont forcément les plus chers. Direction générale.

VERTICALEMENT

1. Si le malade est rosse, il est capable de lui administrer un remède de cheval. — 2. Ensemble de règles dont l'absence se remarque surtout chez les autres. — 3. Avec lui, l'ordre est plus payant que le désordre. Se servir utilement ou rendre inutilisable. — 4. Parmi les coups, c'est souvent celui-là qui fait le plus mal. Lieu de plantation des melons. — 5. On ne peut le toucher qu'au moment où il disparait. Esprit fort oriental. — 6. La mahométane est plus récente que la chrétienne. Elle est souvent l'objet de sollicitations pressantes. — 7. Négation. Qui dénote un manque total d'affection. On y forme de grands commis — 8. Ne peuvent qu'être satisfaits quand ils ont des fourmis dans les jambes. — 9. Mise à plat par un traitement de choc. Personnel.

Solution du problème n° 2968

Horizontalement

I. Discourir. — II. Idées. ONU. — III. Sers. Puce. — IV. Java. Otés. — V. Olargues. — VI. Nénies. Ta. — VII. Te. Sied. — VIII. Ta. Nain. — IX. Epinceter. — X. Urne. Rez. — XI. Ré. Stérée.

Verticalement

1. Disjoncteur. — 2. Idéale. Apre. — 3. Servant. In. — 4. Césariennes. — 5. Os Gé. Ac. — 6. Poussière. — 7. Route. Inter. — 8. Inceste. Eze. — 9. Rues. Ader.

GUY BROUTY.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux, trop éloignés d'une agglomération, d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :

Quinze jours	60 F
Trois semaines	79 F
Un mois	100 F
Un mois et demi	139 F
Deux mois	173 F
Deux mois et demi	217 F
Trois mois	256 F

ETRANGER (voie normale) :

Quinze jours	95 F
Trois semaines	129 F
Un mois	169 F
Un mois et demi	244 F
Deux mois	318 F
Deux mois et demi	392 F
Trois mois	466 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	115 F
Trois semaines	159 F
Un mois	210 F
Un mois et demi	304 F
Deux mois	398 F
Deux mois et demi	492 F
Trois mois	586 F

Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant dix jours au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 juillet 1981.

● UN DECRET

Déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain nécessaire à la réalisation d'une cité tzigane par la commune d'Albi.

● DES ARRETES

Portant inscription à des tableaux d'avancement, promotion, nomination et mise en congé spécial (Caisse nationale de crédit agricole et corps autonomes).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 11 JUILLET

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Château de Vincennes », 15 h., entrée avenue de Paris, Mme Brossais.

« Le Marais, de l'hôtel Lamoignon à l'hôtel d'Albret », 15 h., 24, rue Pavée, Mme Garnier Ahlberg.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée hall gauche côté parc, Mme Hulot.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Sénat », 15 h., angle rues de Vaugirard et de Tournon (Arcus).

« L'art juif », 15 h., Grand Palais (l'Art pour tous).

« De la rue de la Bonne-Morue au faubourg Saint-Honoré, 15 h. 15, 25, rue Royale, Mme Barbier.

« Couvent et massacre des Carmes », 15 h., 70, rue de Vaugirard, Mme Camus.

« L'Opéra », 13 h. 30, devant l'entrée, Mme Ragueneau.

« La Sorbonne, histoire », 15 h., 46, rue Saint-Jacques, Mme Thys (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Vie des étudiants au Moyen Age sur la montagne Sainte-Geneviève, souterrains », 15 h., 4, rue des Carmes, Mme Hauller.

« Le Marais illuminé », 21 h., métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Rodin à travers ses œuvres », 15 h., 77, rue de Varenne, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Hôtels du Marais », 10 h. 30, métro Pont-Marie, M. Jaslet.

« L'Académie française et l'Institut », 15 h., 23, quai Conti, M. Jaslet.

« Quartier Saint-Sulpice », 15 h., métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« La mosquée », 15 h. 15, place Puits - de - l'Ermite (Tourisme culturel).

« Vieilles rues et maisons, abbaye Saint-Martin-des-Champs », 14 h. 30, métro Etienne-Marcel, M. Teurnier (le Vieux Paris).

« L'art juif », 11 h., entrée de l'exposition, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, Ludovic Segara : film : « la Vie monastique tibétaine au Boutan, au cœur de l'Himalaya » (Centre culturel de la Rose-Croix).

BOURSES

« DÉCOUVERTE DU JAPON »

Le prix Découverte du Japon, attribué par l'association de presse France-Japon, a été décerné pour 1981 à M. Olivier Fond, âgé de vingt et un ans, élève de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, à Nancy. Pendant son séjour, il étudiera la stratégie de développement des industries japonaises dans le domaine des biotechnologies fermentaires.

Remis en présence de M. Ikawa, ambassadeur du Japon, le prix comporte un voyage offert par Air France et Japan Air Lines ainsi qu'une bourse de séjour. Outre le prix Découverte du Japon, l'association décerne une bourse séjour-travail offerte par la société française S.B.A. Ltd et attribuée à un candidat dont les études se rapporteront à l'économie.

Les candidats devront remettre avant le 15 septembre 1981 en triple exemplaire un mémoire d'une centaine de lignes doctylographiées sur le sujet de l'étude qu'ils souhaitent mener au Japon, à l'association, 14, rue Cimarosa, 75016 Paris. Tél. : 727-30-90.

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 45 DU 8 JUILLET 1981

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
8	Tous les billets terminés par 8 gagnent 50 F dans toutes les séries
20	Tous les billets terminés par 02 gagnent 100 F dans toutes les séries. Tous les billets terminés par 20 gagnent 200 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer F.
077	0077	1077	2077	3077	4077	5077	6077	7077	8077	9077	3 300
	0707	1707	2707	3707	4707	5707	6707	7707	8707	9707	600
	0770	1770	2770	3770	4770	5770	6770	7770	8770	9770	600
839	0389	1389	2389	3389	4389	5389	6389	7389	8389	9389	300
	0398	1398	2398	3398	4398	5398	6398	7398	8398	9398	350
	0839	1839	2839	3839	4839	5839	6839	7839	8839	9839	3 000
	0893	1893	2893	3893	4893	5893	6893	7893	8893	9893	300
	0938	1938	2938	3938	4938	5938	6938	7938	8938	9938	350
	0983	1983	2983	3983	4983	5983	6983	7983	8983	9983	300

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 12 F.	Sommes à payer Autres séries F.	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 12 F.	Sommes à payer Autres séries F.
6044	0446	10 000	2 000	4460	10 000	2 000
	0464	10 000	2 000	4604	10 000	2 000
	0644	10 000	2 000	4640	10 000	2 000
	4046	10 000	2 000	6044	2 005 000	21 000
	4064	10 000	2 000	6404	10 000	2 000
	4406	10 000	2 000	6440	10 000	2 000

PROCHAIN TIRAGE LE 22 JUILLET 1981 à NERAC (Lot-et-Garonne)
TIRAGE TELEVISE A 19 H 50

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 45 DU 8 JUILLET 1981

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DU VELO

TIRAGE N° 44 DU 8 JUILLET 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.
1	001	500	6	076	500
	4 981	1 000		1 196	1 000
	9 961	5 000	7	3 137	1 000
2	302	500	8	98	150
	3 502	1 000		128 798	500 150
	7 892	5 000		260 288	3 000 000
3	703	500	9	9	70
	3 193	10 000		1 009	1 070
4	4	70		8 559	1 070
	424	570		9 999	1 070
	8 394	5 070		8 189	5 070
	28 504	100 070		4 079	10 070
5	65	150	0	00	150
	0 255	1 000		20	150
	8 105	1 000		100	650
	0 735	5 000		6 690	1 000
	78 735	50 000		8 530	5 000

PROCHAIN TIRAGE TRANCHE DU 14 JUILLET LE JEUDI 16 JUILLET 1981 à FESSENHEIM (Haut-Rhin)

LOTO TIRAGE N° 27	7	11	12	18	31	38
NUMERO COMPLEMENTAIRE						30

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 16 JUILLET 1981 VALIDATION JUSQU'AU 15 APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 44 DU 8 JUILLET 1981

Le Monde

économie

POUR MENER A BIEN SES TACHES DE CONTROLE

La Cour des comptes réclame des moyens accrus

La Cour des comptes a rendu public, le 9 juillet, son rapport pour 1981, remis la veille au président de la République, et déposé sur les bureaux de l'Assemblée et du Sénat. Il est, cette année, quelque peu en retard — il paraît traditionnellement à la fin de la session parlementaire, — et ne doit d'avoir pu être transmis au Parlement qu'à la tenue de la session extraordinaire de ce mois de juillet.

Le préambule du rapport de la Cour des comptes insiste, cette année, sur la lourdeur croissante des tâches qui lui sont confiées : « *La transformation progressive des missions et des structures de l'administration française, l'extension de l'aide de l'Etat et des collectivités à des secteurs nouveaux d'activité, la perspective d'une évolution vers un développement accru des responsabilités locales, impliquent le renforcement d'un contrôle* a posteriori, *qui apparaît désormais (...) comme un instrument indispensable à la mise en œuvre d'un contrôle des opérations budgétaires et de la gestion qui permette de s'assurer en permanence de la bonne utilisation des deniers publics.* »

Ce plaidoyer *pro domo* met en fait en cause l'insuffisance du budget de la Cour, qui est d'environ 100 millions de francs par an.

Le rapport comprend quatre parties. La première, consacrée au budget de 1979, dresse le « *constat des conditions d'exécution de la loi de finances* » et en dégage les *principaux enseignements. La seconde* traite des administrations de l'Etat, et l'étude passe au crible l'activité de plusieurs ministères dans des domaines bien précis : la tenue des *archives*, le patrimoine immobilier de l'Etat et sa gestion, l'utilisation de l'informatique. D'autres travaux sont centrés sur des activités particulières : l'aménagement du territoire et l'action régionale, le fonctionnement des services d'études techniques de l'équipement, le fonctionnement et la gestion des lycées et collèges, les interventions sociales en faveur des travailleurs migrants, le service des haras et la nouvelle école vétérinaire de Lyon, l'utilisation du versement de transport dans la région parisienne, etc.

La troisième partie du rapport regroupe les observations faites aux collectivités locales, qu'il s'agisse des relations des communes avec les sociétés chargées de construire ou d'exploiter logements et équipements collectifs, d'une opération d'urbanisme (la ZAC des Mureaux), d'un contrat de concession (la construction de l'abattoir de Lyon) ou des conventions portant sur les parcs de stationnement de Perpignan. De plus, tout un chapitre concerne la ville de Marseille, cette année sur la *sellette*. Enfin, trois dossiers horizontaux traitent de l'élimination des ordures ménagères, des *transports automobiles urbains de province et des économies d'énergie.*

La quatrième partie est tout entière consacrée à un aspect technique *particulièrement important de la gestion de la Sécurité sociale : le recouvrement* des cotisations du régime général.

Les *résultats des contrôles effectués sur les entreprises publiques* feront l'objet d'un autre document.

Nous commençons aujourd'hui l'analyse des chapitres essentiels de ce rapport.

L'exécution du budget en 1979 : une insuffisante rigueur

Les critiques de la Cour des comptes, qui juge globalement que les résultats d'exécution des lois de finances « *ne marquent qu'une faible amélioration par rapport à la gestion précédente* », portent à la fois sur l'imprécision des prévisions et sur l'irrégularité de consommation des crédits votés.

Le rapport constate par exemple *une insuffisance de 27 % sur* le budget précédent des crédits pour dégrèvements sur contributions directes au budget des charges communes ou des dotations du Fonds national du chômage, inférieures aux dépenses de 1978 : « *Le retour, d'année en année, de dépassements par rapport à des dotations toujours insuffisantes ou d'excédents par rapport aux besoins effectifs montre la nécessité pour les administrations d'améliorer la qualité des prévisions budgétaires initiales afin de rendre le budget voté plus sincère et de réaliser sans doute aussi quelques économies.* »

Les *ajustements en cours de* gestion rencontrent de même la sévérité de la Cour : c'est ainsi qu'un « décret d'avance » particulièrement important (1 milliard de francs de crédits de paiement et 2,55 milliards d'autorisations de programme) intervenu au mois d'août pour soutenir l'activité du bâtiment et des travaux publics « n'a pu atteindre que partiellement l'objectif de relance recherché », tandis qu'aucun crédit nouveau n'avait été ouvert pour *financer ni le* programme de redressement de la sécurité sociale ni les mesures d'aide aux familles et aux personnes âgées à revenus modestes. A l'inverse, l'ouverture de 700 millions de francs de crédits au profit du Fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.) a eu pour conséquence de faire passer à 1 milliard de francs l'excédent reporté sur 1980...

« *De telles pratiques*, dit le rapport, *du fait de leur ampleur faussent en partie la physionomie du budget tel qu'il est présenté au Parlement : elles altèrent en particulier la signification de son solde et creusent l'écart constaté entre budget voté et budget exécuté.* »

Enfin, trop souvent, on impute une dépense sur un chapitre ou un compte qui ne devrait pas le supporter, aussi bien par des transferts de crédits, par le recours à des organismes relais, par la création de « fonds » disposant de dotations globales regroupant des crédits spécialisés par destination plutôt que par nature. C'est ainsi que plus des deux cinquièmes des crédits d'investissements du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT) ont été transférés « *dans des conditions discutables* » à des chapitres de dépenses ordinaires, que la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) a pu « *accroître largement ses moyens de fonctionnement* ».

Avis financiers des sociétés

AFFAIRES

Premier fabricant de balances

LA SOCIÉTÉ TERRAILLON A DÉPOSÉ SON BILAN

La société Terraillon, premier fabricant français de balances et pèse-personnes, *avec 50 % du marché* national, cinq cents salariés et 130 milliards de francs de chiffre d'affaires, implantée à Annemasse (Haute-Savoie), a déposé son bilan *le 25 juin.*

Mise en règlement judiciaire le *30 juin, elle a été autorisée par le* tribunal de commerce de Thonon, le 3 juillet, à poursuivre son exploitation pendant trois mois.

Cette entreprise familiale, créée en 1956 par M. Paul Terraillon, avait déjà éprouvé des difficultés de trésorerie en 1978, la société régionale de participation SIPAREX entrant dans son capital en 1979. Cette fois-ci, après un exercice 1979 brillant, elle est victime à la fois du fléchissement de la consommation de petits appareils ménagers et de la concurrence internationale, suédoise notamment, ce qui l'a plongée, derechef, dans une crise de trésorerie.

Selon ses dirigeants, la venue d'un « partenaire » important est probable, et sa garantie permettrait la poursuite de l'exploitation au-delà de trois mois autorisés : à Lyon, le bruit court que M. Bernard Tapie serait sur les rangs, pour son compte ou celui de tiers.

LA COUR D'APPEL DE PARIS CONFIRME LA LIQUIDATION DES BIENS DU GROUPE BOUSSAC

Plusieurs arrêts ont été rendus le 8 juillet par la première chambre de la cour *d'appel de Paris, à propos* de la liquidation des sociétés du groupe Boussac. Ces décisions avaient essentiellement pour objet de rejeter la demande de M. Jean-Claude Boussac tendant à obtenir la révision de l'arrêt que la cour a prononcé le 11 juillet 1979 et qui confirmait la liquidation des biens d'une soixantaine de sociétés du groupe Boussac, décidée le 5 avril précédent par le tribunal de commerce.

La cour remarque notamment que M. Jean-Claude Boussac n'a pas qualité *pour représenter les sociétés en* justice, qu'il n'établit ni même n'allègue être en mesure de proposer un concordat, que la mesure de liquidation des biens, en définitive, « *est entièrement justifiée* ».

● *Echec de la négociation salariale dans l'habillement.* — Les hausses de salaires proposées par les patrons de l'habillement (3,7 % et 190 F pour les employés jusqu'au coefficient 150) ont été jugées insuffisantes par les syndicats, lors d'une récente réunion paritaire nationale, apprend-on de source syndicale. Déjà, le 11 *juin, aucun accord* n'avait pu intervenir dans le textile naturel, sur une augmentation de 3 %.

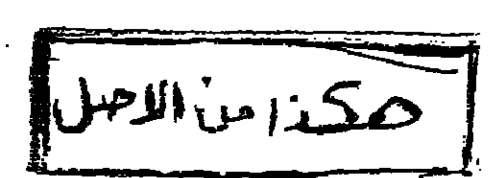
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,8410	5,8460	— 55	— 30	— 170	— 100	— 310	— 190
$ can.	4,8485	4,8540	— 115	— 70	— 250	— 170	— 515	— 380
Yen (100)	2,5495	2,5535	+ 265	+ 295	+ 455	+ 505	+1160	+2670
DM	2,3660	2,3695	+ 105	+ 125	+ 170	+ 210	+ 485	+ 550
Florin	2,1255	2,1285	+ 175	+ 200	+ 245	+ 290	+ 565	+ 630
F.B. (100)	14,4740	14,4920	— 30	+ 210	— 310	+ 40	— 695	— 185
F.S.	2,7700	2,7745	+ 230	+ 255	+ 375	+ 425	+ 885	+ 985
L (1 000)	4,7610	4,7670	— 575	— 465	—1080	— 900	—2190	—2215
£	11,0075	11,0225	+ 550	+ 665	+ 810	+1010	+1835	+2135

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	11 13/16	11 15/16	12 1/4	12 3/8	12 3/8	12 1/2	12 3/8	12 1/2
$ E.-U.	7	7 1/4	19 3/8	19 1/2	18 13/16	18 15/16	18 1/16	18 3/16
Florin	11 3/4	12	11 3/4	11 15/16	11 7/8	12	11 7/8	12
F.B. (100)	13	14	17 1/8	18 5/8	17 3/8	18 5/8	17 3/4	18 1/8
F.S.	5	5	9 1/4	9 3/8	9 5/8	9 3/4	10 1/8	10 1/4
L (1 000)	23	26	25 1/2	26 1/2	25 1/2	26 1/2	25	26
£	11 3/4	12	12 9/16	12 11/16	13	13 1/8	13 1/2	13 5/8
F. français	20	22	20 1/2	21 1/2	20 1/2	21 1/2	19	20

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



ÉTRANGER

Pour éviter un désastre financier

Les autorités italiennes ferment les Bourses de valeurs

De notre correspondant

Rome. — Les marchés boursiers italiens seront fermés jusqu'au 13 juillet. Seules les transactions sur les titres à revenu fixe se poursuivront. Cette mesure a suscité d'autant plus de surprise que le dernier précédent remonte au mois d'octobre 1917, avec deux jours de fermeture après le désastre militaire de Caporetto.

Cette pause de trois jours permettra au gouvernement d'adopter les remèdes nécessaires pour tranquilliser des marchés fortement perturbés depuis trois semaines. En l'espace d'un an et demi, la Bourse avait connu un « boom » sans précédent. Entre janvier 1980 et janvier 1981, la hausse avait dépassé 100 %, et un nouveau record avait été enregistré le 3 juin quand l'indice de la Bourse de Milan avait atteint 1 687 (base 1 000 : 1er janvier 1981). Ce fut le début de la fin. Amorcée dès le lendemain, la baisse s'accélérait ensuite dès le 16 juin, après un très vif repli, les cotations devaient être suspendues. Le CONSOB (organisme de contrôle de la Bourse) imposait alors le paiement au comptant des titres négociés. Lundi 6 juin, cette mesure était allégée (70 % au comptant pour la vente et 30 % pour l'achat). Bien inutilement, une nouvelle baisse de 7 % étant enregistrée ce même jour. Bref, entre le 4 juin et le 7 juillet, le recul des cours s'est chiffré à 18,3 % et, en termes de capitalisation boursière, 9 000 milliards de lires (45 milliards de francs) ont été ainsi « brûlés ».

Deux explications sont données à ces mouvements convulsifs : la ruée de l'épargne vers les Bourses de valeurs pour se prémunir contre l'inflation galopante, qui a favorisé le « boom » ; l'exiguïté des marchés italiens, qui n'a pas permis ensuite d'absorber les ventes bénéficiaires.

Quelles mesures seront prises pour assainir les marchés ? Il s'agit d'évaluer l'ampleur du « découvert ». Certains parlent de 400 milliards de lires (2 milliards de francs), d'autres de plus de 1 000 milliards (5 milliards de francs).

La réouverture des marchés sera-t-elle repoussée au mois d'août comme la rumeur en fait état ? « *Hypothèse fantaisiste* », affirme-t-on. Beaucoup souhaiteraient une intervention des grandes banques. Mais la loi fait la distinction entre banques de dépôts et banques d'investissements, et la banque centrale est peu favorable à une telle action.

Les réunions du président du conseil avec le ministre de l'économie, les opérateurs boursiers, le patronat, se succèdent sans que, pour le moment, il soit possible de prévoir les décisions qui seront prises pour restaurer le calme.

MARC SEMO.

● *La négociation d'adhésion du Portugal.* — La plupart des obstacles qui empêchent la publication par les Dix d'une déclaration sur la manière de mettre en place l'union douanière entre le Portugal et la Communauté ont été levés. La principale difficulté, qui a trait aux exportations de textiles portugais vers la C.E.E. au cours des années qui suivront l'adhésion, a été réglée

● ERRATUM. — Dans le dernier paragraphe de l'article consacré à la loi contre le boycottage économique, publié dans nos éditions datées du 9 juillet, il fallait lire : « *Pour préserver* des critiques *le commerce avec les pays arabes* » et non « *pour preserver le commerce avec les pays arabes* ».

Aux États-Unis

La balance commerciale continue de se détériorer

La hausse du dollar va entraîner une détérioration de la balance commerciale des États-Unis au cours des dix-huit mois à venir, a déclaré M. Brock, délégué américain au commerce extérieur, en présentant au Sénat le *Livre blanc* sur la politique de l'administration Reagan en matière d'échanges internationaux.

Ce document est un vigoureux plaidoyer en faveur du libre-échange.

« *Dans les cas où des industries étrangères seront naturellement plus compétitives que certaines de nos industries*, a dit M. Brock, *celles-ci devront (soit trouver les moyens d'améliorer leur compétitivité, soit changer d'activités.* »

« *En revanche, lorsque l'avantage dont jouissent des producteurs étrangers découle de subventions gouvernementales ou d'autres pratiques modifiant les conditions commerciales normales, la politique des États-Unis sera d'appliquer strictement des lois américaines et d'œuvrer en vue de l'élimination de ces pratiques.* »

Ce texte prévoit notamment la renégociation des règlements internationaux en vigueur relatifs aux crédits aux exportations et des négociations multilatérales pour améliorer la liberté des échanges.

Le *Livre blanc* qui est présenté peu avant le sommet d'Ottawa a été critiqué par la sous-commission du Sénat. M. Heinz, sénateur républicain de Pennsylvanie, a dénoncé l'incohérence de la politique de M. Reagan qui, après avoir libéré les importations de chaussures, a imposé des contingentements sur celles de tabac et demandé aux Japonais de limiter leurs exportations d'automobiles.

De janvier à mai, le déficit commercial américain atteint 16 milliards de dollars. — *(A.F.P., Agefi.)*

En Suisse

LES PRIX A LA CONSOMMATION ONT AUGMENTÉ DE 0,6 % EN JUIN

Les prix à la consommation ont augmenté en Suisse de 0,6 % en juin et de 6,3 % en douze mois, selon les statistiques officielles publiées le 8 juillet, à Berne.

L'augmentation enregistrée en juin est due principalement à la hausse de l'indice des produits alimentaires (+ 1,7 %) et du groupe chauffage et éclairage (+ 1,5 %) à la suite de la hausse du prix du mazout.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

FACOM — VIRAX

Le 6 juillet 1981, le groupe familial actionnaire principal de Virax a cédé l'essentiel de sa participation dans cette société à la société COFICOM, filiale de FACOM, et au capital de laquelle participe l'Institut de développement industriel.

On lira par ailleurs, dans le communiqué de la Chambre syndicale des agents de change, les conditions dans lesquelles le Crédit commercial de France, agissant pour le compte de COFICOM, se portera acquéreur d'actions VIRAX en Bourse de Paris.

Les sociétés FACOM et VIRAX, qui conservent leur personnalité, portent à la connaissance de leurs publics les perspectives qu'elles attendent de leur collaboration future :

— La complémentarité des produits, des moyens de production et des réseaux de commercialisation des deux entreprises leur permettra d'accélérer le développement de leurs ventes à l'exportation

— L'harmonisation de certaines familles d'outillage doit procurer, par effet d'échelle, des incidences favorables sur les achats et sur le coût de fabrication.

— La collaboration des moyens d'étude et de développement des deux entreprises donnera à l'ensemble des possibilités nouvelles pour améliorer leur position internationale

L'ensemble des dispositions précédentes et celles qui pourront être étudiées en commun devraient permettre d'améliorer les rentabilités des sociétés et, ainsi, assurer leur développement. La collaboration sera mise en œuvre progressivement en s'appuyant sur les qualités spécifiques qui font la force de chacune des deux entreprises.

Les sociétés rappellent leur chiffre d'affaires hors taxes de 1980 :

FACOM : 640 millions dont 20 % à l'exportation.

VIRAX : 121 millions dont 42 % à l'exportation

DUNLOP S. A.

L'assemblée ordinaire du 29 juin 1981 a approuvé les comptes de l'exercice 1980 se soldant, après dotation de 35,3 millions de francs aux amortissements, par une perte de 49 864 255 francs. Le total débiteur reporté à nouveau se trouve ainsi élevé de 151 676 112 francs à 201 542 367 francs.

L'exercice 1980, qui avait débuté dans des conditions relativement favorables, a été marqué, dans la seconde partie de l'année, par des ralentissements d'activité dans de nombreux secteurs.

Le chiffre d'affaires net de l'exercice s'est élevé à 1 759 459 000 francs, en progression de 15 % sur celui de l'année précédente.

PNEUMATIQUES

Cette division a réalisé une augmentation de plus de 17 % de son chiffre d'affaires et obtenu une très nette amélioration de sa marge d'exploitation.

Sur ce marché, des études ont porté, en 1980, sur l'évolution du réseau de distribution en vue de l'adaptation permanente de notre effort de prospection.

Un ensemble de dispositions a eu pour effet de limiter l'augmentation des frais constants, à un niveau inférieur au taux d'inflation, et de réduire les capitaux employés dans cette division à un montant légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

ROUES

Le redressement de la division roues, opéré en 1979, ne s'est pas confirmé en 1980.

La progression du chiffre d'affaires net de cette division s'est trouvée limitée à 2 %. L'activité soutenue, qui avait marqué l'année 1979, s'est maintenue au début de 1980 mais s'est détériorée gravement au cours du second semestre.

DUNLOPILLO

En augmentation de 11,4 % sur l'année précédente, le chiffre d'affaires de 1980 a été défavorablement influencé par les difficultés de l'industrie automobile.

Le chiffre d'affaires réalisé en produits finis, matelas, sommiers et sièges, vendus sous la marque Dunlopillo a, en 1980, représenté 64 % du chiffre d'affaires total de la division et a augmenté de 19 % par rapport à l'année précédente.

Les ventes de canapés-lits transformables ainsi que de sommiers à lattes ont particulièrement progressé au cours de l'année.

SPORTS

La division sports et loisirs a, en 1980, continué sa progression, réalisant un chiffre d'affaires supérieur de 35 % à celui de l'année précédente, avec une marge d'exploitation importante sur celle de 1979.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité de la S.E.I.A. a progressé. L'augmentation du chiffre d'affaires de 20 % a permis de dégager un nouveau bénéfice qui, après paiement du dividende, assurera à cette filiale l'autofinancement nécessaire à son expansion.

Protecmo a poursuivi son activité et augmenté ses ventes de 10 %. Cette société a dû toutefois supporter une charge exceptionnelle qui a entraîné une perte nette sur l'exercice.

Après plusieurs exercices déficitaires, la Simap a pu dans un marché difficile, améliorer son exploitation et obtenir un résultat bénéficiaire.

Avis financiers des sociétés

LE GAZ DE FRANCE EN 1980

A la fin de l'année 1980, les comptes du Gaz de France se présentent sous un aspect satisfaisant : le résultat général après pertes et profits confirme son caractère positif, le solde du compte d'exploitation, également positif, est en sensible amélioration. Enfin, le chiffre d'affaires et la marge brute d'autofinancement progressent au moins trois fois plus vite que l'indice général des prix. Ces résultats sont à compléter par la constatation que, malgré les difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement au cours de l'année, le Gaz de France a pu accroître ses fournitures et renforcer ses stocks de gaz.

La raison essentielle de l'amélioration des résultats financiers tient au fait que, au cours de 1980, par suite de trois hausses des tarifs échelonnées sur janvier, août et décembre, le prix de vente moyen du gaz a pu progresser parallèlement au prix de revient moyen.

Ces circonstances heureuses ne sont pas assurées de se reproduire en 1981. En effet, il n'a pas été possible, au cours du premier semestre, de réaliser à temps les mesures tarifaires capables de faire face aux augmentations elles-mêmes accélérées du prix d'achat du gaz.

L'approvisionnement total de la France en gaz naturel a représenté, en 1980, 290,6 milliards de kWh, en progression de 5,8 % par rapport à l'année précédente.

La production française, en légère décroissance, a fourni 27,6 % de ces quantités, contre 30,1 % en 1979. Les importations de gaz ont fourni 72,4 % au total, soit 37,5 % en provenance du gisement de Groningue, 9,3 % de ceux de la mer du Nord, 13,2 % en provenance d'U.R.S.S. et 4 % d'Allemagne, les fournitures algériennes représentant 7,9 % du total et divers appoints temporaires, 0,5 %.

Au total, la part du gaz naturel dans le bilan national de l'énergie primaire s'établit en 1980 à 12,3 %, en léger progrès par rapport à l'année précédente.

Au cours de cette même année, les ventes de l'Etablissement et de ses filiales ont atteint 263,9 milliards de kWh, dépassant de 2,1 % celles de l'année précédente. Si on ajoute à ces ventes celles de la Société nationale Elf-Aquitaine (Production) à ses clients directs, le total atteint 274,4 milliards de kWh et la progression 1,4 % par rapport à 1979.

La répartition de l'ensemble des ventes est la suivante :

— Secteur résidentiel et tertiaire ...... 47,7 %
— Secteur industriel .... 47,8 %
— Centrales électriques .... 4,5 %

En ce qui concerne le seul Gaz de France, les quantités de gaz livrées atteignent 234,5 milliards de kWh (y compris les livraisons à la CeFeM), soit une augmentation de 5 % contre 11,1 % en 1979. Ce ralentissement des ventes à la consommation résulte des conditions d'approvisionnement. En même temps, les stocks de gaz ont été sensiblement accrus en vue d'aborder dans les meilleures conditions l'hiver 1980-1981.

Les achats de gaz ont augmenté de 9,5 % par rapport à 1979, atteignant près de 250 milliards de kWh, dont 249,4 milliards de kWh de gaz naturel.

Les quantités de gaz naturel achetées en France sont de 33 milliards de kWh, en augmentation de 7 % ; elles ont représenté 13,2 % du total des approvisionnements. Les achats de gaz importé ont été de 210,4 milliards de kWh, en augmentation de 9,5 % par rapport à l'année précédente.

La physionomie des achats de gaz de l'année 1980 se caractérise essentiellement par des irrégularités de fourniture en provenance d'Algérie et, accessoirement, par une baisse de la fourniture hivernale du gaz soviétique. Pour compenser ces insuffisances de livraison, il a dû être fait appel au gaz de Groningue et aux effacements prévus dans certains contrats industriels.

L'année 1980 a été importante du point de vue des négociations concernant les approvisionnements. Si les nombreuses conversations qui ont eu lieu avec la Sonatrach n'ont pas abouti à une conclusion, la renégociation des prix du gaz de Groningue, mise en œuvre conformément aux dispositions contractuelles, s'est concrétisée par des avenants aux contrats signés le 21 octobre avec Gasunie, le 27 octobre avec A.V.L., et dont la caractéristique essentielle est de faire place à une certaine progressivité dans la mise en rigueur des nouvelles conditions de prix.

Les prix du gaz soviétique ont également fait l'objet d'une négociation qui a abouti à la signature, le 31 octobre, d'un avenant déterminant le prix applicable du 1er octobre au 31 mars 1981, tandis que s'engageaient les négociations relatives à un nouveau et important contrat relatif à des fournitures de gaz en provenance des zones arctiques.

D'autres négociations, concernant de nouvelles fournitures de gaz, se sont poursuivies sans désemparer. Un certain nombre de résultats ont pu être obtenus. C'est ainsi qu'a pu être paraphé, le 21 octobre, avec la Société Bony L.N.G., un contrat prévoyant la livraison en première phase de 8 milliards de mètres cubes de gaz par an en provenance du Nigeria à un consortium européen animé par notre Etablissement.

Un autre consortium européen, auquel participe le Gaz de France, a signé, les 21 novembre et 18 décembre, des accords avec la société norvégienne Statoil concernant des fournitures de gaz à partir des gisements de Statfjord, Heimdal et du bloc 34/10, par un nouvel acheminement rejoignant le continent à Emden après avoir touché la Norvège.

Bien que le développement des ventes ait été entravé par les difficultés d'approvisionnement, et malgré l'absence de dotation en capital pour la deuxième année consécutive, un certain rétablissement de la situation financière a pu être obtenu grâce à la progressivité de la révision du prix de certains gaz importés, à la poursuite des efforts de productivité et à la possibilité d'appliquer à temps trois hausses de tarifs dans l'année.

La progression des dépenses d'achat de gaz et de matières premières a atteint 5,7 milliards de francs en 1980, soit 71 %, dont 4,949 milliards en raison de la hausse du prix unitaire d'achat et 739 millions en raison de l'accroissement des quantités.

Les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les frais des services centraux augmentent de 823 millions de francs environ, les charges financières et les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent respectivement de 259 et 500 millions de francs.

L'augmentation des charges est au total de 42,5 %, soit 6,4 milliards de francs au lieu de 2,2 milliards en 1979. La croissance du chiffre d'affaires, qui passe de 14,9 à 21,7 milliards de francs, lui est légèrement supérieure. Deux premières mesures d'ajustement des tarifs ont revêtu la forme d'une hausse en pourcentage accompagnée d'une hausse en valeur absolue applicable à toutes les catégories : le 4 janvier, la hausse en pourcentage a été de 6,5 % et la hausse en valeur absolue de 0,60 c/kWh ; le 16 août, la hausse en pourcentage a été de 4,1 % et la hausse en valeur absolue de 0,42 c/kWh ; enfin, le 15 décembre, est intervenue une hausse moyenne de 9 %.

Au total, la recette moyenne par kWh vendu est passée de 6,43 à 8,92 c/kWh, permettant de couvrir presque exactement le prix de revient, qui passe de 6,55 à 8,90 c/kWh.

Finalement, le compte d'exploitation générale est bénéficiaire de 51,6 millions de francs, alors qu'il était déficitaire de 276,5 millions en 1979 et le solde positif du compte de pertes et profits passe de 4,7 à 48,9 millions.

La marge brute d'autofinancement progresse de 1 817 à 2 510 millions de francs. Telle quelle, elle ne représente cependant plus que 43,5 % des besoins de financement contre 52,3 % l'année précédente. Les besoins de financement s'accroissent en effet de près de 2,3 milliards, dont plus de 1.100 millions sont dus à la croissance des stocks de gaz en relation avec la situation des approvisionnements.

Les ressources propres nettes disponibles pour l'investissement ne représentent plus que 12,5 % du montant des investissements, au lieu de 52 % en 1979, et les opérations de financement ont entraîné un accroissement de la dette de 4,2 milliards.

Les perspectives ouvertes pour l'année 1981 contrastent violemment avec ces résultats. En effet, les coûts d'achat du gaz des divers contrats seront de nouveau en forte augmentation sous la triple influence de la hausse différée des prix contractuels résultant de la hausse en 1980 des prix des fuels de référence, de l'évolution des cours du change des monnaies de compte et de paiement des achats de gaz, ainsi que de la révision, acquise ou encore en cours, de certains contrats d'approvisionnement.

Sous l'influence de ces divers facteurs, et de l'évolution des quantités, les charges d'achat de gaz seront très probablement en accroissement de plus de 10 milliards de francs, soit environ 46 % par rapport à 1980.

En regard, la hausse des tarifs de 5 % réalisée le 27 mars 1981 a été trop faible pour que l'équilibre du compte d'exploitation soit maintenant accessible par la voie tarifaire à laquelle l'état de la concurrence fixe évidemment des limites.

On doit donc constater que, dans ces conditions, malgré les récents ajustements tarifaires, l'exercice 1981 enregistrera un déficit sans précédent.

CHIFFRES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

	1980	1979	Variations en %
Chiffre d'affaires hors T.V.A. (millions de F)	21 700,0	14 935,9	+ 45,3
Livraisons de gaz (milliards de kWh)	234,5	223,3	+ 5,0
• Secteur résidentiel et tertiaire	125,7	117,5	+ 7,0
• Secteur industriel ..	93,8	92,0	+ 2,0
• Autres (Régies, CeFeM., exportations)	15,0	13,8	+ 8,7
Nombre d'abonnements (milliers)	8 153,1	8 040,1	+ 1,4
Investissements hors T.V.A. (millions de F)	3 408,8	3 004,0	+ 13,5
Valeur à neuf actualisée des installations en service (millions de F)	44 246,0	41 594,5	+ 6,4
Effectifs au 31 décembre	37 923	37 721	+ 0,7
Résultat d'exploitation (millions de francs)..	+ 51,6	— 276,5	—
Résultat général (millions de francs	+ 48,9	+ 4,7	—
Marge brute d'autofinancement (millions de francs)	2 510,1	1 817,0	+ 38,1

PRIX MOYENS DE VENTE DU GAZ (c/kWh H.T.)

	1980	1979	Variations en %
Usages domestiques individuels	12,79	9,96	+ 2,83
Usages industriels	6,40	4,20	+ 2,20

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

8 JUILLET

Veillée d'armes

Dans l'attente du discours de politique générale que le premier ministre devait prononcer dans l'après-midi, la Bourse de Paris s'est mise mercredi en position de veille. Déjà réduite à sa plus simple expression ces derniers jours, l'activité s'est encore ralentie et les valeurs françaises ont évolué de droite et de gauche sans s'éloigner beaucoup de leurs niveaux précédents. Finalement, l'indicateur instantané a progressé de quelques fractions (+ 0,8 %). Mais cette faible avance n'a revêtu aucune signification particulière, le marché étant, de l'avis général, toujours « assisté » par les grands investisseurs institutionnels.

Pas plus que la veille, ces derniers n'ont du reste eu à forcer la dose, quelques achats parcimonieux suffisant amplement à soutenir les cours, voire à les faire monter.

M. Pierre Mauroy lèvera-t-il enfin le voile sur le projet socialiste de nationalisations ? Beaucoup autour de la corbeille souhaitaient en tout cas que le chef du gouvernement annonce franchement la couleur, échéancier à l'appui. Sortira-t-il des généralités ? Certains en doutaient, vu l'énormité des problèmes soulevés et la complexité des solutions, si tant est qu'il y en eut, pouvant le cas échéant être appliquées. En attendant, les professionnels ne se berçaient plus beaucoup d'illusions sur le maintien de l'avoir fiscal, à leurs yeux condamné d'avance.

Tandis qu'à Londres, le prix de l'or rebaissait pour buter à 400 dollars l'once (– 5 dollars), à Paris le lingot se redressait un peu pour atteindre 87 945 F (+ 145 F), sa prime par rapport au marché britannique s'élevant à 17,5 %. Le napoléon n'a pratiquement pas varié à 849,90 F (– 0,10 F).

La devise-titre a valu 6,62/6,65 F (inchangé).

LA VIE DES SOCIÉTÉS

VIRAX. – Propriétaire de la quasi-totalité du capital, la famille Blum a cédé au groupe Facom sa participation au prix unitaire de 75 F. Mais elle ne recevra immédiatement que 22,50 F par titre et sous réserve de la mise en jeu des clauses de garantie et de la clause d'indexation. 31,50 F lui seront versés le 31 mai 1984 et 21 F le 31 mai 1986.

Agissant pour le compte du groupe Facom, le C.C.F. se portera acquéreur en Bourse au prix de 60 F de toutes les actions qui seront présentées jusqu'au 9 août inclus.

La cotation des actions Virax, suspendue le 19 mai, reprendra le 9 juillet.

P.-M.-LABINAL. – Le capital sera porté de 65 404 170 F à 103 640 500 F, d'abord par création d'actions destinées au personnel (30 187 titres) puis par incorporation de réserve et élévation de la valeur nominale de 65 F à 100 F.

ORIGNY DESVROISE. – Résultat net consolidé pour 1980 (part du groupe) : 21,72 millions de francs contre 20,08 millions de francs.

SONY. – Résultat net consolidé du premier semestre (30 octobre-30 avril) : 138,51 millions de dollars (– 9,4 %).

RAND MINES PROPERTIES. – Le groupe Transvaal Consolidated Land and Exploration va lancer une O.P.E. sur le capital de la compagnie en vue d'acquérir une participation de 60,1 %.

L'échange proposé se fera sur la base d'une action Transvaal pour sept actions Rand Mines.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	7 juil.	8 juil.
Valeurs françaises	72,5	72,6
Valeurs étrangères	133,8	133,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	77,6	78,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 9 juillet ..... 18 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8/7	9/7
1 dollar (en yens)	229,90	229,40

NEW-YORK

Très irrégulier

La généralisation à 20,5 % des taux de base bancaires a eu, mercredi, un effet dépressif sur Wall Street. Le marché qui, la veille, avait, sans grand succès, tenté de se redresser, a évolué de façon très erratique, comme désorienté. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 953,48 (– 0,66 point), après être successivement passé par les cotes 961,28 (+ 7,8 points) et 944,06 (– 9,42 points).

Assez forte mardi, l'activité s'est toutefois ralentie, et 46 millions de titres ont été échangés contre 60,42 millions précédemment.

Pour tout dire, les opérateurs ne savent plus à quel saint se vouer. Alors que, jusqu'ici, beaucoup tablaient sur une détente, proche ou plus lointaine des taux d'intérêt, M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, a, en partie, anéanti leur espoir.

« Le prime rate, a-t-il déclaré, *ne tombera pas à 13 %, voire en dessous à la fin de l'année, notre objectif étant de contenir durablement l'augmentation de la masse monétaire.* »

L'action du groupe Conoco, en passe de fusionner avec Du Pont, a été la plus activement traitée (663 900 titres échangés). D'autre part, la cotation de Cities Services a dû être retardée à la suite d'une rumeur faisant état d'une OPA lancée par Texaco. Ce dernier a démenti.

Sur 1 893 valeurs traitées, 773 ont baissé et 672 ont monté.

VALEURS	Cours 7 juil.	Cours 8 juil.
Alcoa	28 5/8	28 7/8
A.T.T.	55	55
Boeing	29 1/2	29 3/8
Chase Manhattan Bank	51 3/4	50 3/4
Du Pont de Nemours	46 1/4	46 1/4
Eastman Kodak	71 3/4	72 5/8
Exxon	34 3/8	34 1/2
Ford	22	22
General Electric	61 7/8	61 3/8
General Foods	31 1/8	31 1/2
General Motors	50	50
Goodyear	18 7/8	19
I.B.M.	56 7/8	58 1/2
I.T.T.	29 3/8	29 1/4
Mobil Oil	30 1/8	31 1/4
Pfizer	46 1/2	46 5/8
Schlumberger	91 3/4	91 3/8
Texaco	34 7/8	35 1/8
U.A.L. Inc.	23 5/8	23 1/2
Union Carbide	57 1/4	57 7/4
U.S. Steel	27 7/8	27
Westinghouse	29 5/8	29 1/2
Xerox Corp.	52 1/8	51 1/2

BOURSE DE PARIS 8 JUILLET COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	28 45	2 310	Agr. Inc. Madag.	29	....	Bongrain S.A.	780	774	C.G.V.	111	110
5 %	43 50	2 184	Air-Industrie	18 40	18	Bon-Marché	100	93	Chambon (M.)	195	194
[illegible]			Allied Heflco	48	....	Bords	410	....	Chambourcy (M.)	496	495
[illegible]											

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]			Banque Hervet	151	151	C.E.G.Frig.	135	130	Comindus	350	347	Magasins Uniprix	52 80	52 90	Un. Ind. Crédit	196	196
			Banque Hypoth. Eur.	229	229	Centen. Blanzy	323	353	Comiphos	110	107 10	Magnant S.A.	48	47	Union Ind. Ouest	229	227
			Banque Nat. Paris	254	....	Cerabati (Ny)	105	....	Comp. Lyon-Alem.	124	123	Maritimes Part.	81 10	83	Unipol	102	105
Actibail (obl. conv.)	155 30	....	B.O.I.C.	14 95	14 35	Carabati	143 50	138	Concorde (La)	250	250	Marocaine Cie	18 80	18 90	Vincey Bourget (Ny)	19 50	18 50
Aciers Peugeot	71	68 20	Banque Worms	185	185	C.F.F. Ferrailles	196 50	204	C.M.P.	29 80	20 80	Marseille Créd.	230	230	Virax	53 50	....
Actibail	114	110	Bénédictine	865	850	C.F.S.	454	403	Costa S.A. (Li)	35	35	Maurel et Prom.	28 20	28 30	Waterman S.A.	187	200
Agence Havas	467	467	Bernard-Moteurs	50 50	....	C.G.I.B.	13 80	12	Crédit (C.F.B.)	113	114	Merlin-Gerin	324	320	Brass. du Maroc	211 50	193
A.G.F. (St Cent.)	710	710	Biscuit (Génér.)	407	407	C.G.Maritime	13 30	13	Créd. Gén. Ind.	166	162	Métal Déployé	267	275	Brass. Ouest-Afr.	27 60	....
A.G.P. Vie	2110	2115										Mic	175	175			

[illegible]

Étrangères

[illegible]

HORS-COTE

Compartiment spécial

[illegible]

Autres valeurs hors cote

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Metallurgique Minière	148	....
Océanic	26 60	11 80 o
Petrofigaz	421	....
Pronuptia	230	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	85	....
Ufinex	148	....
Voyer S.A.	2 75	2 40 o
Rorento NV	339 50	338 90

SICAV

8/7	Émission Frais inclus	Rachat net
[illegible]		
Valorem	250 12	238 78
Worms Investiss.	436 62	416 82

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. *Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.*

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2350	4,5 % 1973	2277	2279	2283	2292
2800	C.N.E. 3 %	2878	2860	2865	2850
410	Air Liquide	418 10	416	418	412 10
310	Als. Superm.	290	290	290	290
82	A.L.S.P.I.	82	81 10	81 10	82
[illegible]					
215	Eurafrance	211	214	214	210 10
680	Europe n° 1	632	653	653	660
410	Facom	415	435	435	435
115	Financial	113 20	114	113 80	112
105	Fives-Lille	105 10	106 10	106 10	106 10
89	Fonderie (Gén.)	85	84 30	84 30	82 70
[illegible]					
265	Penhoet	254	254	254	260
265	Pernod-Ricard	258	259 50	259	255
119	Pétroles (Fse)	97 50	97	97	95
149	– (obl.)	150	158	158	154 90
32	– (certific.)	25 60	26	26	25 50
82	Pétroles B.P.	52 50	50 15	50 10	50 15
[illegible]					
93	U.F.B.	101	102	102	101
270	U.I.S.	215 50	216	216	218
102	U.C.B.	103 50	109	109	108
7	Usinor	6 30	5 80	5 80	5 70
88	– (obl.)	88 05	87 50	87 50	87 50
125	U.T.A.	112 60	112 60	112 50	114 70
[illegible]					
405	Gén. Electr.	409 90	413	413	413
340	Gen. Motors	345	335	339	328 30
55	Goldfields	53 90	53 90	53 80	53 20
80	Harmony	78 50	78 50	77 40	78 50
19	Hitachi	19 80	20	20 20	19 80
320	Hoechst Akt.	342	342	342	349 50
[illegible]					
....	Driefontein Cté	153	158	154	157
330	Du Pont-Nem.	312	313	313 50	313
475	Eastman Kodak	482 80	476	474 90	475
81	East Rand	68	69 10	67 80	70 50
205	Ericsson	205	209	209	204 80
430	Exxon Corp.	447	460	462	461
142	Ford Motors	149 50	148	148	148
193	Free State	217	219 50	214	217
107	Gencor	109 80	109 50	109	109 50
133	Sony	136 80	137	134 50	138
365	Unilever	380	365	365	....
92	Un. Min. 1/10	93 50	94	94	92 10
350	Unit. Techn.	360	366	356 10	357 80
235	West Deep	231	234	233	239
465	West Drief.	444	446 60	447	450
345	West Hold.	315	319	311	320
345	Xerox Corp.	339	346	347	345
2 70	Zambia Corp.	2 72	2 80	2 76	2 85

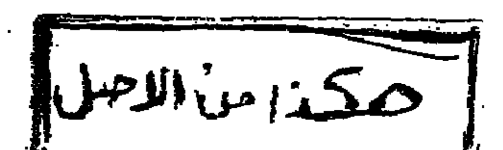
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	5 782	5 825	5 650	5 910
Allemagne (100 DM)	236 890	235 950	232	242
Belgique (100 F)	14 476	14 434	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	213 100	212 300	207	218
Danemark (100 krd)	75 470	75 430	73	78
Norvège (100 k)	95 350	95 200	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	11 086	10 973	10 800	11 400
Grèce (100 drachmes)	9 710	9 675	....	....
Italie (1 000 lires)	4 760	4 748	0 470	5 100
Suisse (100 fr.)	277 150	276 260	270	283
Suède (100 krs)	111 870	111 830	109 500	115
Autriche (100 sch)	33 610	33 515	33 100	34 700
Espagne (100 pes.)	5 950	5 928	6	6 400
Portugal (100 esc.)	8 990	9 020	8 800	9 700
Canada ($ can 1)	4 810	4 836	4 700	4 930
Japon (100 yens)	2 527	2 540	2 410	2 540

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/7
Or fin (kilo en barre)	88600	87800
Or fin (en lingot)	87800	87945
Pièce française (20 fr)	850	849 90
Pièce française (10 fr)	482	478
Pièce suisse (20 fr)	710	707
Pièce latine (20 fr)	650 10	653
Souverain	739	790
Pièce de 20 dollars	4000	3920
Pièce de 10 dollars	2030	2000
Pièce de 5 dollars	950	.....
Pièce de 50 pesos	3800	3761
Pièce de 10 florins	680 50	670 10



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 9 juillet 1981 a été tiré à 573 626 exemplaires.

● *M. Pascal Arrighi*, conseiller d'État, a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite par le conseil des ministres du 8 juillet.

[Né le 16 juin 1921, M. Arrighi est agrégé de droit public et ancien élève de l'École nationale d'administration. Il a été membre de plusieurs cabinets ministériels sous la IVe République avant de devenir député de la Corse en 1956. Il a été déchu de ses prérogatives parlementaires le 26 mai 1958 pour avoir participé à l'opération gaulliste en Corse.

Il fut réintégré en juillet. Réélu député U.N.R. en 1958, il a été l'un des fondateurs du groupe « Unité de la République » qui a défendu les thèses de l'Algérie française. Ayant abandonné la vie politique au début des années 60, il est redevenu enseignant dans diverses facultés à Paris et à Toulon. Il avait été élu président du centre universitaire de Toulon et du Var en 1970. Il était conseiller d'État depuis 1972.]

Le refus de la cour de Pau de laisser extrader six Basques complique les relations franco-espagnoles

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau a donné, mercredi 8 juillet, un avis défavorable, qui lie le gouvernement français, à l'extradition de six Basques espagnols auxquels les autorités de leur pays reprochent des délits allant du hold-up à la détention d'explosifs. (Nos dernières éditions.) Cinq de ces six Basques, inculpés ou condamnés par la justice française, restent pour l'instant en détention. Le sixième, M. Félix Alberto Garcia Rodriguez, auquel les autorités françaises ne reprochent aucun délit, a été remis en liberté mercredi 8 juillet. Il était accusé par l'Espagne de vols avec violence et de détention illicite d'armes. Au moment où la chambre d'accusation de Pau rendait cette décision, le conseil des ministres réaffirmait la volonté du gouvernement de lutter contre toutes les formes de terrorisme.

La cour de Pau a, en revanche, donné un avis favorable à l'extradition de trois Basques espagnols, MM. Miguel Angel Aldana Barrena, Juan Carlos Arruti Aiztitarte et Eugenio Barrutia Pengua Zabarte. Tous les trois sont accusés, en Espagne, d'assassinat, et inculpés, en France, pour détention d'armes notamment.

Cela porte à cinq le nombre des Basques espagnols dont les juridictions françaises ont autorisé l'extradition. Le gouvernement devra bientôt décider de les remettre ou non à Madrid. Les deux autres sont MM. Tomas Linaza Echevarria, dont le cas a été examiné par la chambre d'accusation de Paris, le 3 juin, et José Miguel Arrugaeta San Emeterio, à propos duquel la cour d'Aix-en-Provence s'est prononcée le 24 juin.

Gagner du temps

La décision de la cour d'appel de Pau place le gouvernement français dans une situation embarrassante et l'oblige à des choix délicats. Pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette affaire compliquée, il convient de revenir sur les phases successives qu'a connues le contentieux franco-espagnol depuis un mois.

Premier temps : interrogé sur le sort des Basques espagnols, M. Mauroy assure qu'ils ne seront pas extradés. C'est en tout cas l'interprétation que donne l'hôtel Matignon des propos tenus le 6 juin au « Club de la presse » d'Europe 1 par le premier ministre. Questionné ce jour-là par un journaliste de *Libération* sur le cas de Tomas Linaza, M. Mauroy estime que la France, *« pays des droits de l'homme »* et *« terre d'asile »* doit rester fidèle à son *« message »*. A la question du journaliste : *« Les militants basques ne seront pas extradés ? »*, M. Mauroy répond : *« Je crois qu'il est facile d'en tirer la conclusion. »*

Aussitôt connues, ces déclarations suscitent un tollé en Espagne, où la presse et le gouvernement accusent la France de complaisance à l'égard du terrorisme basque.

Deuxième temps : devant ce tollé, M. Linaza est inculpé le 15 juin par la justice française d'usage de faux papiers. Cette inculpation permet de le maintenir en détention jusqu'à ce que la France notifie officiellement à l'Espagne le refus de l'extrader et, le cas échéant, au-delà. La loi française veut, en effet, qu'un étranger dont le gouvernement refuse l'extradition soit aussitôt libéré. Cette libération est évidemment inacceptable pour les autorités espagnoles, qui reprochent à M. Linaza, militant présumé de l'ETA, sa participation à sept assassinats dont ceux de six gardes civils.

Troisième temps : les contacts diplomatiques s'intensifient. Après la visite de M. Cheysson, le 12 juin à Madrid, le chef du gouvernement espagnol, M. Calvo Sotelo, est reçu le 2 juillet à Paris par M. Mauroy et déjeune avec M. Mitterrand. Il est entendu que M. Gaston Defferre se rendra dans les jours qui viennent à Madrid et que M. Badinter recevra son homologue espagnol à Paris. Les bases d'une coopération entre la police et la justice des deux pays sont ainsi esquissées.

Détention arbitraire ?

Conséquence directe de la visite de M. Calvo Sotelo, M. Cheysson explique, le 13 juin, que le gouvernement français examinera cas par cas les demandes d'extradition de Madrid. Les auteurs de délits de droit commun seront remis aux autorités de leur pays. En revanche, les auteurs d'infractions politiques pourront trouver refuge en France. A la lettre, il ne s'agit que d'un rappel de la convention d'extradition de 1887 qui lie la France et l'Espagne. Mais cette distinction délit politique-délit de droit commun ne figurait pas dans les déclarations de M. Mauroy à Europe 1. En ce sens, les propos de M. Cheysson peuvent apparaître comme une concession aux Espagnols. Cette ouverture est néanmoins accueillie avec prudence à Madrid où la presse juge qu'il est prématuré d'en tirer la conclusion que des extraditions auront effectivement lieu.

La décision de la cour d'appel de Pau, qui constitue la troisième phase de cette affaire, remet évidemment en cause ces efforts diplomatiques. Sur les six Basques dont cette juridiction refuse l'extradition, quatre, MM. Juan Luis Zuzuarregui Redondo, Francisco Imaz Martiarena, Antonio Perez Iniguez de Heredia et José Ramon Alcorta Chasco sont inculpés par la justice française d'association de malfaiteurs, détention d'armes et de participation à une association étrangère non autorisée en France. De ce fait, ils pourront être maintenus en détention jusqu'à ce que les remous suscités en Espagne par leur non-extradition s'apaisent. Le sixième, en revanche, M. Alberto Aldana Barrena, condamné le 3 avril par la justice française pour détention de munitions, devra, compte tenu du temps qu'il a déjà passé en prison, être libéré le 15 août au plus tard, à moins qu'il ne bénéficie d'ici là de la grâce présidentielle du 14 juillet ou de la loi d'amnistie. M. Alberto Aldana Barrena est le frère d'un autre Basque dont l'extradition a été acceptée mercredi par la cour de Pau.

Ce maintien dans les prisons françaises de Basques, dont l'Espagne réclame l'extradition va permettre de gagner quelques semaines sinon quelques mois. Le temps que la coopération antiterroriste franco-espagnole donne des résultats. Si Paris parvenait à démontrer à Madrid que les militants de l'ETA trouvent moins facilement refuge que par le passé de ce côté des Pyrénées, la mise en liberté des Basques dont la France refuse l'extradition serait mieux admise par l'opinion espagnole.

Le maintien en détention de ces Basques, dont les juridictions françaises refusent l'extradition ou dont le gouvernement a annoncé qu'il ne les extraderait pas, pose néanmoins un problème délicat. Détenu sous l'inculpation bénigne d'usage de faux papiers, M. Linaza peut considérer qu'il ne s'agit que d'un prétexte et que le gouvernement ne tient pas l'engagement, renouvelé récemment par M. Cheysson, de ne pas l'extrader. Son incarcération s'apparenterait alors à une détention arbitraire. Il est vrai que M. Linaza peut s'estimer plus en sûreté dans sa cellule de Fleury-Mérogis qu'en liberté à Bayonne, où il vivait sous la menace de commandos espagnols qui ont déjà opéré en France.

BERTRAND LE GENDRE.

Le laboratoire clandestin de Saint-Maximin pouvait produire 300 kg de drogue

De notre correspondant régional

Nice. — *La découverte, mercredi 8 juillet* (le Monde *du 9 juillet*), *par les policiers de la brigade des stupéfiants du S.R.P.J. de Marseille d'un laboratoire clandestin de drogue, à Saint-Maximin (Var), a permis l'arerstation de onze trafiquants, dont un « chimiste », et la saisie de 17 kilos de morphine-base.*

Selon les commissaires divisionnaires Jean-Pierre Sanguy, chef du S.R.P.J. de Marseille, et Jacques Franquet, chef de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, ce laboratoire venait à peine de commencer à fonctionner. L'identité des personnes interpellées et placées en garde à vue n'a pas été révélée, les opérations policières n'étant pas encore terminées. Le réseau démantelé paraît être un avatar de la French sicilian connection, dont plusieurs laboratoires ont été découverts, depuis 1978, en Italie du Nord, à Palerme et en France.

C'est entre 3 heures et 6 heures mercredi 8 juillet que les policiers marseillais ont lancé leur coup de filet. Trois personnes dont un « chimiste » ont été appréhendées dans une villa située en pleine campagne entre Saint-Maximin et Brignoles tandis que huit autres trafiquants dont le commanditaire de l'opération étaient interpellés à Marseille. La morphine-base saisie provenait de Turquie et aurait permis la fabrication d'au moins trois cents kilos d'héroïne frelatée d'une valeur commerciale estimée entre 240 et 300 millions de francs.

L'affaire de Saint-Maximin est la plus importante qui ait été mise au jour en France depuis la découverte d'un laboratoire clandestin près de Ceyreste (Bouches-du-Rhône), le 5 février 1978, où 35 kilos de morphine-base avaient été saisis (*le Monde* du 7 février 1978).

En mars 1980, les policiers marseillais avaient également arrêté, en collaboration avec l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (O.C.R.T.I.S.), une dizaine de personnes à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) où elles étaient en train de démonter des installations de fabrication d'héroïne (*le Monde* du 11 mars 1980). A la suite de cette opération, trois laboratoires avaient été découverts à Milan en juin 1980 et huit anciens trafiquants marseillais et niçois de la French connection avaient été arrêtés.

Le 26 août 1980, une action menée conjointement par les policiers américains, français et italiens, avait abouti enfin au démantèlement d'un important réseau à Palerme (Sicile) dont le « chimiste » était un ancien médecin marseillais, André Bousquet, et le commanditaire, un chef de la Mafia, Alberti Girlando (*le Monde* du 29 août 1980).

« Si Marseille n'est plus la plaque tournante de la fabrication d'héroïne, on ne peut pas affirmer pour autant qu'il n'y ait plus de laboratoires en fonctionnement dans la région marseillaise, a déclaré le commissaire Sanguy. *Les profits tirés du trafic de la drogue sont énormes et les commanditaires se sentent à l'abri car leur participation n'est jamais directe. »*

GUY PORTE.

M. ARPAILLANGE ESTIME QU'IL FAUT METTRE FIN A UNE PSYCHOSE DE PEUR

Au cours de son installation comme procureur général de la Cour de Paris, mercredi 8 juillet, M. Pierre Arpaillange a estimé qu'il fallait mettre fin *« à une psychose de peur qui n'a pas sa raison d'être »*. Tout en reconnaissant *« l'absolue nécessité d'une certaine répression »*, M. Arpaillange a affirmé qu'il fallait *« organiser et coordonner avec tous les ministères intéressés, au premier rang desquels celui de la solidarité nationale, et à tous les niveaux, des actions de prévention et de réinsertion sociale »*. Il faudra démontrer à l'opinion, a ajouté le procureur général, *« que le recours systématique à la répression ne pourrait que conduire à une plus grande récidive, dont le taux est pourtant déjà tragiquement élevé »*.

Auparavant, M. Jean Vassogne, premier président, avait annoncé qu'à l'occasion de la rentrée solennelle de la Cour, le 3 novembre prochain, il livrerait *« quelques réflexions toutes personnelles sur l'indépendance des juges »*.

● *Un attentat à l'explosif* a endommagé le 9 juillet à Toulouse vers 4 h. du matin, un établissement bancaire à participation britannique, la Midlank Bank. Cet attentat fait suite au décès, le 8 juillet, d'un cinquième gréviste de la faim irlandais, Joe Mac Donnel. On a relevé sur les murs l'inscription : *« Autodéfense contre tous les pouvoirs »*, qui avait été également tracée lors de deux autres attentats contre des sociétés anglaises Dunlop et I.C.I., les 5 et 20 mai, après la mort de Bobby Sands et celle de Francis Hughes.



La première « assemblée-débat » de Rencontres communistes

Plusieurs centaines de militants du P.C.F. s'interrogent sur l'avenir de leur parti

La première assemblée-débat organisée par Rencontres communistes a réuni plusieurs centaines de personnes, mercredi 8 juillet, dans la salle de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, à Paris. M. Henri Fiszbin, conseiller de Paris (P.C.), président de Rencontres communistes, a déclaré que les fondateurs de ce *« centre d'initiative pour la réflexion, la recherche et le débat »*, dont plusieurs avaient été sanctionnés dans leurs fédérations respectives (*le Monde* des 1er et 2 juillet), ne modifieront pas leur ligne de conduite, qui est de contribuer à la discussion au sein du P.C.F. *« Notre plate-forme, c'est celle du parti communiste »*, a déclaré M. Fiszbin, qui s'est référé aux vingt-deuxième et vingt-troisième congrès du parti.

Les nombreuses interventions des participants à la réunion, comme celles des organisations, ont tourné autour de ces deux thèmes : le centralisme démocratique et la politique définie par les deux derniers congrès du P.C.F. M. François Hincker, ancien membre du comité central du P.C.F., ancien rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Révolution*, a expliqué qu'il *« approuve les principes fondamentaux du centralisme démocratique »*, parce qu'ils sont la condition d'une *« action unanime »*, ce qui, a-t-il souligné, *« n'est pas contradictoire avec la notion de débat »*. *« Pour être unanime »*, a déclaré M. Hincker, *« l'action doit être convaincue »*, ce qui suppose qu'elle procède d'une discussion. Il a ajouté que, lorsque cette discussion est ouverte, *« en période de remise en jeu de la stratégie »*, les dirigeants du parti *« ne doivent pas être tenus de défendre l'intégralité »* des analyses présentées par la direction. L'unanimité ne doit être requise, selon M. Hincker, que dans l'application de la ligne, une fois que celle-ci a été élaborée et adoptée.

D'autres militants ont demandé que la réflexion porte moins sur les tâches et sur les principes et plus sur l'action. Une jeune femme qui a *« étudié de près le rapport de Georges Marchais au comité central »*, réuni les 25 et 26 juin, s'étonne que les critiques qu'il contient portent sur les années 60 et le début des années 70 et que *« rien »* ne soit dit sur la période 1977-1981. Puis elle demande : *« Qu'allons-nous faire, maintenant ? Faut-il comprendre que le rapport nous invite à faire avancer, dans les « organisations de masse », les idées que nous ne pouvons pas défendre en tant que parti, lié par la solidarité gouvernementale ? »* D'autres intervenants ont insisté sur cette absence de directives, dans laquelle la direction du parti laisse les militants. M. Eddy Kenig, ancien membre du bureau de la fédération de Paris, a expliqué que *« l'effacement du parti »*, depuis le 10 mai, est *« le prix à payer pour le sectarisme »* dont le P.C.F. avait fait preuve dans la période antérieure.

Enfin, la question de la responsabilité des dirigeants a été évoquée. Une militante a rappelé *« les années passées à monter les escaliers pour vendre le programme commun, dont on nous dit aujourd'hui que c'était une erreur et qu'il a causé notre échec »*. Un jeune homme estime que la direction ne doit pas *« donner des explications, mais rendre des comptes »*. M. Louis Régulier, ancien membre du secrétariat de la fédération de Paris, a résumé la préoccupation exprimée dans la plupart des interventions : *« La question*, a-t-il dit, *est de savoir comment le parti va faire pour reprendre l'initiative. »* — P. J.

La C.G.T. et le changement

M. Séguy étant en vacances — il y a un mois que le secrétaire général de la C.G.T. ne s'est pas, malgré les événements politiques, manifesté publiquement, — c'est M. Krasucki qui a présenté devant le comité confédéral national (C.C.N.), le rapport sur l'action et les orientations de la centrale de la rue La Fayette (*le Monde* du 9 juillet).

Soulignant, mercredi devant la presse, l'importance du C.C.N. — la plus haute instance de la C.G.T. entre deux congrès, — qui comprend les quelque cent cinquante principaux responsables de la confédération et qui a adopté son rapport à l'unanimité moins trois abstentions M. Jrasucki a essentiellement indiqué que la C.G.T. aura une position *« constructive »* à l'égard du gouvernement, tout en gardant son entière liberté d'action. Il a désigné l'unique adversaire : le patronat, qui exerce *« des pressions »* sur le nouveau pouvoir et qui utilisera *« tous les moyens pour entraver le changement »*.

La première centrale syndicale serait-elle en train d'opérer, à sa manière, un « recentrage » ? Estimant que les quelques critiques internes faites lors de la réunion du C.C.N. concernaient *« le passé »* (l'engagement de la C.G.T. aux côtés de M. Marchais lors du premier tour de l'élection présidentielle), M. Krasucki a précisé que sa confédération ne se sentait nullement liée par l'accord P.S.-P.C. et que si le gouvernement avait son programme, la C.G.T., ne renonçant à aucun de ses objectifs avait le sien propre.

Le gouvernement comprenant maintenant des ministres communistes, la centrale de la rue La Fayette, en revenant uniquement aujourd'hui sur le terrain strictement syndical, chercherait-elle à atténuer une image politique qui lui a coûté, ces dernières années, un nombre important de défections et un recul global aux élections professionnelles ? Pour tout dire, assisterait-on, entre le P.C. et la C.G.T., à une distribution des tâches ? Se posant plus que jamais, en tout cas, comme le seul syndicat apte à défendre les intérêts des travailleurs et assurant que *« c'est une période de lutte de classes active et beaucoup plus aiguë quant au fond qui s'engage »*, la C.G.T., qui réclame en priorité *« les droits nécessaires »* pour faciliter l'action syndicale dans les entreprises et qui insiste sur l'information démocratique des travailleurs, entend bien mobiliser toutes ses troupes pour reconquérir le terrain syndical perdu. Constituera-t-elle, d'autre part, comme d'aucuns le disent déjà, une *« aile critique »* du P.C. ?

M. C.

NOUVEAU COURS RECORD POUR LE DOLLAR : 5,84 F

Stimulé par une nouvelle hausse des taux d'intérêt aux États-Unis où les principales banques ont porté leur taux de base de 20 % à 20 1/2 %, le dollar a poursuivi sa progression jeudi 9 juillet sur les marchés des changes atteignant près de 2,47 DM à Francfort et touchant 5,84 F à Paris, le record historique étant à nouveau battu. Ajoutons que le regain de tension en Pologne a contribué à affaiblir la monnaie européenne par rapport au dollar.

La tenue du franc n'a guère été affectée par le discours de M. Mauroy, largement anticipé en ce qui concerne les nationalisation ; à Paris, le cours du mark, qui était revenu, mercredi, de 2,37 F à un peu moins de 2,36 F, a retrouvé, jeudi, le niveau de 2,37 F. Sur le marché de l'or, le cours de l'once de 31,1 g, après avoir, mercredi 8 juillet, « cassé » les 400 dollars à 397,75 dollars, est remonté à 406 dollars sur des achats prudents émanant du Moyen-Orient.



